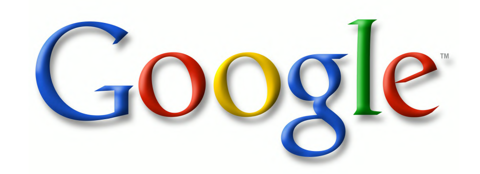
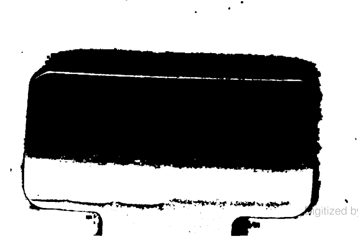
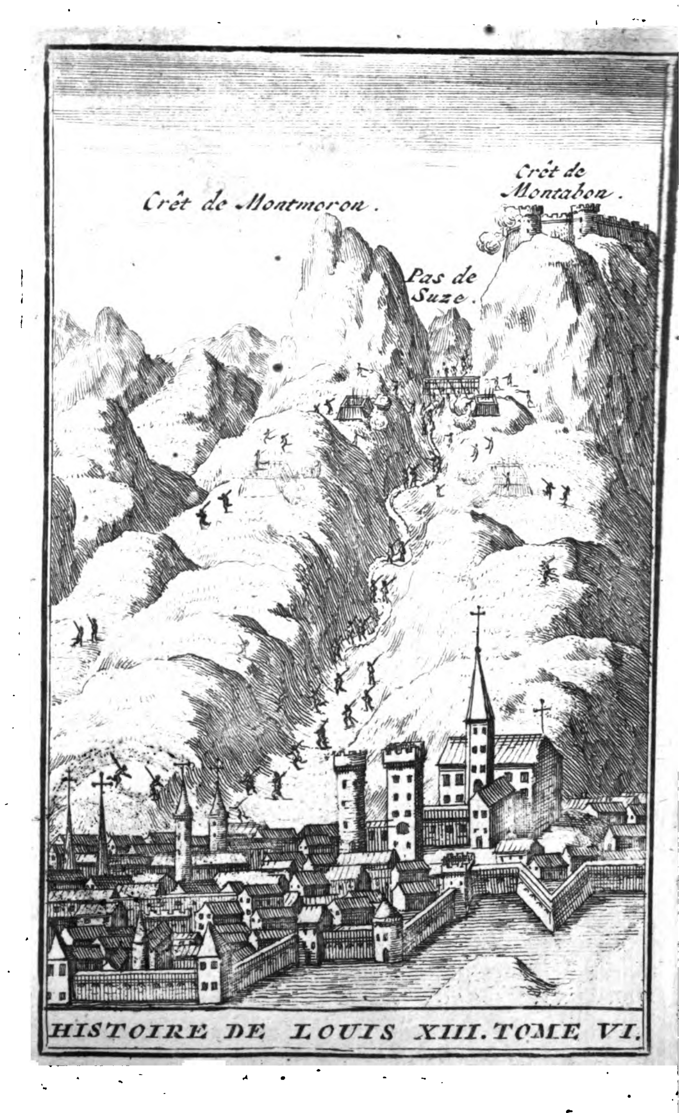







Crêt de Montmoron.
Crêt de Montabon.
Pas de Suze.
HISTOIRE DE LOUIS XIII. TOME VI.

HISTOIRE
DU REGNE DE
LOUIS XIII.
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.
TOME SIXIEME.

Contenant ce qui eſt arrivé de plus remarquable en France & dans l'Europe, depuis la premiére expédition de ce Prince en Italie, juſques au Traité de Quieraſque.

In partibus ſingulis tanti operis fatigari minimè convenit.... Provideo animo, velut qui proximis littori vadis inducti mare pedibus ingrediuntur, quidquid progredior, in vaſtiorem me altitudinem, ac velut profundum invebi, & creſcere pene opus quod prima quæque perficiendo minui videbatur. Tit. Livius Hiſtor. L. XXXI.

Par Mr. MICHEL LE VASSOR.

NOUVELLE EDITION.



A AMSTERDAM,
Chez ZACHARIE CHATELAIN, & FILS.
M. D. CC. LIII.



AVERTISSEMENT.

APrès ce qui a été dit dans la Préface générale de cet ouvrage, on n'auroit jamais pensé qu'on dût se trouver encore dans la nécessité de rendre raison de la longueur de l'Histoire du Regne de Louïs XIII. Elle a été mieux reçuë que le mérite médiocre de l'Auteur ne permettoit de l'espérer. Je parle sincérement & sans aucune affectation de modestie. Mrs. les Journalistes de Trévoux ont prononcé à leur maniére que c'est une *miserable* piece, & qu'*il faut m'abandonner au mépris & à l'éxécration du genre humain.* On n'a pas tout-à-fait si mauvaise opinion de soi; avouons-le ingénûment. Mais on ne s'imagine pas aussi avoir fait quelque chose d'achevé dans le genre historique. L'Auteur sera toûjours bien-

 aise

aiſe de profiter des bons avis que les connoiſſeurs équitables auront l'honnêteté de lui donner. Et s'il ne corrige pas certaines choſes que quelques perſonnes ſemblent trouver à redire, il ne refuſe point de déclarer les raiſons qui l'empêchent de déferer à leur ſentiment, après y avoir ſérieuſement penſé. Si les Jeſuites du Journal de Trévoux euſſent bien voulu, je ne dis pas retrancher leurs maniéres pédanteſques & malhonnêtes; ce ſeroit trop éxiger d'eux; mais marquer ſeulement en paſſant, pourquoi cette Hiſtoire eſt ſi *miſerable* à leur goût, on n'auroit fait aucune difficulté de profiter de leurs avis. Du moins, on leur auroit expliqué, ſans dire comme eux des injures groſſieres, pourquoi l'Auteur croit devoir continuer de la maniere dont il a commencé. Rien n'obligeoit ces bons Peres à parler d'un ouvrage, duquel ils ne croient pas devoir donner l'extrait. Pourquoi donc venir m'outrager de gaieté de cœur, à propos de leur M. de S. Remi? Je ne m'en mets pas autrement en peine. Il y a long-tems que les Ecrivains, qu'il plaît à la *Societé* de lâcher

pour

pour ses raisons particulieres, ne sont plus capables de flétrir la réputation de ceux qu'ils attaquent à tort & à travers.

J'avoue qu'après un pareil traitement, j'ai été un peu surpris de me voir tant épargné dans un des derniers Journaux, où l'on a mis quelques réflexions pour affoiblir l'autorité des Mémoires de Vargas que j'ai donnés en François. Si celui qui a composé les premiers Journaux de Trévoux, ou du moins fait les extraits des Lettres de Hollande, est le même que l'Auteur des Remarques sur les Mémoires de Vargas, je serai tenté de croire qu'il est plus sensible à ce qu'on nomme la gloire du Roi de France, & à la réputation de la Société, qu'à ce qui renverse la prétenduë infaillibilité de l'Eglise de Rome dans son dernier Concile universel. Il y a beaucoup d'aigreur & de chagrin dans un endroit, & l'autre est moderé. Quoiqu'il en soit, je sai bon gré à l'Auteur des Réflexions sur les Mémoires de Vargas, d'avoir dit sa pensée en honnête homme. Ses Remarques ne paroissent ni fortes, ni convaincantes. Je dis plus: elles sont foibles & peu capa-

bles de faire impression sur ceux qui lisent sans préjugés & avec discernement. Je ne manquerai pas d'y répondre à la premiere occasion qui s'en presentera. Puis qu'après trois ou quatre ans, on a trouvé si peu de choses à dire contre Vargas, rien ne nous presse de le refuter. L'autorité de cet irreprochable témoin de ce qu'il a vû, ne court encore aucun risque.

Ce M. de S. Remi dont je viens de parler, voulant selon les apparences plaire à son maître, qui arrivoit à la Haïe en qualité d'Ambassadeur du Roi de France auprès de Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies, dans le tems que le premier volume de cette Histoire faisoit du bruit en Hollande, par le zèle impétueux & ridicule d'un certain homme qui non content de s'être élevé à la dignité de Concierge & de Jardinier en chef d'une ou deux maisons du feu Roi de la Grande Bretagne, prétendoit encore faire l'homme important & d'une extrême prévoiance dans les affaires d'Etat : M. de S. Remi, dis-je, s'avisa de parler de moi dans la Preface d'une

d'une Hiſtoire des Rois de France de la premiére Race. L'ouvrage imprimé en Hollande, fut dédié en grande pompe à ſa Majeſté Très-Chrétienne, & les flatteries les plus baſſes & les plus contraires à la verité, ne ſont pas épargnées dans l'Epitre dedicatoire. On s'attendoit bien qu'un Livre dont l'Auteur dit rondement qu'il ne met pas Louïs XIV. au rang des bons & des grands Princes, ne ſeroit pas fort bien reçu chez l'Ambaſſadeur de France à la Haïe. Mais rien n'obligeoit M. de S. Remi d'en parler dans ſa Préface. L'endroit où je ſuis fiché, eſt tellement poſtiche, que ſi on le retranche, la Préface n'en eſt ni moins ſuivie, ni moins complete. Cela me donne à penſer qu'on l'avoit apportée toute faite de Paris, & que M. de S. Remi voiant que le Livre de M. le Vaſſor faiſoit du bruit, on crut devoir dire quelque choſe pour décrier l'Auteur & l'Ouvrage, contre leſquels M. de Briort étoit fort en colére.

Si on avoit envie de me produire ſur la ſcéne, il falloit m'y amener un peu mieux. J'entre je ne ſai comment, à propos du

desintereſſement & de la ſincérité, dont M. de S. Remi fait profeſſion à la tête de l'Hiſtoire des Rois de la premiére Race en France. Grand & merveilleux courage de M. de S. Remi! Il découvrira ſans déguiſément & ſans flatterie les bonnes & les mauvaiſes qualités de Clovis & de ſes deſcendans, à la réputation deſquels nulle perſonne du monde ne prend interêt. Une choſe embarraſſe ſeulement M. de S. Remi dans ſa proteſtation de ſincérité. C'eſt que tous les Hiſtoriens parlent comme lui. *L'Auteur même de l'Hiſtoire du Regne de Louïs XIII. ſe pique d'être ſincère.* Me voilà donc enfin placé dans la Préface de M. de S. Remi. Et pourquoi ne me piquerai-je pas de ſincerité auſſi bien que les autres? Il me ſemble que je ne manque pas de ce côté-là. On me blâme de parler trop franchement. La droiture & la ſincerité que M. de S. Remi veut avoir au regard même de ceux qu'il attaque, l'obligent à reconnoitre de bonne foi, que je puis bien *avoir raiſon en quelque choſe.* Mais à ſon avis, il y a généralement plus de *malignité* que de ſincérite dans mon Livre.

vre. Si certaines gens le lisent, c'est que la corruption naturelle du cœur de l'homme, fait aimer la médisance & la satyre. M. de S. Remi ne s'explique pas davantage. Une Préface doit être courte. Il developpera peut-être ce qu'il y a de bon & de malin dans mon Histoire, quand il en sera venu au regne de Louïs le Juste, & sur tout à celui de Louïs le Grand. M. de S. Remi s'est engagé d'honneur à sa Majesté Très-Chrétienne de faire de son mieux en cette occasion. Il ne desespere point de contribuer à la gloire immortelle *du grand & invincible Monarque*. Le rare mérite des gens d'esprit déja choisis & gagés pour transmettre à la posterité les merveilles inouïes de son regne, ne detourne pas M. de S. Remi de se signaler aussi par une si noble entreprise. Horace avoit peur que les forces ne lui manquassent, s'il se mettoit à chanter les louanges d'Auguste. M. de S. Remi se sent, graces à Dieu, les poumons assez forts pour entonner la trompette. Plus courageux, ou plus habile que les beaux esprits de la Cour de l'Empereur Romain, il ne

 craint

craint point de flétrir les lauriers de Loüis le Grand en y mettant la main. M. de S. Remi n'en sera pas si-tôt là. Il faut avoir patience. Je veux bien cependant me justifier du reproche général de malignité. Mais venons auparavant à un autre que M. de S. Remi me fait aussi. C'est que l'Histoire du Regne de Loüis XIII. composée, dit-il, sur les *Mercures* & sur les Gazettes, aura du moins trente volumes.

Avant que de parler de cet air dédaigneux, n'auroit-il pas été à propos de prévoir si celui qu'on attaque, ne pourroit point avoir lû au moins le premier volume de la collection des Historiens de France, donnée par du Chesne ? M. de S. Remi n'a pas trouvé d'autres originaux, pour écrire sa curieuse & sincere Histoire des Rois de la premiere Race. Il a dû se contenter de ceux, sur lesquels Adrien de Valois, le P. Le Cointe, Mezerai & Cordemoi ont travaillé. Et quels sont ces originaux ? La méchante Chronique d'un ancien Monastére ; je ne sai quel lambeau de la Legende d'un Saint, ou d'une Vie fort mal

faite & rempli de contes impertinens. On ſoutient à M. de S. Remi que l'Hiſtoire du Regne de Louïs XIII. eſt compoſée ſur des Mémoires, dont le moindre ſe trouvera plus judicieux & plus certain, que le meilleur de ceux dont il s'eſt ſervi, pour écrire la ſienne. Je mets en fait que de toutes les piéces ramaſſées par Du Cheſne, il n'y en a pas une qui ſoit plus ſupportable en ſon genre, que le *Mercure François* l'eſt dans le ſien. Le moins eſtimable de tous les Auteurs que je cite, écrit mieux & mérite plus d'être cru, que le grand Ecrivain que M. de S. Remi a dû prendre pour ſon premier guide. Je parle de Grégoire de Tours, homme ſimple, crédule, & d'un diſcernement plus que médiocre. Quelle certitude y a-t-il encore dans l'Hiſtoire de cet Evêque? Le P. Le Cointe prétend & prouve par pluſieurs manuſcrits anciens que les Moines copiſtes y ont ajouté une infinité de choſes. On ne blâme pas M. de S. Remi d'avoir ſuivi Grégoire de Tours. Il n'y a pas de meilleurs Mémoires. Cependant je pourrois reprocher avec plus

 de

de fondement à M. de S. Remi, que son Ouvrage est composé sur de misérables chroniques & sur des Légendes presque toûjours fabuleuses, qu'il ne me reproche que l'Histoire de Louïs XIII. est faite sur les *Mercures* & sur les Gazettes. On sait bien pourquoi je cite le *Mercure François.* Il rapporte les Edits, les Déclarations, les Manifestes, & les autres actes publics.

Mais votre Histoire sera de *trente volumes.* Peut-être que M. de S. Remi ne sera pas tout-à-fait heureux dans sa conjecture. Et quand il le seroit; si je trouve dans les trente-trois années du Regne de Louïs XIII. d'assez grand événemens, des intrigues, & des négociations assez curieuses pour remplir trente volumes, doit-on trouver étrange que j'en fasse autant? Je voi des gens qui demandent d'abord, *combien y a-t-il d'années dans ce nouveau volume?* Ne vaudroit-il pas mieux s'informer, quelles affaires l'Auteur raconte, & si elles méritent d'être sçues? Telles choses peuvent arriver en un an, & même en six mois, qu'il ne seroit pas possible d'em-

d'emploier moins d'un volume à les raconter. Pour éviter cet inconvénient frivole, faudra-t-il supprimer la moitié de ce que les gens raisonnables souhaitent qu'on leur développe ? Le volume que je donne à présent ne contient pas trois années entiéres. Mais il y a des événemens si extraordinaires & si curieux, que j'ai cru devoir les raconter dans leur juste étenduë : la guerre de Mantoue ; les deux expéditions de Louïs XIII. aux portes de l'Italie ; la prise de Pignerol par le Cardinal de Richelieu ; Cazal deux fois assiégé, & deux fois secouru ; les Ducs de Savoie & de Mantouë presqu'entiérement dépouillés de leurs Etats, l'un par le Roi de France, & l'autre par l'Empereur & par le Roi d'Espagne ; deux ou trois actions considérables dans le Piemont, où le Duc de Montmorenci signale sa valeur ; la fameuse Diète de Ratisbone, où le commandement général des armées de l'Empereur est ôté à Walstein ; la descente du Roi de Suede en Allemagne & la rapidité de ses premiéres conquêtes ; la reduction de toutes les villes Réfor-

formées du Languedoc; la résistance du Duc de Rohan attaqué par trois Armées différentes; les premiéres brouilleries du Cardinal de Richelieu avec la Reine Mere & avec le Duc d'Orleans qui sort du Roiaume; les réconciliations feintes; l'extrême maladie du Roi à Lion; la fortune du Ministre sur le point d'être renversée; les grands éclats de la Reine Mere contre lui; la nécessité qui lui fait prendre le parti de se retirer de la Cour; la maniére dont il s'établit mieux que jamais dans l'esprit du Roi, ce qu'on nomma *la journée des Duppes*; une paix concluë à la tête de deux armées qui commencent à se battre; le Maréchal de Marillac arrêté prisonnier au milieu d'un camp où il commande; la seconde sortie du Duc d'Orleans hors de la Cour, & hors du Roiaume, après que Richelieu avec lequel il a rompu ouvertement, l'a fait poursuivre à main armée par le Roi jusques en Bourgogne; l'emprisonnement de la Reine Mere à Compiegne & sa retraite dans les Païs-Bas; plusieurs personnes considérables de la Cour arrêtées, releguées, ou obligées à s'enfuir; les

les pourſuites commencées au Parlement de Paris contre le Cardinal à la requête de la Reine Mere & du Duc d'Orleans; la liberté de cette Compagnie violemment opprimée; Enfin la conteſtation ſur la ſucceſſion aux Etats de Vincent Duc de Mantouë terminée par le Traité de Quiéraſque. Voilà certainement aſſez de matiére pour un volume qui ne contient que cinq livres. Cependant les événemens que je viens de marquer & quelques autres, ſont arrivés dans l'eſpace de deux ans & demi. La même choſe s'eſt déja trouvée au ſecond volume. Il a fallu ou ſe contenter d'y rapporter ce qui s'eſt paſſé en moins de trois ans depuis l'ouverture des Etats-Généraux, juſqu'au premier éloignement de la Reine Mére à Blois.

Ce n'eſt point le reproche de M. de S. Remi, qui m'engage à cette juſtification. S'il étoit le ſeul qui eût paru ſurpris, ou mécontent de la longueur de mon Hiſtoire, je me ſerois auſſi peu mis en peine de ſa mauvaiſe humeur, que des injures qui m'ont été dites à l'occaſion de ſa Préface. Mais puiſque des perſonnes que j'eſtime

j'estime & que je revére, semblent se plaindre de ce que je suis trop diffus; representons-leur nos raisons. Si elles nous en opposent de meilleures après cela, non seulement on se corrigera dans la suite, mais encore dans une nouvelle Edition des volumes qui ont déja paru. Je prie très-humblement ces Messieurs de considérer que je ne me suis jamais borné à la vie de Louïs XIII. C'a toujours été mon dessein de rapporter tout ce qui est arrivé sous son regne, de plus remarquable dans toute l'Europe. J'ai dit pourquoi j'entreprenois une Histoire générale en quelque maniére. Dans la situation où se trouvent depuis long-tems les Princes Chrétiens, les uns au regard des autres, il n'est plus possible de donner un récit complet & intelligible des affaires d'une des grandes Puissances, sans entrer dans quelque détail de ce qui se passe dans les Cours alliées, ou jalouses de sa grandeur & de sa prosperité. Une des principales maximes de la politique du Cardinal de Richelieu, tirée des Espagnols, c'est d'entretenir une négociation perpetuelle dans toutes les Cours, & particulié-

tiérement à celle de Rome qui se rend comme la médiatrice entre tous les Souverains de sa Communion. Voilà en partie pourquoi l'Histoire d'une Couronne, est tellement liée avec celle des autres, qu'il est fort difficile, pour ne pas dire impossible, de l'éclaircir séparement.

Une narration de ce qui est arrivé depuis peu remplit toujours plus d'espace, que celle de ce qui s'est fait plusieurs siécles auparavant. Les quinze premiers livres de Tite Live renfermoient quatre cens quatre-vingt huit années de la République de Rome, & les quinze suivans n'en contenoient que soixante-trois. Il en étoit de même à proportion dans le reste de l'ouvrage. Plus Tite Live approche de son tems, & plus son récit est long & circonstancié. Nous le voions dans les sommaires qui nous restent de chaque livre. Tacite le plus concis de tous les Auteurs, en use de même. Un livre de ses Histoires renferme beaucoup moins de temps qu'un des Annales. Pourquoi cela? Outre que sous les courts regnes de Galba, d'Othon, & de Vitellius, il y eut des revolutions qui ne se pouvoient raconter

en

en moins de livres, Tacite avoit peut-être encore des memoires plus amples, du tems des ſix derniers Céſars, que de celui des cinq precédens; les volumes de ſes Hiſtoires ſe trouvérent ainſi plus longs & plus diffus que ceux des Annales. La même choſe ſe rencontre dans les Auteurs modernes. Ceux qui entreprénent l'Histoire générale d'une Nation, s'étendent plus à meſure qu'ils approchent de leur ſiécle: Et l'Ecrivain qui raconte ſeulement ce qui s'eſt paſſé de ſon tems, ou bien un peu auparavant, eſt plus long qu'un compilateur des événemens des ſiécles reculés. La belle Hiſtoire de M. de Thou n'eſt pas de ſoixante ans. Combien y a-t-il de gros volumes? Celle de Suéde par le ſavant & judicieux Puffendorf, Auteur aſſez concis, renferme vingt-quatre ans. C'eſt un ample volume à deux colomnes d'un caractére menu. Que ſi on veut bien conſidérer maintenant le nombre & la groſſeur des livres, dont je dois donner des extraits, on verra que je ne puis guéres me reſſerrer. Il y a huit volumes des Mémoires de l'Abbé Siri. Et puiſque mon ouvrage n'eſt compoſé que

ſur

sur les *Mercures*, selon l'oracle prononcé par M. de S. Remi, je dois extraire vingt-cinq volumes du *Mercure François*. Ajoutez à cela les divers Mémoires, les differentes Vies de Louïs XIII. du Cardinal de Richelieu, de Lesdiguieres, de du Plessis-Mornai, d'Epernon, de Montmorenci, de Toiras, de Guébriant, de Gassion, & plusieurs autres. Quel nombre de volumes tout cela ne fait-il pas, sans y comprendre les Histoires des païs étrangers, dont je tire encore différentes choses? On me fera plaisir de m'apprendre le secret d'être court, & d'écrire une Histoire intelligible & bien circonstanciée, où l'Auteur n'omette rien de ce qui se trouve de curieux & d'essentiel dans les Mémoires sur lesquels il a travaillé. J'avoue que je ne le sai pas. Bien des gens voudroient qu'on dît en un ou deux volumes, tout ce qui est nécessaire pour instruire & pour divertir le Lecteur. Cela est-il possible?

Le monde fait communément une autre injustice aux Auteurs. Chacun voudroit qu'on écrivît pour lui seul en particulier, & qu'on mît précisément dans un ouvrage ce qu'il est bien-aise de lire & d'ap-

d'apprendre. Les uns ne se soucient pas de ce qui s'est passé hors de France, les autres l'aiment davantage. Il y a des personnes à qui le mélange plaît. Comment peut-on contenter entiérement des goûts si différens? Un homme des plus judicieux de nôtre tems, a raison de dire que si un Ecrivain veut se regler sur la bizarrerie & sur la diversité du goût des Lecteurs, il retranchera tout ce qui est dans son ouvrage, ou bien il le laissera tel qu'il est. Vous rencontrez des gens qui sont à peu près contens de vôtre livre entier: il n'y faut donc pas toucher. Que si vous vous mettez à corriger, ou bien à retrancher ce que celui-ci & celui-là ne goûtent pas, il ne vous restera plus rien. Quelques-uns se plaignent de ce qu'il y a trop de piéces insérées dans cette Histoire. Ils ne voudroient ni Harangues directes, ni Lettres, ni Mémoires dressés pour le Conseil, ni instructions données aux Ambassadeurs, ni détail de négociation. Tout cela se trouve ailleurs. Pourquoi le rapportez-vous? Pour vous épargner la peine de le chercher. Les Harangues & les Lettres qui se lisent dans Saluste, dans Tite

Live,

Live, & dans Tacite, se rencontroient peut-être dans les Auteurs, ou dans les Mémoires sur lesquels ils ont travaillé. Cela les a-t-il empêchés de tourner ces piéces à leur maniere & de les mettre dans leurs ouvrages? D'autres croient au contraire que c'est ce qu'il y a de plus agréable & de plus utile dans une Histoire. Ils ont raison à mon avis, & leur goût me paroit meilleur.

Faudra-t-il le repeter sans cesse? Une simple narration, n'est pas une Histoire, à proprement parler, mais une Gazette. L'Histoire c'est une piéce d'éloquence, où la vérité des événemens doit être rapportée d'une maniere propre à instruire & à divertir le Lecteur. Il y faut de la variété, de l'art, du sel, & de l'ornement. C'est pourquoi les Anciens y ont inseré des Lettres, des Harangues, des Traités de paix, des digressions sur l'origine des peuples, sur leurs mœurs, & sur leur gouvernement civil & militaire. Une piéce inserée dans l'Histoire, une digression ne sont pas inutiles, dès qu'elles se trouvent longues. Il faut voir si le Lecteur n'en est ni mieux instruit, ni mieux régalé, pour

ainsi

ainsi dire. En ce cas, l'une & l'autre doivent être supprimées. Autrement, elles ont leur usage, & c'est un ornement au Livre. Un récit trop uniforme ennuïe & dégoûte. Les Harangues, les Lettres, les Mémoires, font une agréable varieté. On y apprend les diverses circonstances d'une affaire, les motifs de ceux qui l'ont entreprise, les manieres & les interêts des Princes ou des Républiques avec qui les Ambassadeurs ont négocié. J'ai rapporté assez au long, par exemple, les négociations du Marquis de Cœuvres & du Maréchal de Bassompierre chez les Suisses, à l'occasion de l'affaire de la Valteline. Quelques-uns en ont grondé. Je prie les personnes équitables, de me dire si elles n'ont pas eu du plaisir à lire ces piéces, & si on n'y a rien appris de nouveau. Si cela est, j'ai eu raison de les inserer. J'aurois pû ôter du volume que je donne les Lettres écrites dans le grand démêlé de Marie de Médicis & du Duc d'Orleans avec le Roi Louïs XIII. & le Cardinal de Richelieu. On auroit pû supprimer encore les Requêtes de la mere du Roi, & de l'héritier présomptif de la Couronne au

Par-

Parlement de Paris, pour demander justice contre un Ministre arrogant qui persécutoit & opprimoit les premiéres personnes du Roiaume. Mais cette affaire est si singuliére & si curieuse, que j'ai dû supposer qu'on seroit bien-aise de la voir ici dans toute son étenduë.

Il est vraisemblable, & même certain que Tucydide, Saluste, Tite-Live, & les autres ont composé du moins la plus grande partie des Discours que nous trouvons dans leurs Histoires. Ils y font parler les gens, comme ils auroient parlé eux-mêmes en pareille occasion. Ces Discours sont estimés les plus beaux morceaux de leurs ouvrages, quoique ce soient peut-être des fictions. Et ce n'est pas sans raison. Outre qu'il y a des traits d'éloquence vifs & surprenans, on y trouve d'excellentes maximes de Morale & de Politique. Si les Harangues, les Lettres, & les autres piéces que je rapporte, sont inférieures en beauté à celles des Anciens, elles ont du moins l'avantage d'avoir été certainement écrites ou prononcées. Ajoutons même hardiment qu'elles contiennent des maximes autant &

plus instructives que les autres, par rapport à nos mœurs & au Gouvernement présent des Etats. Convaincu par ma propre expérience que la variété fait un des principaux agrémens de l'Histoire, j'ai pris une liberté, dont je ne trouve pas d'exemple chez les Anciens. C'est de copier & de tourner à ma maniere, le récit même de l'Auteur qui me fournit une circonstance, comme du Duc de Rohan, du Maréchal de Bassompierre, de Pontis, & de quelqu'autre, quand il m'a semblé que leur témoignage rendroit la chose plus croiable, ou que ces Messieurs racontoient une circonstance avec plus de naïveté & d'agrément que je n'aurois pû faire. Il en est souvent de l'Histoire comme du Théatre. Un changement d'Acteur & de scéne plaît & délasse. On auroit pû abréger la narration des autres; mais j'ai eu peur qu'elle ne fût moins divertissante. On blâme Tite-Live d'avoir traduit mot à mot de beaux & grands morceaux de Polybe, & de ne l'avoir cité qu'une fois avec un éloge assez froid. J'ai voulu éviter ce défaut, faire honneur à ceux qui me fournissent de curieuses par-

ticularités. Enfin si on se donne la patience d'examiner pourquoi j'ai voulu mettre certaines choses, on trouvera que j'ai eu une raison pertinente. Ceci sera dit par rapport à la France; où ce qui regarde l'Histoire & le Gouvernement des autres païs, est assez recherché; Et cela sera plus amplement expliqué pour contenter la curiosité des étrangers, qui veulent connoître exactement les affaires de France. On ne peut pas me reprocher que l'envie de plaire à diverses gens, me fait écarter de mon sujet. J'avertis au frontispice de chaque volume que je ne me borne pas uniquement à Louïs XIII. Je fais l'Histoire de ce qui est arrivé durant son regne, & non pas sa vie.

Venons maintenant à la malignité dont certaines gens m'accusent. Je ne parle ni de M. de S. Remi, ni des Reverends Journalistes de Trévoux, qui m'abandonnent avec un sourcil vraiment Jesuitique, *au mépris & à l'execration* du genre humain. Il est assez visible que le chagrin de ces injustes & malhonnêtes censeurs, vient principalement de ce que je parle du Roi de France autrement

 que

que ses flateurs, & peut-être encore de ce que la *Societé* se trouve assez maltraitée en quelques endroits des volumes précédens. Je veux bien me justifier sur l'article de sa Majesté Très Chrétienne, & sur celui des bons Peres Jésuites. Mais je dois répondre premiérement à l'objection générale de malignité. Je croiois l'avoir suffisamment prévenuë dans la Preface mise à la tête de cet Ouvrage. Il n'en est pas de l'Histoire d'un Etat, où le Gouvernement arbitraire, parlons plus rondement, où *la tyrannie* s'établit, comme de l'Histoire d'une République naissante, ou qui fait encore ses premiers progrès. Vous trouverez ici de fréquens exemples de vertu, & là ils seront fort rares. Qu'y a-t-il de bon à dire de ces Courtisans uniquement occupés à s'avancer par la flatterie, ou par une lâche complaisance aux inclinations les plus corrompuës du Prince, ou de son Ministre? Ces Messieurs peuvent bien avoir de la bravoure, de l'expérience, & de l'habileté dans l'Art militaire, ou de ces fausses vertus sans lesquelles on n'oseroit se montrer dans le monde. Mais une probité

bité solide, il est presqu'inutile de la chercher dans ceux qui environnent un Prince trop absolu. Pour un Courtisan qui se pique de droiture & d'integrité, on trouve cent scélerats. Tite-Live nous propose une foule d'exemples de vertu rares & éclatans. En voici la raison. Ce qui nous reste de ses Ouvrages contient l'Histoire des premiers siécles de la Republique de Rome, avant sa corruption. Tacite au contraire qui écrit l'Histoire d'onze Empereurs, dont il n'y en a que trois ou quatre qui n'aient pas été d'exécrables tyrans, combien nous represente-t-il de véritables gens de bien? Thraseas Pætus, Helvidius Priscus, Julius Agricola & quelques autres en fort petit nombre.

Je me trouve dans le même cas. Le Duc de Rohan, du Plessis-Mornai, l'Avocat Général Servin, & fort peu de gens qui leur ressemblent, me fournissent des occasions de louër la vertu & de la rendre aimable. Je ne m'épargne pas alors. A ces vices près, dont la corruption du monde tâche de cacher l'horreur sous le nom moins choquant de *galanterie*, le Maréchal de Bassompierre, par exemple,

n'avoit pas des vices énormes & criants. Je blâme ses desordres : mais je lui pardonne beaucoup en considération de ses bonnes qualités. C'est une règle d'équité que je me suis prescrite. Si je me déchaîne, pour ainsi dire, c'est contre la scélerattesse qui léve le masque, ou qui se cache certainement sous un faux extérieur de religion & de modestie. On m'a voulu reprocher que j'affectois trop d'ériger du Plessis-Mornai en Héros. J'ai cru pouvoir imiter Tacite. Chagrin en quelque maniere de trouver si peu de vertu à louer, il se donne carriére quand il parle de ceux dont la probité lui paroit digne d'être transmise à la posterité. Parmi les vieux Conseillers d'Etat d'Henri IV. dont Louïs son fils se servoit, j'en ai trouvé un parfaitement homme de bien, fort mal écouté, & encore plus mal recompensé de ses longs & fideles services. Je me suis fait un plaisir, je le confesse, de montrer du Plessis-Mornai par ses beaux endroits. Villeroi & Jeannin avoient leur mérite de Cour. Ils furent habiles Ministres d'Etat: mais sont-ce des modeles de probité, de desinteressement & de religion à proposer!

fur? De tous les Généraux d'armée qui paroissent dans mon Histoire, y en a-t-il un qui ait les vertus Chrétiennes, civiles, & militaires en un degré aussi éminent que le Duc de Rohan? J'ai donc eu raison de le louer autant que j'ai dû le faire sans dissimuler ses défauts. Enfin entre tous les Magistrats qui ont vécu avant ou depuis l'Avocat Général Servin, on en trouve peu d'un merite égal. Je lui rends justice avec plaisir, quoi qu'il soit mort dans la communion de l'Eglise de Rome, dont il connoissoit bien la corruption.

Le Roi Louis XIII. Henri Prince de Condé, les Connêtables de Luines & de Lesdiguiéres, le Chancelier de Silleri, le Cardinal de Richelieu, son P. Joseph, & plusieurs autres étoient morts longtems avant que je vinsse au monde. Je n'ai aucune raison de chérir ou de haïr leur mémoire; & je puis dire des enfans, ou des parens de ceux que je viens de nommer, ce que Tacite dit de quelques Empereurs, dont il écrivoit le regne. Ils me sont également inconnus des deux côtés: je n'ai reçû ni bienfait ni injustice de leur part. Je le protes-

te devant Dieu, je n'ai aucun sujet de me louër, ni de me plaindre de la famille des personnes dont je parle avantageusement, ou que je blâme dans cette Histoire. On y cherche simplement à dire la vérité, à rendre le vice odieux, à inspirer de l'amour & de la venération pour la véritable vertu. Comme on ne fait pas profession d'estimer aveuglément les descendans de ceux, dont il est parlé avantageusement dans cet Ouvrage, aussi peut-on revérer les bonnes qualités de ceux dont les peres s'y trouvent maltraités. Je parle avec éloge d'Armand Prince de Conti, quoique le Prince de Condé son pere ne soit pas certainement un de mes Héros. Et quand le Duc d'Anguien frere aîné du Prince de Conti entrera dans le monde, on louëra ses belles qualités, sans dissimuler ses défauts.

Mais pourquoi, dit-on, cette espéce d'acharnement contre des Têtes couronnées? Vous ne leur pardonnez pas la moindre chose. Une Lettre, une parole qui paroit indigne d'une personne de leur naissance, vous la relevés aussi fortement que si c'étoit un crime. *Les Princes doivent*

vent savoir, dit judicieusement un *Historien moderne, *que leur rang les expose tellement à la vuë du monde, que tout ce qu'ils font de bon, ou de mauvais, est toujours connu d'un fort grand nombre de personnes. Un Historien est en droit de transmettre à la postérité les actions d'un Prince, telles qu'il les trouve. Le seul moien que le plus puissant Monarque ait de prévenir le blâme des siécles à venir, c'est de bien faire. Il peut imposer silence à ses Sujets, pendant qu'il est en état de se faire craindre. Mais il ne viendra jamais à bout d'arrêter la plume des étrangers, ni des Ecrivains desinteressés qui vivront après lui.* Si dans un Prince, je reléve certaines actions qui se commettent tous les jours impunément, & sans qu'on s'y arrête, ce n'est ni par malignité, ni par chagrin, ni par envie de divertir par un trait de satyre. L'Histoire est un Livre de Morale, où les Princes & les Particuliers doivent trouver des instructions. N'est-il pas bon d'insinuer aux personnes du premier rang, que le monde étant curieux de connoitre ce qu'elles font, ce

* *Puffendorf Præfat. Commentar. de Rebus Suecicis.*

qu'elles disent, ce qu'elles écrivent de plus secret, un Prince doit être sur ses gardes infiniment plus qu'un particulier? On sait tôt ou tard ce que le Prince fait dans son domestique. Un Auteur sera souvent plus exact à recueillir la vie particuliére d'un Roi, ou d'un Seigneur, que ses actions publiques. Et ce n'est pas sans raison. Les Grands tâchent presque toûjours de se contrefaire, quand ils se montrent au dehors. Ils ne sont au naturel que dans une chambre, dans un cabinet avec leurs confidens, ou leurs favoris.

Bien loin de donner des louanges à un Roi qui les aime jusqu'à l'excès, je le blâme très-fort. Cela est certain. Je fais sur son sujet la même protestation, que je n'ai aucun chagrin particulier contre lui. Si j'ai senti quelquefois certain mouvement de passion, ç'a été tout au plus d'un raisonnable & honnête dépit, en voiant un assez grand nombre de gens d'esprit & de mérite, s'épuiser à chercher de nouvelles maniéres de flatter un Roi qui fait tant de mal à ses Sujets & à toute l'Europe. Que quelques uns de Messieurs de l'Académie Françoise, qui n'ont pas

d'au

d'autre relief dans le monde que celui de bel esprit, louënt à tort & à travers le Prince dont ils attendent des bienfaits, on se contentera de les *abandonner au mépris du public.* Mais n'est-ce pas la chose du monde la plus indigne, que de graves Magistrats & des Evêques flattent si hautement & contre les lumiéres de leur conscience, un Prince dont ils condamnent dans le fond de leur cœur, l'ambition, le luxe, la dureté, les entreprises violentes, la cruauté, les adultéres scandaleux, & les injustices criantes? Que M. l'Evêque de Senlis se fasse de l'Academie Françoise, on le lui pardonnera; quoi que ce soit une chose fort au dessous d'un Prélat de se mettre d'une Compagnie, dont toute l'occupation se termine à des observations sur la Grammaire, sur la justesse d'une expression, sur le tour & l'harmonie d'une période, sur la cadence d'un vers, & sur la finesse d'une pensée. A Dieu ne plaise qu'on ait la même indulgence pour le Discours que M. de Senlis prononça le jour de sa reception dans l'Academie Françoise. On ne peut lire les flatteries outrées qu'il contient, sans indi-

gnation & ſans ſe récrier : Eſt-ce par les inhumanités commiſes depuis peu dans le bas Languedoc ? Eſt-ce par les infractions des Traités les plus ſolennels & les plus long-tems concertés ? Eſt-ce par l'effuſion de ſang que l'infidelité la plus étrange cauſe actuellement dans toute l'Europe, que Louïs XIV. mérite que ſes Evêques diſent tout publiquement, que depuis le commencement de ſon regne, il eſt toûjours également grand & incomparable ? Je m'abſtiens de rappeller ici pluſieurs choſes qui feroient ſans doute rougir les Evêques & les Magiſtrats adulateurs de France, ſi des gens ſi lâchement proſtitués pouvoient conſerver encore quelque ſentiment de pudeur. On me blâme de parler avec tant de liberté ; on me repréſente que je m'expoſe d'une étrange maniére. Je le ſai bien. Mais ne faut-il pas du moins pour l'honneur de la Nation Françoiſe, qu'il ſe trouve quelqu'un qui ait le courage de dire la vérité, & d'avertir la poſterité que tant de panegyriques ingenieux, tant d'inſcriptions magnifiques, tant de vers pompeux qu'elle trouvera ſoigneuſement recueillis, ne contiennent

que

que des mensonges grossiers, ou des flateries fades & impertinentes? J'ai si peu d'animosité contre le Roi de France, que s'il plaisoit à Dieu qui tient le cœur des Rois dans sa main, de changer celui de Louïs XIV. & de le rendre un bon Prince, comme je l'en prie avec toute l'ardeur possible, je louerois aussi souvent, & avec autant de plaisir ce qu'il feroit de bien, que j'ai blâmé le mal, que je remarque avec beaucoup d'autres, dans sa conduite. Plût à Dieu que je pusse dire sincérement, que l'abolition des duels n'est ni la meilleure, ni peut-être la seule bonne chose qu'il ait faite en soixante & une années de regne!

Rien ne vous oblige, m'a-t-on objecté, de parler de lui dans l'Histoire de son pere. Il n'avoit pas encore cinq ans accomplis lors qu'il parvint à la Couronne. Mais n'ai-je pas averti dès le commencement de cet ouvrage, que mon but principal, c'est de raconter comment la France a perdu depuis la mort d'Henri IV. le peu qui lui restoit de liberté? En rapportant les diverses demarches faites sous le regne de Louïs XIII. pour parvenir à un

pouvoir purement arbitraire & tyrannique, il est naturel de reflêchir sur la maniére dont Louïs XIV. profitant des ouvertures que le Cardinal de Richelieu lui a données, est allé beaucoup plus loin avec le secours de Mazarin, & de quelques autres miserables Ministres d'Etat, qui ont sacrifié le bien de la patrie à leur ambition, & à l'envie de plaire à leur maître. On pouvoit, je l'avouë, laisser au Lecteur le soin de faire lui-même ses réflexions sur ce qu'on lui expose, & de le comparer avec ce qui se passe sous le regne présent. Mais tous les hommes n'ont pas autant de vivacité, de pénétration, & de discernement les uns que les autres. Doit-on laisser tant de choses à deviner, quand il est question d'inculquer une maxime aussi importante, que celle de la nécessité d'une attention continuelle sur les divers artifices qu'une Cour ambitieuse emploie pour parvenir au pouvoir arbitraire? En cette occasion, il faut, à mon avis, faire toucher les choses au doigt. Si les François ne sont ni en état, ni d'humeur de profiter de ce qu'on dit des maniéres de ceux qui se rendent les Ministres de la

ty-

tyrannie, il pourra du moins servir aux Nations encore jalouses de leur liberté. Je ne sai pourquoi on s'opiniâtre si fort en France à exalter Louïs XIV. & à crier sans cesse que c'est le plus grand Prince qu'on ait jamais vû. Outre que cela paroit impertinent & ridicule dans les païs étrangers, où, quoique disent les gens de l'Academie Françoise, on parle de lui tout autrement qu'à Versailles; ces Messieurs font plus de tort que de bien à la réputation de leur prétendu Héros. Certains esprits qui ne sont pas toûjours à mépriser, se révoltent. L'encens donné mal à propos & avec trop d'abondance, fait mal au cœur. L'envie prend de prouver que ce qu'on veut faire passer pour grand, est médiocre, & peut-être blâmable. On met Louïs XIV. au-dessus de tous ses prédécesseurs. Son pere autrefois presqu'autant flatté que lui, est maintenant oublié; trop heureux d'être mis au nombre de ces Princes, qui n'ont pas de grands vices, mais à qui les vertus nécessaires manquent. Cependant à juger sainement des choses, & j'ai cru devoir le remarquer quand l'occasion s'en est pre-

sen-

sentée, Louïs XIII. est beaucoup plus estimable que son fils. Je ne prétens pas lui donner une louange fort extraordinaire en disant cela de lui. Ajoutons encore qu'on a vû sous son regne des choses autant & plus éclatantes que sous celui-ci. Si le Pere n'a pas rendu ses Sujets heureux, du moins il ne leur a pas fait autant de mal que son Successeur.

Il ne me reste plus que deux mots à dire pour ma justification sur une des raisons que les Journalistes de Trévoux croient avoir de me charger des injures les plus atroces. Les gens de leur Compagnie habiles adulateurs des Princes, dont ils briguent la faveur & les bienfaits, savent profiter du foible du Roi de France. Ils le flattent de leur mieux dans toutes les occasions. Après cela, je ne dois pas être surpris du mal qu'on dit de moi dans le Journal de Trévoux. Je n'ai qu'une chose à répondre aux Auteurs. Laissons au jugement du public équitable & de la postérité desinteressée, qui des deux mérite d'être *abandonné au mépris & à l'exécration du genre humain*, ou le lâche flatteur d'un Roi, dont toute la Chrétienté se plaint
gé-

généralement, tels que sont les Jésuites du Journal de Trévoux en plusieurs endroits de leurs extraits, ou d'un Auteur qui a parlé sincérement & contre la bassesse des adulateurs, & contre la vanité de celui qui aime la flatterie jusques à un excès inouï & prodigieux. Une autre raison du chagrin de ces Messieurs, c'est apparemment que leur Société se trouve maltraitée dans mon Ouvrage. Doit-on s'en prendre à moi? Toutes les affaires des Jésuites dont je parle, se rencontroient naturellement en mon chemin. Elles ne leur font pas honneur. Est-ce ma faute? Je ne devois ni les supprimer, ni affoiblir la vérité. Il y a quelques railleries mêlées: mais aussi & la doctrine des bons Peres, & la maniére dont ils s'y prennent pour la défendre, ou pour éviter la juste censure qu'elle mérite, sont étrangement ridicules. Pour ce qui est des particuliers de la Société qui peuvent être notés dans cette Histoire, on ne croit pas leur avoir fait injustice. Il est vrai qu'un Auteur moderne s'est avisé d'ériger le P. Coton en saint. Le feu Marquis de Beringhen qui avoit connu le personnage à la Cour, perdit son

sé-

sérieux ordinaire & se mit à rire, quand on lui parla de la Vie du Confesseur d'Henri IV. & de Louïs XIII. qui paroissoit depuis peu. *Le Pere Coton*, dit le Marquis, *étoit un habile & delié Courtisan; mais il n'a jamais passé pour un grand Saint.* C'est le caractere que je lui donne. Pour ce qui est du P. Arnoux, tout ce qu'on nous dit de lui, montre qu'il fut à la Cour un franc *Tartuffe*; je n'ai pas dû parler autrement de lui. On ne dit ni bien ni mal de Seguerand & de Suffren, parce que les mémoires du tems ne les louent, ni les blâment. J'avouerai même ici que j'ai remarqué une chose qui me fait estimer le P. Suffren. Il fut d'abord Confesseur de Marie de Médicis; Louïs XIII. le prit aussi pour être le directeur de sa conscience. Soit que Suffren eût de l'attachement à la Reine Mere qu'il confessoit depuis long-tems; soit qu'il ne voulût pas servir Richelieu dans ses passions injustes & violentes, il aima mieux n'être plus Confesseur du Roi, & suivre Marie de Médicis dans son éxil, que de la tourmenter autant que

te

le Cardinal le souhaitoit. On rendra justice dans son tems au courage & à la droiture du P. Caussin, & si l'occasion se présente de parler du P. Sirmond, ce sera en louant sa candeur & son rare mérite. Quoique je n'approuve pas cet esprit d'interêt, de domination & de vanité généralement répandu dans la Société, je croi qu'il y a plusieurs personnes estimables par leurs belles connoissances, & par leurs bonnes qualités. Quand elle sera véritablement tout *pour la plus grande gloire de Dieu*, on en sera mention avec éloge.

SOM-

SOMMAIRE

DES V. LIVRES

Contenus dans le VI. Volume.

SOMMAIRE du LIVRE XXVI.

PRojets du Cardinal de Richelieu depuis la prise de la Rochelle. Negociation de Bautru en Espagne & de la Saludie en Italie sur l'affaire de Mantouë. Charnassé est envoié en diverses Cours d'Allemagne & en Suede. Diversité d'avis dans le Conseil du Roi sur l'expédition d'Italie. Louis prend la résolution d'aller lui-même en Italie. Il tient son lit de Justice au Parlement de Paris. Basse & indigne adulation de Marillac Garde des seaux. Le Roi va en Piémont. Mort du Grand Prieur de France. Assemblée du Parlement d'Angleterre. Le Roi demande au Parlement la continuation de la douane. La Chambre des Communes se déclare plus que jamais contre l'Arminianisme. Rupture entre le Roi d'Angleterre & la Chambre des Communes. Le Roi d'Angleterre casse son Parlement. Jugement rendu contre plusieurs Membres de la Chambre des Communes. Le Duc de Rohan & les Reformés de France implorent en vain le secours du Roi d'Angleterre. Mesures prises par le Duc de Rohan pour soutenir le parti Reformé. Lettre du Duc de Rohan au Roi d'Angleterre. Traité du Duc de Rohan avec le Roi d'Espagne. Le Roi de France arrive aux passages des Alpes. Le pas de Suze est forcé. Le Duc de Savoie s'accommode avec le Roi, & le siege de Cazal est levé. Le Duc de Savoie, le Prince & la Princesse de Piémont, & divers Ambassadeurs des Princes d'Italie viennent saluer le Roi à Suze. Ligue entre la France, la Republique de Venise & le Duc de Mantouë. Conclusion de la paix entre la France & l'Angleterre. Le Roi de France retourne dans ses Etats. Nouvelles intrigues à l'occasion de la passion feinte du Duc d'Orleans pour la Princesse de Mantouë. Credulité de Marie de Medicis, du Cardinal de Richelieu & de quelques autres à l'Astrologie Judiciaire. Négociation de Charnassé à Munick. Paix concluë à Lubec entre l'Empereur & le Roi de Dannemark. Edit

de

de l'Empereur pour la restitution des biens Ecclesiastiques occupés par les Protestans depuis la paix de Passau. Trêve entre la Suéde & la Pologne. Siége & prise de Boisleduc par Frederic Henri Prince d'Orange. Le Roi de France va faire la guerre à ses Sujets Reformés en Languedoc. Siege & prise de Privas. Marillac est fait Marechal de France. Extrêmités du Duc de Rohan. Paix accordée aux Reformés de France. Le Roi retourne à Paris.

SOMMAIRE du XXVII. Livre.

Retraite du Duc d'Orleans en Lorraine. Suppression des Etats de Languedoc. Montauban accepte la paix. Le Duc d'Epernon rend avec une extrême repugnance visite au Cardinal de Richelieu à Montauban. Efforts inutiles du Cardinal de Richelieu pour gagner le Duc d'Epernon. Brouillerie du Cardinal de Richelieu avec la Reine Mere. Les troupes de l'Empereur se saisissent du pais des Grisons, afin de passer en Italie. Le Roi de France envoie Sabran à l'Empereur. Inutilité des Remontrances de Sabran à l'Empereur. Propositions inutiles d'accommodement sur l'affaire de Mantouë. Le Roi presse le Duc de Savoie de se déclarer. Intrigues des Ministres de France & d'Espagne chez les Suisses. Le Roi d'Espagne envoie Spinola en Italie. Les Imperiaux assiegent Mantouë. Spinola entre dans le Monferrat. Le Roi de France se prepare à secourir puissamment le Duc de Mantouë. Accommodement du Duc d'Orleans avec le Roi. Le Cardinal de Richelieu est fait Généralissime de l'armée du Roi en Italie. Reflexions sur l'état de l'Europe. Le Cardinal de Richelieu refuse une entrevuë sur les confins de la France & de la Savoie proposée par le Prince de Piemont. Nouvelle aigreur entre le Duc de Savoie & le Cardinal de Richelieu. Mazarin vient trouver le Cardinal de Richelieu à Lyon. Diverses propositions de paix faites inutilement. Ambassade du Marechal d'Etrées à Venise. Arrivée du Maréchal de Bassompierre en Suisse. Proposition de Bassompierre à la Diéte de Soleurre, Abscheid *ou Resolution de la Diéte de Soleurre. Diverses entrevuës du Prince de Piémont & du Cardinal de Richelieu. Rupture ouverte de la Savoie. Prise de Pignerol.*

SOM-

SOMMAIRE du XXVIII. Livre.

Départ du Roi pour l'Italie. Il voit le Duc d'Orleans à Troies en Champagne. Le Roi arrive à Grenoble, & le Cardinal de Richelieu s'y rend. Négociation de Mazarin à la Cour de France. Lettre du Roi au Duc d'Orleans sur les affaires d'Italie. Conquête de la Savoie. Le Pape ordonne que les Cardinaux seront desormais traités d'Eminence, & qu'ils prendront le titre d'Eminentissime. Louis s'avance jusqu'à S. Jean de Maurienne, y tombe malade, & revient à Lyon. Le Roi engage le Duc de Montmorenci à prendre le commandement de l'armée de Piément. Valeur extraordinaire de Montmorenci dans un combat donné près de Veillane en Piemont. Mort de Charles Emmanuel Duc de Savoie. Victor Amedée son fils lui succéde. Mauvais état des affaires du Duc & de la Ville de Mantouë. Défaite de l'armée Venitienne par les Imperiaux. Prise & sac de Mantouë. Siege de Cazal par le Marquis Spinola. Toiras défend bravement Cazal. Combat de Carignan. Caballes à la Cour de France contre le Cardinal de Richelieu. Suspension d'armes en Italie menagée par Mazarin. Mort du Marquis Ambroise Spinola. Etat des affaires en Angleterre. Leon Brulart & le P. Joseph sont envoiés en Allemagne. Ouverture de la Diète de Ratisbone. Le Duc de Baviere fait ôter à Walstein le commandement Général des troupes de l'Empereur. L'Empereur se défend de donner la charge de Walstein au Duc de Baviere. Le Roi d'Angleterre intercede à la Diete de Ratisbone en faveur du Palatin son beau-frere. Negociation de Leon Brulart & du P. Joseph à Ratisbone touchant l'affaire de Mantouë. Caractere de Gustave Roi de Suéde. Ce Prince prend la résolution de passer en Allemagne. Il s'assure de la Poméranie. Manifestes du Roi de Suéde & du Duc de Pomeranie. Progrès du Roi de Suéde dans la basse Saxe.

SOMMAIRE du XXIX. Livre.

Le Roi de France tombe dangereusement malade à Lyon. Diverses intrigues durant la maladie du Roi. La santé du Roi se rétablit, & il retourne à Paris. Négociations sur les affaires d'Italie. L'armée de France commandée par trois Maréchaux de France marche au secours de Cazal. Mazarin

tint arrêtée les armées de France & d'Espagne prêtes à se battre. Traité conclu à la tête des armées de France & d'Espagne. Mazarin sauve l'armée de France sur laquelle les Espagnols irrités de quelques infractions du Traité venoient fondre à l'improviste. Nouvel accord entre les Généraux de France & d'Espagne menagé par Mazarin. Marie de Médicis éclate contre le Cardinal de Richelieu. Le Cardinal de Richelieu se croit disgracié. Il va trouver le Roi à Versailles, & déconcerte les projets de la Reine Mere. Le Roi ôte les seaux à Marillac, & les donne à Châteauneuf. Le Jai est fait premier Président du Parlement de Paris, & Servient Secretaire d'Etat. Le Maréchal de Marillac est arrêté prisonnier en Italie. Extrait de ce que Puységur dit de la maniere dont le Maréchal de Marillac reçut sa disgrace. Pontis raconte la même chose tout autrement. Lettre du Maréchal de Marillac au Cardinal de Richelieu. Chagrins donnés à la Reine Anne d'Autriche. Les favoris du Duc d'Orleans gagnés par le Cardinal de Richelieu persuadent à leur maître d'abandonner la Reine Mere. Le Prince de Condé & la Comtesse Douairiere de Soissons briguent à l'envi l'amitié du Cardinal de Richelieu. Le Roi rend la liberté au Duc de Vendôme, & fait des Maréchaux de France. Le Cardinal Bagni tâche inutilement de faire la paix de Richelieu avec la Reine Mere. Nouvelle tentative du Jesuite Suffren pour reconcilier le Cardinal de Richelieu avec la Reine Mere. Richelieu veut obliger la Reine Mere à reprendre chez elle les parens du Cardinal. Ligue conclue entre la France & la Suéde. Assemblée des Protestans d'Allemagne convoquée à Leipsig par l'Electeur de Saxe. Progrès du Roi de Suéde dans la basse Saxe. Les confidens du Duc d'Orleans le font changer de sentiment, & lui persuadent de se déclarer pour la Reine sa mere. Le Duc d'Orleans sort de la Cour, & se retire dans son apanage. On parle fort diversement dans le monde de la retraite du Duc d'Orleans & de sa visite au Cardinal de Richelieu. La Reine Mere suit imprudemment le Roi à Compiegne. Artifices du Cardinal de Richelieu pour faire consentir le Roi à l'éloignement de sa mere. Conseil tenu à Compiegne sur l'éloignement de la Reine Mere. Le Roi retourne à Paris, & laisse sa mere à Compiegne sous la garde du Maréchal d'Etrées. Lettre du Roi écrite à son départ de Compiegne aux Par-

lemens & aux Gouverneurs de Provinces. Le Maréchal de Bassompierre est mis à la Bastille. Le Roi presse vivement Marie de Médicis de sortir de Compiegne.

SOMMAIRE du XXX. Livre.

NOuveaux mouvemens du Duc d'Orleans. Le Roi envoie le Cardinal de la Valette au Duc d'Orleans. Le Roi marche à Orleans. Le Duc d'Orleans se retire en Bourgogne, & le Roi marche après lui. Retraite du Duc d'Orleans dans la Franche-Comté. La Déclaration du Roi contre ceux qui ont suivi le Duc d'Orleans, trouve de la contradiction au Parlement de Paris. Requête presentée au Parlement de la part du Duc d'Orleans contre le Cardinal de Richelieu. Le Roi mande le Parlement de Paris au Louvre, & déchire en présence des Magistrats un Arrêt qu'ils avoient rendu. Divers Ecrits publiés de part & d'autre durant les brouilleries de la famille Roiale. Maximes detestables & flatteries ridicules & impies de Balzac. La Cour des Aides de Paris est interdite. Le Duc d'Orleans se retire en Lorraine. Lettre du Duc d'Orleans addressée au Parlement de Paris, pour être presentée au Roi. Le Duc d'Orleans sort de France & se retire en Lorraine Diverses instances de sortir de Compiegne faites de la part du Roi, à Marie de Médicis. La Reine Mere pense à se retirer dans les Païs-Bas Espagnols. Requête de Marie de Médicis au Parlement de Paris. La Reine Mere se retire dans les Païs-Bas Espagnols. Réflexions sur les accusations les plus importantes contre le Cardinal de Richelieu. L'Archiduchesse va recevoir la Reine Mere à Mons en Hainaut. Le Roi va faire vérifier au Parlement de Paris une Déclaration contre ceux qui ont suivi la Reine Mere & le Duc d'Orleans. Négociation de Mazarin à la Cour de Savoie en faveur de la France. Traité de Quiérasque en Piémont. Artifices de la Cour de France pour conserver Pignerol.

HIS-



HISTOIRE DU REGNE DE LOUIS XIII.

Roi de France & de Navarre.

LIVRE XXVI.



Près la prise de la Rochelle Louïs, ou plûtôt son premier Ministre, s'appliqua tout de bon aux moïens d'abaisser la puissance de la Maison d'Autriche. Le projet paroissoit dangereux & même impossible au Cardinal de Berulle, à Marillac Garde des sceaux, & à quelque autres gens du Conseil secret de Marie de Médicis. L'Allemagne presqu'entiérement subjuguée devoit, à leur avis, fournir à Ferdinand une multitude infinie de soldats, & Philippe maître des thresors du nouveau Monde, avoit de quoi paier des armées aussi nombreuses que celles des anciens Rois de Perse. Un zèle mal en-

1629 Projets du Cardinal de Richelieu depuis la prise de la Rochelle.

1629. entendu de Religion en imposoit encore à ces bigots. *L'Empereur*, disoient-ils, *ne pense qu'à réduire les Protestans, & à retirer de leurs mains les Evêchés, les Monastéres, & les autres biens Ecclesiastiques dont ils se sont injustement emparés. Pourquoi s'opposer à une si noble, si Chrétienne entreprise? Ne vaut-il pas mieux que le Roi l'appuie, & qu'il achéve d'extirper l'herésie en France, pendant que l'Empereur & le Roi d'Espagne travailleront à l'abattre en Allemagne & dans les Païs-Bas? Pour exécuter ses desseins chimeriques & directement opposés au bien de l'Eglise, Richelieu parle de paix avec l'Angleterre, & de ligues avec toutes les Puissances herétiques; chose capable de flétrir à jamais la gloire de sa Majesté. En continuant la guerre contre le Roi de la Grande-Bretagne, déja fort affoibli & brouillé avec ses Sujets, n'avons-nous pas sujet d'espérer qu'il sera enfin réduit à rappeller les domestiques de la Reine son épouse, indignement chassés contre la bonne foi d'un Traité solennel, & à cesser les persécutions renouvellées contre les Catholiques Anglois? Que savons-nous si Dieu ne veut point rétablir la véritable Religion en Angleterre, pendant que l'herésie se détruira en France, en Allemagne & ailleurs?* Berulle homme d'Etat à revelations se repaissoit de sa politique dévote, il la debitoit au Conseil de la Reine Mere, & l'appuioit de faux raisonnemens que sa Théologie Mystique & son imagination naturellement vive & féconde lui suggeroient en abondance. Le Garde des sceaux l'écoutoit comme un Prophéte inspiré du Ciel. Berulle lui parloit selon son cœur. Marillac ne prétendoit à rien moins qu'à s'élever sur les dé-

bris

bris de la fortune de Richelieu, & à se rendre maître des affaires. Certaines Religieuses Carmélites du fauxbourg S. Jacques, grandes visionnaires que Berulle leur Directeur, le Garde des sceaux, & la Reine Mere même consultoient comme des Oracles, trouvoient le plan admirable. Dieu leur avoit revelé dans leurs oraisons, & dans leurs extases que telle étoit sa volonté. Ces insinuations entroient avec d'autant plus de facilité dans l'esprit de Marie de Médicis toujours étroitement liée avec l'Empereur & le Roi d'Espagne, qu'elles justifioient sa resolution prise de renverser la fortune de Richelieu, ouvrage de ses propres mains, qu'elle ne put achever qu'en se donnant des mouvemens extraordinaires, & en essuiant des traverses & des contradictions de toutes parts. 1629.

Maître absolu de l'esprit du Roi son maître, sûr de se soûtenir desormais indépendamment de celle qui l'a mis en place, & infiniment plus habile & plus éclairé que le pretendu Ministére de Marie de Médicis, le Cardinal méprise les efforts de ses nouveaux ennemis, & se prépare à l'exécution de son projet. Une seule chose l'embarasse, les mouvemens du Duc de Rohan en Languedoc & dans les Provinces voisines. Bien loin que la prise de la Rochelle déconcertât ce Héros superieur à toutes les disgraces, il prenoit ses mesures, afin de soutenir tout l'effort des armes du Roi, en cas qu'un promt accommodement de l'affaire de Mantouë, permît à Louïs d'emploier ses principales forces contre les villes Réformées, dont les habitans animés par le Duc de Rohan, n'abandonnoient pas encore

1629. la défense de leur Religion & de leur liberté. Jamais Ministre d'Etat ne conçut de plus beaux, ni de plus vastes desseins que Richelieu: Et jamais homme ne fut peut-être, ou plus heureux, ou plus habile à les exécuter. Ce qui effraioit Berulle & Marillac, n'étoit pas capable de l'arrêter. Il savoit trop bien que la puissance de l'Empereur en Allemagne, n'étoit point encore tellement affermie, qu'on ne pût l'ébranler, dès que Gustave Adolphe Roi de Suede entreprendroit de secourir les Princes de sa Religion dans l'Empire, & que les démarches de Ferdinand donnoient même de grands ombrages à Maximilien Duc de Baviére, Chef de la Ligue Catholique. C'est pourquoi Richelieu projettoit d'exciter Gustave, & d'augmenter les soupçons & la jalousie de Maximilien, qui nonobstant son attachement à la Maison d'Autriche, ménageoit avec soin la Cour de France. De l'or & de l'argent qui s'apporte des Indes Occidentales en Espagne, le Cardinal n'ignoroit pas que le Roi en tiroit à peine cinq cens mille écus. Le Conseil de Madrid se trouva même étrangement déconcerté vers la fin de l'année derniére. Hein Amiral des Provinces-Unies avoit pris, ou coulé à fond les gallions d'Espagne dans le Méxique, & leur charge étoit estimée douze ou quinze millions. De plus les affaires de Philippe étoient dans un si grand desordre, comme je l'ai déja dit, qu'il ne se trouvoit pas en état de fournir beaucoup d'argent à Ferdinand. Depuis un fort longtems, le nouveau Monde n'enrichit plus les Rois Catholiques. Leurs Ministres & leurs Officiers les pillent d'une étrange maniére.

Tout

Tout eſt ſi mal reglé, que les Eſpagnols par les mains deſquels paſſent les threſors des Indes Occidentales, demeurent pauvres, pendant que les autres nations de l'Europe, tirent de l'Eſpagne de quoi contenter leur luxe, ou leur avarice. 1629.

Richelieu exactement informé de la ſituation des affaires de tous les Souverains de la Chrétienté, perſuade à Louïs de ſecourir inceſſamment le Duc de Mantouë, d'obliger l'inquiet Charles Emmanuel à ſe déſiſter de ſon entrepriſe ſur le Montferrat, & d'achever la ruïne du parti Réformé, en faiſant marcher au retour d'Italie toutes ſes forces vers le Languedoc contre le Duc de Rohan, dont les négociations à Madrid donnoient de l'inquiétude au Cardinal. Cependant, on dépêche diverſes perſonnes en Eſpagne, en Italie, & en Allemagne, pour ſonder la diſpoſition de pluſieurs Souverains, & pour tenter même ſi l'affaire de Mantouë ne pourra point encore s'acommoder par la voie de la négociation. Richelieu avoit envie que le Roi abbatît entiérement le parti Réformé, avant que de former aucune entrepriſe au dehors. J'applaudirois volontiers à ces deſſeins dignes du génie ſupérieur & penétrant de celui qui les conçut, & qui les conduiſit avec une vigueur & avec une prudence extraordinaire, ſi les injuſtices & les violences faites aux Réformés n'en terniſſoient l'éclat, au jugement de toutes les perſonnes équitables. On l'a déja remarqué plus d'une fois. Louïs pouvoit devenir redoutable au dehors, abaiſſer l'orgueil & la puiſſance d'une Maiſon rivale de la ſienne, & acquerir autant de réputation & de gloire qu'aucun de ſes

1629. plus renommés prédéceſſeurs, ſans opprimer ſes Sujets, & ſans violer des Loix ſacrées & irrévocables. Mais quoi? Si Richelieu vouloit avec beaucoup de juſtice & de raiſon humilier les anciens ennemis de la France, l'établiſſement du pouvoir arbitraire lui tenoit encore plus au cœur, afin de regner abſolument ſous le nom de ſon foible maître. Tel fut le premier projet du Cardinal en entrant dans le Miniſtére. Il le pourſuivra toûjours avec une opiniâtreté inſurmontable. L'ingratitude, la calomnie, la violence, les crimes les plus noirs, ne lui couteront pas plus que les années precédentes, quand il ſera queſtion de maintenir ſa fortune, & de perdre ſans aucune exception tous ceux qui s'oppoſeront à ſa cruelle ambition.

Négociations de Bautru & de la Saludie en Italie ſur l'affaire de Mantouë. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom VI. pag 504. 505. 506. 516. 517. &c 540. 541. &c. Nani Historia Veneta. L. VII. 1728.*

Bautru déja emploié dans quelques négociations, fut celui que Louïs dépêcha en Eſpagne, pour y porter à Philippe la nouvelle de la réduction de la Rochelle. On le chargea d'une inſtruction qui lui ordonnoit de ſonder les ſentimens du Comte-Duc d'Olivarés ſur l'affaire de Mantouë, & de lui propoſer quelques voies d'accommodement. Richelieu ne ſe fioit point trop à Du Fargis Ambaſſadeur ordinaire de France à Madrid. Entiérement dévoué à Marie de Médicis, il ſuivoit les mémoires que la Comteſſe ſon épouſe lui envoioit de la part de la Reine Mere & des gens de ſon Conſeil ſecret, plûtôt que les inſtructions dreſſées par le Secretaire d'Etat ſelon les ordres du Cardinal de Richelieu. La complaiſance que Du Fargis eut toûjours pour Marie de Médicis, lui fit faire de fauſſes démarches à la Cour de Madrid. Il acceptoit preſqu'aveuglément tout ce que le Comte-Duc lui propoſoit; &

Louïs

Louïs desavouä plus d'une fois ce que son Ambassadeur accordoit à Madrid. Je ne rapporterai point ici l'instruction ni les conférences de Bautru avec le Favori de Philippe. Cela seroit inutile. Richelieu souhaitoit à la vérité que l'affaire de Mantouë se pût terminer à l'amiable, afin d'épargner la peine & la dépense d'une expédition en Italie ; quoique d'ailleurs il fût bien aise d'avoir une occasion de mortifier le Duc de Savoié & de se vanger du chagrin que ce Prince lui avoit donné. Mais le Cardinal proposoit à la Cour de Madrid des choses qu'elle n'avoit pas envie d'accepter, & le Comte-Duc en demandoit d'autres que Richelieu étoit fort éloigné d'accorder. Toute la négociation de Bautru ne tendoit qu'à gagner du tems, & à sonder la disposition des Espagnols. Peu s'en fallut que ses fréquens entretiens avec Olivarés ne fissent tort aux affaires du Duc de Mantouë, & aux desseins de Louïs. Le bruit s'étant répandu en Italie que les deux Couronnes s'accommodoient, les Vénitiens prêts à conclure une ligue avec le Roi se refroidissent tout à coup. On craint quelque chose de semblable à ce qui arriva dans l'affaire de la Valteline. 1629.

Les négociations de la Saludie en Italie furent plus sérieuses & plus effectives. Après avoir donné avis de la prise de la Rochelle au Duc de Mantouë & au Sénat de Venise, il déclare à l'un & à l'autre que le Roi son maître se prépare sérieusement à secourir Cazal, & à rendre le Duc de Mantouë paisible possesseur des Etats qui lui appartiennent. Tel étoit le plan du Cardinal de Richelieu. Le Duc de Guise devoit conduire par mer sept mille hom-

1629. mes de pied & deux cens chevaux, qui debarqueroient dans le païs de Génes & passeroient de là dans le Monferrat sous le commandement du Maréchal d'Etrées. On prétendoit que le Vicomte de Tavanes brave & habile Officier, attaqueroit en même tems la Savoie avec certaines troupes levées aux dépens du Duc de Mantouë, c'est-à-dire avec ce qui restoit des débris de la petite armée du Marquis d'Uxelles. Enfin, le Roi parloit d'aller lui-même en Dauphiné, d'entrer dans le Piémont à la tête de ses meilleures troupes, & de marcher droit au secours de Cazal. De ces trois projets le dernier fut seulement exécuté. On apprit dans la suite que le premier étoit impraticable, parce que les Espagnols avoient pris tous les passages des Etats de Génes dans le Monferrat. Au milieu de cès préparatifs qu'on faisoit sonner exprès bien haut, Richelieu tâchoit d'ébranler le Duc de Savoie & par les menaces, & par les promesses. Marini Ambassadeur de France à Turin fut rappellé, & eut ordre de faire entendre à Charles Emmanuel que Louïs le regardoit comme un ennemi déclaré. Un Gentilhomme arrive en même tems, comme pour faire part à la Princesse de Piémont sœur du Roi, de la prise de la Rochelle; mais en effet pour tenter le Savoiard, en lui offrant la ville de *Trino* dans le Monferrat avec douze mille écus de rente en terres souveraines, à quoi il borna ses premiéres demandes, & en lui faisant espérer qu'on engageroit le Duc de Mantouë à lui céder quelque chose de plus. Louïs & son Ministre furent tellement indignés de ce que Charles Emmanuel ne répondit à leurs offres que par des rodomontades, qu'ils

se

se confirmerent l'un & l'autre dans la resolution de rabattre son orgueil, quoi qu'ils tâchassent encore de l'amuser en lui proposant sous main des choses assez avantageuses. 1629.

Le Duc de Mantouë reprit courage à l'arrivée de la Saludie qui lui apportoit de si bonnes paroles. Il forma même à son ordinaire des espérances & des desseins chimériques. Don Gonzales de Cordouë Gouverneur de Milan se trouve fort embarassé, quand il apprend que le Roi de France maître de la Rochelle, parle d'envoier en Italie trente ou trente-cinq mille hommes, & d'attaquer le Roi d'Espagne & le Duc de Savoie par trois endroits différens. Louïs publioit que son intention n'étoit point de déclarer la guerre à Philippe, avec lequel il vouloit vivre en paix, & que ses troupes ne seroient qu'auxiliaires du Duc de Mantouë, reduit à la nécessité de se défendre. Mais cela ne rassuroit pas le Gouverneur de Milan. Il n'avoit pas plus de seize mille hommes de troupes réglées. On les séparoit même en divers corps pour la sureté du Milanois, de maniére que Gonzales n'assiégeoit plus Cazal qu'avec deux ou trois mille hommes aguerris, & trois ou quatre mille de milices ramassées. Persuadé que le Roi son maître ne se trouve pas en état de le secourir assez puissamment, il propose la voie de la négociation, afin de lever avec moins de honte le siége de Cazal qu'il ne sut ni bien commencer, ni poursuivre assez vigoureusement. On dit même qu'il vouloit demander la permission de retourner en Espagne, & de quitter un emploi, dans lequel il n'espéroit pas d'acquerir de la réputation, à cause de la foiblesse de la

 Mo-

1629. Monarchie Espagnole, en cas que les deux Couronnes en vinssent à une rupture ouverte, comme il y avoit beaucoup d'apparence. Le Duc de Mantouë plus assuré que jamais d'un prompt secours de la part du Roi Très-Chrétien, ne faisoit plus tant de soumissions, & d'offres avantageuses à l'Empereur & au Roi d'Espagne. S'il répondit avec certaines marques de respect aux nouvelles sommations que le Comte de Nassau Commissaire Impérial lui fit, & s'il sembla écouter les propositions du Gouverneur de Milan, ce fut afin d'éviter d'être mis au ban de l'Empire, & de donner le temps au Roi de France d'envoier ses troupes au delà des Alpes.

Les Vénitiens témoignérent une extrême joie, lorsqu'Avaux Ambassadeur de France leur annonça la prise de la Rochelle. Ils attendoient avec impatience, disoient-ils, l'arrivée de Louïs en Italie, que son Ministre leur promettoit, puisque rien ne l'arrétoit desormais en France. Avaux voulut se servir de l'occasion & presser le Sénat de se déclarer ouvertement pour le Duc de Mantouë. Contens de l'assister encore d'une somme d'argent, & fermes dans la resolution de n'entrer dans aucun engagement qu'après le passage de l'armée de France au delà des monts, les Vénitiens remirent la conclusion de la ligue proposée, de peur d'attirer mal à propos sur leur République la vengeance & les forces de la Maison d'Autriche. La Saludie vint de Mantouë à Venise apporter de la part de Louïs l'avis de la reduction de la Rochelle, & des projets formés depuis par sa Majesté Très-Chrétienne. On applaudit à tout: les nouvelles sont reçûës

cûës avec de grandes demonstrations de joie. 1629.
Avaux & la Saludie redoublent les instances, afin d'engager le Sénat à quelque démarche. Mais il s'en défend toûjours en termes honnêtes. Les Ambassadeurs de France & de Venise à Rome pressoient cependant le Pape sur les espérances qu'il avoit données de se déclarer en faveur du Duc de Mantouë, & de s'unir à la République de Venise & à la Couronne de France, dès que les armes de celle-ci paroîtroient en Italie. On ne fut pas trop surpris de voir que les Pontifes de Rome ne sont pas plus sinceres que les autres Princes. Le monde est accoûtumé depuis long-tems à leurs tours de souplesse. C'est assez qu'Urbain soit assuré désormais que les Espagnols n'envahiront pas si facilement la meilleure partie du Monferrat. Il ne parle plus que de neutralité. La qualité de Pere commun des Chrétiens lui permet seulement d'offrir sa médiation aux Princes interessés dans l'affaire de Mantouë.

Charnassé est envoié en diverses Cours d'Allemagne & en Suede.

Comme la délivrance de ceux d'Allemagne presque subjugués par l'Empereur, étoit aussi importante, & ne pressoit pas moins, que celle de Charles Duc de Mantouë, le Baron de Charnassé fut dépêché vers plusieurs Souverains de l'Empire, & principalement vers Gustave Adolphe Roi de Suede, dont il étoit déja connu. Ce Gentilhomme aiant perdu sa femme qu'il aimoit extrémement, tomba dans une si profonde mélancholie, qu'il ne pouvoit souffrir auprès de lui, que les domestiques absolument nécessaires à son service. Inquiet & insupportable à lui-même, Charnassé prend la resolution de voiager. De Constantinople, il passe en Moscovie, & de là dans l'armée du

 Roi

1629. Roi de Suede qui faisoit la guerre au Czar. Ayant conçû beaucoup d'estime & de vénération pour un Prince si vaillant & si habile, le Baron demeure quelque tems auprès de lui avant que de retourner en France. Richelieu nouveau Ministre d'Etat, fut bien aise de voir Charnassé, & de s'instruire plus particuliérement de l'état des affaires & des interêts des puissances du Nord. Charmé du portrait que le voyageur lui fait des belles qualités du Roi de Suede & du recit de ses exploits, le Cardinal convient avec Charnassé, que Gustave est le Prince le plus capable d'arrêter le progrès des armes Imperiales, si les Protestans vouloient l'appeller au secours de leur Religion & de leur liberté presqu'entiérement opprimées. Richelieu mande le Baron une seconde fois, lui découvre une partie de ses desseins en Allemagne, lui donne quelques instructions, & l'envoye comme un simple particulier sans caractére public, exhorter Gustave à passer en Allemagne au secours de ceux de sa Religion, dont Ferdinand médite la destruction.

Vittorio Siri Memorie recondite Tom. VI. pag. 504. 580. 581. Tom. VII. pag. 150. 151. 152.

Charnassé eut ordre de promettre à Gustave que Louïs lui fourniroit secretement une somme considérable d'argent en faveur d'une si noble entreprise, & que sa Majesté Très-Chrétienne attaqueroit en même tems la Lorraine, Province voisine de l'Allemagne. *Chose*, disoit Richelieu, *qui sera comme une puissante diversion, pour favoriser l'irruption du Roi de Suede. Car enfin, cette démarche que nous proposons de faire, doit donner tant d'ombrage & de jalousie à l'Empereur & aux Princes de la Maison d'Autriche, qu'ils seront obligés à mettre une bon-*

ne

ne partie de leurs troupes en Alsace & sur le haut Rhin. Le Cardinal recommanda fort à son Envoyé secret d'insinuer à Gustave, que Louïs occupé chez lui par les mouvemens des Réformés, & du côté de l'Italie à cause de la Valteline occupée par les Espagnols, n'osoit attaquer ouvertement l'Empereur, de peur d'attirer en France les forces de Ferdinand. *Que si l'entreprise du Roi de Suède*, ajoûte Richelieu, *commence bien, & promet un heureux succès, nous pourrons alors faire quelqu'autre chose, & ne garder plus de si grands menagemens au regard de la Maison d'Autriche.* Cette exception arrêta tout à coup la négociation. Gustave refuse de prendre aucun engagement, à moins que Louïs ne veuille courir le même risque, & déclarer aussi-bien que lui, la guerre à l'Empereur. Ainsi Charnassé revint en France sans rien conclure. 1629.

Le Roi de Suéde pressé depuis par les Princes Protestans d'Allemagne, forme le projet de travailler à leur délivrance. Des mouvemens secrets de vanité, d'ambition, peut-être d'avarice, animoient encore le Monarque belliqueux. On veut montrer sa valeur & son habileté sur un plus beau théatre que la Moscovie & la Pologne. Les conquêtes seront éclatantes & avantageuses en Allemagne. Il y aura plus à piller que dans les extrêmités du Nord. Avant que de passer dans la Poméranie & dans la Basse-Saxe, Gustave fait insinuer à Richelieu que la négociation interrompue se peut renouer. Toûjours occupé de son projet d'abaisser la Maison d'Autriche & de rendre son maître, ou plutôt un simple Ministre d'Etat, redoutable à une puissance de-

 vant

1629. vant laquelle Louïs & les autres Souverains trembloient, le Cardinal renvoye publiquement Charnassé au Roi de Suède, & lui ordonne de passer en diverses Cours d'Allemagne, sur tout à celle de Munick, afin de sonder la disposition de Maximilien Duc de Bavière, mécontent de l'Empereur, & beaucoup irrité contre les Espagnols. Voici ce que je trouve de l'instruction donnée à Charnassé. *Les frequentes entreprises de la Maison d'Autriche au préjudice des alliés du Roi*, y disoit-on, *l'obligent à prendre des mesures efficaces pour leur conservation. Incontiment après la réduction de la Rochelle, sa Majesté a résolu d'envoyer ses meilleures troupes, & de marcher elle-même au secours de ses alliés d'Italie. Le Roi dépêche le Sieur de Charnassé vers ceux d'Allemagne. Il leur offrira tout ce qui dépend de sa Majesté, & les assurera du desir sincere qu'elle a de les assister, pourvû qu'ils veuillent agir de concert avec le Roi, & travailler de leur côté à leur mutuelle défense. Le Sieur de Charnassé aura soin d'exposer les moyens que sa Majesté juge les plus propres & les plus convenables au dessein qu'elle se propose en faveur de ses alliés.*

Diversité d'avis dans le Conseil du Roi sur l'expédition d'Italie.

Louïs s'avançoit déja vers le Dauphiné, lors que Charnassé partit pour l'Allemagne. Immediatement après le retour de sa Majesté à Paris, on avoit agité dans un Conseil tenu au palais de Luxembourg, si le Roi feroit marcher incessamment ses troupes au secours de Cazal, & s'il se mettroit à leur tête, comme sa Majesté l'avoit fait espérer à ses alliés. La prise de la Rochelle redoubloit son ardeur naturelle pour la guerre. Un peu trop credule aux flatteries de ses Courtisans, Louïs s'i-

s'imaginoit être déja un grand conquerant, & bruloit d'envie d'aller *faire parler* de lui en Italie. Cette noble passion sied bien à un Prince, quand il n'entreprend que des guerres justes & nécessaires. Celles que Louïs fit à ses Sujets Réformés ne furent pas de ce genre. Pour ce qui est de l'expedition d'Italie, à Dieu ne plaise que je la blâme. La réponse que le Roi fit au compliment du Duc de Lorraine qui vint saluer sa Majesté à Chalons sur Saone, lorsqu'elle alloit en Piémont, & qui lui présenta une belle meute de chiens, mérite d'être conservée à la posterité. *Mon Cousin*, dit Louïs, *je n'ai plus la même ardeur pour la chasse. Je m'y divertis lorsque mes affaires me le permettent. Mes occupations sont plus serieuses, & je pense à faire voir au monde que les intérêts de mes alliés me sont chers. Après que j'aurai secouru le Duc de Mantouë, je reprendrai mes divertissemens ordinaires, jusques à ce que quelqu'autre de mes alliés ait besoin de moi.* Richelieu seroit véritablement louable d'avoir inspiré ces beaux sentimens à son maître, si les motifs du Cardinal eussent été plus purs & plus desinteressés. Mais il ne pensoit qu'à maintenir sa fortune & son crédit contre les intrigues des deux Reines qui travailloient également à sa ruïne. C'est pourquoi il tâchoit de tenir le Roi éloigné d'elles, & de l'occuper à des entreprises difficiles, afin d'être seul auprès de lui, & de se rendre de plus en plus nécessaire à un Prince amoureux des exercices militaires, & incapable de soutenir le poids des grandes affaires.

1629. *Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu.* 1629. *Vie du même par Aubery. L. III. Chap.* 3 & 4. *Memoires de Pontis. Nani Historia Veneta. L. VIII.* 1628 *Vittorio Siri Memorie recondite Tom VI. pag* 509. 510. &c.

Si le Roi assembla son Conseil sur le secours de Cazal, ce fut plutôt par façon, que pour y dé-

1629. délibérer sérieusement. L'affaire étoit conclue entre lui & son prémier Ministre. Louïs avoit envoïé Pontis en Dauphiné, en Savoie, & en Piémont, reconnoître les chemins les plus faciles & les plus commodes au passage des troupes. Cet Officier étant de retour avec de bons mémoires, sa Majesté voulut que d'Escures Maréchal des logis de ses armées, lui dressât dessus, une carte éxacte du païs. Les avis se trouvent partagés, quand elle propose l'expedition d'Italie à son Conseil. Le Cardinal de Berulle se déclare ouvertement contre. Il represente vivement que l'armée du Roi fatiguée par le long siége de la Rochelle, a besoin de se refraichir en de bons quartiers d'hiver, qu'elle n'est point en état de supporter la peine d'une si longue & si difficile marche; qu'en la trainant d'une extrémité du Roiaume à l'autre sans lui donner le temps de se reposer, les soldats rebutés deserteront en foule; qu'il n'y a nulle apparence d'exposer tant de braves gens, encore moins la personne du Roi aux rigueurs de l'hiver sur des montagnes couvertes de neige & inaccessibles; que tous les mulets du Roiaume ne suffiront pas pour porter les vivres nécessaires à l'armée & qu'il est impossible de conduire de l'artillerie au délà des monts. *Ne vaut-il pas mieux*, poursuivit Berulle, *remettre l'expédition au printems? On fera cependant les preparatifs, & la plûpart des choses se pourront conduire par mer. Les Venitiens plus intéressés que nous dans l'affaire de Mantouë, demeurent en repos, ne s'émeuvent point de l'invasion du Monferrat, & prétendent laisser tout le faix de l'entreprise au Roi. On doit présumer que ces Messieurs s'embarqueront avec plus de chaleur, quand*

quand ils verront le Duc de Mantouë plus opprimé; & le secours de France encore éloigné. Enfin, la chose que sa Majesté doit éviter plus soigneusement que toute autre, c'est de rompre avec le Roi Catholique. Cela seroit infiniment plus préjudiciable à l'Etat, que la conservation de Cazal & de Mantouë ne lui peut être avantageuse. 1629.

On ne douta point qu'un avis ouvert, ou du moins appuyé fortement par le Chef du Conseil de Marie de Médicis, ne fût celui de cette Princesse. Richelieu qui ne la ménage presque plus, le combat de toute sa force. Il remontre que le Roi ne peut pas souffrir avec honneur l'oppression du Duc de Mantouë; que sa Majesté doit protéger ses alliés en Italie; que le Roi d'Espagne travaille sans cesse à subjuger entiérement une si belle partie de l'Europe, où il est déja trop puissant; que le Duc de Mantouë incapable de lui resister, sera enfin obligé de consentir à l'échange de ses Etats avec d'autres hors de l'Italie, comme la Cour de Madrid le lui propose; le feu Duc Vincent ayant été fort tenté d'échanger le Montferrat pour faire dépit à Charles Emmanuel, & pour lui donner des voisins capables d'arrêter ses mouvemens continuels; enfin qu'il n'y aura pas moins de préjudice que de honte à laisser la temerité du Duc de Savoye impunie, homme qui brouille depuis longtems les affaires du Roi & de ses alliés, qui lie mille intrigues contraires au service & aux interêts de sa Majesté, & qui est entré dans la conspiration de Chalais, & dans les entreprises des Anglois sur l'Ile de Ré & sur la Rochelle. *En prenant cette ville rebelle*, ajoûta le Cardinal d'un air plus vif & plus animé, *vous avez*

1629. *avez heureusement exécuté, Sire, le projet le plus glorieux pour vous & le plus avantageux à votre Etat. L'Italie opprimée depuis un an par les armes du Roi d'Espagne & du Duc de Savoye, implore le secours de votre bras victorieux. Refuserez-vous de prendre en main la cause de vos voisins & de vos alliés, qu'on veut injustement depouiller de leur bien? J'ose vous promettre que si vous formez aujourd'hui cette noble resolution, le succés n'en sera pas moins heureux que celui du siége de la Rochelle. Je ne suis ni Prophéte, ni fils de Prophéte Mais je puis assurer votre Majesté, que si elle ne perd point de tems dans l'execution de son dessein, vous aurez délivré Cazal & donné la paix à l'Italie avant la fin du mois de Mai prochain. En revenant avec votre armée dans le Languedoc, vous acheverez de reduire le parti Huguenot au mois de Juillet. Enfin votre Majesté victorieuse par tout, pourra prendre du repos à Fontainebleau, ou ailleurs durant les beaux jours de l'automne.* Les choses arrivérent comme Richelieu les avoit projettées: bonheur qui augmenta infiniment sa réputation, & l'attachement du Roi à un Ministre qui le servoit si utilement en apparence.

Louïs prend la resolution d'aller lui-même en Italie.

Marie de Médicis qui voit bien que le Cardinal pense à tenir le Roi loin d'elle, ne pouvant plus s'opposer au dessein de secourir le Duc de Mantouë, s'efforce d'arrêter du moins Louïs à Paris, & de faire donner le commandement de l'armée à Gaston Duc d'Orleans. Il le demandoit avec empressement. Les deux Reines d'intelligence, se mettent à pleurer & à crier que Louïs, dont la santé n'est pas bonne, se tue sans aucune nécessité, & que Richelieu non content d'avoir

voir tenu le Roi durant plusieurs mois dans les marais du païs d'Aunis, veut lui faire maintenant essuyer le froid & les neiges des Alpes durant la plus grande rigueur de l'hyver. La passion prétendue de Gaston pour la Princesse Marie de Mantouë, entre encore dans cette intrigue. La Reine Mere represente à Louïs que si le Duc d'Orleans obtient le commandement de l'armée, on sera delivré des embaras que cause son ardeur d'épouser la Princesse Marie, parce qu'il consent en ce cas qu'elle soit envoyée au Duc son pere, qui la demandoit, ou du moins feignoit de la demander avec instance, afin d'ôter à Marie de Médicis tout prétexte de traverser le dessein que le Roi avoit de secourir Cazal. Vaincu par les larmes & par les priéres des deux Reines, Louïs accorde que son frere commande l'armée, & ordonne qu'on lui compte cinquante mille écus pour son équipage. Richelieu n'osa plus insister publiquement sur le voyage du Roi en Italie, de peur d'irriter trop les deux Reines, & de soulever toute la Cour contre lui. Il se retire même à Chaliot, afin que Louïs paroisse prendre ses resolutions de lui même. Mais les créatures du Cardinal ont soin de réveiller la jalousie que le Roi eut toûjours au regard du Duc d'Orleans.

1629.

Journal de Bassompierre. Tom. II. Nani Historia Veneta. L. VII. 1628. & 1629. Vittorio Siri Memorie recondite Tom. VI. pag. 511. 514. 557. 558. &c.

Sa Majesté s'inquiéte & se chagrine. Elle passe une ou deux nuits sans dormir, & vient enfin trouver Richelieu à Chaliot. *Je ne puis souffrir*, dit Louïs au Cardinal, *que mon frere commande l'armée au delà des monts. Il faut que vous m'aidiez à retirer la parole que j'ai donnée. Je ne sai qu'un moyen*, répondit le delié Richelieu. *C'est que Votre Majesté y ail-*

1629. *aille en personne. Mais si elle prend cette resolution, il faut partir dans huit jours au plus tard. Le tems presse extrêmement.* Le Roi donne son consentement sans hésiter, appelle Bassompierre qui se trouvoit dans la chambre, & dit: *Voici un homme qui viendra volontiers avec moi, & qui me servira bien. Où, Sire?* repartit le Maréchal. *En Italie*, reprend sa Majesté. *J'y vas dans huit jours, faire lever le siége de Cazal. Préparez-vous à me suivre. Vous serez mon Lieutenant Général sous mon frère, s'il veut bien venir. Je prendrai le Maréchal de Créqui avec moi. Il connoit ce païs-là; & j'espére que nous ferons parler de nous.* Louïs revient à Paris & déclare sa resolution à Marie de Médicis, qui la fait savoir au Duc d'Orleans. La mère & le fils en furent également chagrins. Mais il fallut dissimuler son mécontentement. Tout se dispose au voyage du Roi en Italie. Landel reçoit ordre d'aller incessamment donner avis de la résolution prise au Duc de Mantouë, & de s'informer exactement de l'état de la place assiégée. Bullion Conseiller d'Etat part encore pour le Dauphiné avec une instruction, qui ordonne au Maréchal de Créqui de se préparer à passer les monts, avec les troupes qui marchent vers la frontiére, de se saisir des passages, & d'aller même au secours de Cazal, en cas qu'il ne puisse tenir jusques à l'arrivée du Roi. Le Commandeur de Valençai tâchoit cependant d'amuser le Duc de Savoye par quelques propositions qu'on lui faisoit de la part du Roi, jusques à ce que l'armée étant formée sur la frontiére, on fût en état de demander avec hauteur passage à Charles

les Emmanuel, & de le menacer de lui déclarer la guerre, en cas de refus. Contarini Ambassadeur de Venise en France, dont les maîtres pressoient vivement cette expedition, & qui négocioit la paix entre Louïs & Charles Roi de la Grande Bretagne, avoit eu la précaution de tirer parole de celui-ci, qu'en considération de l'importance au bien commun de l'Europe, d'empêcher que les Espagnols n'envahissent le Montferrat, sa Majesté Britannique n'attaqueroit point la France, jusques à ce que le Duc de Mantouë fût secouru. 1629.

Richelieu content d'avoir obtenu pour lui-même le commandement de l'armée, en persuadant avec ses détours ordinaires au Roi, de se mettre à la tête des troupes, nonobstant les pleurs & les instances de sa mere & de son épouse : Richelieu, dis-je, tâche d'appaiser Marie de Médicis, en la faisant déclarer Régente des Provinces en deçà de la riviére de Loire. Ce n'est pas sans une répugnance secréte, que le Cardinal conseille à Louïs de laisser un si grand pouvoir à la Reine Mere, qui demeuroit à Paris mécontente de son ancien domestique, & environnée de gens occupés à l'exhórter à l'abaissement d'un Ministre orgueilleux, qui abuse contre une insigne bienfaictrice du credit & de l'autorité qu'elle a eu tant de peine à lui procurer. Richelieu n'osoit rompre ouvertement avec Marie de Médicis ; soit qu'il ne se sentît pas assez puissant, ni assez bien établi dans l'esprit du Roi, pour lui persuader d'éloigner entierement des affaires une mere ambitieuse & vindicative, que son fils craignoit & n'aimoit pas : soit que le Cardinal ne fût pas encore au dessus de cer-

Le Roi tient son lit de Justice au Parlement de Paris.

Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu 1629. Vie du même par Aubery. L. III. chap. 4. Journal du même. Mercure François. 1629.

1629. certains ſentimens d'honneur & de reconnoiſſance, qui ne lui permettoient pas de chaſſer celle qui l'avoit mis en place, ni de s'expoſer à paſſer pour un homme ingrat & perfide au dernier point. Il n'y a rien de plus honnête, de plus avantageux à Marie de Médicis que la préface de la commiſſion que le Roi lui laiſſoit, & qu'il fit lire en ſa préſence, aſſis ſur ſon lit de Juſtice au Parlement de Paris, le 15 Janvier, jour marqué pour le départ de ſa Majeſté, qui ſortit de la capitale immediatement après cette action.

Marie de Médicis en dut être fort contente. *Son heureux gouvernement & ſa ſage conduite*, y dit-on à ſa gloire, *prouvent qu'elle eſt également mere du Roi & de l'Etat.* Moins délicat & plus imprudent qu'un Empereur Romain, qui ne voulut jamais ſouffrir, que ſa mere fût nommée *Mere de la Patrie* par un Senat adulateur, Louïs à la perſuaſion de ſon Miniſtre diſſimulé, rend lui-même des honneurs extraordinaires à une femme qu'il a déja releguée, & qu'il bannira bien-tôt pour la ſeconde fois, comme convaincue d'être d'intelligence avec les ennemis de la perſonne & du Royaume de ſon fils. Les Princes s'imaginent que la politique demande qu'ils parlent de la ſorte en certaines occaſions contre leur conſcience & ils ne s'apperçoivent pas que des contradictions ſi groſſiéres leur attirent tôt ou tard & le blâme & le mépris de la poſtérité. Le même Richelieu qui fait donner aujourd'hui ces éloges magnifiques à Marie de Médicis, a bien voulu nous apprendre que le Pape Urbain dit ces paroles à ſon Nonce qui prenoit congé de lui pour aller en France:

vous

vous verrez la Reine Mere. Ses inclinations tendent vers l'Espagne. Elle n'aime le Roi, qu'autant que son propre interêt le demande. C'est une des plus opiniâtres personnes du monde. Cela peut bien être exactement vrai. Pourquoi donc Richelieu trompe-t-il cette Princesse en louant son administration d'une maniere si authentique? Le Cardinal la ménage à présent, & il sera brouillé irreconciliablement avec elle, lors qu'il écrira dans son Journal la remarque précedente. Avec combien de circonspection un Historien doit-il lire les différens Mémoires sur lesquels il travaille? 1629.

Marillac Garde des sçeaux, qui pretendoit, si nous en croyons ce qui se disoit alors à Paris, devenir un nouveau Tribonien, prit cette occasion de faire vérifier, nonobstant l'opposition du Parlement, son *Code Michau*, ou pour parler plus gravement, son Recueil de diverses Ordonnances. Il l'avoit déja proposé lors que le Roi voulut aller la premiere fois à la Rochelle. Mais les Magistrats y trouvant plusieurs difficultés, la vérification de l'ouvrage de Marillac fut differée, sous prétexte des remontrances qu'ils croyoient devoir faire au Roi. Le Parlement ne se pressa point, & le nouveau Code demeuroit sans autorité. Ces délais desoloient Marillac, naturellement hautain, impatient, & opiniâtre. Il persuade au Roi d'ordonner lui même la vérification de la piéce avant son départ pour l'Italie. Le Cardinal de Richelieu bien aise que le Garde des sçeaux, qu'il médite de perdre à la premiére occasion, comme un ennemi secret & dangéreux, se rende odieux aux Magistrats, le laisse faire. L'enregitrement extorqué d'une manié-

Basse & indigne adulation de Marillac Garde des sçeaux.

Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu 1629. Bernard Histoire de Louïs XIII. L. 13. Mercure François. 1629.

1629. niére haute & violente, donne encore moins de crédit au *Code Michau*, quoi que Marillac le fasse imprimer & publier dans les formes. Les Avocats & les Procureurs n'osent le citer. Cependant, la piéce n'étoit point si méprisable. Bien loin de mériter le ridicule que le Parlement lui donna, on devoit savoir bon gré au Garde des sçeaux, des utiles reglemens qu'elle contenoit, & des abus qui s'y trouvoient réformés. La résistance du Parlement de Paris ne lui fait pas honneur. Les Magistrats trop interessés refusoient de consentir à certaines choses qui regardoient les évocations & d'autres formalités de justice. Ces Messieurs prétendoient qu'on donnoit atteinte à leur jurisdiction, & qu'on y retranchoit leurs émolumens. Il en est des grandes Compagnies, comme des particuliers. Chacun demande la reformation des abus & des desordres du gouvernement : mais c'est à condition qu'il n'y perdra rien. Le Garde des sçeaux avoit ses défauts. Il étoit imperieux au regard de ses inférieurs, flatteur & rampant devant ceux dont il dépendoit, bigot outré, & trop attaché à la Reine Mére qui n'alloit pas droit au bien de l'Etat, & qui sacrifioit tout à son interêt & à son ambition. A cela près, Marillac avoit des qualités estimables, de l'intégrité, de la droiture, & des bonnes intentions. Tout ce que le Parlement put dire contre le Code, c'est que le Compilateur ne devoit pas se faire honneur de ce qui s'y trouvoit d'utile & de juste, & qu'on pouvoit bien observer les reglemens qui s'y trouvoient, sans que le Garde des sçeaux se donnât de si grands mouvemens. Pourquoi les Magistrats y contre-

trevenoient-ils donc? Marillac n'aspiroit pas à la gloire de l'invention. Il donnoit seulement un recueil de quelques anciennes Ordonnances, & d'autres nouvellement faites sur les délibérations des derniers Etats Généraux, & des deux Assemblées des Notables tenuës ensuite. 1629.

La longue harangue du Garde des seaux dans le Parlement sur la verification de son Code, étoit infiniment plus blâmable. Aussi bas, aussi servile adulateur que Silleri & Du Vair ses predecesseurs, il y abaisse l'autorité des Parlemens, & emploie tout ce qu'il a d'esprit & de connoissances à établir le pouvoir arbitraire du Prince. *Nos Rois*, dit le grave Magistrat, *ne sont pas sur le pied des autres Rois de la terre. Ils ont des prérogatives particulières, & une eminence de pouvoir & d'autorité que les autres n'ont point. Quand ils nous parlent, nous ne considerons que la puissance de celui qui commande. Son pouvoir souverain est la regle de nôtre obéissance. Le Roi ne rend compte de ses actions qu'à Dieu seul. C'est une maxime tenue & enregîtrée dans cette Compagnie, toûjours jalouse de la grandeur & de l'autorité du Prince. Nous demeurons tous d'accord que le Roi ne doit rien faire que de juste. Il le sait & le croit lui-même. Quoiqu'il soit au dessus des loix, il veut bien néanmoins être au dessous de la raison.* Ignorance ridicule & affectée de Marillac! Comment auroit-il prouvé que les Rois de France sont originairement plus absolus que ceux d'Angleterre, d'Espagne, & des autres Monarchies formées par les peuples du Nord sur les débris de l'Empire Romain? Il est constant que chez les nations septentrionales, la puissance

1629. des Rois n'a jamais été sans bornes, & que les peuples du Nord qui ont le plus donné à leurs Rois, ont eu la précaution de se reserver une liberté juste & raisonnable, conduite fondée sur le bon sens & sur le Droit naturel. Quand les anciens Grecs & Romains se sont soumis au gouvernement d'un Roi, ç'a été à condition qu'il observeroit lui-même les Loix, dont l'exécution lui étoit commise. La maxime tyrannique du Garde des seaux, *que l'autorité souveraine du Prince, est la règle de notre obéïssance*, ne s'est débitée à Rome que sous le regne de Tibére & des méchans Empereurs. Marillac n'entend pas même la matiére qu'il traite. Le Prince se met au dessus de la raison, dès qu'il usurpe un pouvoir superieur aux Loix; & s'il veut être soumis à la raison, il doit leur obéïr exactement. Ne diroit-on pas que dans les principes de la Politique du lâche Garde des seaux, les Rois de France font grace à leurs Sujets, *en voulant bien être au dessous de la raison*, & que nos peres devoient savoir bon gré à Louïs XIII. d'une si grande condescendance? Suivons encore cet impertinent harangueur.

Le point de la question, ajoute-t-il, *c'est de savoir qui sera juge des actions du Roi, & qui prononcera sur la justice, ou sur l'injustice de ses commandemens. Si les Magistrats ont ce droit, le Roi n'est plus Roi; & le Souverain dépend de ses Sujets: prétention qui ouvre la porte aux factions, donne mille prétextes aux amateurs du changement & de la nouveauté de blâmer toutes les actions du Roi, & met son autorité en compromis. Le Roi seul est juge de la justice de ses actions; il n'en rend compte qu'à Dieu seul. Autant*

tant que chacun de nous aime la paix & la tranquillité publique, autant doit-il être ferme dans cette maxime. Si les Rois abusent de leur pouvoir; s'ils s'abandonnent à l'injustice, Dieu qui est leur juge, ne manquera pas d'y pourvoir par les moiens qu'il fait emploier en pareil cas. Nous n'en avons que trop d'exemples. Je ne m'arrêterai pas à faire voir l'extravagance de ces raisonnemens. Elle saute aux yeux de toutes les personnes éclairées & judicieuses. La remarque en est déja faite, & ce qui se lira bientôt dans la suite de cette Histoire, prouvera que sous le regne de Louïs XIII. la Reine sa mere, les Seigneurs, & les Magistrats, qui travaillérent à l'établissement du pouvoir arbitraire, en sentirent plus que les autres les cruels & terribles effets. Le même Garde des seaux & son frere devenu Maréchal de France, imploreront en vain le secours des anciennes Loix du Royaume, quand ils se verront injustement opprimés. Marillac prétend encore dans son discours rempli de vaines & inutiles recherches, que le Parlement établi pour rendre la justice aux particuliers, n'a pas droit de se mêler des affaires d'Etat. Dans deux ans d'ici, la Reine Mere patrone & bienfaictrice du Garde des seaux & de son frere, enverra des requêtes & des plaintes au Parlement de Paris. Elle demandera justice aux Magistrats, & les priera de prendre connoissance des injustices que la veuve d'Henri le Grand & ses serviteurs souffrent par la violence du Cardinal de Richelieu. 1629.

Immédiatement après avoir tenu son lit de Justice, Louïs part pour le Piémont. Il prit la route de la Champagne & de la Bourgogne. Le Roi va en Piémont.

Outre que sa Majesté vouloit éviter la ville
1522. de Lion, & d'autres endroits infectés de la peste, elle étoit bien aise d'aller en plusieurs villes de son Roiaume qu'elle n'avoit pas encore vuës. Louïs fut magnifiquement reçû à Troies en Champagne, à Dijon & ailleurs. Gaston Duc d'Orleans partit quelques jours après le Roi son frere, comme pour se rendre à l'armée. Ce n'étoit qu'une feinte. Dès qu'il approche du Lionnois, il paroit changer subitement de resolution. *Je n'aurai point d'emploi à l'armee*, dit le Duc au Maréchal de Bassompierre. *Le Cardinal fera non seulement ma charge de Lieutenant Général, mais encore celle du Roi. Vous savez comment tout s'est passé à la Rochelle. Richelieu obligea le Roi d'y aller contre son gré, afin de m'ôter le commandement du siége. Je m'en vas à Dombes, & j'y attendrai les ordres du Roi.* C'est une Principauté qui appartenoit à la feu Duchesse d'Orleans, & dont Gaston jouïssoit au nom de la fille que son épouse lui avoit laissée. Tout ceci étoit concerté avec la Reine Mere. Le Duc d'Orleans devoit retourner à Paris, ou aux environs, & convenir secretement avec Marie de Médicis des mesures les plus propres à ruiner le Cardinal de Richelieu. Pour mieux cacher leur jeu, Gaston continuë de faire l'amant passionné de la Princesse de Mantouë; la Reine Mere affecte de la maltraiter plus que jamais; le Duc d'Orleans se met en colére, & paroit fort mécontent. On vouloit que Louïs persuadé que sa mére & son frere étoient véritablement brouillés à cette occasion, ne crût pas avec sa facilité ordinaire ce que le Cardinal de Richelieu & ses émis-

Journal de Bassompierre. Tom. II. Vie du Cardinal de Richelieu par Aubery. L. III. Chap. 4. Mémoires anonymes sur les affaires du Duc d'Orleans. Mercure François. 1629.

émissaires lui insinueroient de l'attachement de Marie de Médicis à son second fils, & du dessein de l'avancer au préjudice de l'aîné. 1629.

Mort du Grand Prieur de France.

Ils apprirent l'un & l'autre dans le voiage la mort d'Alexandre de Bourbon Grand Prieur de France leur frere naturel à Vincennes. Louïs prévenu contre lui, n'en fut pas affligé. Mais Gaston parut extrêmement sensible à la triste fin d'un frere qui avoit souffert près de trois ans les rigueurs d'une étroite prison. Le bruit courut dans le monde que le Cardinal de Richelieu l'avoit empoisonné; & le Duc d'Orleans dans une Lettre au Roi, insinuë que le soupçon n'est pas mal fondé. Voici ce qu'il y raconte des circonstances d'un accident dont chacun parla selon ses préjugés. *Le Cardinal donna ordre en partant de Paris, qu'à l'article même de la mort de mon frere le Grand Prieur, toute conférence, & tout secours lui fussent déniés. Il n'osa pas défendre précisément qu'on lui accordât un Confesseur. Le monde se seroit generalement revolté contre le Cardinal & la Reine Madame ma mere qui commandoit en votre absence, n'auroit pas suivi sa disposition. Mais il fit changer méchamment ce que le Confesseur, personne de probité exemplaire, a rapporté des dernieres paroles du Grand Prieur. Au lieu qu'il déclara en expirant que son plus grand regret, c'étoit de mourir dans votre disgrace, & que le témoignage que sa conscience lui rendoit de ne l'avoir jamais meritée par aucune de ses actions, ou de ses pensées, faisoit toute sa consolation, le Cardinal a supposé que le Grand Prieur dit qu'il n'avoit jamais eu dessein d'attenter à votre personne; afin qu'on pût faire cette réflexion; qu'il donna*

Lettre du Duc d'Orleans au Roi en 1631. Mémoires pour servir à l'Histoire du Cardinal de Richelieu.

1629. *donc sujet d'en être soupçonné, puisqu'il faisoit une pareille declaration de son propre mouvement, sans y être provoqué par aucune autre accusation que celle de sa conscience.*

Le Grand Prieur laissoit plusieurs benefices vacans. Louïs donna les deux meilleures Abbaïes à son prémier Ministre, & les deux autres à celui de la Reine Mere, je veux dire au Cardinal de Berulle. Mais Richelieu se défendit d'une maniére digne de sa dissimulation & de son esprit délié, d'accepter ce nouveau bien-fait. La Lettre qu'il écrivit là-dessus au Roi, mérite de trouver ici sa place. Elle est fine & admirablement bien tournée. *Sire, je sai que comme on ne peut sans une espéce de crime, importuner un grand Roi par des demandes trop fréquentes, on ne doit pas aussi refuser les effets de sa liberalité. Après m'être garanti jusques à présent d'un de ces inconveniens, je me trouve avec regret dans la nécessité de ne pouvoir éviter l'autre, & de supplier très-humblement votre Majesté de trouver bon que je ne reçoive pas les deux Abbaïes, dont il lui a plu me gratifier. Si je lui demandois cette grace sans aucune raison, j'avouë que ma retenuë seroit un crime. Mais j'espére que vous aprouverez les motifs de mon refus. Les deux Abbaïes vacquent par la mort de M. le Grand Prieur, & je me suis trouvé dans vos Conseils, lors que l'interêt de votre Etat vous a obligé de le faire arrêter. Il me semble que je ne suivrois pas les mouvemens du cœur que Dieu m'a donné, si je profitois après cela du malheur, & si je prenois quelque chose de la dépouille de feu M. le Grand Prieur. J'ai deja reçu beaucoup de marques de votre bonté, & je vous en suis*

ſuis infiniment redevable. Comme vous témoignez en cette occaſion que vous voulez m'en donner encore d'autres, je puis proteſter à votre Majeſté que je ne ſerai jamais aſſez imprudent pour les refuſer, à moins que ſon ſervice ne m'y oblige encore. Je vous conjure, Sire, d'agréer ces conſidérations, & de croire que je n'ai point d'autres interêts que ceux de votre Majeſté. Je borne ma fortune à ſervir un ſi grand Roi. C'eſt ainſi que le Cardinal ſavoit admirablement bien faire ſa cour, & achever de convaincre ſon foible & credule maître, que les conſeils violens donnés contre le Grand Prieur & les autres de la même intrigue, ne partoient pas d'un eſprit de vengeance, & que Richelieu n'eut point d'autre vûë dans l'affaire de Chalais, que la conſervation de la perſonne du Roi & le bien de ſon Etat. 1629.

Charles Roi de la Grande Bretagne avoit d'autant plus facilement promis de n'attaquer point la France durant l'expédition de Louïs en Italie, que Weſton Grand Tréſorier d'Angleterre, dont le crédit augmenta conſidérablement depuis la mort du Duc de Buckingham, & quelques autres Miniſtres d'Etat perſuaderent à Sa Majeſté Britannique de s'accommoder au plûtôt avec les Rois de France & d'Eſpagne. Dénué d'argent, & incertain ſi ſon Parlement avec lequel il s'étoit brouillé, lui en fourniroit, Charles ne ſe trouvoit pas en état de ſoûtenir la guerre contre deux puiſſans voiſins. Il eût pu faire la paix avec Philippe qui la ſouhaitoit, & continuer de ſecourir les Réformés de France, qu'il avoit ſollicités de prendre les armes, & auxquels il promit ſolennellement plus d'une fois

Aſſemblée du Parlement d'Angleterre.

Rushworth's Hiſtorical Collections. Sir Philip Warwick's Memoirs. Clarendon's Hiſtory III. Book.

1629. de n'entrer point ſans leur participation en aucun Traité avec la France. L'honneur & la bonne foi demandoient que Charles en uſât de la ſorte. Mais, ſoit que Laud Evêque de Londres que le Roi écoutoit comme un Oracle, & les autres Arminiens Anglois qui n'aimoient point les Réformés de France attachés aux ſentimens de Calvin, & ennemis de l'autorité Epiſcopale, des cérémonies, & du culte pompeux que Laud & ſes partiſans s'efforçoient d'établir en Angleterre, inſinuaſſent à ſa Majeſté de ne s'opiniâtrer pas à ſoûtenir des gens plus favorables à ceux qu'on appelloit Puritains, qu'à l'Egliſe Anglicane; ſoit que Charles ſe mît dans l'eſprit que l'amitié de Louïs prêt à rompre avec la Maiſon d'Autriche, ſeroit plus utile pour le rétabliſſement du Roi de Bohéme que ſa Majeſté Britannique avoit toûjours à cœur, elle ſe rendit aux inſtances du Senat de Veniſe, qui la preſſoit de s'accommoder avec le Roi Très-Chrétien, & de ſacrifier ſon reſſentiment & l'interêt des Réformés au bien commun de l'Europe que l'Empereur & le Roi d'Eſpagne prétendoient ſubjuguer. D'un autre côté, Charles fort dégoûté des Parlemens, qui non contens de lui refuſer des ſubſides entreprenoient à ſon avis ſur les prérogatives de la Couronne, & ſembloient encore méditer le retranchement d'un impôt conſidérable ſur les marchandiſes qui entroient dans le Roiaume; droit dont ſes prédéceſſeurs jouïſſoient depuis long-tems, & qu'ils levoient ſans attendre la conceſſion du Parlement; Charles, dis-je, fit encore la paix avec l'Eſpagne, reſolut de n'entreprendre plus de guerre étrangére, de ſe paſſer des Parlemens,

lemens, & de se dédommager des subsides 1629.
qu'il en auroit tirés, en rétablissant je ne sai quels anciens droits Roiaux, qui ne s'éxigeoient plus depuis long-tems, & que le peuple regardoit comme entierement abolis. Conseil imprudent donné à Charles, qui fut comme la source des malheurs inouïs de ce Prince facile & credule.

Tonnage & Pondage.

Comme nous n'avons pas de mots François qui répondent à ceux dont les Anglois se servent pour exprimer l'impôt levé sur les marchandises apportées en Angleterre, qui causa de si grandes contestations entre Charles & ses Sujets, je le nommerai le *droit d'entrée*, ou la *doüane*. Ce subside originairement destiné à l'entretien des vaisseaux nécessaires pour la sureté du commerce contre les pirates, fut accordé au Roi Edoüard IV. durant toute sa vie. Ses successeurs aiant obtenu un acte semblable du Parlement, le droit d'entrée passa dans la suite du tems pour un revenu ordinaire de la Couronne, quoique ce fût dans le fond un don gratuit du peuple, de même que les autres concessions du Parlement. Chaque Roi levoit la doüane sans contradiction depuis le premier jour de son avénement à la Couronne. Il avoit seulement soin d'en demander la continuation pour le reste de sa vie au premier Parlement qu'il convoquoit. Jacques I. en usa de la sorte; & je ne sai comment son fils négligea d'observer la même formalité. Cette omission peut-être affectée donne des soupçons & de la jalousie aux Anglois amoureux de la liberté de la patrie. On s'imagine que Charles prétend que la doüane est un droit héréditaire qui lui appar-

1622. tient indépendamment de l'octroi du Parlement. Ce Prince aiant reconnu authentiquement l'année derniere que les Rois d'Angleterre ne peuvent faire d'eux-mêmes aucune levée de deniers sur leur peuple, par maniére d'emprunt ou autrement, la Chambre des Communes se plaignit de ce que la doüane s'éxigeoit sans aucun acte du Parlement; & la prorogation de l'Assemblée suivit tout aussi-tôt.

Des Marchands de Londres dont quelques-uns se trouvoient Membres de la Chambre des Communes, refusérent de païer le droit d'entrée, comme n'étant pas dû au Roi avant la concession du Parlement. Les marchandises sont incontinent saisies par les Officiers de la doüane: Et l'affaire aiant été portée à la Cour de *l'Echiquier*, les Marchands n'y sont pas écoutés, quoiqu'ils alleguent un article exprès de la Loi appellée *la grande Chartre.* Ce déni de justice faisoit si grand bruit à Londres & ailleurs, que le Roi craignit que le Parlement qui devoit se rassembler au mois de Janvier, ne s'échauffât & n'appuiât le refus des Marchands. Charles propose l'affaire à son Conseil, & demande son avis sur les expédiens qu'il doit prendre pour éviter de se brouiller avec son Parlement. Il fut résolu que si la Chambre des Communes insistoit fortement sur la restitution des marchandises aux propriétaires qui refusoient de paier le droit d'entrée, les gens du Conseil du Roi Membres de la Chambre, y representeroient que le vrai moien de finir ces contestations fâcheuses, c'étoit d'accorder la doüane à sa Majesté, comme elle avoit été accordée aux Rois

Rois précédens. Que si les Communes formoient quelques nouvelles difficultés sur cet octroi, on convint que le Roi declareroit lui-même aux deux Chambres du Parlement, que ses predécesseurs aiant exigé le droit d'entrée dès le prémier jour de leur avénement à la Couronne, & sans attendre une concession expresse du Parlement, quoique d'ailleurs ils ne prétendissent pas que ce fût une chose héréditaire, Sa Majesté avoit suivi leur exemple. Charles devoit remontrer ensuite que si les Communes vouloient passer un acte semblable à celui de ses predécesseurs, les contestations finiroient incontinent, & que sa Majesté ne feroit pas difficulté de reconnoître qu'elle ne jouit du droit d'entrée qu'en conséquence de l'octroi du Parlement. Enfin, si la Chambre Basse rejettoit cette proposition raisonnable, Charles se disposoit à protester que la rupture entre lui & le Parlement, ne venoit pas de Sa Majesté & que les Communes en seroient responsables. Afin que l'affaire s'expédie plus promptement, on dresse dans le Conseil du Roi un acte pour la concession du droit d'entrée, semblable à celui qui fut fait en faveur de Jacques I. Les gens du Conseil de sa Majesté Membres des Communes, furent chargés de le présenter à leur Chambre, & de la presser de déclarer au plûtôt & en termes précis si elle vouloit passer l'acte, ou non. 1629.

Charles craignoit encore que les ennemis du feu Duc de Buckingham, ne projettassent de flétrir sa mémoire par quelque chose d'authentique, & que les Communes ne voulussent attaquer les Ministres d'Etat, se plaindre

1629. des mauvais conſeils donnés à Sa Majeſté, crier contre l'Arminianiſme qui ſe répandoit dans le Clergé: & parler de quelques autres points de Religion, refléchir ſur la harangue du Roi prononcée l'année precédente à la prorogation du Parlement, & déclarer qu'elle donnoit atteinte aux droits & à la liberté du peuple. Sa Majeſté concerte dans ſon Conſeil les moiens d'éviter ces inconveniens, & de vivre autant qu'il lui ſera poſſible en bonne intelligence avec ſes Sujets. Que ſi la Chambre des Communes inſiſte ſur quelqu'un des articles que je viens de marquer, ceux du Conſeil du Roi ſe chargent de repréſenter que cela eſt capable de cauſer une rupture entre Charles & le Parlement. Et en cas que les Communes opiniâtres n'aient pas égard à la remontrance, le Roi ſe diſpoſe à déclarer lui-même avec autorité, qu'il ne peut ſouffrir des procédures trop irréguliéres.

Le Roi d'Angleterre demande au Parlement la continuation de la douane.

On croira peut-être que Sa Majeſté Britannique auroit mieux fait de caſſer un Parlement contre lequel il falloit être ſi fort en garde, & en convoquer un autre. Mais le Roi n'oſoit pas en venir-là ſi promptement. La diſſolution des deux premiers Parlemens fit un extrême tort à ſes affaires. Les mêmes perſonnes conſtamment députés par les villes & par les provinces, revenoient dans la réſolution de reprendre & de pourſuivre ce qui avoit déplu au Roi dans le Parlement precédent. Charles ne peut auſſi ſe paſſer de Parlement. Il a trop grand beſoin d'argent, & les clameurs ſur le droit d'entrée levé ſans le conſentement du peuple, obligent le Roi à l'obtenir inceſſamment, afin d'arrêter des mou-

Rushworth's Hiſtorical Collections.

mouvemens dont les ſuites peuvent être fâcheuſes. Voici donc le Parlement de l'année derniere qui ſe raſſemble à Weſtminſter le 20. Janvier ſelon le ſtile d'Angleterre. On parle dès les premiers jours dans la Chambre Baſſe, des marchandiſes ſaiſies à ceux qui refuſoient de payer le droit d'entrée, & quelqu'un rapporte que je ne ſai quel Officier de la doüane avoit inſolemment répondu à un Marchand, qui ſe défendoit de payer, en diſant qu'il étoit Membre du Parlement, & que la Chambre Baſſe condamneroit la violence des Officiers du Roi : *quand vous ſeriez tout le Parlement en corps, nous n'en ſaiſirions pas moins vos marchandiſes. Vous la voyez, Meſſieurs*, dit alors le Chevalier Philips d'un air fort animé, *la malheureuſe ſituation de nos affaires. Il étoit tems de nous raſſembler & de pourvoir à ce qui regarde le ſervice du Roi & le bien de la patrie. Jettez les yeux de quel côté il vous plaira, & vous trouverez des infractions faites à la liberté du peuple, & aux privileges du Parlement. Souffrir de pareilles entrepriſes, ce ſeroit une négligence criminelle du bonheur & du repos de l'Etat. On refuſe juſtice à ceux qui la demandent. A la veille de l'Aſſemblée du Parlement, on arrête par un ordre exprès de l'Echiquier, pour le payement d'un droit qui ne monte pas à deux cens livres ſterling, des effets qui en valent du moins cinq mille. Differerons nous encore de penſer à nous? La premiere année encore du regne de Sa Majeſté, lors que le Parlement fut prorogé à cauſe de la peſte, certaines gens eurent l'audace de lever le droit d'entrée. On les cita, & nous leur demandâmes qui le leur avoit ordonné. Aurons-nous maintenant moins de zèle & de courage? Travaillons à la reparation* 1629.

1629. *des brèches faites à la liberté du peuple, & nommons des Commissaires pour examiner l'affaire de la doüane.*

L'avis de Philips est suivi. Les Commissaires sont choisis, c'est ce qu'on appelle un *Comité* en Angleterre; Et les Officiers du Roi qui ont saisi les effets des Marchands y sont cités. Charles envoya pour lors dire à la Chambre des Communes, de surseoir jusques au lendemain l'affaire du droit d'entrée, parce que sa Majesté en vouloit parler aux deux Chambres du Parlement dans la sale *des banquets* à White-Hall. *Le soin que je prens*, dit le Roi aux Seigneurs & aux Communes, *de lever tous les obstacles à la bonne correspondance que j'ai dessein d'entretenir avec mes Sujets, m'oblige à vous appeller ici & à m'expliquer sur une plainte qui s'est faite dans la Chambre Basse. Je suis bien-aise, Mylords, que dans cette occasion & dans toutes les autres qui se presenteront, vous soiez les témoins de mes paroles & de mes actions. Puisque vous tenez après moi le premier rang dans le Roiaume, je dois rechercher principalement votre témoignage dans les affaires importantes. On se plaint de la saisie de quelques marchandises pour le droit d'entrée. La contestation sera bien-tôt terminée, en passant un acte semblable à celui qui a été constamment accordé à mes predécesseurs. Les gens qui s'imaginent que je regarde la doüane comme un bien héréditaire & un droit inséparablement attaché à la Couronne, se trompent. J'ai toûjours crû que c'est un subside gratuitement accordé par le peuple. Et quand je vous en parlai l'année derniere, j'eus seulement intention de vous faire entendre, que la nécessité de mes affaires m'obligeoit à continuer la levée*

de

de cet impôt, jusques à ce que vous l'eussiez accordé selon la coûtume; persuadé que j'étois que vous vouliez le faire, comme vous le disiez, & que votre délai venoit de ce que vous n'aviez pas eu le tems de penser à une affaire qui vous paroissoit moins pressante que les autres. Puisque vous y entrez maintenant de vous-même, j'espére que vous prendrez l'expédient que je vous propose pour appaiser ces differends. Vous n'en devez pas faire difficulté, après que j'ai levé les scrupules que vous avez peut-être sur cet article. Laissons-là, je vous en prie, les soupçons & la jalousie. Je pourrois prendre en fort mauvaise part certaines choses arrivées depuis peu de jours dans votre Chambre. Mais je ne veux point m'arrêter aux discours qui s'y tiennent. Je jugerai de vos bonnes, ou mauvaises intentions, par les resolutions que vous prendrez. Usez-en de même à mon égard. N'écoutez points les rapports malins qu'on vous fait. Mes paroles & mes actions sont les véritables interprêtes de mes sentimens. Si nous commençons d'agir de concert & avec une mutuelle confiance, nous nous séparerons en bonne intelligence & contens les uns des autres. Dieu veuille nous en faire la grace. 1629.

La Chambre des Communes se déclare plus que jamais contre l'Arminianisme.

Rushworth's Historical Collections.

Le lendemain Cook Secretaire d'Etat pressa les Communes de la part du Roi, de passer au plûtôt l'acte touchant le droit d'entrée, remontra que la chose étoit importante, & que la modération qu'elles témoigneroient en cette rencontre, seroit avantageuse au peuple, & présenta la minute de l'acte dressé dans le Conseil du Roi. Cette maniere d'apporter un acte tout fait, donna de la défiance. On craignit les conséquences de l'entreprise sur les droits des Communes, qui digérent & dressent elles-mêmes leurs *bills*, c'est-à-dire

1629. à-dire, les actes qu'elles proposent. La Chambre Basse dissimule pour lors le chagrin que la demarche lui cause, & prend la resolution d'examiner premierement les nouveaux griefs que le peuple peut avoir depuis la derniere séance du Parlement, de s'appliquer aux moiens de maintenir la Religion établie, & d'arrêter enfin le progrès de l'Arminianisme & les entreprises des Papistes. On se déchaina d'une étrange maniere contre les Arminiens. *Tout est perdu*, disoient quelques harangueurs. *Il n'y a plus qu'un pas à faire pour rentrer dans le Papisme. Nos Arminiens sont d'intelligence avec le Pape & avec le Roi d'Espagne.* Y eut-il jamais un plus vain & plus ridicule phantôme? Ce fut inutilement que le Roi fit dire plus d'une fois aux Communes de penser à l'affaire de la doüane. *Celle de la Religion est la plus importante de toutes*, répondoit-on. *Les choses qui regardent la foi & le service de Dieu, doivent passer les premieres.* Le Chevalier Elliot autant échauffé contre l'Arminianisme, que pour la conservation de la liberté de la patrie, dit qu'il ne faut pas avoir égard aux fréquentes instances de Sa Majesté sur la prompte expedition de l'affaire de la doüane, parce que certains Ministres engagent souvent les Rois par leurs fausses & pernicieuses insinuations à faire des demarches contraires au bien public. *Les bons Princes*, ajoutoit le Chevalier assez finement, *trouvent bon qu'on ne suive pas leurs ordres, quand ils paroissent préjudiciables au bien de leurs Sujets; & quelques-uns ont avoué ingénument que l'importunité de leurs Ministres extorque des choses, auxquelles ils n'auroient pas autrement consenti.* Elliot

liot vient ensuite à l'article de l'Arminianisme & parle avec beaucoup de vehémence contre la négligence des Evêques d'Angleterre. *Je ne crains pas de leur appliquer*, dit-il, *ce que le jeune Roi Edoüard VI. écrivit de sa propre main dans son Journal, de la disposition des Prélats de son tems, que les uns trop paresseux, les autres trop vieux, ceux-ci uniquement attachés à leur plaisir, & ceux-là partisans secrets du Papisme, étoient incapables de bien conduire un Diocése.* Le Chevalier désigna Neal Evêque de Winchester, & Laud Evêque de Londres, que la Chambre des Communes accusa l'année derniere de n'avoir pas des sentimens orthodoxes sur la Religion, comme les principaux auteurs de la corruption qu'elle croioit remarquer dans le Clergé. 1629.

L'entêtement de ces Gentilshommes Anglois qui ne manquoient pas d'ailleurs d'esprit & de lumiere, est quelque chose de surprenant. Plus je lis ce qui se passa dans les trois premiers Parlemens tenus sous le regne de Charles I. plus je me confirme dans la pensée qu'Abbot Archevêque de Cantorbery irrité de ce que Laud l'avoit perdu dans l'esprit du Roi, inspiroit ses propres préjugés contre l'Arminianisme, dont il fut toûjours l'ennemi declaré, à Elliot & aux autres défenseurs de la liberté du peuple. Ils estimoient cet Archevêque, & déféroient beaucoup à ses sentimens. Prevenus déja des faux bruits repandus en Hollande pour décrier les Arminiens, ces Messieurs croioient d'autant plus facilement ce qu'Abbot leur disoit contre les partisans de l'Arminianisme, qu'ils voioient avec chagrin Laud & ceux de sa caballe soûtenir

1629. tenir hautement le pouvoir abſolu du Roi, & tâcher d'introduire chaque jour une nouvelle cérémonie dans le culte public. Cela les confirmoit dans la penſée qu'il n'y avoit pas loin de l'Arminianiſme au Papiſme. Elliot appelle aſſez plaiſamment les Evêques de Londres & de Wincheſter *de nouveaux Maîtres de cérémonies*. Pim ſe plaignit de ce qu'un Miniſtre de leur parti avoit mis une croix avec des images des Saints, & allumé des cierges le jour de la Chandeleur dans l'Egliſe de Durham, ſelon la pratique ſuperſtitieuſe de la Communion de Rome. La Chambre des Communes s'échauffa encore ſur ce que Manwaring, ce lâche prédicateur du pouvoir arbitraire, flétri par le Parlement & déclaré incapable de poſſéder aucune dignité Eccléſiaſtique, avoit obtenu ſa grace du Roi par le credit de l'Evêque de Wincheſter qui lui donna enſuite un bon benefice. *Si les gens s'avancent de la ſorte dans l'Egliſe*, dit alors Olivier Cromwel, *en ſe faiſant les martyrs du pouvoir arbitraire, que devons-nous attendre deſormais*? Tout cela prouve que le chagrin de la Chambre Baſſe contre l'Arminianiſme, venoit principalement de ce que Laud & les autres défenſeurs de cette doctrine, entreprenoient d'introduire un culte plus pompeux, & de ce qu'ils prêchoient avec tant de hardieſſe, qu'il n'eſt pas permis de réſiſter aux ordres le plus injuſtes du Prince.

Tel fut à mon avis le plus puiſſant motif du *vœu* & de la proteſtation ſolennelle que fit la Chambre des Communes à l'inſtigation d'un de ſes Membres nommé *Rou*, de s'en tenir inviolablement aux articles de la Confeſſion Anglicane

glicane reçus la 13. année du regne d'Elizabeth, selon qu'ils sont generalement entendus & expliqués par les premiers Théologiens de la Réformation d'Angleterre, & de rejetter les opinions des Jésuites & des Arminiens contraires à la doctrine contenuë dans la Confession de Foi. Trois jours après, les deux Chambres du Parlement presentérent conjointement une requête au Roi. On y supplioit sa Majesté d'ordonner un jeûne général & solennel, afin d'obtenir de Dieu les graces nécessaires pour l'heureuse expédition des affaires importantes à l'Eglise & à l'Etat que le Parlement devoit traiter, & pour fléchir la colére de Dieu, dont la main s'appesantissoit sur les Eglises Réformées en divers endroits de l'Europe. La requête n'est pas agréablement reçûë. Charles ne put s'empêcher de dire, qu'on feroit plus de bien aux Eglises Réformées en combattant pour leur défense, qu'en jeûnant. Pourquoi pensoit-il donc à cesser de secourir celles de France? Vouloit-il insinuer que les contradictions opiniâtres de son Parlement l'empêchoient de poursuivre ses bons desseins? Quoi qu'il en soit, le Roi accorde la celébration du jeûne, mais c'est à condition qu'elle ne tirera point à conséquence, parce que ces humiliations extraordinaires ne s'ordonnoient que dans les grandes occasions. Charles ne craignoit-il point que le Parlement n'eût des desseins profonds, & que la Chambre des Communes ne pensât à une réformation dans le Gouvernement Civil & Ecclesiastique. Le Roi étoit bien éloigné de le permettre. Il prétendoit proroger & peut-être casser le Parlement, dès que l'acte sur la doüane seroit passé. 1629.

Les

1692. Les Communes le voioient bien. De-là vint qu'elles ne se presſérent pas de finir cette affaire. Leur Chambre présente ce qu'on nomme une *adresse* pour rendre raison de sa conduite au Roi. On s'y plaint d'abord de ce que contre la coûtume & les priviléges des Communes, sa Majesté leur envoie un acte tout dressé dans son Conseil. Les raisons pourquoi la Chambre Basse a crû devoir examiner premierement ce qui concerne la Religion, sont rapportées ensuite. Charles répondit avec un peu d'aigreur, que la minute de l'acte n'avoit point été presentée de sa part; que chaque particulier du Parlement peut proposer le projet d'un *bill*, & que la Chambre à la liberté de l'agréer ou de le rejetter. *J'approuve votre zéle pour la Religion*, dit le Roi. *Mais la maniere dont vous parlez, me donne à penser qu'on s'imagine, que je prête l'oreille à de mauvais conseils sur ce chapitre. Je pourrois dire bien des choses. Cependant j'aime mieux les supprimer. Si je vous presse de finir l'acte de la doüane; c'est que j'ai de l'impatience d'ôter sujet de contestation avec mes Sujets. Je trouve fort étrange que vous écoutiez les plaintes faites à l'occasion de la levée de cet impôt, & que vous ne pensiez pas à en prévenir le sujet. Il est encore plus surprenant que mes affaires seules soient retardées sous le prétexte specieux de la nécessité de s'appliquer premierement à ce qui concerne la Religion. Je sai certainement que les autres ont leurs cours ordinaire. Passez au plûtôt l'acte de la doüane. Votre extrême lenteur m'oblige à vous presser vivement.*

Rupture entre le Roi d'Angleterre & la. Cette nouvelle instance n'eut pas plus d'effet que les precédentes. On voulut examiner premierement l'affaire des Marchands

qui

qui se plaignoient de la saisie de leurs effets par les Officiers de la doüane. Cela fut agité avec beaucoup de chaleur & de vehémence. On demanda raison de ce que la Cour de l'Echiquier avoit ordonné. Weston Grand Thrésorier & les Juges de ce Tribunal, tâchent d'éluder en répondant qu'ils n'ont rien prononcé sur la validité de la doüane, sans la concession du Parlement, & que les Marchands sont seulement condamnés pour une procédure contraire aux loix. Les Officiers de la doüane se trouvérent plus embarassés. Afin de mettre à couvert l'honneur & l'autorité du Roi, les Communes supposent que sa Majesté n'a point ordonné de saisir les marchandises de ceux qui refuseroient de payer le droit d'entrée, & les Officiers de la doüane sont déclarés coupables d'avoir violé du moins les privilèges du Parlement, dans la personne de *Rots* Membre de la Chambre des Communes, & un de ceux dont les effets furent arrêtés. Soit que le Roi naturellement bon & équitable, crût que l'honneur & la conscience l'obligeoient à sauver des gens, dont tout le crime consistoit dans une exécution ponctuelle de ses ordres, & qu'il espérât d'arrêter les procédures de la Chambre des Communes en avouant ce que les Officiers de la doüane avoient fait; soit que ce fût un conseil artificieux du Grand Thrésorier, de quelques Ministres d'Etat, & des Evêques de Londres & de Winchester, bien-aises que le Roi entierement brouillé avec la Chambre des Communes, fût dans la nécessité de casser un Parlement, dont ils craignoient les poursuites; Charles ordonne à Cook

1629. Chambre des Communes. *Rushworth's Historical Collections. Sir Philip Warwik's Memoirs. Clarendon's History. I. Book.*

1629. Cook Secretaire d'Etat de dire de sa part aux Communes, que sa Majesté leur sait bon gré de ce qu'elles veulent séparer ses interêts de ceux des Officiers de la doüane; mais que l'honneur & la conscience engagent le Roi à déclarer que ces Messieurs ont seulement suivi ce qu'il leur a prescrit en présence de son Conseil assemblé. Cela ne déconcerta pas encore ceux qui prétendoient soûtenir vigoureusement les droits & la liberté du peuple.

Selon la coûtume du Parlement d'Angleterre, lors qu'on agite une affaire importante dans la Chambre des Communes, elle *se tourne*, comme on dit, *en grand Comité*. L'Orateur quitte alors sa place, un autre Membre choisi la remplit, & chacun a la liberté de parler autant qu'il lui plaît. Après que la chose a été suffisamment examinée, l'Orateur reprend sa chaise de Président, on rapporte le résultat de ce qui s'est dit d'essentiel de part & d'autre, & la Chambre forme sa dernierè résolution. L'affaire de Rots aiant été ainsi debatuë dans un *grand Comité*, on convint que les priviléges du Parlement étoient violés. Mais le Roi déclarant si positivement que les Officiers de la doüane avoient agi selon ses ordres, il fut question de savoir s'ils seroient poursuivis. Le grand Comité ne voulut pas prononcer sur cette difficulté. On en laisse la décision à la Chambre assemblée dans les formes. Le Chevalier Elliot dit alors que selon toutes les apparences, certaines gens qui cherchoient à brouiller le Parlement avec le Roi, afin d'éviter d'être recherchés, lui avoient suggeré d'en-

d'envoier cette déclaration. Elliot nomma 1629.
Neal Evêque de Winchester, & Weston Grand Thrésorier. Il accusa celui-ci de marcher sur les traces du Duc de Buckingham, & de favoriser ouvertement les Papistes. La femme & les filles de ce Seigneur & presque tous ses domestiques étoient en effet de la Communion Romaine. Lui & ses fils alloient assez rarement aux Eglises Angloises, & sa maison étoit toûjours pleine de Prêtres & de Moines. Avec tout cela les Catholiques Romains ne se fioient pas trop à ce Ministre d'Etat. Ils étoient les seuls du Roiaume qui ne crussent pas que Weston suivoit leur Religion. Cependant on dit qu'il l'embrassa quelque tems avant sa mort. Elliot & les autres défenseurs de la liberté du peuple aiant pressé ensuite le Chevalier Finch Orateur de la Chambre Basse, de proposer la question, si nonobstant la déclaration du Roi, les Officiers de la doüane devoient être jugés coupables d'avoir violé les priviléges du Parlement. Finch le refusa hautement, & dit qu'il avoit reçû ordre du Roi de ne faire point une pareille proposition.

Comment, M. l'Orateur, dit alors le savant Selden, *n'osez-vous proposer une question après le commandement que nous vous en faisons? Si cela est, notre Chambre ne pourra plus rien faire desormais. Les Orateurs s'excuseront de proposer tout ce qui ne sera pas au gré de la Cour, en disant que le Roi le leur a defendu.* On s'échauffe de part & d'autre. La Chambre est ajournée au Mercredi suivant 25. Fevrier, & puis au 2. Mars par un ordre exprès de Charles. Ce jour-là plusieurs Membres presserent
de

1629. de proposer enfin l'affaire. Finch répondit que le Roi lui avoit ordonné de n'en rien faire & d'ajourner encore la Chambre au dixieme du mois. Il se leve sur l'heure pour sortir. Deux Gentilshommes l'arrêtent, & l'obligent à demeurer malgré lui dans sa place. Elliot dit alors que le Roi aiant sans doute pris la résolution de congédier le Parlement, on avoit crû devoir mettre en peu de mots par écrit les intentions de la Chambre des Communes, jette le papier au milieu de l'assemblée & en demande la lecture. Quelques-uns s'y opposent, & le plus grand nombre crie qu'il le faut lire. Grand vacarme, grandes contestations. Des paroles quelqu'un en vient aux coups contre un autre. Certains veulent sortir de la Chambre & trouvent la porte fermée à clef. Un Membre s'en étoit saisi. Le Roi averti du tumulte, envoie quérir le Sergent de la Chambre des Communes: mais il étoit enfermé. L'Huissier de celle des Seigneurs vient de la part de sa Majesté, & demande à entrer. On lui répond d'attendre jusques à ce que le papier dont il étoit question, soit lu. Finch Orateur refusant constamment de le lire, Selden crie qu'il le faut donner au Secretaire de la Chambre. Celui-ci s'en defend aussi-bien que l'Orateur. Elliot prend la parole, & dit, *puisque personne ne veut lire le papier, je dirai ce qu'il contient.* Après un préambule contre les mauvais conseils donnés au Roi, le Chevalier récite les trois articles écrits dans le papier. Les voici: *Quiconque fera quelqu'innovation dans la Religion établie, en favorisant, ou en tâchant d'introduire le Papisme, l'Armi-*

nia-

nianisme, ou des opinions contraires à la doctrine de l'Eglise véritable & orthodoxe. sera reputé ennemi de l'Etat & du bien public. Quiconque conseillera ou appuiera la levée du droit d'entrée que le Parlement n'a pas accordé, sera censé ennemi de l'Etat & du bien public. Tout Marchand & quelqu'autre personne que ce soit qui paiera volontairement la doüane contre l'intention du Parlement, sera jugé trahir la liberté de l'Angleterre, & n'aimer pas le bien de la patrie. Cela fait d'une maniere fort tumultueuse, la Chambre Basse fut ajournée comme celle des Seigneurs au 10. Mars. Elliot, Selden, & sept autres Membres des Communes sont cités le lendemain au Conseil du Roi. Six se cachent; mais Elliot & deux autres comparoissent & refusent de répondre autre part que devant leur Chambre sur ce qui s'y est passé le jour precédent. Le Roi les envoie à la Tour de Londres & fait chercher les autres. Les papiers d'Elliot, de Selden & d'un troisieme furent saisis & scellés de la part de sa Majesté, quoique le Parlement subsistât encore selon les Loix. 1629.

Dès le 2. Mars Charles fit dresser ce qu'on nomme en Angleterre une *proclamation*, par laquelle il cassoit le Parlement. *La mauvaise conduite*, y disoit-il, *de certaines gens de la Chambre des Communes mal-intentionnés pour l'Eglise & pour le gouvernement civil, m'oblige d'en venir malgré moi à cette extrémité.* Cependant la proclamation ne fut pas incontinent publiée. Sa Majesté voulut déclarer elle-même avec les solemnités ordinaires, les raisons qu'elle croioit avoir de congédier le Parlement. Revêtu de ses habits Roiaux, Charles

Le Roi d'Angleterre casse son Parlement.

Rushworth's Historical Collections.

1629. les entre le 10. Mars dans la Chambre des Seigneurs, & ne se met pas en peine de faire appeller celle des Communes. Il n'y eut qu'un assez petit nombre des Gentils-hommes de la Chambre Basse, qui vinrent sans l'Orateur à la cerémonie. *Mylords*, dit le Roi assis sur son thrône, *Je ne suis point encore venu ici dans une conjoncture si desagreable. Vous serez peut-être surpris de ce qu'aiant dessein de casser le Parlement, je n'ai pas donné commission à quelqu'un de mes Officiers de déclarer mon intention. Il semble que les Rois doivent se decharger sur les autres de l'exécution des ordres fâcheux, & se reserver seulement la distribution des graces & le soin de dire eux-mêmes ce qui peut faire plaisir à leurs Sujets. Mais puisque la punition du vice n'est pas une fonction moins essentielle à la justice, que la récompense de la vertu, j'ai crû devoir vous déclarer moi-même, & à tout le monde en même tems, que les entreprises illégitimes & séditieuses de la Chambre des Communes, sont la seule cause de la dissolution de ce Parlement. Je sai, Mylords, que vous n'y avez aucune part: Et c'est ma grande consolation. En cette fâcheuse rencontre, j'ai autant de raison d'être content de votre sagesse & de votre soumission, que de me plaindre de la procedure irréguliere de la Chambre Basse. Cependant je dois rendre justice à tout le monde. Tous ceux qui la composent, ne sont pas également coupables. Il y a parmi eux d'aussi bons Sujets qu'en aucune assemblée du monde. Mais le plus grand nomcre se laisse entrainer par quelques esprits emportés & malins. J'aurai soin de les punir comme ils le méritent. Pour vous, Mylords, attendez de moi toute la faveur & toute la protection qu'un bon Roi ne peut justement refuser à une Nobles-*

se

se fidele & bien intentionnée. Coventry Garde du grand ſeau dit alors que ſa Majeſté congédioit le Parlement. Elle publia quelque tems après une déclaration de ſes raiſons. La piéce contient un long détail de ce qui s'eſt paſſé dans les deux ſéances du Parlement caſſé. On peut bien juger que les choſes y ſont tournées à l'avantage du Roi. 1629.

Je ne trouve point le Chevalier Thomas Wentworth parmi ceux qui défendirent la liberté du peuple dans cette ſeconde aſſemblée du troiſieme Parlement. Se laiſſoit-il déja éblouïr par les promeſſes de la Cour ? Immédiatement après la diſſolution, Weſton Grand Thréſorier perſuade au Roi de gagner quelques-uns de ceux qui s'étoient déclarés contre lui dans la Chambre des Communes. Le Chevalier Savil eſt fait Controlleur de la Maiſon de ſa Majeſté & Conſeiller d'Etat. Wentworth devient Pair d'Angleterre & Préſident du Nord. Noy fameux Juriſconſulte obtint la charge d'*Attorney*, c'eſt-à-dire d'Avocat Général. Bien des gens racontent qu'un des amis de Wentworth voiant qu'il commençoit de s'intriguer à la Cour, lui parla de la ſorte. *On dit, Monſieur, que vous penſez à nous abandonner, & que vous écoutez les propoſitions de Mylord Thréſorier. Si cela eſt, je renonce dès à preſent à votre amitié, & vous déclare que vous me trouverez par tout dans votre chemin, juſques à ce que je vous aie conduit ſur l'échaffaut, à moins que vous n'ayiez vous-méme le crédit de me faire mettre la tête aux pieds.* Quelques-uns attribuent ce compliment à Hambden, & d'autres à Pim. Qui que ce ſoit des deux, il tint parole à l'infortuné Wentworth.

Jugement rendu contre pluſieurs Membres de la Chambre des Communes.

Rushworth's Hiſtorical Collections. Sir Philip Warwick's Memoirs.

1629. Pendant que les Ministres de Charles travaillent à débaucher quelques-uns des défenseurs de la liberté du peuple, il pense de son côté à perdre Elliot, Selden, & les autres Membres de la Chambre des Communes qu'il a fait mettre en prison. Ces courageux Anglois se défendirent par les Loix du païs le mieux qu'il fut possible, & leurs amis ne leur manquérent pas au besoin. Fermes dans la resolution de ne répondre point ailleurs que dans la Chambre des Communes, sur ce qu'ils y avoient dit ou fait, ils furent condamnés par des Juges dévoués au Roi, à demeurer en prison tant qu'il plairoit à sa Majesté, & à n'en point sortir sans donner caution de leur bonne conduite. Elliot & deux autres encore plus maltraités, eurent une amende considérable à paier. Charles se sut bon gré d'avoir puni des Gentilshommes qu'il croioit ses ennemis. Mais cette vengeance lui fit un extrême tort dans l'esprit des bons Anglois. Au premier Parlement qu'il convoqua onze ou douze ans après celui-ci, on se souvint des injustices faites aux défenseurs de la liberté publique. La Chambre Basse cria bien haut. Elle examina les procedures des Juges & la sentence renduë contre Elliot & contre les autres. Charles eut la mortification de voir que tout fut declaré violent & contraire aux Loix. Tant de fausses demarches qu'il ne put légitement soûtenir, le rendirent enfin suspect & odieux à des Sujets qui l'auroient aimé & bien servi, si moins jaloux d'une autorité qui ne lui appartenoit pas, il eût sû les ménager.

Le Duc de Rohan &

Peu de jours après la dissolution du Parle-

ſement, Charles reçût de nouvelles ſollicitations de la part du Duc de Rohan & des Réformés de France. Ils imploroient le ſecours de ſa Majeſté Britannique, la faiſoient ſouvenir des bonnes paroles qu'elle leur avoit données, & lui remontroient que par une deſcente en France, elle obtiendroit du moins une paix avantageuſe à de pauvres gens qui ne ſe voioient plus d'autre reſſource que la puiſſante protection de la Couronne d'Angleterre tant de fois promiſe. La conjoncture paroiſſoit extrêmement favorable. Louïs marchoit avec ſes meilleures troupes vers l'Italie; & tout le monde jugeoit que les forces du Roi d'Eſpagne, de l'Empereur, & du Duc de Savoie, lui donneroient plus d'occupation que le Cardinal de Richelieu ne s'imaginoit. Mais Charles non content d'avoir engagé ſa parole aux Venitiens de n'attaquer point la France juſques à ce que le Duc de Mantouë fût ſecouru, étoit encore ſur le point de ſigner un Traité de paix avec Louïs, ſans y comprendre les Réformés. Il fut conclu en effet lors que ſa Majeſté Très-Chrétienne victorieuſe & triomphante étoit à Suze, après avoir forcé les paſſages de Alpes malgré la réſiſtance du Duc de Savoie, & contraint Don Gonzalez de Cordouë Gouverneur de Milan à lever honteuſement le ſiége de Cazal. C'étoit abandonner à la diſcretion d'un Souverain puiſſant & irrité, des gens que Charles avoit ſolemnellement promis de défendre & de ſoûtenir juſques à la fin. Charles répondit à leurs inſtances, que preſſé par quelques Princes, il avoit écouté des propoſitions de paix avec la France, qu'il étoit dans

1629.

Les Réformés de France implorent en vain le ſecours du Roi d'Angleterre.

Mémoires de Rohan. L. IV. Ruſhwort's Hiſtorical Collections.

1629. la disposition de les accepter, & qu'il conseilloit au Duc de Rohan & aux Réformées de s'accommoder le mieux qu'ils pourroient avec le Roi de France. *Je me suis trouvé*, ajoutoit sa Majesté Britannique, *dans la nécessité de congédier mon Parlement, dont j'attendois quelques subsides. Je suis bien fâché de ce que l'état présent de mes affaires ne me permet pas de fournir de l'argent à M. de Rohan & à ceux de son parti, ni d'envoier ma Flote à leur secours.*

On raconte que le Duc de Rohan recevant cette réponse, leva les yeux & les mains au Ciel, & qu'après quelques imprécations contre l'infidélité du Roi d'Angleterre, il dit que Dieu l'en puniroit tôt ou tard. Charles seroit peut-être excusable en cette rencontre, puisqu'aiant rompu ouvertement avec la Chambre des Communes, il ne pouvoit guéres secourir efficacement les Réformés de France, si sa Majesté n'avoit pas donné sa parole à l'Ambassadeur de Venise, & écouté les propositions que ce Ministre lui faisoit de la part de ses maîtres, avant que Louïs partît de Paris, & par conséquent avant que le Parlement d'Angleterre se rassemblât. Depuis la mort du Duc de Buckingham, Henriette Reine d'Angleterre prenoit beaucoup d'ascendant sur l'esprit du Roi son époux. Weston Grand Thrésorier d'Angleterre, & ami des Papistes, Laud Evêque de Londres & quelques autres mal-intentionnés pour les Réformés, d'intelligence avec Henriette, persuaderent à Charles de ne se mettre pas autrement en peine des paroles données aux Protestans François, & de s'accommoder avec le Roi Très-Chrétien. Sa Majesté Britannique se ren-

rendit facilement aux remontrances de ses Ministres, parce qu'elle concevoit de grandes espérances de voir Fréderic Roi de Bohéme rétabli dans ses Etats heréditaires, si Louïs délivré de ses embarras domestiques rompoit avec la Maison d'Autriche, & se lioit avec le Roi de Suede qui se disposoit à secourir les Princes Protestans d'Allemagne, dès qu'il auroit terminé par une paix, ou du moins par une trêve, la guerre dans laquelle il se trouvoit engagé contre la Pologne. 1629.

Mesures prises par le Duc de Rohan pour soutenir le parti Réformé.

Commençons de parler des mesures que le Duc de Rohan prit pour soutenir le parti Réformé depuis la perte de la Rochelle. Il dit lui-même que *Dieu souffla sur tous ses projets*. Mais sa Religion, sa prudence, & sa magnanimité n'en sont pas moins estimables. Nous trouvons d'aussi utiles instructions dans l'adversité des grands hommes, que dans la prospérité de leurs entreprises. Attaqué au dehors par le Duc de Montmorenci en Languedoc, menacé d'avoir sur les bras toutes les forces du Roi dès que le Duc de Mantouë seroit secouru, & traversé au dedans par les intrigues des émissaires de la Cour, Rohan ne perd point courage. Il sollicite du secours dans les païs étrangers, & tâche d'entretenir une bonne correspondance entre les villes differentes de son parti. Le Roi donna vers la fin de l'année derniere une déclaration qui fut enregitrée au Parlement de Paris, lorsque sa Majesté y alla tenir son lit de justice le jour de son départ pour l'Italie. Après y avoir extrêmement relevé les graces accordées aux Rochelois, & les avantages qu'ils tiroient de leur soumission, Louïs invitoit les

Mémoires de Rohan. L. IV. Discours du même sur les derniers troubles. Mercure François. 1629.

1629. habitans de toutes les autres villes Réformées qui avoient pris les armes, à suivre l'exemple des gens de la Rochelle, & à venir dans quinze jours faire leurs déclarations au greffe de la jurisdiction dont leur ville dépendoit. Sa Majesté ordonnoit encore à ceux qui tenoient pour le Duc de Rohan, d'envoier des Députés à la Cour afin d'y faire leurs soumissions. En ce cas, Louïs promettoit de pardonner aux villes, & de les traiter aussi favorablement que les autres de son Roiaume. Que si elles persévéroient dans leur prétenduë rebellion, le Roi les menaçoit du châtiment le plus sevére. Rohan avoit formé à Nîmes une assemblée générale des provinces & des villes de son parti, afin d'y entretenir l'union & la bonne correspondance. Il étoit à craindre que plusieurs Réformés ne se laissassent éblouïr par les discours artificieux des émissaires de la Cour, qui tâchoient de faire valoir la déclaration du Roi. C'est pourquoi l'assemblée de Nîmes publia une espèce de Manifeste. Après une exposition des raisons que le Duc de Rohan & les villes Réformées avoient euës de prendre les armes, l'assemblée decouvroit les illusions de la déclaration du Roi, & disoit à quelle condition la paix seroit avantageuse aux Réformés. Puisque c'est ici le dernier acte public des Protestans armés pour la defense de leur Religion & de leur liberté, donnons-en l'extrait. La piéce n'est pas bien écrite: mais il y a beaucoup de bon sens. On y verra les sentimens & la disposition de plusieurs gens des provinces reculées du Roiaume, qui conservérent plus long-tems que les au-

autres de leur nation un cœur véritablement François. 1629.

Comme nous sommes convaincus, disent les Députés à l'assemblée de Nîmes, *que la derniére déclaration du Roi n'est qu'un piége tendu aux esprits faciles & credules, nous croions qu'il est de notre devoir de le découvrir, & de proposer à chacun les moiens de s'en garantir. C'est pourquoi nous prions tous nos fréres & tous les bons François de se souvenir, que Dieu nous aiant miraculeusement fait revivre des cendres de nos peres morts pour la défense de la Réformation, & rétabli par la valeur du feu Roi, la Monarchie Françoise déchirée par ses ennemis, ce grand Prince nous accorda, en consideration de nos services importans, un édit qui mettoit nos consciences en repos, & nos biens & nos vies en sureté. Les ennemis de la Réformation virent avec chagrin les conditions avantageuses que nous obtenions. Mais n'osant attaquer directement notre Religion, ni rompre ouvertement les édits, ils en violerent de tems en tems après la mort du feu Roi, les principaux articles Nos Eglises justement allarmées presentent leurs plaintes à sa Majesté. Bien loin d'y avoir égard, on les rejette avec hauteur, & le Roi condamne comme une desobeïssance tout ce que nous faisons pour avoir justice. Il vint les armes à la main contre nous l'an* 1621. *Après des violences & des cruautés extraordinaires en divers endroits du Roiaume, nous obtinmes l'année suivante un édit supportable. Au lieu de l'exécuter de bonne foi, on nous maltraita d'une si étrange maniere que nous fumes obligés l'an* 1625. *de recourir aux moiens d'une légitime défense. Un nouvel édit nous est accordé par l'entremise de Mrs. les Ambassadeurs d'Angleterre, qui nous en*

1629. *en garantirent l'observation de la part du Roi leur maître. A-t-il été mieux observé? Non, sans doute. Il fut incontinent violé. Forcés par un million d'injustices, rebutés & menaces de toutes parts, nous prenons les armes, & nous nous joignons au Roi de la Grande Bretagne qui s'étoit mis en état de nous secourir, & de nous procurer une paix assurée. Mais Dieu dont les jugemens sont impenétrables, n'a pas voulu bénir les moiens emploiés pour notre délivrance. Sa main s'est encore plus appesantie sur nous. La Rochelle, une des principales villes que nous eussions dans le Roiaume pour la sureté de nos Eglises, a été perdue. Cependant nos ennemis convaincus par une longue experience, que Dieu nous assiste miraculeusement, lors même que notre condition est la plus déplorable aux yeux des hommes, craignent encore qu'il ne se serve du Roi d'Angleterre, pour rétablir nos Eglises dans leur premier etat. Voilà pourquoi la Cour, n'aiant pu détacher de notre union par les promesses, ni par les menaces ceux que des motifs d'honneur & de conscience ont portés à y entrer, tâche aujourd'hui de les surprendre & de les séduire par l'espérance d'un repos vain & trompeur que la déclaration publiée depuis peu fait attendre uniquement de la clemence du Roi.*

Les offres proposées ne sont point si spécieuses, que nous devions craindre que les esprits les plus timides & les moins penétrans se laissent vaincre, ou éblouir. La déclaration ne parle que de faveurs & de conditions particulieres. Il n'y a rien qui regarde le bien general de nos Eglises: preuve manifeste que nos ennemis ne pensent qu'à rompre notre union, & à rendre nos édits inutiles. Cette seule consideration du projet formé d'anéantir l'unique moien que nous aions de nous met-

mettre à couvert de la violence de ceux qui ont juré notre perte, suffit pour retenir les gens que leur conscience engage à la défense de la cause commune, & pour animer ceux qui ont le courage d'aimer mieux mourir l'épée à la main, que de se voir à la discretion de leurs persécuteurs. Qu'on ne s'imagine pas que nous cherchons à effraier le peuple par de vains phantomes, & à l'arrêter par des soupçons artificieusement inspirés. La déclaration ne fait pas la moindre mention des édits. Elle n'en promet pas même la conservation. En faut-il davantage pour nous convaincre qu'on pense à les abolir? Lors qu'on vouloit nous amuser durant les troubles précedens, on affectoit de mettre à la tête des déclarations du Roi, une promesse de l'observation inviolable de nos édits. Pourquoi la supprime-t-on aujourd'hui? Si nous aimons sincerement la gloire de Dieu, le salut de nos Eglises, la liberté de nos consciences, la seureté de nos biens & de notre vie, prenons extrêmement garde à éviter le piége qu'on nous tend. Mettons notre confiance en Dieu. Pourvû que notre corps demeure toujours bien uni, nous pouvons espérer qu'il se relevera par la favorable assistance de ceux qui en prenent la défense en main. 1629.

Cependant, afin de convaincre tout le monde que ce n'est pas un entêtement opiniâtre, mais une nécessité indispensable qui nous oblige à perséverer dans notre premiere resolution, nous promettons devant Dieu d'embrasser toutes les ouvertures d'une paix generale & assurée, & d'emploier tout ce que nous avons d'esprit & d'industrie pour la faire réussir au contentement de ceux qui soupirent après le retablissement de nos Eglises, & après la tranquillité de l'Etat: bien en-

1629. *entendu qu'on nous laissera la liberté de n'entamer ni de conclure aucun Traité, que de l'avis & du consentement des provinces, des villes, des communautés, des Princes & des Seigneurs unis avec nous. Mais puis qu'une déclaration qui ne nous convie qu'à des accommodemens particuliers, semble nous ôter toute esperance d'une paix generale; en attendant qu'il plaise à Dieu d'appaiser sa colére allumée contre nous, & de fléchir le cœur du Roi qu'il tient dans sa main, nous exhortons ceux qui sont dans l'union de nos Eglises, à y demeurer constamment, & les autres qui professent la même Religion que nous, à y entrer. C'est le seul moien d'éviter l'oppression generale dont nous sommes menacés.* Ces remontrances prévinrent d'autant plus facilement les mauvais effets de la déclaration, que tout le monde se flattoit que le Roi occupé à une entreprise difficile, & qui devoit être apparemment suivie d'une rupture ouverte avec la Maison d'Autriche, seroit enfin réduit à donner une paix generale à ses Sujets Réformés. *Mais notre impieté*, dit le religieux Duc de Rohan, *éloigna la délivrance de nos Eglises. Il la leur montra seulement, comme il fit voir la terre de Canaan aux enfans d'Israël qui moururent dans le desert. Le Roi alla, vit, & vainquit. Forcer le pas des montagnes, prendre Suze, secourir Cazal, faire la paix avec le Roi d'Espagne & le Duc de Savoie: tout cela fut une même chose.* Quelqu'éclatante que soit cette expedition si vivement conseillée par Richelieu, & que le Duc de Rohan ne peut s'empêcher d'admirer, il y eut de la temerité. Certaines choses réussissent parce que l'ennemi ne s'imagine pas qu'on

qu'on ait la hardiesse, ou l'imprudence de les entreprendre. Telle fut en plusieurs rencontres la maxime du Cardinal. 1629.

Après avoir pris ses mesures pour prévenir l'entiere desunion des Eglises Réformeés, que la Cour s'efforçoit de procurer, l'assemblée de Nîmes envoia demander du secours au Roi d'Angleterre. Le Duc de Rohan écrivit seul à sa Majesté. La Lettre est si belle, si touchante que je la dois rapporter ici. *Sire*, dit-il, *le déplorable accident de la perte de la Rochelle, que Dieu a permise pour nous humilier sous sa main, redouble l'empressement que nos ennemis ont de nous ruiner, & leurs espérances d'en venir bien-tôt à bout. Mais cette disgrace ne décourage pas encore les Eglises de ces provinces. Elles ont la même volonté d'opposer aux projets violens formés contre nous une juste & vigoureuse défense. C'est ce qui leur a fait prendre la resolution de s'assembler, afin de subsister en corps durant ces mouvemens, de m'assister de leurs bons conseils, & de pourvoir conjointement avec moi aux moiens de notre délivrance. Et parce que le secours que nos Eglises ont reçu & que nous attendons encore de votre Majesté, est le plus puissant que Dieu nous ait accordé, l'assemblée generale a souhaité que je joignisse mes très-humbles prieres aux siennes. Je le fais, Sire, avec d'autant plus d'affection, que je suis témoin que ces pauvres peuples, aiant une fois quitté par deférence aux desirs de votre Majesté, les armes que l'oppression qu'ils souffroient de la part de leurs ennemis, rendoit justes & nécessaires, ils ne les ont reprises, qu'après, y avoir été engagées par vos conseils & par vos promesses. Sur cette seule assurance, ils ont méprisé les dangers, surmonté de grands obstacles, abandonné leurs biens, & sont en-*

Lettre de Duc de Rohan au Roi d'Angleterre.

Mercure François. 1628.

Rushworth's Historical Collections.

1629. *encore dans la disposition de repandre jusques à la derniere goute de leur sang. Votre bienveillance leur est plus chère que la vie. Les promesses les plus spécieuses, & les menaces les plus terribles n'ont pas été capables de les porter à violer le serment qu'ils vous ont fait, de n'entendre jamais à aucun Traité sans votre consentement. Un zèle si ardent pour la conservation des Eglises de ce Roiaume, & cette fidelité sans exemple, meritent bien qu'un grand Monarque fasse sentir à des innocens persecutés qui ont recours à lui, les effets de sa puissance & de sa charité.*

Vous êtes, Sire, le défenseur de la foi que nous professons: ne permettez pas qu'elle soit injustement opprimée. Vos promesses ont excité nos Eglises à la maintenir: & cette parole sacrée que votre Majesté a bien voulu donner, d'emploier toute sa puissance à les garantir de la ruine dont elles sont menacées, est après le secours de Dieu, l'unique fondement de leur espérance. Aussi ont-elles cru ne pouvoir douter sans crime, de l'exécution de votre promesse. Si le commencement de leurs misères a émû la compassion de votre Majesté, ce triste sujet s'est acrû avec tant de violence, que son secours est la seule chose qui puisse empêcher l'anéantissement total de nos Eglises. Le plus grand crime que nos ennemis nous reprochent, & qui ne se peut expier, disent-ils, que par notre sang, c'est d'avoir imploré votre assistance & de l'avoir espérée. Voilà pourquoi nos biens sont confisqués & détruits, nos moissons desolées & reduites en cendres, nos têtes mises à prix, nos familles bannies, & nos temples démolis. Par tout où la cruauté de nos persécuteurs se peut étendre, les hommes & les femmes sont conduits à la Messe à coups de bâton. En un mot la persécution que nous souffrons est si grande, que nos paroles sont trop foi-

bles

bles pour l'exprimer. Mais la chose la plus triste de toutes, c'est que nous voions à nos portes des armées puissantes, qui n'attendent que le moment favorable de foudroier les retraites qui nous restent. Après quoi l'exercice de la Religion sera banni, & les fideles demeureront exposées à un massacre general. 1629.

Je ne prie pas votre Majesté, Sire, de ne nous abandonner point, je craindrois d'offenser un Roi si puissant & si fidèle. L'extrémité à laquelle nous sommes réduits, me fait seulement prendre la liberté de vous supplier, de hâter le secours que nous attendons, depeur que nous ne succombions sous l'effort de nos ennemis. Votre Majesté trouvera dans sa profonde sagesse les expediens propres à rendre ses forces redoutables à ceux qui les méprisent, & salutaires à tant de peuples qui en demandent l'assistance. Vous acquérerez par ce moien une gloire solide & immortelle; vous delivrerez plus de trois cent mille familles qui prient Dieu sans cesse pour votre prosperité; vous conserverez un peuple qu'il a racheté par son sang, & qui demeure fidele à Dieu & aux hommes, nonobstant les traitemens les plus barbares & les supplices les plus cruels; vous rendrez la réputation de vos armes égale à votre puissance; vous reprimerez l'audace de ceux qui entreprennent de flétrir votre Majesté par des reproches indignes; enfin vous ajouterez à vos titres celui de Libérateur du peuple le plus innocent & le plus inhumainement persécuté qui fut jamais. Je ne ferai point mention, Sire, de mes interêts particuliers. Je pourrois en parler à votre Majesté, sans craindre d'être blâmé, puisque j'ai l'honneur de lui appartenir. Il y-a long-tems que j'ai consacré mes biens & ma vie au service du public. Je croirai ma condition assez heureuse, pourvû que l'Eglise ne soit point misérable, & que je puisse témoigner

1629. *par mes actions à votre Majesté que je suis son très-humble & très-obeissant serviteur.* La Lettre est datée du 12. Mars de cette année. Seroit-il possible que le Duc de Rohan ignorât alors les paroles que le Roi d'Angleterre avoit données à l'Ambassadeur de Venise? Je ne le puis croire. Il y a beaucoup d'apparence que Rohan vouloit reprocher honnêtement à Charles son manquement de parole, & le detourner adroitement de conclure une paix honteuse avec le Roi Très-Chrétien.

Traité du Duc de Rohan avec le Roi d'Espagne.

Persuadé depuis plusieurs mois que Sa Majesté Britannique toujours mal conseillée, & trop opiniâtre à refuser certaines choses raisonnables que son Parlement demandoit, ne voudroit ou ne pourroit pas accomplir les choses promises aux Réformés de France, le Duc agissoit plus fortement à la Cour de Madrid qu'à celle de Londres. Clauzel son Envoié secret, que l'Abbé Scaglia Ambassadeur de Savoie en Espagne avoit introduit & appuié de tout sa force, entra dès l'année précédente en négociation avec quelques Ministres de Philippe, comme je l'ai déja dit. Il presente ensuite un mémoire par lequel Rohan offre ses services à sa Majesté Catholique à ces conditions, qu'elle lui fournira chaque année la somme de six cens mille ducats d'or en deux paiemens, dont le premier se fera par avance. Moiennant quoi, le Duc promet d'entretenir douze mille hommes de pied & douze cens chevaux, & de faire quelle diversion il plaira au Roi d'Espagne, en Languedoc, en Dauphiné, en Provence, selon que Philippe le jugera plus convenable au bien de ses affaires. Rohan s'engageoit encore à fa-

Mercure François 1629. Gramond Historiarum Galliæ L. XVIII. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag. 642. 643. 644. &c.

favoriser de tout son pouvoir les desseins 1629.
de Sa Majesté Catholique, à ne faire aucun accommodement sans son consentement, & à rompre ceux qu'il pourroit conclure de la sorte, dès que Philippe voudroit déclarer la guerre à la France.

De peur que le Conseil d'Espagne suivant les maximes de sa bigoterie véritable ou affectée, ne fît de trop grandes difficultés sur un secours donné à de prétendus herétiques, Rohan offroit de laisser la liberté de conscience aux Catholiques, aux Ecclesiastiques, aux Religieux ou Religieuses l'entiere jouïssance de leurs biens & de leurs revenus dans les villes, & dans les endroits que lui, ou ceux de son parti tenoient alors, & dans tous les autres lieux dont ils pourroient se rendre maitres dans la suite. *Que si M. de Rohan & ceux de son parti*, ajoute Clauzel dans son Memoire, *peuvent devenir assez forts pour se cantonner, & pour former un Etat particulier, en ce cas ils promettent la liberté de conscience & le libre exercice de leur Religion aux Catholiques, lesquels jouïront de tous leurs biens présens & à venir, & ne seront pas plus chargés que les autres des impôts & des taxes. Les Ecclesiastiques, les Religieux ou Religieuses seront maintenus dans leurs honneurs & dans leurs dignités; les Catholiques entreront dans les Magistratures; il y aura égalité de justice par tout, & les Catholiques seront admis dans les Parlemens, Chambres des Comptes, Presidiaux, Senéchaussées, & dans tous les Offices de justice. Enfin ils seront conservés dans tous leurs biens, honneurs & dignités, comme ceux de l'autre parti, excepté en ce qui regardera la sureté des derniers.* Cet article du Memoire présenté au Roi

1629. Roi d'Espagne par ordre du Duc de Rohan, nous apprend que cet illustre Général convaincu par l'infraction continuelle des édits accordés par Henri IV. & par son fils, que le Conseil de France avoit résolu de détruire & d'exterminer les Réformés, pensa tout de bon à se cantonner, & à former je ne sai quelle espèce de République avec le secours d'un Prince puissant, voisin, & interessé à traverser l'agrandissement d'une Couronne rivale. Il seroit ridicule de crier ici *à la rebellion*. Les Réformés de France opprimés n'avoient pas moins de raison que les Provinces-Unies de secouër un joug tyrannique, & de défendre leur Religion, leurs priviléges & leur liberté. Le Duc de Rohan n'étoit ni moins bien fondé que Guillaume Prince d'Orange à former un si grand projet, ni moins capable de l'exécuter. Mais la conjoncture ne lui fut pas si favorable, & il trouvoit des gens beaucoup moins disposés que les Hollandois & les autres à seconder ses nobles desseins.

Philippe voulut que les propositions du Duc de Rohan fussent examinées dans son Conseil de conscience. En voici la resolution : *Que Sa Majésté Catholique obligée à procurer la conservation des Etats & des Roiaumes que Dieu lui à donnés, peut se servir de tous les moiens licites & nécessaires. Qu'aiant reçu & recevant tous les jours des dommages considerables, par le secours que les Rois de France ont accordé & accordent encore à des Sujets revoltés en Hollande & ailleurs contre leur Souverain légitime, sans que Sa Majesté Catholique ait donné sujet aux Rois de France d'en user de la sorte, elle peut en conscience accepter les offres du Duc de Rohan.* L'affai-

faire fut concluë le 3. Mai; & un Secretaire d'Etat ſigna le Traité conjointement avec Clauzel. Il devoit avoir effet dès le jour de la Ratification du Duc de Rohan. Mais ce Seigneur n'en reçut pas la copie authentique. Elle fut interceptée en France. La Cour de Madrid s'appercevoit trop tard de la faute que les Rois d'Eſpagne firent, en preſſant ſi vivement Marie de Médicis, le Connêtable de Luines,& leurs amis dans le Conſeil de France, de travailler à la ruine du parti Réformé, & en laiſſant prendre la Rochelle contre le ſentiment du Marquis Spinola. Si Philippe & ſon pere en uſérent de la ſorte par des raiſons de conſcience, d'où vient que le Conſeil d'Eſpagne n'eſt plus aujourd'hui ſi ſcrupuleux? Diſons la vérité. Il en eſt des Politiques les plus deliés & les plus penétrans, comme de tous les autres. Les lumiéres de l'eſprit de l'homme ſont bornées. Il penſe aux interêts préſens, & céla l'empêche de prévoir l'avenir. Le Roi d'Eſpagne & l'Empereur remplis de certains projets qui flattoient leur ambition, tâchérent d'occuper Louïs dans ſon propre Roiaume, de peur qu'il ne les traverſât. Les voila qui ſe repentent, lors que le mal eſt ſans remede, d'avoir aidé le Roi de France à devenir maitre abſolu chez lui, & à ſe rendre aſſez puiſſant pour entreprendre de ruiner la Maiſon d'Autriche. 1629.

Bernard Pelz Gentilhomme Zélandois établi en Eſpagne fut chargé de porter le Traité au Duc de Rohan. Il partit de Madrid avec Clauzel. Mais celui-ci aiant pris la route d'Italie, Pelz qui ne connoit pas aſſez le païs, eſt arrêté à Lunel près de Montpel-

1629. pellier, & conduit à Toulouse, sur je ne sai quels soupçons qu'il peut bien être un espion du Roi d'Espagne. Le Parlement travailla incontinent à l'instruction du procès de Pelz. Il répondit avec beaucoup de constance aux Magistrats, qu'étant Sujet du Roi Catholique, & allant de sa part trouver le Duc de Rohan, il n'avoit pas dû s'enquerir de ce que contenoient les papiers qu'un Secretaire d'Etat lui mettoit entre les mains, & que si ces Messieurs le faisoient mourir pour avoir simplement obeï aux ordres du Roi son maitre, l'arrêt seroit injuste, & aussi honteux aux Magistrats, que sa mort lui seroit glorieuse. Le Procureur Général au Parlement insistoit au contraire, que chaque Roiaume aiant ses bornes, les ordres du Roi d'Espagne devoient être censés nuls en France; qu'un étranger qui commet un crime, est punissable selon les Loix du païs où il se trouve; qu'autrement chaque Espagnol pourroit impunément faire du mal en France, & s'exempter du supplice, sous prétexte qu'il exécute ce que le Roi son maitre lui ordonne; qu'il y a des Loix particulieres à chaque Etat, & des Loix generales à toutes les Nations; que les premieres obligent seulement les naturels du païs; mais que les étrangers doivent garder les autres en quelque Roiaume qu'ils se rencontrent; que la conservation de la paix publique est une de ces Loix generales, & que tout homme qui vient la troubler, est criminel & punissable dans tous les endroits du monde. La question fut fort debatuë au Parlement de Toulouse, dont les Magistrats se picquent d'être fort versés dans la Jurisprudence. Mais en-

fin

fin le Procureur Général l'emporta. Si ce fut avec raiſon, j'en laiſſe le jugement à ceux qui ſavent mieux que moi, ce qui eſt du droit des gens, ou non. Pelz ne venoit point ſolliciter les Sujets du Roi de France à la revolte. Il apportoit ſimplement un pacquet de Lettres au Duc de Rohan, & pouvoit bien ignorer ce qu'elles contenoient. Puiſque la guerre n'étoit point declarée entre la France & l'Eſpagne, je ne vois pas que Pels ait dû être traité comme un eſpion. Etoit-il plus coupable que Montaigu? Bien loin de punir l'Anglois, on lui rendit la liberté. Quoiqu'il en ſoit du fond de l'affaire du Zelandois, il fut condamné à la mort. Cet accident & le grand progrès des armes du Roi, qui vint fondre ſur les Réformés, après avoir ſecouru Cazal & reduit le Duc de Savoië, firent avorter le dernier projet que le Duc de Rohan forma pour ſoutenir le parti Proteſtant. 1629.

Le Roi de France arrive aux paſſages des Alpes.

Journal de Baſſompierre Tom II. Hiſtoire du Miniſtere du Richelieu. 1629 Vie du même par Aubery. L. III. Chap. 5.

Un des principaux motifs qui porta Philippe à traiter avec lui, ce fut le deſir de réparer l'affront que les armes Eſpagnoles venoient de recevoir ſous la conduite de Don Gonzalez de Cordouë Gouverneur de Milan, contraint à lever honteuſement le ſiége de Cazal, après avoir demeuré près de dix mois devant la place. Louïs acquit une ſi grande réputation en marchant durant la plus rigoureuſe ſaiſon au ſecours du Duc de Mantouë, & en forçant les paſſages des Alpes malgré la réſiſtance du Duc de Savoie, qu'il étoit à craindre que pluſieurs Princes d'Italie ne ſe joigniſſent deſormais à la France, dans le deſſein de chaſſer les Eſpagnols du Milanois. La Ligue concluë pour

ſix

1629. six ans entre Louïs, la République de Venise & le Duc de Mantouë, allarmoit étrangement l'Empereur & le Roi d'Espagne, quoi qu'elle fût seulement defensive. Le Pape avoit promis d'y entrer & de fournir huit mille hommes: que savoit-on s'il ne la signeroit point enfin, & si d'autres Souverains d'Italie ne suivroient pas son exemple? Philippe ratifia le Traité conclu à Suze entre le Roi de France & Charles Emmanuel: mais ce ne fut que pour éviter l'irruption des François & des Venitiens dans le Duché de Milan, à laquelle il ne se trouvoit pas en état de resister. Irrité du mauvais succès de son entreprise sur le Monferrat, & jaloux de la gloire & de la puissance de Louïs, le Roi Catholique pressoit l'Empereur de lui envoier ses meilleures troupes en Italie, & méditoit de se saisir une seconde fois de la Valteline, de dépouiller entierement le Duc de Mantouë, & d'humilier les Venitiens continuellement appliqués à traverser les desseins de la Maison d'Autriche, à lui susciter des ennemis, & à chercher l'occasion favorable de joindre une partie du Duché de Milan à leurs Etats de terre-ferme, & d'éloigner d'eux un voisin qui les incommodoit. Les nouveaux projets de la Cour de Madrid ne se pouvoient exécuter facilement, à moins que le Roi de France occupé chez lui, ne fût hors d'état de secourir ses alliés, & le moyen le plus sûr de l'embarasser, c'étoit de fournir au Duc de Rohan de quoi lever une armée capable de tenir la campagne & de conserver les villes déclarées pour lui.

Histoire du Maréchal de Toiras. L. II. Bernard Histoire de Louïs XIII. Mercure François. 1629. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag. 603. 604. 605. &c.

J'entre dans le recit d'une affaire qui fut aussi

Tome. 6. Pag. 70.



GUSTAUE ADOLPHE
ROY DE SUEDE.

I: D: Leeuw sculp.

aussi glorieuse à Louïs, que funeste à Ferdinand & à Philippe. Pendant qu'ils s'opiniâtrent l'un & l'autre à dépouiller le Duc de Mantouë, Gustave Adolphe Roi de Suede entre en Allemagne & fait trembler l'Empereur. Les armes des Etats-Généraux des Provinces-Unies commandées par Fréderic-Henri Prince d'Orange remportent d'un autre côté des avantages considerables dans les Païs-Bas. De maniere que l'entreprise injuste & violente de la Maison d'Autriche sur les Etats de Mantouë, est comme la premiere cause de sa nouvelle décadence, & de l'élevation de la France, dont la puissance augmente toujours. L'expédition de Louïs en Italie est plus éclatante & plus louable, à mon avis, que la prise de la Rochelle, parce que c'est une entreprise plus juste. Les flatteurs de son fils ont emploié leur esprit & leur éloquence à relever la conquête de la Franche-Comté durant l'hiver. Une Dame spirituelle dit à cette occasion une chose à laquelle tout Paris applaudit, que les grands Guerriers des siécles précédens n'étoient que des *Héros d'été*, au lieu que Louïs XIV. est *un Héros de toutes les saisons*. Si la pensée est juste & doit passer pour ingénieuse, laissons-en la décision aux connoisseurs. Annibal & plusieurs autres furent-ils seulement *des Héros d'été?* Contentons-nous de remarquer que Louïs XIII. qu'on ne met pas au nombre des Héros, étoit pourtant beaucoup plus que son fils, un *Héros de toutes les saisons*. Celui-ci n'essuia point de fatigues ni de dangers extraordinaires en prenant la Franche-Comté. L'exploit n'est pas comparable à l'expédition dont je parle. Au retour d'un

1629.

1629. d'un long siége, où Louïs XIII. passe un an presque tout entier au milieu des marais du païs d'Aunis, & dans un camp incommode & infecté de maladies, ce Prince infatigable, nonobstant la foiblesse de son temperament, traverse durant le froid le plus âpre de l'hiver suivant, des montagnes inaccessibles & couvertes de neige; marche souvent à pied; encourage les soldats & la Noblesse qui le suit, autant par son exemple, que par par ses paroles; force des passages escarpés, & des barricades où cinq cens hommes avantageusement retranchés en pouvoient repousser plus de dix mille, & acquiert une gloire supérieure à celle de ses predécesseurs qui avoient passé les Alpes avant lui.

Le Roi aiant traversé la Champagne & la Bourgogne, laisse à sa droite la ville de Lyon, où la peste étoit violente, passe le Rhône au pont d'Anton, & arrive le 14. Fevrier à Grenoble. Scarron Evêque de cette capitale du Dauphiné, fit une longue harangue à sa Majesté, non pas tant pour éxalter ses victoires precédentes & ses nouveaux projets, que pour lui remontrer la misere du Clergé, de la Noblesse & du peuple de la Province. Les Rois Guerriers & amoureux du titre de Conquérant, sont ainsi sujets à entendre des soupirs & des gémissemens poussés parmi les acclamations des flatteurs qui les environnent. L'Evêque de Grenoble coula dans son discours une maxime que Louïs XIII. devoit imprimer fortement dans son esprit. *La grandeur d'un Roi*, dit Scarron, *ne consiste pas*, *Sire*, *à remplir la terre du bruit de ses armes, ni à faire couler des ruisseaux de sang; mais à rendre justice*

à

à de pauvres orphelins, à essuier les larmes d'une veuve malheureuse, & à tremper dans l'huile, selon l'expression du Texte sacré, le joug d'un peuple qui ne vit que de fiel & d'absinthe. Etablissez par votre présence, Sire, un bon ordre dans le Dauphiné, rétablissez la Province dans sa liberté originaire, bannissez tant d'édits nouveaux qui assujettissent tous les ordres à l'avarice des partisans. Louïs écouta gravement la harangue, se mit à genoux, quand le Prélat prit congé de sa Majesté, & lui demanda fort dévotement sa benediction. Mais elle ne pensa nullement à profiter de l'important avis que le bon Scaron lui avoit insinué dans un discours un peu trop ennuieux. Dès que le Roi fut dans le Dauphiné, le Commandeur de Valancé revenu de Turin, eut ordre d'y retourner, de faire savoir à Charles Emmanuel que le Roi marchoit au secours de Cazal, & de lui demander passage par ses Etats, comme il s'y étoit engagé verbalement dans ses derniers Traités avec la Couronne de France : le Roi ayant bien voulu se contenter de la simple parole de Charles Emmanuel, de peur que le Roi d'Espagne n'eût un prétexte de crier contre un trop grand avantage accordé à Louïs, au préjudice de sa Majesté Catholique. Le Savoyard qui a promis aux Espagnols de favoriser la prise de Cazal autant qu'il lui sera possible, tâche de gagner du tems par ses artifices ordinaires, prie civilement le Roi de trouver bon qu'il se dégage des paroles données au Gouverneur de Milan, & propose diverses ouvertures. Mais il ne put si bien dissimuler ses sentimens, que le Cardinal de Richelieu aussi delié que lui, ne apperçût que le 1629.

1629. Savoyard vouloit seulement donner le tems à Don Gonzalez de Cordouë de prendre Cazal, ou du moins de lui envoyer des troupes pour disputer le passage à l'armée de France.

Louïs part de Grenoble nonobstant la bize, les brouillars & la neige. Les chemins étoient si peu connoissables que malgré l'experience & l'application des gens du pays qui le guidoient, il s'égara dès la premiere journée. On arrive enfin au Mont Genévre, d'où sortent deux riviéres extrémement rapides, & dont le cours est diamétralement opposé, la Durance qui se décharge dans le Rhône après avoir traversé la Provence; & la Douaire qui passant à Suze & à Turin, va perdre son nom dans le Pô. Le Cardinal de Richelieu prend les devans, & arrive à Chaumont bourg ouvert à l'extremité de la frontiére de France, avec l'avant-garde de l'armée du Roi. Les Maréchaux de Créqui & de Bassompierre l'accompagnérent, afin de reconnoître les passages & les barricades du Duc de Savoye. Cependant Louïs faisoit passer son artillerie: entreprise qui couta beaucoup de peine & d'argent. Le Roi Charles VIII. transporta le premier du canon au delà des Alpes: mais ce fut dans une saison moins fâcheuse. On montoit l'artillerie avec les cables & certains moulinets attachés par des cordes aux affuts. Des hommes tournoient les moulinets pendant que les autres tiroient les cables à force de bras. Les boulets se portérent dans des hottes. Les munitions, les poudres, & les balles enfermées dans des bariques furent mises sur le dos des mulets par les soins & par la vigilance de Louïs. Ce grand attirail pas-

Mémoires de Puységur.

sa

ſa les montagnes en ſix jours, & arriva enfin à Oulx, endroit ſitué au pied du Mont Genévre. Le Roi s'y arrêta, en attendant le ſuccès de la conférence du Prince de Piémont avec le Cardinal de Richelieu. 1629.

Le Duc de Savoie qui ne peut s'imaginer que Louïs arrive à la frontiére en ſi peu de tems & dans une ſaiſon ſi incommode, envoie ſon fils à Grenoble, afin d'amuſer ſa Majeſté par une feinte négociation. Mais Victor Amédée apprit avec une extrême ſurpriſe à Chamberi que Louïs & Richelieu étoient déja dans le voiſinage de Suze, & que l'armée s'y rendoit en diligence. Il retourne ſur ſes pas, & va trouver le Cardinal à Chaumont. Ils y eurent une longue conférence. Richelieu remontre au Prince avec beaucoup de raiſon & de force, qu'il eſt ſurprenant que ſans avoir aucun égard aux Traités faits avec la France, le Duc de Savoie refuſe paſſage au Roi, lors qu'il va ſecourir ſes alliés: que ce procedé contraire à la parole donnée par Charles Emmanuel, ne lui fait pas honneur: que Louïs emploie ſes armes à défendre la juſtice, & que le Duc favoriſe la violence & l'uſurpation des Eſpagnols: que quand même il empêcheroit le Roi, contre toute apparence, de paſſer les Alpes, Charles Emmanuel ſeroit autant blâmé dans le monde, que ſa Majeſté ſera eſtimée d'avoir voulu s'oppoſer à une oppreſſion injuſte: que le Duc de Savoie ſe trompe s'il prétend tirer quelqu'avantage de la priſe de Cazal: que c'eſt en vain qu'il eſpére de partager le Monferrat avec le Roi d'Eſpagne qui lui en laiſſera tout au plus quelque méchant village: qu'en s'accommodant avec la France, il ob-

1629. tiendra *Trino* & quelques autres endroits du Monferrat jusques à la concurrence de douze ou quinze mille écus de revenu par an: que Charles Emmanuel desoblige tous les Princes d'Italie, & qu'il se fait un extrême tort à lui-même, en contribuant à l'agrandissement du Roi d'Espagne, dont toutes les vuës tendent à subjuguer l'Italie: que si sa Majesté Catholique s'empare une fois de Cazal & du Monferrat, elle pourra bien envahir le Piémont à la premiere occasion favorable; & que le Duc de Savoie seul & desuni de la France, ne sera pas capable de lui résister.

Victor Amedée fut, ou du moins feignit d'être persuadé de la solidité des remontrances de Richelieu, demanda le tems de les communiquer à son pere qui l'attendoit à Rivoli, & promit de rapporter lui-même la derniere resolution de Charles Emmanuel. Mais le rusé Savoiard qui ne cherchoit qu'à trainer la négociation en longueur, s'en étoit allé de Rivoli à Turin. Le Comte de Verruë arrive le lendeman à Chaumont sur les cinq heures du soir, apporte des excuses de la part du Prince de Piémont, & dit que le Duc de Savoie se fait apporter de Turin en chaise. afin d'offrir lui-même ses services au Roi. Richelieu ne se paie point de ces complimens, & presse l'Envoyé d'expliquer nettement les intentions de son maître. Verruë déclare alors que Charles Emmanuel veut bien donner passage aux troupes du Roi, & s'exposer aux reproches & à la vengeance des Espagnols. *Mais il espére aussi*, ajoute le Comte, *qu'en consideration de cette deference & d'un si grand sacrifice, sa Majesté Très-Chrétienne lui fera ceder la même*

par-

partie du Monferrat que le Roi Catholique laissoit au Duc mon maître dans le Traité de partage, ou du moins qu'elle en fera présent à Madame sa sœur. A cette condition, les passages seront demain ouverts : Toute l'Europe, repartit le Cardinal, *a si bonne opinion de la justice & de la genérosité du Roi, que je ne sai comment M. le Duc de Savoie a pû s'imaginer que sa Majesté consentiroit à une pareille proposition. Pour moi, je suis assuré qu'elle ne l'acceptera jamais. Le Roi d'Espagne a bien pû accorder une partie de ce qui ne lui appartient pas, afin d'engager M. le Duc à favoriser une injuste usurpation. Mais à Dieu ne plaise que le Roi, qui vient délivrer un Prince opprimé, dispose ainsi du bien de son allié. Si M. le Duc ne veut pas se souvenir de ce que peut un Roi de France, on le lui fera sentir bien-tôt.* Le Cardinal s'arrête là, renvoie le Comte de Verruë sans autre réponse, & écrit à Louïs de venir incessamment châtier lui-même l'imprudence & la temerité du Duc de Savoie, qui n'est pas en état de lui disputer l'entrée de son pays & de l'Italie. Impatient de se signaler, peut-être de se venger, le Roi part d'Oulx à dix heures du soir, & fait quatre grandes lieues durant la nuit. Elle étoit si obscure, & la neige se trouvoit si haute, qu'il marcha presque toujours à pied. Sa Majesté arrive trois heures avant le jour à Chaumont, trouve le Cardinal de Richelieu occupé avec les Maréchaux de Créqui, de Bassompierre, & de Schomberg, à dresser l'ordre du combat, & sans penser à prendre du repos, convient avec eux d'attaquer à la pointe du jour les barricades que le Duc de Savoie avoit ordonné de faire, pour défendre le pas de Suze. 1629.

L'armée Françoise étoit de vingt-trois ou vingt- *Le pas de Suze est forcé.*

1629. vingt-quatre mille hommes de pied, & d'environ trois mille chevaux. Il y avoit un grand nombre de Seigneurs, de Gentilshommes distingués, & de braves Officiers; le Comte de Soissons, les Ducs de Longueville, de la Trimouille, d'Halluin & de la Valette, les Comtes d'Harcourt, de Moret, & de Sault, le Marquis de Mortemar, Tavannes, Canaples, Valancé, Toiras. Les uns avoient de l'emploi, & les autres servoient en qualité de volontaires. Voici la description du fameux pas de Suze forcé le 6. Mars, durant un fort mauvais tems, & la terre étant couverte de deux pieds de neige. La derniére place considérable de France du côté de l'Italie & à l'entrée du Piémont, c'est le Fort d'Exilles. On trouve Chaumont à une lieue de là, bourg ouvert qui appartient encor au Roi, & éloigné d'un quart de lieue de la borne qui sépare le Dauphiné du Piémont. Un peu plus avant sur les terres du Duc de Savoie, se voit une grosse roche escarpée de tous côtés, & abordable par une seule pente étroite & environnée de précipices. Les François la nomment *Gelasse*, & les Piemontois *Graviére*, à cause d'un petit ruisseau qui passe par là. Charles Emmanuel regradoit cet endroit comme une fortification opposée au passage des François & y entretenoit une bonne garnison. Il y a près de là une vallée entre deux montagnes fort hautes, dont l'une se nomme *le Crêt de Montabon*, & l'autre, *le Crêt de Montmoron*. Le Duc de Savoie fit fermer ce passage par une demi-lune & par un bon retranchement, soutenu de deux barricades distantes environ deux cens pas l'une de l'autre. On avoit encore bâti par son ordre des

Journal de Bassompierre Tom. II. Memoires de Pontis. Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu. 1629. Bernard Histoire de Louïs XIII. L. XIII. Histoire du Maréchal de Toiras L. II. Mercure François. 1629. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag. 606. 607. Nani Historia Veneta. L. VII. 1629.

des redoutes & de petites places de défense 1629.
sur la pente des montagnes. La vallée qui sur une longueur d'un quart de lieue n'est large en plusieurs endroits que de dix-huit ou vingt pas, & moins en quelques autres, se trouvoit embarassée de roches & de gros cailloux, qu'aucune machine n'auroit pu remuer: de maniere que deux hommes y passoient à peine de front. Il étoit question non seulement de combattre les Savoyards si avantageusement postés; mais encore de surmonter l'assiete du lieu qui paroissoit épouventable. Charles Emmanuel & Victor Amédée son fils ainé, se rendirent à Suze pour hâter les fortifications qui se faisoient tous les jours, & pour encourager leurs soldats, en cas que Louïs entreprît de forcer le passage. Près de trois mille hommes entrérent dans Suze la veille de l'action, & le Duc en attendoit encore quatre mille, nombre dont le quart étoit plus que suffisant pour repousser les François.

L'ordre du combat, dit le Maréchal de Bassompierre qui s'y signala beaucoup, *fut que les deux régimens des Gardes Françoises & Suisses donneroient à la tête, que le régiment de Navarre auroit l'aile droite, & celui d'Estissac la gauche; que les deux ailes feroient monter deux cens mousquetaires chacune contre les montagnes, jusques à ce qu'ils eussent gagné l'éminence sur les gardes des barricades, & qu'ils fussent avancés au delà; qu'au signal donné les Mousquetaires feroient leurs decharges par derriere la barricade, lorsque nous l'attaquerions par devant: que le Comte de Sault iroit avec son régiment passer au dessous de Gelasse par des chemins détournés que les païsans*

 du

1629. *du lieu lui montreroient, & viendroit ensuite descendre à Suze & prendre les ennemis par derriére en cas qu'ils nous resistassent encore: que Jalon seroit en même-tems attaqué par d'Auriac avec un autre régiment. Cet ordre étant dressé, nous commençâmes à faire passer nos troupes par Chaumont à onze heures de nuit, nonobstant le mauvais tems. Le reste de l'armée devoit demeurer en bataille à cinq cens pas de Gélasse. Nous avançames aussi six pieces de canon de six livres de balle menés au crochet, pour forcer les barricades. On ordonna que chaque corps destiné à la premiere attaque jetteroit devant lui cinquante enfans perdus, soutenus de cent hommes, & ceux-ci de cinq cens, à la tête desquels on mit les Princes & les Seigneurs*, qui voulurent avoir part au péril & à la gloire d'une action si difficile.

Avant que le signal fût donné, Louïs commanda que Cominges de Guitaut Capitaine aux Gardes, accompagné des Maréchaux des logis & precedé d'un Trompette, allât demander passage au Duc de Savoie & la permission de préparer à Suze des logemens pour le Roi & pour ceux de sa suite. *Etant arrivés à deux cens pas du detroit*, dit Pontis qui fut présent à cette cerémonie, *on fit sonner de la trompette. Le Comte de Verruë qui gardoit le passage avec deux mille hommes, envoie aussi-tôt un Officier & dix ou douze soldats, pour savoir qui c'est & ce qu'on veut. Cominges demande à l'Officier le nom de celui qui commande à Suze, & dit qu'il vient lui parler de la part du Roi. Monsieur, repartit l'Officier, demeurez où vous êtes. Je viendrai incontinent vous apporter la réponse à ce que vous demandez. Il revint en effet après avoir parlé au Comte de Verruë, & dit que ce Seigneur venoit*

noit répondre lui-même, & qu'il n'étoit pas necessaire que l'Envoié du Roi avançât plus loin. Cela se faisoit afin d'empêcher que les François ne reconnussent le passage. Tel étoit en effet le dessein du Roi. Il voulut que Pontis suivît Cominges pour cet effet. *Le Comte de Verruë s'approche avec deux cens mousquetaires, & salue civilement les François.* Monsieur, lui dit Cominges, le Roi mon maître m'a commandé d'aller aujourd'hui à Suze & de lui préparer un logis, parce qu'il a dessein d'y être demain. Monsieur, *répondit Verruë*, le Duc mon maître tiendroit à grand honneur de loger sa Majesté. Mais puis qu'elle vient si bien accompagnée, vous trouverez bon que j'en avertisse auparavant son Altesse. Quoi donc, Monsieur! *reprit Cominges*, est-ce que vous ne voulez pas nous laisser passer? Monsieur, *repliqua froidement le Comte*, je vous ai déja répondu que vous trouverez bon que je sache premierement l'intention de son Altesse. Je m'en vas donc, *dit Cominges*, faire mon rapport au Roi. Vous pouvez faire ce qu'il vous plaira, *repartit le Seigneur Savoiard. Les François prenent alors congé de lui & reviennent trouver le Roi. Bien loin d'être choqué de la réponse du Comte de Verruë, sa Majesté dit qu'il avoit parlé en homme d'esprit qui sait son métier.* 1629.

Bassompierre qui se trouvoit en jour de commander, vint alors demander à Louïs la permission de *commencer la fête*, ce fut l'expression du Maréchal. Voions la suite de son récit. *Sire*, dit-il au Roi qui se tenoit cent pas derriere les enfans perdus, & plus avant que le gros des cinq cens hommes des gardes, *l'assemblée est prête, les violons sont entrés, & les mas-*

1629. *masques sont à la porte. Nous donnerons le ballet quand il vous plaira. Sa Majesté s'approcha de moi*, poursuit Bassompierre, *& me dit d'un air irrité:* Savez-vous que nous n'avons pas cinq cens livres de plomb dans le parc de l'artillerie? Il est bien tems de penser à cela maintenant, *lui repartis-je.* Faut-il que le ballet ne se danse pas, à cause qu'un masque n'est pas encore prêt? Laissez nous faire, Sire: tout ira bien. M'en répondez-vous? *reprit le Roi.* Ce seroit une temérité, *lui dis-je.* Qui peut garantir un événement si douteux? Je vous répons seulement que nous nous en tirerons avec honneur, ou bien, je serai tué ou pris dans le combat. Mais si nous manquons notre coup, *dit sa Majesté*, je vous le reprocherai éternellement. *Bon*, repliqua le Maréchal en continuant de plaisanter: *quels reproches me pourrez-vous faire? Vous me donnerez un sobriquet. Je me garderai bien de m'attirer une pareille injure. Laissez nous agir seulement. Sire*, dit alors le Cardinal de Richelieu, *à la mine de M. le Maréchal j'ai bonne opinion du succès de l'entreprise. Reposez-vous-en sur lui.*

Après cela continue Bassompierre, *j'allai trouver M. de Créqui, & mis pied à terre avec lui en donnant le signal du combat. Le Maréchal de Schomberg qui arrivoit encore, parce que la goute ne lui permettoit pas de marcher avec autant de diligence que nous, s'en vint à cheval voir la fête. Nous passons le bourg de Gelasse que les ennemis quittérent. Au sortir du village, ceux qui étoient sur les montagnes, & à la grande barricade nous saluerent d'un grand nombre de mousquetades, & les gens du Fort de Gelasse dechargerent plus d'une fois leur canon sur nous.* *Com-*

Comme nous avancions toujours, M. de Schomberg fut blessé aux reins d'un coup de mousquet qui vint des montagnes à gauche. Les notres des deux ailes aiant joint, les ennemis tirérent au derriere de la barricade, & nous y donnâmes tête baissée. Ils l'abandonnerent, & nous les poursuivîmes si vivement, qu'ils ne purent garder aucune des autres qu'ils avoient. Le Commandeur de Valancé prit ensuite le haut à la gauche avec les Gardes Suisses. Nonobstant sa blessure d'un coup de mousquet au genou, il chassa les gens que le Comte de Verruë commandoit. Le Maréchal de Créqui & moi donnâmes par le bas avec les Gardes Françoises. Nous suivimes notre pointe avec tant de vigueur, que sans la résistance que fit un Officier Espagnol près d'une Chapelle à nos enfans perdus, le Duc de Savoie & le Prince de Piémont étoient tous deux pris. On dit que Charles Emmanuel monta sur un mulet, afin de se sauver plus surement & plus vîte sur les montagnes esparpées. Trois-Villes Lieutenant des Mousquetaires étoit sur le point de l'arrêter, lorsque Serbellon, cet Officier Espagnol dont parle Bassompierre, se mit entre le Duc & Trois-Villes, afin de l'empêcher de poursuivre Charles Emmanuel. Serbellon & Trois-Villes se battent vigoureusement. Le François reçoit une blessure au bras. Mais aiant porté deux coups à l'Espagnol, l'un au corps & l'autre au visage, il l'abat, passe par-dessus lui, & court après le Duc de Savoie. Son Altesse avoit eu le tems de s'échapper. Trois-Villes au desespoir de ce qu'il a manqué un si beau coup, revient à Serbellon, le reléve & l'emméne prisonnier. Je suis bien aise d'avoir trouvé cette occasion de 1629.

1629. rendre justice à la valeur du pere d'un Gentilhomme, dont tous les honnêtes gens estiment la politesse, l'esprit delicat & penétrant, & les rares connoissances. Achevons de rapporter le récit de Bassompierre.

Nous vinmes sans nous arrêter, ajoute-t-il, *jusques sur le haut à la vue de la ville de Suze. On tira de la citadelle plusieurs coups de canon sur nous. Mais nous étions tellement animés au combat, & si joieux d'avoir remporté la victoire, que nous ne nous mettions pas autrement en peine de la canonnade. Suze auroit été forcée à l'heure même, si nous n'eussions fait retirer nos gens. On vouloit garantir la ville du pillage, afin que le Roi y pût loger. Le Maréchal de Créqui & le Duc de la Valette allerent placer les Gardes Françoises en des maisons à gauche sur la descente. Je pris la droite avec Tavanes & Toiras, & j'y postai le regiment de Navarre. Le Commandeur de Valancé agissant toujours nonobstant sa blessure, mit les Suisses de l'autre côté de la ville pour empêcher que rien n'en sortit. Cela fait M. de Créqui & moi primes notre logement aux Cordeliers du fauxbourg de Suze. Les Princes & les Gentilshommes distingués y vinrent manger avec eux, ravis d'avoir si heureusement servi le Roi. Il nous envoia premierement l'Abbé de Bauvau, & puis son Ecuier de quartier. Celui-ci avoit ordre de dire à M. de Créqui & à moi que sa Majesté étoit fort contente de nous, & qu'elle reconnoîtroit le service que nous lui avions rendu.*

Richelieu la fera bien-tôt changer de sentimens au regard de l'infortuné Bassompierre qui exposa si courageusement sa vie, & conduisit avec tant de vigueur & d'activité l'affaire du pas de Suze. Les flatteurs du

du Cardinal voudroient nous persuader que tout le succès lui en est dû, & peu s'en faut qu'ils ne lui donnent part au combat & à la défaite des ennemis. Mais ce que Bassompierre ajoûte, témoigne que Louïs tout prévenu qu'il étoit en faveur de son Ministre, ne comptoit pas fort sur lui en ce qui regardoit une action militaire *Le Roi*, dit le Maréchal, *nous blâma M. de Créqui & moi. de ce qu'etant ses Lieutenans Generaux nous avions donné avec les enfans perdus. Sa Majesté nous manda qu'elle ne nous enverroit plus ensemble, parce que notre émulation nous faisoit oublier ce qui regardoit son service Que si nous eussions été tués l'un & l'autre, le Roi auroit non seulement été privé de deux bons Officiers; mais que le desordre se seroit encore mis parmi les combattans qui n'auroient plus eu de General pour les commander. On pria celui qui nous parloit de la part de sa Majesté, de lui representer qu'il y a des choses qui se doivent faire avec retenue, & que d'autres demandent de la precipitation; que dans l'entreprise passée, il ne falloit point marchander; mais mettre le tout pour le tout; que si nous eussions été repoussés à la premiere attaque, nous aurions échoué dans les autres, & que les soldats vont avec beaucoup plus de courage & de resolution, quand ils voient des Maréchaux de France à leur tête.* 1629.

Ne refusons pas au Comte de Sault fils aîné de Créqui la juste louange qui lui est duë. Il contribua beaucoup à l'heureux succès de l'action. Sault étoit allé prendre les ennemis par derriére. Mais prévoiant son dessein, ils mirent le Colonel Marc Antoine Belon Piémontois avec son régiment sur l'avenuë

1629. par où le Comte devoit passer. Il les surprit à la pointe du jour, défit les gens de Belon, emmena prisonniers plus de vingt Officiers, & emporta neuf drapeaux. *Après avoir ordonné qu'on ôtât la neige avec des pelles, & grimpé sur le haut de la montagne*, dit Pontis, *il fond tout d'un coup sur les ennemis & les investit par derriére. Ils lâchent pied incontinent, abandonnent leurs retranchemens, & ne donnent pas à nos troupes le loisir de leur faire sentir la pesanteur du bras d'un Roi de France.* Les Maréchaux de Créqui & de Bassompierre sommérent à cinq heures du soir la ville & le château de Suze. On se rend sans difficulté, & les habitans donnent des ôtages. Les clefs furent apportées le lendemain, & Toiras prit possession de la place. Il y avoit encore une citadelle à emporter. Mais elle ne fut pas attaquée. Le Cardinal de Richelieu impatient de finir l'affaire de Cazal, d'épargner au Roi & à son armée la peine & les frais d'une expédition en Italie, & de réduire au plûtôt les villes qui tenoient pour le Duc de Rohan, envoia Senneterre au Duc de Savoie dès le jour même de l'action, avec ordre de proposer à son Altesse d'entrer en négociation.

Le Duc de Savoie s'accommode avec le Roi, & le siége de Cazal est levé.

Une autre raison portoit Richelieu à conseiller au Roi de faire la premiere démarche, & de feindre que c'étoit en considération de la Princesse de Piémont sa sœur, & d'inviter Charles Emmanuel à s'accommoder avec sa Majesté aux conditions qu'elle lui avoit proposées, avant que se mettre en campagne. Les vivres manquoient à l'armée Françoise, & le mauvais tems ne permettoit pas

aux

aux Commissaires d'en faire venir. D'ailleurs Cazal étant fort pressé, & le Duc de Savoie pouvant arrêter Louïs plusieurs jours encore & l'empêcher d'entrer si-tôt dans le Monferrat, que savoit-on si la disette des vivres ne feroit point périr ou deserter un grand nombre de soldats, & si Guron & les autres qui défendoient Cazal, reduits à la derniére extrémité, ne seroient point enfin contraints à rendre la place? On y mangeoit les chevaux & toutes les autres choses que la grande famine fait seulement rechercher. Senneterre va donc déclarer au Duc de Savoie que Louïs lui laisse encore le choix de la paix, ou de la guerre, que si Charles Emmanuel prend le premier parti, le Roi oubliera le passé, & ne poussera pas ses conquêtes plus loin: bien entendu, que le Savoiard favorisera le dessein de secourir Cazal, qu'il assurera les passages pour la commodité des vivres de l'armée Françoise, & qu'il promettra de fournir à un prix raisonnable tout ce qui dépend de lui, & tout ce qui sera nécessaire à la subsistance des troupes de sa Majesté. Charles Emmanuel qui ne voit pas les Espagnols en état de le défendre, & qui craint la desolation de ses Etats, écoute volontiers les propositions de Senneterre, & envoie Victor Amedée son fils, négocier avec le Cardinal de Richelieu. L'entrevue se fit à Suze, & l'accommodement fut bien-tôt conclu.

1629.

Journal de Bassompierre Tom. II. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1629. Vie du même par Aubery L. III. Chap. 6. Bernard Histoire de Louïs XIII. L. XIII. Histoire du Maréchal de Toiras. L. II. Mercure François. 1629. Nani Historia Veneta. L. VII. 1629. Vittorio Siri Memorie recondite. Tome VI. pag. 607. 608. &c. 649. 650.

Voici les conditions: que le Duc de Savoie acordera presentement passage aux troupes de France, leur fournira des étapes, & contribuera de tout son pouvoir au secours de Cazal, en donnant des vivres, des munitions de

1629. de guerre & les autres choses nécessaires que le Roi paiera au prix des trois derniers marchés. Que Charles Emmanuel laissera passer à l'avenir par quelqu'endroit de son païs que ce puisse être, les troupes & les autres choses qui seront jugées nécessaires à la défense du Monferrat, en cas qu'il soit attaqué, ou qu'on craigne avec raison qu'il ne le doive être. Que pour la sureté de l'exécution des deux articles précedens, le Duc de Savoie remettra presentement la citadelle de Suze, & le château de Gelasse, ou de S. François, entre les mains de sa Majesté, & que les Suisses qu'elle y laissera en garnison, commandés par tel Officier qu'il lui plaira de nommer, feront serment à Charles Emmanuel de lui rendre la citadelle & le château, dès que les choses promises & accordées auront été accomplies, & de garder cependant les deux places pour le service du Roi. Il promettoit de son côté à Charles Emmanuel de lui faire céder par le Duc de Mantoue, en dédommagement des droits & des prétentions de la Maison de Savoie sur le Monferrat, la proprieté de la ville de Trino avec quinze mille écus d'or de revenu. Jusques à l'exécution de cet article, le Savoiard pouvoit garder ce qu'il occupoit outre Trino dans le Monferrat, & devoit le restituer, lorsque sa Majesté lui rendroit la citadelle de Suze & le chateau de S. François. Elle s'engageoit encore à ne rien entreprendre sur les Etats de Charles Emmanuel; & en cas que le Maréchal d'Etrées ou le Duc de Guise eussent pris, ou prissent quelque chose sur les terres de Savoie du côté de Nice & de la Provence, Louïs promettoit de le rendre

dre, de rappeller les troupes, & de rétablir les choses comme elles étoient auparavant. Il donnoit enfin sa parole de Roi, de proteger le Duc & ses Etats contre tous ceux qui entreprendroient de l'attaquer à raison du présent Traité, ou sous quelqu'autre prétexte que ce pût être. Charles Emmanuel convenoit aussi d'entrer dans la ligue projettée entre le Roi, la République de Venise, le Pape & le Duc de Mantouë pour la conservation de la liberté de l'Italie. Les conditions de l'alliance furent alors communiquées à son Altesse. 1629.

Ce Traité de Suze eut ses articles secrets comme les autres; que le Duc de Savoie promettant de faire entrer dans quatre jours, mille charges de blé froment & cinq cens de vin à Cazal, les troupes du Roi n'avanceroient point au delà de Bussolengue, endroit où elles se trouvoient alors un peu plus loin que Suze. *Chose*, disoit-on, *que sa Majesté veut bien accorder à la priére de M. le Prince de Piémont, afin de donner le tems aux Espagnols de lever d'eux-même le siege de Cazal.* Pouvoit-on rien dire de plus chagrinant & de moins honorable au Roi Catholique? Il paroit redevable à l'intercession de Victor Amedée, de ce qu'on ne va pas sur le champ obliger son armée à quitter ses lignes & à fuïr honteusement devant les François. Le second article secret permettoit à Charles Emmanuel de prendre je ne sai quel detour afin de sauver au dehors l'honneur du Roi d'Espagne & l'autorité de l'Empereur commise dans l'affaire de Mantouë. Mais dans le fond, ce second article ne couvroit pas les Espagnols d'une moindre confusion, que le precédent. Le Savoiard pouvoit

1629. voit faire dire à Don Gonzalés de Cordouë, que sur l'assurance donnée par son Altesse au Roi de France, que l'intention de sa Majesté Catholique n'avoit jamais été de dépouiller le Duc de Mantouë; que le Gouverneur de Milan se desisteroit volontiers de son entreprise sur Cazal & permettroit d'y porter des vivres; enfin, que le Roi d'Espagne laisseroit au Duc de Mantouë la libre possession de ses Etats, & lui en procureroit l'investiture, pourvû qu'on mît des Suisses dans Nice de la Paille qui déclareroient garder la place au nom de l'Empereur, & promettroient en même tems de la rendre dans un mois, soit que l'Empereur accordât, ou refusât l'investiture: sur cette feinte formalité, dis-je, Louïs consentoit au dépôt de Nice de la Paille, & déclaroit de son côté que bien loin d'avoir eu dessein d'attaquer le Duché de Milan, il desiroit de vivre en amitié & en bonne intelligence avec le Roi d'Espagne son beaufrére. Victor Amedée reconnoissoit dans le troisiéme article secret qu'encore que le Traité ne fît aucune mention des villes d'Albe & de Moncalvo, & que leur restitution n'y fût point spécifiée, il étoit néanmoins demeuré d'accord que ces deux places ne pourroient être comprises dans l'estimation des quinze mille écus de rente promis à la Maison de Savoie dans le Monferrat, & que Charles Emmanuel rendroit Albe & Moncalvo, dès que Louïs lui remettroit la ville & le château de Suze.

Le Gouverneur de Milan ne se fait point tirer l'oreille. Il leve le siege de Cazal en moins de huit jours après la conclusion du Trai-

Traité: chose qui fit un tort extrême à la réputation du Roi d'Espagne. Après avoir attaqué le Duc de Mantouë sans aucune apparence de droit ou de raison, Philippe est obligé d'en passer par tout ce que le Duc de Savoie promet, & de souffrir qu'il se tire beaucoup plus honnêtement que lui d'une affaire concertée entre eux, & que Charles Emmanuel n'auroit jamais osé entreprendre sans le secours de sa Majesté Catholique. Le Savoiard gagnoit du moins quelque chose dans le Monferrat. Il pourvoioit à la sureté de ses Etats, & empêchoit qu'ils ne pussent être foulés ou pillés, en cas que le Roi de France fût dans la nécessité de s'avancer au secours de Cazal: Au lieu que l'Armée Espagnole se retire honteusement après avoir inutilement emploié dix mois & plus au siége d'une place qui lui couta beaucoup d'argent, & devant laquelle ses troupes s'affoiblirent considérablement. Mais quoi! il falloit bien ceder à la nécessité. S'opiniâtrer à prendre Cazal, c'étoit s'exposer à perdre tout le Duché de Milan. Les Venitiens avoient des troupes prêtes à y faire irruption. Le Duc de Mantouë prétendoit se jetter du côté de Cremone avec un corps d'armée separé. Louis pouvoit encore emporter la meilleure partie du Milanois après avoir délivré les Etats du Duc de Mantoue. Enfin Charles Emmanuel toujours dans la disposition de changer de parti & de prendre de nouveaux engagemens dès qu'on lui montre la moindre apparence de profit, auroit sacrifié volontiers une place & quinze mille écus de rente dans le Monferrat, pour obtenir quelque chose des débris du Duché de Milan. 1629.

Trois

1629. Trois jours après la signature du Traité de Suze, Victor Amedée va dîner avec le Roi de France à Chaumont ; & sa Majesté renvoie le lendemain à Christine Princesse de Piémont sa sœur les drapeaux pris sur les troupes de Savoie à la journée des barricades forcées. Le 17. ou 19. Mars, Louïs reçoit un Ecrit par lequel Don Gonzalez confirme tout ce que le Duc de Savoie a promis au nom du Roi d'Espagne, & s'engage à fournir dans six semaines la ratification de Philippe. *Comme sa Majesté Catholique*, disoit-on dans l'article concerté par le Prince de Piémont avec les Ministres des deux Couronnes, *n'a point pris les armes dans le dessein de dépouiller M. le Duc de Mantoue de ses Etats, mais seulement de pourvoir à la conservation de la paix en Italie, Don Gonzalez de Cordoue Gouverneur & Capitaine Genéral du Duché de Milan, consent à retirer des environs de Cazal & de tout le Monferrat les troupes d'Espagne, conformement à l'accord conclu l'onzieme Mars entre le Roi de France & M. le Duc de Savoie. Sa Majesté Très-Chrétienne ne s'étant de même avancée que pour défendre ses alliés, elle promet de n'attaquer point l'Etat de Milan, ni les amis du Roi Catholique. Elle permet encore que deux cens Suisses du service de France & de Savoie, entrent dans Nice de la Paille & prêtent serment au Commissaire Imperial; à condition que la place sera remise dans un mois au Duc de Mantoue, soit que l'Empereur accorde, ou refuse l'investiture.*

Don Gonzalez de Cordoue differant trop après la levée du siége de Cazal, d'évacuer les places qu'il avoit prises dans le Monferrat, Charles Emmanuel se rendit garant au Roi de

deFrance par un Ecrit particulier signé le dernier jour de Mars, qu'au quatrieme du mois suivant pour tout délai, les troupes d'Espagne sortiroient des endroits qu'elles occupoient dans le Monferrat. Que si le Gouverneur de Milan ne veut pas exécuter ce que le Duc de Savoie promet pour lui, son Altesse s'engage à joindre ses forces à celles du Roi afin d'y contraindre Gonzalez. Le Savoiard donnoit encore sa parole que les Espagnols ne degarniroient point les places évacuées; qu'ils n'y feroient aucun dommage; qu'ils ne commettroient aucun acte d'hostilité contre le Duc de Mantoue, ni contre ses Sujets; que le commerce seroit libre aux habitans du Monferrat, & que chacun pourroit porter des vivres à Cazal & dans tous les autres endroits de la Province. 1629.

Le Roi de France & le Duc de Savoie ratifiérent l'un le dernier Mars, l'autre le premier Avril, tous les articles dont le Prince de Piémont & le Cardinal de Richelieu étoient convenus. Sa Majesté Catholique confirma de même ce que le Gouverneur de Milan avoit promis en son nom. L'acte en fut expedié le 9. Mai. Si l'infidelité pouvoit être pardonnable en quelque rencontre, nous ne devrions pas blâmer Philippe d'avoir donné une ratification si honteuse que la nécessité indispensable de ses affaires lui extorquoit, dans le dessein de se retracter à la premiére occasion, & de réparer au plûtôt le tort qu'une pareille affaire causeroit à sa réputation & à son autorité en Italie. Elles y diminuoient si visiblement, que la République de Genes autrefois si dependante des Espagnols, commença de se-

couer

1629. couer le joug & de leur resister hautement. Le Comte de Monterey passant par Genes pour aller en ambassade à Rome, entreprit de reformer quelque chose dans le gouvernement de la République. On s'opposa fortement aux desseins du Ministre Espagnol, & le Sénat fit plusieurs réglemens afin de maintenir sa Souveraineté, & de s'affranchir de la servitude à laquelle il avoit été reduit par les différentes entreprises des predecesseurs de Philippe IV. sur la liberté des Génois.

Le jour même que Louïs ratifioit ce que son Ministre avoit conclu avec le Prince de Piémont, Charles Emmanuel fut sur le point de se dédire, & de rompre tout. Le Roi envoioit sous la conduite de Toiras environ trois mille hommes de pied & quatre cens chevaux pour la fureté du Monferrat, jusques à ce qu'on fût certain des intentions de l'Empereur & du Roi d'Espagne sur l'exécution du Traité de Suze. Conformément à ce que Richelieu y avoit stipulé, le Duc de Savoie donna des étapes dans son païs aux troupes que Toiras devoit conduire. Soit que ce fût un caprice du Savoiard, soit que le Cardinal qui regardoit avec plaisir & d'un air insultant son ennemi mortifié au dernier point, lui eût donné quelque nouveau sujet de chagrin, Charles Emmanuel rompit tout d'un coup les étapes marquées, & sembla ne vouloir plus ratifier les articles dont le Prince de Piémont étoit convenu. Plus prudent & moins emporté que son pere, Victor Amédée racommode tout, & le premier Avril, le Duc ratifié deux Traités, celui de Suze, & un autre conclu le jour precédent. C'étoit une ligue pour

pour la défense des Etats du Duc de Mantoue, en cas que le Roi d'Espagne, ou quelqu'autre Puissance les attaquât. Charles Emmanuel comme le plus proche voisin du Mantouan & du Monferrat y devoit envoier d'abord & sans aucun délai, dix mille hommes de pied & douze cens chevaux. Sa Majesté promettoit de fournir quatorze mille fantassins & quinze cens hommes de cavalerie, dès qu'elle seroit avertie de l'invasion. Enfin le Savoiard s'engageoit à donner passage & des étapes aux troupes du Roi, & particulierement à six mille de hommes de pied & à trois cens chevaux que sa Majesté vouloit envoier incessamment pour la sureté du Monferrat. Que si Charles Emmanuel se trouvoit attaqué lui-même à l'occasion de ses nouveaux engagemens pris avec la Couronne de France, Louïs s'obligeoit alors à envoier un secours plus puissant & à défendre les Etats de la Maison de Savoie. 1629.

Ne dira-t-on point qu'il est inutile de rapporter des Traités, que du moins un des Princes contractans n'avoit point envie d'executer, & qu'il prétendoit rompre à la premiere occasion? Mais puisque le but principal de l'Histoire, c'est de former les mœurs en decouvrant les vices ordinaires des personnes du rang le plus élevé, il me semble que le monde doit être bien aise de voir jusques où va la dissimulation & la perfidie des Princes qui se piquent de rafinement en Politique, & combien les gens qui négocient avec eux, doivent se défier de leurs promesses & de leurs engagemens les plus solennels. Le feu Roi d'Angleterre Guillaume III. racontoit à quel-

ques

1629. ques personnes étonnées de ce que le Roi de France violoit si hardiment les Traités faits avec lui, & sur tout celui du partage de la succession du Roi d'Espagne mort depuis peu: sa Majesté Britannique rapportoit, dis-je, que s'entretenant un jour avec Charles IV. Duc de Lorraine sur la bonne foi avec laquelle on devoit exécuter les Traités, ce Prince naturellement perfide & inconstant, lui répondit en riant: *Est-ce que vous comptez sur un Traité? Quand il vous plaira, je vous ouvrirai un grand coffre plein des Traités que j'ai faits, sans en executer aucun.* Charles Emmanuel en avoit bien autant dans ses archives. Mais aucun Souverain ne pourra jamais montrer un si grand nombre de Traités inutilement conclus avec lui, & plus honteusement violés de sa part, que Louïs XIV. Le monde est redevable à son génie superieur de la subtile distinction de *l'esprit & de la lettre* d'un Traité. C'est sur ce fondement que nous le voions se vanter hardiment aujourd'hui dans les Actes publics, d'être un religieux observateur de sa parole. Ceux qui se plaignent de son infidelité, doivent, si nous l'en croions, passer eux-mêmes pour des perfides. Semblables aux Juifs, ils s'attachent trop scrupuleusement à *la lettre* de la Loi, & n'en veulent pas penétrer *l'esprit.*

Le Duc de Savoie, le Prince & la Princesse de Piémont, & divers Ambassadeurs des Princes d'Italie viennent saluer le Roi à Suze.

Le Prince de Piémont & Maurice Cardinal de Savoie son frere, saluérent le Roi immediatement après la conclusion du Traité. Victor Amedée revint en grande pompe & amena Christine son épouse. Louïs fit tous les honneurs imaginables *à sa bonne sœur.* Il appelloit ainsi la Princesse de Piémont. Peut-être qu'il l'aimoit plus tendrement que les Reines d'Es-

d'Espagne & d'Angleterre. L'armée fut mise en bataille sur le chemin. Le Roi alla une lieue au devant de Christine, & fit faire plusieurs évolutions en présence du Prince & de la Princesse de Piémont. N'insultoit-il point secretement aux Savoiards, en leur montrant l'ordre & la discipline des soldats, dont Charles Emmanuel & son fils avoiént senti la bravoure & la force quelques jours auparavant? Le Duc de Savoie parut le dernier. On le reçut admirablement bien. Le Roi lui rendit visite, & tâcha de le surprendre dans son apartement. Mais Charles Emmanuel averti que sa Majesté est en bas, descend au devant d'elle. *Mon oncle*, lui dit Louïs, *j'avois dessein d'aller jusques à votre chambre, sans que vous le sussiez. Un grand Roi ne se cache pas si facilement*, répondit le Duc. Passant ensuite l'un & l'autre, suivis d'une grande foule de Courtisans & d'Officiers par une galerie tremblante & mal soutenuë, *bâtons nous, mon oncle*, dit le Roi au Duc; *je ne sai si nous sommes ici en seureté. Je vois bien, Sire*, repartit-il, *que tout tremble devant votre Majesté, & que tout plie sous elle.* Charles Emmanuel se force; il veut paroitre en belle humeur & dire même de jolies choses. Mais il enrage dans le fond de son ame. Son chagrin & son dépit se montrent malgré sa dissimulation. Cela ne manque presque jamais d'arriver en pareilles occasions. 1629.

Mémoires de Pontis & de Puységur. Bernard Histoire de Louis XIII. L. XIII. Histoire du Maréchal de Toiras. L. II. Mercure François. 1629. Vittorio Siri Memorie recondite. pag. 652. 653. Nani Historia Veneta. L. VII. 1629.

Gonzague Duc de Mantouë eût bien voulu aller aussi saluer son liberateur. Il demanda pour cet effet un passeport au Gouverneur de Milan. Mais l'Espagnol aiant affecté de n'y donner pas à Gonzague la qualité de Duc de Mantouë, & l'acte paroissant en quelques en-

1629. endroits équivoque & ambigu, il ne crut pas s'en devoir servir, ni s'exposer à être arrêté, en conséquence de quelque chicanerie que les Espagnols formeroient peut-être exprès sur les termes du passeport. Gonzague se contenta d'envoier à Suze le Marquis Strigio, son principal Ministre, avec un plein pouvoir de négocier & de conclure ce qui seroit nécessaire à la défense & à la sureté du Duché de Mantouë & du Monferrat. Le Duc n'étoit pas tout-à-fait content de la France. Il se plaignoit de ce qu'avec une armée si leste & si nombreuse, amenée aux portes de l'Italie, on l'obligeoit à ceder Trino & une partie du Monferrat au Savoiard vaincu & incapable desormais de résister. Le Cardinal de Richelieu répondit à Strigio que le Roi avoit eu raison de craindre que Charles Emmanuel, se trouvant encore assez fort pour arrêter quelque tems l'armée Françoise, le Gouverneur de Milan n'eût le loisir de prendre Cazal, dont la garnison & les habitans étoient réduits à la derniere extrémité.

Le Duc de Mantouë fut plus satisfait de cette réponse que du compliment que le P. Joseph son ancien ami, lui vint faire de la part du Cardinal de Richelieu. *Le Monferrat vous causera des embarras éternels avec le Duc de Savoie & avec le Roi d'Espagne*, dit l'artificieux Capucin à Gonzague. *Otez-vous, Monseigneur, cette épine du pied. Cedez au Roi une Souveraineté trop litigieuse. On vous donnera en échange quelque chose de meilleur, dans le voisinage de ce que vous possedez en France.* Le Duc connut alors qu'il en est des plus puissans Monarques comme des autres. On ne don-

donne rien pour rien. Gonzague se défit honnêtement des instances de Joseph, & résolut de se garantir le plûtôt qu'il lui seroit possible des hostilités des Espagnols, & de ménager tellement ses affaires, qu'il pût se passer d'un secours de la France, qu'on lui feroit enfin acheter d'une partie de ses Etats. Son petit-fils n'a pas eu des sentimens si nobles, ni si dignes d'une personne de son rang. Moins redevable à la France que celui dont je parle, il a vendu lâchement, pour avoir de quoi contenter son inclination au plaisir & à la debauche, Cazal, & depuis sa propre capitale, au Tyran de l'Europe, & l'a mis deux fois en état de subjuguer l'Italie. Tant il vrai qu'un Prince trop adonné aux femmes, au vin, au jeu, est capable des plus grandes indignités. Il s'épuise d'argent, & l'envie d'en trouver à quelque prix que ce soit, le porte à oublier ses véritables interêts, & à trahir honteusement ceux de toute la Chrétienté. Nous en avons vû de funestes exemples dans la personne de Charles II. Roi d'Angleterre, & nous en voions actuellement un dans celle du Duc de Baviére & de l'Electeur de Cologne son frere en Allemagne. Les gens qui eurent connoissance de la proposition faite à Gonzague, rabattirent beaucoup de la bonne opinion qu'ils avoient conçuë de la generosité du Roi de France. Sa Majesté crioit en toutes les occasions contre l'ambition demesurée du Roi d'Espagne, qui ne cherchoit qu'à s'agrandir aux dépens des autres Souverains. On faisoit valoir la maniere noble & desinteressée dont Louïs protégeoit ses alliés. Cependant il vouloit profiter de la 1629.

1629. foiblesse du Duc de Mantouë, & l'engager insensiblement à ceder le Monferrat à la Couronne de France, afin de mettre lui-même le pied en Italie. Ce mauvais conseil que le Cardinal de Richelieu donna au Roi son maitre, diminuë fort la gloire que Louïs se flattoit d'acquérir, en marchant au secours du Duc de Mantouë. Quelque motif d'orgueil, d'ambition, ou d'avarice entre toujours dans les actions les plus éclatantes. Celui qui sait mieux cacher la passion secrete qui le met en mouvement, acquiert une réputation plus solide & plus nette.

Julien de Médicis Archevêque de Pise vint à Suze, faire les complimens du Grand Duc de Toscane. La République de Genes y envoia pareillement des Ambassadeurs extraordinaires. Ils trouvérent une grande difficulté sur le cerémonial. Bassompierre aiant tâché de les servir avec beaucoup de franchise & de genérosité, se vit en danger de perdre les bonnes graces de son maitre. Les Princes oublient les services les plus réels & les plus importans, dès que vous faites la moindre chose qui choque leurs passions ou leurs préjugés. Rapportons ce que le Maréchal raconte lui-même de cette affaire. Elle nous fait admirablement connoitre le génie du Roi dont j'écris l'histoire. *Herbaut Secretaire d'Etat*, dit Bassompierre, *demanda si les Ambassadeurs de Genes se couvriroient à l'audience. Le Roi qui en doutoit, voulut savoir mon avis.* J'ai vû couvrir quelques Ambassadeurs de Génes, *lui dis-je.* Cette République n'est pas fort inférieure à celle de Venise. Les Ambassadeurs de Modene de Mantouë & d'Urbin,

bin, ne se couvroient pas autrefois devant votre Majesté. On le leur permet maintenant. La République de Genes passe devant ces Princes & même devant Florence. Je crois que votre Majesté doit faire couvrir les Genois. Que s'il ne le prétendent pas, elle peut se passer de leur accorder cette distinction. *M. de Châteauneuf arrive là-dessus, & le Roi lui demande son sentiment.* Les Génois sont vos Sujets, *répond-il sans hesiter.* Si votre Majesté permet à leurs Ambassadeurs de se couvrir, c'est reconnoitre la Souveraineté de la République, & lui donner un titre qui détruit vos prétentions sur l'Etat de Genes. *Il n'en fallut pas davantage pour détourner le Roi de faire couvrir les Génois. M. d'Herbaut eut ordre de leur déclarer que sa Majesté ne vouloit pas les recevoir comme Ministres d'une République libre & souveraine.* 1629.

Le Nonce Bagni me vint parler de cette affaire. Le Pape, *me dit-il*, a de grands égards pour les Genois. Il m'ordonne d'appuier les interêts de leur République, & de faire en sorte que cette ambassade soit bien reçue. Cependant, la voici en danger d'essuier un affront, à cause de la difficulté que le Roi fait de permettre aux Ambassadeurs de se couvrir à l'audience. Cela n'est point raisonnable; car enfin les derniers Ambassadeurs de Genes ont parlé couverts au Roi. La République est considerable en Europe. Elle a rang avant tous les Princes d'Italie, & immediatement après les Rois, comme le Senat de Venise. J'en ai parlé à M. le Cardinal. Il m'a promis d'accommoder le differend. Mais il ne veut pas s'ouvrir le premier. De toutes les

1629. personnes du Conseil du Roi, vous êtes le plus propre à entamer l'affaire. Je puis vous répondre que M. le Cardinal vous appuiera. Vous obligerez la République de Genes, & sa Sainteté vous saura bon gré de ce que vous ferez en faveur d'un Etat, dont elle prend les interêts à cœur. Monsieur, *répondis-je au Nonce*, je me tiendrois fort honoré de pouvoir rendre ce petit service à sa Sainteté, & à la République de Genes: mais je crains de n'y être pas bien propre. Je me suis ouvert au Roi, & il a pris en meilleure part l'avis contraire au mien. C'est un Prince opiniâtre, quand il est une fois prévenu, & fort prompt à se mettre en colere contre ceux qui lui contestent quelque chose. Cependant je veux bien donner à sa Sainteté cette marque de mon respect. Je m'en vas trouver M. le Cardinal. Nous verrons quel tour il me conseillera de donner à cette affaire. *Je pars. M. le Cardinal m'exhorte à faire la premiere ouverture. Il me promet de m'appuier, de gagner des voix, & de persuader à M. de Châteauneuf de n'insister pas trop sur son premier sentiment.*

On tient conseil. M. d'Herbaut rapporte qu'il a lû les mémoires fournis par les Ambassadeurs de Genes, qu'il paroit que les Ministres précédens de la République ont été couverts, & que ceux-ci ne demandent audience qu'à cette condition. Le Roi s'opiniâtra, & je jugeai que j'aurois à faire à forte partie. M. le Cardinal lui aiant proposé de demander les avis, sa Majesté m'interroge le premier, afin d'avoir occasion de répondre à ce que j'allegueróis en faveur des Genois. Elle m'arrêta même lors que j'ouvrois la bouche. Je vous demande votre avis, *me dit le Roi*, mais je ne le suivrai

vrai pas. Je sai bien que vous opinerez à faire couvrir les Ambassadeurs de Genes. Augustin Fiesque est avec vous, & c'est à sa recommandation que vous êtes si favorable aux gens de son païs. *Cela me picqua.* Sire, *répondis-je*, si votre Majesté veut bien reflechir sur ma conduite passée, elle trouvera que j'ai toujours préferé son service & sa gloire particuliere, à toute autre chose. Je n'ai aucune raison de ménager la République de Genes, & quand j'en aurois, vos intérets me feroient plus chers que les siens. Don Augustin Fiesque est mon ami : mais il m'a plus d'obligation que je ne lui en ai. Je ne suis point si étourdi, ni si imprudent, que je voulusse vous tromper pour lui faire plaisir. Le serment que j'ai fait en entrant dans votre Conseil m'engage à parler selon ma conscience. Mais puisque vous jugez si mal de ma droiture & de ma probité, je m'abstiendrai de dire mon sentiment, s'il plaît à votre Majesté. Et moi, *reprit le Roi extrémement en colere*, je vous forcerai à le déclarer, puisque vous êtes de mon Conseil, & que vous en tirez les gages. Au nom de Dieu, *me dit M. le Cardinal au dessous de qui j'étois*, donnez votre avis, & ne contestez plus. 1629.

Sire, *poursuivis-je en m'adressant au Roi*, puisque votre Majesté veut absolument que je dise mon sentiment ; je croi que vous donneriez atteinte aux droits de votre Couronne, si vous reconnoissiez la République de Genes comme un Etat libre & souverain, en permettant à ses Ambassadeurs de vous parler couverts. Ils doivent demeurer tête nuë, puis qu'ils sont vos Sujets. *Le Roi se le-*

1629. *ve fort irrité.* Vous vous mocquez de moi, *dit-il*: mais je vous ferai bien sentir que je suis votre Roi & votre maitre. *Je ne repliquai pas.. M. le Cardinal le remet. On fait suivre les opinions; & tout le monde est d'avis que les Ambassadeurs de Genes se couvrent à l'audience. Le Roi sort du Conseil, & va faire faire l'exercice aux Gardes. Nous nous trouvâmes le soir à sa Musique. Il ne parle à qui que ce soit, de-peur d'être obligé de me dire quelque chose, & ne fait que gronder.* Les puerilités des Rois donnent du plaisir, & instruisent en même tems. Ils sont faits comme les autres. Les régles de la bienseance ne s'observent pas toujours dans leurs Conseils. On s'y emporte, on y conteste aussi mal à propos que par tout ailleurs. Les Ambassadeurs de Genes se couvrirent enfin à l'audience. Le Roi revint de sa colére. Confus de la maniere dont il avoit traité Bassompierre, Louïs demanda que le Maréchal *ne lui fît ni excuses, ni reproches.*

Ligue entre la France, la République de Venise & le Duc de Mantouë.

Soranzo Ambassadeur extraordinaire de Venise avoit été reçu & écouté dans les formes trois jours auparavant. Il ne venoit pas faire de simples complimens à Louïs sur son glorieux passage des Alpes. La Ligue projettée entre le Roi, la République de Venise, & le Duc de Mantouë, fut le principal sujet de son ambassade. Avaux, comme je l'ai déja dit, avoit inutilement emploié son esprit & son éloquence à persuader aux Venitiens de faire conjointement avec le Duc de Mantouë quelqu'acte d'hostilité dans le Milanois, démarche qui auroit infailliblement obligé le Gouverneur de Milan à lever le siége de Cazal. Le Senat circonspect au dernier point,

Nani Historia Veneta.

se


CHARLES DUC DE MANTOUE
ET DE NEUERS.
I. D. Leeuw sculp.

se defendit toujours de rompre le premier a- 1629.
vec la Couronne d'Espagne & de donner à ses *L. VII.*
Ministres aucun prétexte d'attaquer la Ré- 1629.
publique. On ne vouloit prendre sa derniere *Vittorio Siri Memorie re-*
resolution qu'après le passage de l'armée de *condite.*
France en Italie. Avaux eut beau presser & *Tom. VI.*
remontrer que le Roi partoit de sa capitale au *pag. 566. 567. &c.*
milieu de l'hiver, & qu'il s'avancoit avec son *622. 623.*
armée vers le Dauphiné; qu'il étoit à craindre *&c. 632.*
que la garnison & les habitans de Cazal pres- *633. &c. 655. 656.*
sés de la disette des vivres, ne fussent obligés *&c.*
à se rendre avant que le Roi entrât en Italie; & que la République ne risquoit rien en faisant marcher ses troupes au secours de la place, puisque celles du Roi seroient presqu'en même tems dans le Piémont. Constans dans leur maxime de bien prendre leurs suretés & de ne rien faire avec trop de précipitation, les Venitiens promettant de s'unir au Roi pour la défense des Etats du Duc de Mantouë, quand son armée s'en approchera, & consentent seulement que leurs troupes se tiennent sur la frontiére de la République du côté de Crémone & de Lodi, pour donner de la jalousie au Gouverneur de Milan, & pour l'empêcher d'appeller toutes les forces du Roi son maître au siége de Cazal. On tint un autre langage à Venise, dès qu'on y apprit que Louïs étoit à la porte du Piémont & qu'il avoit heureusement forcé le pas de Suze. Le Senat fut aussi vif qu'il avoit paru reservé quelques jours auparavant, les anciens Senateurs tâchérent en vain d'arrêter l'ardeur des autres, en criant qu'on alloit trop vîte, & qu'il étoit à propos de voir quelles mesures le Roi de France prendroit après ce premier avan-

 tage;

1629. tage; s'il s'avanceroit vers le Monferrat, ou s'il voudroit terminer le différend par la voie de la négociation.

Après une longue assemblée de cette partie du Senat de Venise, où les affaires les plus importantes de la République se resolvent, & qu'on nomme *Prégadi*; après beaucoup de harangues faites pour & contre, il fut enfin résolu de signer la Ligue avec la Couronne de France, d'ordonner au Général des Troupes de l'Etat de se joindre à celles du Duc de Mantouë, & de s'avancer vers le Monferrat au travers des Etats du Roi d'Espagne, afin de secourir Cazal. La plûpart des Senateurs, dit-on, non contens de la priére faite en commun, pour invoquer l'assistance du S. Esprit avant que de prendre aucune resolution, en firent de particulieres avec une extrême ferveur. Les uns s'adressoient à la bienheureuse Vierge, & les autres à S. Marc Patron de la République. On poussa des soupirs, on répandit des larmes, en un mot, on fit autant de simagrées, que s'il eût été question d'entreprendre la conquête de la Terre sainte. Etoit-ce dévotion, ou foiblesse & timidité? Ces Messieurs n'aiant pas la réputation d'être si religieux, le monde crut que leurs priéres superstitieuses & leurs larmes étoient une marque de la crainte qui les troubloit. Degenerant de la vertu & du courage de leurs ancêtres, ils s'imaginoient que la Ligue proposée étoit l'affaire la plus grande & la plus perilleuse que leur Senat eût jamais resolue. Et de quoi s'agissoit-il dans le fond? D'une alliance avec la France pour s'opposer au Roi d'Espagne, dont ils connoissoient la foiblesse, en

en cas qu'il entreprit de dépouiller le Duc de Mantoue. La seule chose que les Venitiens pouvoient raisonnablement craindre, c'étoit que l'Empereur, devant qui l'Allemagne trembloit alors, n'envoiât ses troupes en Italie, & qu'il n'attaquât la République par le Frioul. Mais on ne pouvoit pas ignorer à Venise, qu'il y avoit certaines négociations entamées dans le Nord, & que les affaires tournoient d'une telle maniére en Allemagne, que Ferdinand devoit selon toutes les apparences y avoir bientôt de grandes occupations. Les gens circonspects & timides vont souvent trop vîte, quand ils croient que leurs mesures sont si bien prises, qu'il n'y a plus rien à craindre pour eux. Les Venitiens comptant sur une rupture certaine entre les deux Couronnes après le pas de Suze forcé, ordonnent au Général de leurs troupes de marcher incessamment au secours de Cazal, & de passer hardiment sur les terres du Roi d'Espagne. Quelle fut la surprise du Sénat, quand il reçut la nouvelle du Traité de Suze & de la disposition du Gouverneur de Milan à lever le siége de Cazal! Les troupes Venitiennes devoient se mettre en mouvement deux jours après. On envoie promptement des ordres contraires au Général de la République. Les vieux Sénateurs bénissent Dieu de ce qu'on a sû la nouvelle de l'accommodement du Duc de Savoie, & de la déclaration faite par le Roi de France, qu'il n'a pas intention d'attaquer les Etats de sa Majesté Catholique. *Où en serions-nous*, disoient-ils, *si nous avions fait quelqu'acte d'hostilité? Toutes les forces de la Maison d'Autriche venoient fondre sur nous. A quel inconve-* 1629.

1629. *nient la précipitation de nos jeunes gens nous a-t-elle exposés? Nous avions grande raison d'avertir qu'il falloit attendre quelque tems, & voir quelles seroient les suites du premier avantage remporté par les François.*

Le Senat trouva étrange que Louïs eût conclu le Traité de Suze sans la participation de ceux auxquels il proposoit de se liguer avec lui. Ce chagrin n'eut pas de suite. Soranzo Procurateur de S. Marc fut nommé Ambassadeur extraordinaire pour aller féliciter le Roi sur son heureuse arrivée en Italie. On lui ordonna d'assurer sa Majesté des bonnes intentions du Senat, & de sa disposition à s'unir aux interêts de la Couronne de France. Il devoit encore l'exhorter à travailler sérieusement à la seureté de ses alliés en Italie. Comme Louïs se réservoit dans le Traité de Suze, un passage pour entrer en Italie, en cas que le Roi d'Espagne refusât d'accomplir ce que le Duc de Savoie promettoit pour lui, les Venitiens persisterent dans leur résolution d'accepter la Ligue proposée depuis si longtems par Avaux Ambassadeur de France. Ils crurent que cette démarche obligeroit le Roi d'Espagne à laisser le Duc de Mantouë en repos, & à s'en tenir aux articles stipulés par Charles Emmanuel dans l'accommodement de Suze. La Ligue fut ainsi conclue le 8. Avril. Soranzo & Zorzi Ambassadeurs de la République, la signerent. Strigio & Guiscardi Ministres du Duc de Mantouë firent de même. Enfin Louïs donna sa Ratification le 19. Les Confédérés promettoient de se secourir réciproquement en cas que quelqu'un d'eux fût attaqué. Le Roi de France devoit fournir

vingt

vingt mille hommes de pied & deux mille chevaux; la République de Venise douze mille des uns, & douze cens des autres; le Duc de Mantouë cinq mille fantassins & cinq cens cavaliers. En cas que les Confederés se trouvassent dans la nécessité de passer de la défensive à l'offensive, on convint que les conquêtes se partageroient à proportion des forces que chacun contribuoit, & selon ce qu'ils regleroient entre eux à la pluralité des voix. 1629.

Le Pape fut nommé parmi les Confederés, & devoit fournir, disoit-on, huit mille hommes de pied & huit cens chevaux. Il se defendoit alors d'entrer dans la Ligue, & alleguoit sa prétenduë qualité de *Pere Commun*. Louïs & les Venitiens espéroient-ils qu'il tiendroit enfin sa parole, de s'unir à eux, dès que l'Armée de France auroit passé les Alpes? Vouloient-ils seulement lui reprocher tout publiquement ses artifices & son infidelité? Lorsque sa Majesté partit pour l'Italie, Bethune Ambassadeur de France à Rome communiqua le projet de la ligue au Pape, & le pressa d'y entrer. On fit de nouvelles instances après qu'elle fut signée. Choqué de ce qu'Urbain repetoit sans cesse qu'étant *Pere Commun*, il ne pouvoit prendre aucun engagement, l'Ambassadeur lui repliqua sans façon que cette qualité demandoit qu'il excitât par son exemple les Princes d'Italie à s'unir pour la conservation de leur repos & de leur liberté. Et comme l'artificieux Pontife disoit encore qu'une ligue ne paroissoit plus si nécessaire après le Traité de Suze, Bethune l'interpella & lui demanda, s'il croioit de bonne foi que les Espagnols l'exé-

Vittorio Siri Memoire recondite. Tom. VI. pag. 651. 655. 657. 668.

 cu-

1629. cutassent. *Je les trouve fort interdits*, répondit Urbain, *& je juge à leur contenance qu'il ne faut pas trop se fier à eux.* Le Cardinal Barberin alla plus loin. Il avoua que les Espagnols étoient dans la même disposition que les Romains, après que le Général des Samnites les eût fait passer sous le joug; & que Philippe IV. en useroit comme le Roi François I. après que l'Empereur Charles-Quint l'eût forcé à signer le Traité de Madrid. Cet aveu du Pape & de son neveu donna occasion à Bethune de presser encore plus vivement Urbain de signer la ligue. Pour se défaire de ces instances reïterées qui l'embarrassoient, le Pape déclare enfin que si sa Majesté Catholique n'accomplit pas les conditions du Traité de Suze, il levera dix mille hommes de pied & mille chevaux, & qu'il les emploiera où il sera plus à propos. Louïs & Bethune qui ne sont pas assez faits aux ambiguités & aux équivoques de la Cour de Rome, se paient de cette réponse. Quand les Espagnols attaquérent une seconde fois le Duc de Mantouë, on somma le Pape de tenir sa parole. *J'ai levé des troupes*, répondit-il, *& je les destine à garder les Frontieres de l'Etat Ecclesiastique. Peuvent-elles être mieux emploiées?*

Conclusion de la Paix entre la France & l'Angleterre.

Il y eut un troisième Traité conclu à Suze. Contarini & Zorzi Ambassadeurs de Venise, l'un à Londres & l'autre à Paris en furent les Médiateurs au nom du Senat. Je parle de la paix entre la France & l'Angleterre. Louïs la signa le 14. Avril quelques jours avant son départ de Suze. Les Réformés de France n'y furent point compris. Une si grande infidélité après des paroles authentiquement données,

nées, & souvent réiterées, sera une flétrissure éternelle à la memoire de l'infortuné Charles I. Roi de la Grande Bretagne. Les deux Monarques paroissent se sacrifier reciproquement l'un à l'autre les interêts de leur Religion. Charles abandonne les pauvres Réformés à la discretion de leur Souverain irrité; & Louïs ne se met pas autrement en peine de l'execution des articles du Mariage de la Reine d'Angleterre sa sœur sur lesquels il avoit fait tant de bruit. On ne rend point à Henriette le même nombre de domestiques Papistes; il n'est rien dit de l'exercice presque public de la Religion Romaine dans la maison de la Reine d'Angleterre, pour lequel on insista tant en France avant que de conclure le Mariage. Le Roi de France garda du moins quelque bienséance au dehors: au lieu que Sa Majesté Britannique négligea ouvertement de prendre le moindre soin des gens de sa Region. *Quant à ce qui regarde les articles du Mariage de la Reine de la Grande Bretagne*, disoit-on dans le Traité, *ils seront confirmés de bonne foi. Que s'il est à propos d'y ajoûter, ou d'en retrancher quelque chose, on en conviendra de part & d'autre, selon qu'il sera jugé plus convenable au service de la Reine.* C'étoit sauver les apparences avec assez d'adresse. Il n'y a rien de considérable dans les autres conditions de la paix. Les anciens Traités d'alliance & de commerce entre les deux Couronnes furent renouvellés & confirmés. On convint que les prises faites sur mer de part & d'autre durant la guerre, ne se repéteroient point, & qu'on ne pourroit à cette occasion ordonner des

1629.

Mercure François. 1629. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom VI. pag.* 653. 654. *&c. Rushworth's Historical Collections.*

1629. des represailles ni du côté de France, ni de celui d'Angleterre. Louïs fit publier cette paix au mois de Mai dans son camp devant Privas capitale du Vivarez qu'il assiégeoit alors. Fut-ce pour insulter à ses Sujets Réformés, ou pour les intimider, en leur apprenant que le Roi de la Grande Bretagne, sur la protection duquel ils avoient tant compté, les abandonnoit entierement? Au mois de Septembre, les deux Rois jurérent avec de grandes solennités l'observation de la paix: Louïs à Fontainebleau en présence du Chevalier Edmonds Ambassadeur de sa Majesté Britannique; & Charles à Windsor devant l'Aubespine de Châteauneuf Ambassadeur de France.

Le Roi de France retourne dans ses Etats.

Louïs s'ennuioit si fort à Suze, miserable endroit où il ne pouvoit pas même prendre le divertissement de la chasse, qu'il parla de s'en retourner en France, avant que les affaires d'Italie fussent bien réglées. Soranzo Ambassadeur de Venise pria sa Majesté d'attendre du moins jusques à ce qu'elle eût reçû la Ratification du Roi d'Espagne, que le Gouverneur de Milan avoit promis de fournir dans six semaines. *Sire*, disoit le Venitien de fort bon sens à Louïs, *dans ce siécle où la fraude & la perfidie passent pour un rafinement de Politique, une paix n'est pas fort assurée, quand elle n'est fondée que sur des paroles données par un tiers, ou par un Ministre sans pouvoir. Il faut voir l'accomplissement des conditions avant que de juger de la sincerité de ceux avec lesquels on contracte. Un Traité qu'une nécessité pressante extorque, n'est pas ordinairement de longue durée. Ne vous flattez point encore d'avoir fixé l'esprit inquiet & inconstant du Duc de Savoie. Il vous échappera, si vous né-*

négligez de le lier si fortement, qu'il ne puisse plus remuer. Le Conseil d'Espagne n'a pas changé de maximes. Votre Majesté connoit par sa propre expérience qu'on y rompt sans scrupule, tous les Traités où les Ministres du Roi Catholique trouvent de la honte ou du desavantage pour leur Monarchie. Vous vous êtes assuré du passage des Alpes : mais on peut arrêter encore votre armée, avant qu'elle penêtre dans le Monferrat. De grace, Sire, attendez que l'Empereur ait donné l'Investiture au Duc de Mantouë, & que le Roi d'Espagne ordonne au Gouverneur de Milan de desarmer. Le repos de l'Italie ne sera point assuré jusques à ce tems-là. Craignez qu'il n'en soit de la terreur & de la gloire de vos armes, comme des éclairs & des autres phenomenes qui éblouïssent, ou effraient d'abord, & se dissipent en un instant. 1629.

Soranzo remontroit encore au Cardinal de Richelieu & aux autres Ministres de France, que les Espagnols ne s'en tiendroient jamais au Traité de Suze, s'ils voioient la moindre apparence de le rejetter ou de le rompre impunément; que l'Empereur avoit des troupes prêtes à passer en Italie; qu'on ne pouvoit point compter que les passages des Grisons & de la Valteline fussent entierement fermés à la Maison d'Autriche, qui conservoit toujours là ses creatures & ses partisans; enfin que Cazal pourroit bien être assiégé une seconde fois, & même pris avant qu'on le pût secourir. Louïs impatient de s'en retourner n'écoute point ces remontrances. Il part le 28. Avril. Et pour contenter les Venitiens & ses autres alliés, il laisse Richelieu avec une bonne partie des troupes, & lui donne un plein pouvoir de fi-

1629. finir les affaires commencées. Mais le Cardinal qui craint que les creatures & les confidens de la Reine Mere, dont il se défie plus que jamais, & qui paroît hautement irritée contre lui, ne se prévalent de son absence, & ne lui rendent de mauvais offices auprès du Roi, donne promptement les ordres les plus pressés, & part dix ou douze jours après sa Majesté. Le Maréchal de Créqui demeure avec six mille hommes de pied & cinq cens chevaux pour garder les passages, & reçoit la commission de veiller à l'exécution du Traité de Suze, & de pourvoir à tout ce qui peut regarder le service du Roi au delà des monts.

Nouvelles intrigues à l'occasion de la passion feinte du Duc d'Orleans pour la Princesse de Mantouë.

Marie de Médicis & Gaston Duc d'Orleans continuérent de jouer leur comédie durant l'absence de Louïs. Tout le monde y étoit trompé. La Reine Mere & Gaston parurent irréconciliablement brouillés à l'occasion de l'empressement extraordinaire que le Duc temoignoit d'épouser la Princesse Marie fille du Duc de Mantouë. Richelieu qui ne ménage plus tant son ancienne bienfaictrice, donne dans le panneau comme les autres. Il pense à gagner les bonnes graces de Gaston en favorisant sous main le dessein que son Altesse Roiale paroît avoir. Et voilà justement où Marie de Médicis & le Duc d'Orleans vouloient amener le Ministre. L'une cherchoit un prétexte spécieux de se plaindre de l'ingratitude & de l'infidélité d'un domestique chargé de bienfaits, qui abandonne les interêts de sa maîtresse, & appuie la passion d'un fils entêté mal à propos de se marier contre le consentement de sa mere. Pour ce qui est de Gaston, il étoit doublement

Journal de Bassompierre Tom II. Mémoires anonymes sur les affaires du Duc d'Orleans. Mercure François. 1629.

ment satisfait du succès de la comédie. La Reine Mere se joignoit ouvertement à lui, afin de perdre un Ministre dont le credit & l'arrogance étoient insupportables à toute la Maison Roiale: Et Louïs revenant insensiblement de son préjugé que la Reine sa mere ne l'aimoit pas tant que son cadet, étoit moins inquiet & moins jaloux de Gaston. Continuons le récit de cette intrigue. Elle aura de terribles suites. Dès que le Cardinal de Richelieu appercevra l'année prochaine que l'amour du Duc d'Orleans n'a été qu'une feinte, il se vengera cruellement de ceux qui ont voulu le tromper. Louïs averti à Grenoble par le Maréchal de Bassompierre que Gaston a changé de resolution depuis son départ de Paris, & qu'il ne veut plus faire la campagne d'Italie, envoie un Gentilhomme à son frere, & l'invite honnêtement à venir prendre part au péril & la gloire de l'entreprise de forcer le passage des Alpes que le Duc de Savoie se prépare à disputer. Le Duc d'Orleans répondit que la nouvelle du dessein formé d'envoier au plûtôt la Princesse de Mantouë en Italie, étoit un coup de foudre à un amant passionné; qu'une si grande dureté l'accabloit de chagrin, & qu'incapable de souffrir le monde, il alloit s'enfermer dans une de ses maisons, & essaier de se guérir d'une passion traversée avec tant de force & de persévérance.

1629.

Vittorio Siri Mémorie recondite. Tom. VI. pag. 593. 594. &c. 638. 639. 662. 663. 727. 728.

Le Duc de Mantouë las d'entendre les plaintes continuelles de Marie de Médicis, ou feignant de vouloir complaire à une Reine impérieuse & opiniâtre, demandoit en effet la Princesse sa fille; & le bruit couroit qu'el-

1629. qu'elle partiroit infailliblement au mois de Mars. Un peu après le pas de Suze forcé, Gaston s'approche de Paris, presse instamment que la Princesse demeure en France, & dit hautement que si on prétend la faire partir, il l'enlévera sur le chemin, & qu'il l'épousera incontinent. Le Duc de Bellegarde qui craint qu'on ne le soupçonne d'avoir part au prétendu projet de Gaston qui a de la confiance en lui, avertit la Reine Mere. Elle s'allarme en apparence & assemble son Conseil. Le Cardinal de Berulle, & quelques autres qui ne savent rien de la collusion du fils & de la mere, conseillent bonnement à Marie de Médicis de s'assurer de la Princesse. Cussac reçoit ordre de prendre quelques gardes & deux carosses de la Reine, d'aller à Colomiers en Brie, & d'ordonner de la part de sa Majesté à la Duchesse Douairiere de Longueville de venir incessamment à Paris, & d'y amener la Princesse de Mantouë sa niéce. La Duchesse obeït, monte en carosse, & va prendre la Princesse dans le couvent où elle demeuroit pendant que son faux amant la jouoit fort indignement. Ces deux Dames furent étrangement surprises, quand elles virent que Cussac les conduisoit au château de Vincennes. C'étoit un nouvel ordre que la Reine Mere envoia lorsque la Duchesse & sa niéce approchérent de Paris. Elles crient, elles pleurent, elles demandent pourquoi on les met en prison. Le Duc d'Orleans étoit à Fontainebleau lorsque Marillac lui vint dire de la part de Marie de Médicis, qu'elle avoit crû se devoir assurer de la Princesse de Mantouë & de la Douairiére de Longueville. Gaston s'empor-

porte, & paroît si fort irrité que tout le monde s'imagina qu'il feroit maltraiter Marillac. Au lieu d'aller à Paris demander hautement la liberté de la Princesse, le Duc tourne du côté d'Orleans, & se contente de faire le fâché. 1629.
Il envoie de là un de ses Gentilshommes au Roi, & lui ordonne de se plaindre de l'emprisonnement de la Princesse, dont il se dit toujours éperdument amoureux. Marie de Médicis fut plus diligente & mieux servie. On fit en sorte que l'exprès qu'elle dépéchoit au Roi pour l'informer de ce qu'elle avoit fait, arrivât plûtôt à Suze, que celui de Gaston. Louïs fut surpris du procedé violent de la Reine sa mere. Il craignoit que le Duc d'Orleans ne s'échappât à cette occasion, & que les mécontens ne le portassent à quelqu'extrémité. Richelieu qui veut paroitre ménager Marie de Médicis, quoique dans le fond de son ame il ne se soucie plus d'elle, assuré qu'il est des bonnes graces du Roi prévenu que l'habileté de son Ministre est la seule cause de la prise de la Rochelle, & des avantages glorieux que sa Majesté vient de remporter sur le Duc de Savoie & sur le Roi d'Espagne; le Cardinal, dis-je, conseille à Louïs d'aprouver au dehors l'action de la Reine Mere, de blâmer doucement celle de Gaston incapable de faire grand mal, & d'écrire une Lettre honnête à Marie de Médicis. *Madame*, lui dit le Roi, *je suis bien faché du dessein que mon frere avoit pris de contrevenir à ce qu'il nous a promis plus d'une fois. Je vous remercie de ce que vous avez fait pour empêcher qu'il ne commît une si grande faute. Soiez persuadée que j'approuverai les mesures que vous prendrez, afin de l'obliger à re-*

1629. *reconnoitre le mal qu'il se vouloit procurer à lui-même. Cependant, je veux bien supporter avec vous la faute de mon frere, comme un pere souffre celle d'un enfant, dont il exige seulement qu'il rentre dans son devoir, & qu'il avoue que ce qu'on desire de lui, n'est que pour son bien. Vous pouvez l'assurer que j'oublierai de bon cœur ce qui s'est passé, pourvû qu'il se remette à mes volontés. Je vous supplie de croire que je ne souhaite rien tant que de vous complaire, & que j'aimerois mieux mourir que de faire quelque chose qui ne vous fût pas agreable.* Si ce n'est pas-là un simple compliment d'un fils à sa mere, Louïs changea bien de sentiment en moins de dix-huit mois. Il répondit à Gaston que la Princesse Marie & sa tante avoient été arrêtées sans sa participation: mais qu'il ne pouvoit pas se dispenser d'approuver ce que la Reine Mere faisoit pour le bien de l'Etat.

Richelieu écrivit de son côté une Lettre honnête & respectueuse à Marie de Médicis. Il l'assura que le Roi étoit fort content de sa conduite. Cependant, dit Bassompierre, *le Cardinal n'approuva pas trop cette capture.* Il ne dissimula pas si bien ses sentimens, que plusieurs gens & la Reine Mere même, ne reconnussent qu'il n'auroit pas été fâché que Gaston eût franchi le pas, en épousant la Princesse Marie. Outre que Richelieu croioit que cette démarche auroit chagriné Marie de Médicis au dernier point, & qu'elle se seroit irreconciliablement brouillée avec le Duc d'Orleans; chose que le Cardinal souhaitoit dans la pensée que Gaston desuni de sa mere, seroit plus traitable & plus facile à gagner; l'ambitieux Ministre ne vouloit point

que

que l'héritier présomptif de la Couronne épousât une Princesse de Toscane, de peur que cette alliance ne rendît Marie de Médicis encore plus puissante & maitresse absolue de l'esprit de ses deux fils. Quelques-uns disent que la jeune Duchesse de Longueville sœur du Comte de Soissons, & la Comtesse Douairiere leur mere, liées d'interêt avec la Maison de Mantouë, flattérent la Combalet cette bonne niéce du Cardinal, que le Comte de Soissons l'épouseroit, pourvû que Richelieu favorisât le mariage du Duc d'Orleans avec la Princesse Marie: insinuation capable de gagner absolument le Cardinal. La santé du Roi paroissoit fort incertaine. On ne croioit pas qu'il dût vivre long tems. Il étoit d'une extrême importance à l'établissement de la fortune du Cardinal, que l'épouse de l'héritier présomptif de Louis, fût redevable de son élevation à Richelieu. Le Comte de Soissons Prince du sang & allié de la Princesse qu'on vouloit donner à Gaston, épousant encore la niéce du Cardinal, cela lui procuroit un puissant appui, & sembloit rendre sa fortune inébranlable, en cas que le Roi mourût bientôt. Les hommes les plus fins & les plus penétrans, sont quelquefois duppés aussi bien que les autres. Richelieu le fut d'une étrange maniere dans cette intrigue. Le dépit qu'il eut d'avoir été si longtems joué, & d'avoir découvert son ambition en écoutant la proposition du mariage de sa niéce avec le Comte de Soissons, contribua beaucoup à le porter aux grandes extrémités dont je parlerai dans quelque tems, contre ceux qu'il soupçonna d'avoir eu part à l'intrigue de la passion 1629.

fein-

1629. feinte de Gaston pour la Princesse Marie.

Le monde qui n'en avoit aucune connoissance, crioit contre la violence & l'opiniâtreté de la Reine Mere. Louïs voulut que l'affaire s'accommodât au plûtôt & que la tante & la niéce fussent mises en liberté. Le Cardinal de Berulle eut honte du conseil précipité qu'il avoit donné à Marie de Médicis. Gondren Prêtre de l'Oratoire & Confesseur du Duc d'Orleans, assura Berulle que son Altesse Roiale n'avoit jamais pensé à enlever la Princesse Marie. Le bon Pere étoit-il du secret? Voulut-il seulement persuader au Cardinal de réparer sa faute en conseillant à la Reine Mere de contenter Gaston qui feignoit d'être extraordinairement irrité? Quoiqu'il en soit, Marie de Médicis fit semblant d'écouter les remontrances de Berulle en faveur des Dames prisonnieres. Le Duc d'Orleans aiant renouvellé sa promesse de ne se marier point sans le consentement du Roi & de la Reine Mere, la tante & la niéce sortirent de Vincennes. Marie de Médicis continue le même jeu & prend la Princesse de Mantouë auprès d'elle au Louvre. Gaston fait toujours l'amant passionné. Il vient en poste à Paris comme pour se rejouïr avec sa maitresse de ce qu'elle est en liberté. La Reine Mere paroît étonnée. On croit que le voiage inopiné de son fils l'allarme, & qu'elle craint que malgré sa parole renouvellée depuis peu, il ne veuille épouser la Princesse Marie. Toujours mécontent de Marie de Médicis en apparence, le Duc ne demeure pas long tems auprès d'elle, & se retire à Montargis.

Je

Je trouve dans les Mémoires du regne de Louïs XIII. que les intrigues dont je parle, étoient fondées sur les prédictions de certains Astrologues, gens, dit un Ancien, qui trompent également & ceux qui remplissent les premieres places de l'Etat, & les ambitieux qui cherchent à y parvenir; gens que les Princes bannissent de leur Cour, & qu'on y retient toujours; gens enfin, dont le monde voit les impostures, & ne cesse pas d'y ajouter foi. Fabroni fameux Astrologue d'Italie assura Marie de Médicis, dit-on, que Louïs devoit mourir bien-tôt. C'est là-dessus qu'elle se donne de si grands mouvemens pour marier son second fils à une Princesse de Toscane, qui dépende absolument de l'ambitieuse mere, & qui lui soit redevable de la Couronne. Le Cardinal de Richelieu aussi folement credule qu'une femme sur cet article, se repose sur une prédiction contraire de Campanella qu'on croioit plus habile que Fabroni. Du moins il rencontra mieux. Ce Moine Astrologue faisant allusion à ce que l'Empereur Tibere dit à un de ses successeurs qui regna peu de tems, assura Richelieu que le Duc d'Orleans *ne gouteroit jamais de l'Empire.* Fondé sur cette prédiction, le Cardinal, dit-on, ne se mit jamais trop en peine de ménager Gaston, quoique la mauvaise santé du Roi dût faire peur à un ambitieux, dont la fortune ne devoit pas durer plus long-tems selon toutes les apparences. Un Médecin nommé Duval trompa encore plusieurs domestiques du Duc d'Orleans & peut-être Gaston lui-même. Après avoir tiré l'horoscope du Roi, Duval prononça hardiment que Louïs *diroit adieu au monde avant que le Soleil eût*

1629.

Crédulité de Marie de Médicis, du Cardinal de Richelieu, & de quelques autres à l'Astrologie Judiciaire.

Mémoires anonymes sur les affaires du Duc d'Orleans.

Vittorio Siri Memorie recondite. Tome VI. Pag. 496. *&* 508.

Vie nouvelle du Cardinal de Richelieu. L. III.

1629. *parcouru le signe de l'Ecrevisse* l'an 1630.

Les Astrologues prédisant ainsi des choses opposées, remarque judicieusement un savant homme à propos des differens horoscopes de Louïs XIII. & de son frere quelqu'un doit nécessairement rencontrer bien. Voilà comment plusieurs gens s'entêtent de l'Astrologie judiciaire. Si vous prétendez les desabuser en leur remontrant les mensonges & les impostures ordinaires des Astrologues, on vous répond que parmi ceux qui font profession d'une Science, il y a toujours des ignorans; & vous êtes incontinent accablé d'une infinité de prédictions qui se sont trouvées justes & véritables. Laissons dans l'erreur les gens qui veulent bien être trompés. Qu'il me soit permis seulement d'ajouter une chose qui fait voir l'impertinence & la vanité de cet art. Duval passoit pour un grand Astrologue. Mais il fut doublement malheureux dans sa fausse prédiction. Le Cardinal de Richelieu averti qu'il s'étoit mêlé de tirer l'horoscope du Roi, & de flater le Duc d'Orleans de l'espérance de succeder bien-tôt à la Couronne, fait arrêter l'Astrologue. On saisit ses papiers, & la figure s'y trouve avec la prédiction écrite de sa main. Le voilà entre les mains de la Justice. Duval est condamné aux galéres en conséquence des anciennes Loix Romaines, qui défendent de rechercher combien le Prince doit vivre. Un homme d'esprit m'a raconté qu'étant à Marseille, il eut la curiosité de voir ce fameux galérien & de l'entretenir plus d'une fois sur une Science dont l'étude & la pratique lui furent si funestes. La personne dont je parle fit une ancienne objection à Duval, & qui

qui n'en eſt pas moins ſolide. On lui demanda ſi tous les galeriens de Marſeille étoient nés ſous la même conſtellation. *J'ai tiré l'horoſcope de pluſieurs*, répondit l'Aſtrologue, *& je trouve que le ſigne d'Andromede préſidoit à leur naiſſance.* Y eut-il jamais rien de plus extravagant? Avouons que la nativité de ces malheureux a été bien tirée ſelon les règles de l'Aſtrologie: que s'enſuit-il de-là? Dans l'Hiſtoire fabuleuſe Andromede eſt expoſée ſur un rocher, pour être devorée par un monſtre marin. Il a plu aux Aſtronomes de déſigner un certain nombre d'étoiles par le nom d'Andromede. On pouvoit leur donner auſſi bien le nom de Perſée; car enfin elles ne reſſemblent pas plus à l'un qu'à l'autre. Donc tous ceux qui naitront, lorſque le Soleil ſera dans une certaine poſition au regard du ſigne d'Andromede, doivent être condamnés à ſouffrir & à mourir ſur la mer. 1629.

Négociation de Charnaſſé à Munick.

Richelieu reçut vers le tems de ſon départ de Suze, des nouvelles de la négociation de Charnaſſé avec Maximilien Duc de Baviére. Le Cardinal avoit la choſe fort à cœur. Son projet paroit le plus beau du monde: mais dans la ſituation des affaires de l'Empire, il étoit chimérique. Comme la liaiſon & la correſpondance des Princes de la Ligue Catholique avec l'Empereur, contribuoit extrémement à le rendre redoutable au dedans & au dehors de l'Allemagne, Richelieu tenta de ſéparer le Bavarois & les autres Princes Catholiques des interêts de Ferdinand, & de leur perſuader de s'accommoder avec les Proteſtans, de garder du moins une entiére neutralité dans les demêlés de ceux-ci avec l'Empereur, & de concourir également les uns les

Vittorio Siri Memorie recondite Tom. VIII. pag. 153. 154. 155. *&c.*

1629. autres à l'abaissement d'une puissance prête à subjuguer toute l'Allemagne. Cela est fort bien imaginé. Mais comment Richelieu ne s'apperçût-il pas que sa proposition n'étoit point praticable & que le Duc de Baviére n'y donneroit jamais? *Quelle seureté y aura-t-il pour moi & pour les autres Princes de la Ligue Catholique*, répondit judicieusement Maximilien à Charnassé, *quand les Protestans auront ruiné l'Empereur?* En souffrant que les Protestans devinssent supérieurs, ou du moins qu'ils missent un grand contrepoids à la puissance de Ferdinand, le Bavarois s'exposoit à perdre son nouvel Electorat. Car enfin, tous les projets des Protestans tendoient au rétablissement de Fréderic Roi de Bohéme dans ses Etats héréditaires & dans sa dignité; l'Empereur aiant démembré le haut & le bas Palatinat & permis finement que le Duc de Baviére, l'Electeur de Maïence & plusieurs autres Princes partageassent entre eux la dépouille de Fréderic, ils auroient tous été contraints à restituer ce qui leur étoit échu, dès que les Protestans se seroient trouvés en état de faire la Loi à l'Empereur.

Cependant Maximilien & les autres Princes Catholiques ne pouvoient se dispenser de prendre incessamment des mesures, afin de se garantir de l'oppression prochaine dont Ferdinand ne les menaçoit pas moins que les Protestans. La prudence consommée & la penétration extraordinaire de Maximilien éclateront en cette occasion. Il soutiendra l'Empereur parce que son propre interêt ne lui permet pas de faire autrement. Mais il deviendra si puissant que Ferdinand & le Roi d'Espagne craindront que le Bavarois appuié

de

de la France, avec laquelle il entretient une 1629.
étroite correspondance, n'enléve l'Empire à la Maison d'Autriche. Si Maximilien n'oblige pas l'Empereur à desarmer, il fera ôter le commandement des troupes Impériales à Walstein Duc de Fridland ennemi du Bavarois & l'homme le plus propre à l'exécution du grand projet de la reduction de l'Allemagne, il demandera le commandement pour lui-même, & ne pouvant l'obtenir parce que l'Empereur & les Espagnols le redoutent, il ménagera si bien toutes choses qu'on ne pourra du moins se dispenser de le donner au Comte de Tilly sa creature. Quand l'Empereur demandera que son fils soit élu Roi des Romains, il faudra rechercher le Bavarois maître de sa voix & de celles de quelques autres Electeurs. Puis qu'il ne peut avoir pour lui-même la Couronne Impériale, il la vendra cherement à la Maison d'Autriche. Enfin, Maximilien aura l'habileté de mettre la France dans la nécessité de le cultiver, nonobstant ses liaisons avec l'Empereur, & de lui promettre de n'aider point Fréderic Roi de Bohéme à rentrer dans l'Electorat dont il a été dépouillé. La rapidité des conquêtes de Gustave Roi de Suede fut sur le point de causer la ruine entiére du Bavarois. Cependant, il sut se soutenir, & se conduire avec tant de dextérité, que sa Maison est demeurée en possession du premier Electorat de l'Empire. Le Duc de Baviére a eu jusques à présent un grand rolle dans l'Histoire que j'écris. Il se signalera encore plus durant la grande revolution qui commencera l'année prochaine en Allemagne. Nous verons en sa personne le modele d'un Politique aussi profond, aussi délié qu'il

1629. en fut jamais. Racontons comment il se ménage entre la Maison d'Autriche & la France qui le recherchent à l'envi l'une de l'autre.

L'instruction donnée à Charnassé lui prescrivit de tenter trois choses à Munick ; de disposer le Duc de Baviére à un accommodement avec Christian Roi de Dannemarck & avec les Princes de l'Union Protestante d'Allemagne ; d'empêcher que Maximilien ne donnât ses troupes à l'Empereur, en cas que celui-ci entreprît de s'opposer au dessein que le Roi de France avoit de soutenir le Duc de Mantoue ; enfin, de retirer le Bavarois, s'il étoit possible, de ses engagemens avec la Maison d'Autriche. Charnassé lui devoit représenter que l'Empereur & le Roi d'Espagne traverseroient toujours une plus grande élévation de la Maison de Baviére, seule capable de disputer l'Empire à la leur ; que le Roi de France souhaitoit au contraire que Maximilien pût succéder à Ferdinand ; que la chose ne seroit pas impossible, si le Duc vouloit prendre les mesures propres à la faire réussir ; qu'il y en avoit trois principales, de conserver soigneusement ses troupes en Allemagne, de ne souffrir point que l'Empereur les emploiât en Italie, ou ailleurs ; & de gagner la faveur & la bienveillance de tous les Princes de l'Empire, Catholiques & Protestans. Pour cet effet, Charnassé avoit ordre de proposer au Bavarois Chef de la Ligue Catholique un accommodement avec le Roi de Dannemarck & avec les Princes de l'Union Protestante, & d'offrir la médiation du Roi de France. Quand Charnassé fut à Munick, il trouva les Ministres de Maximilien tellement dévoués à la Mai-

son

son d'Autriche, qu'ils ne voulurent pas seulement l'écouter. On le regarda comme un espion ennemi, & ses allures furent exactement observées. Il avoit heureusement pris une Lettre de recommandation que Bagni Nonce du Pape en France lui donna. Elle lui servit à obtenir une audience secrete du Duc de Baviére. 1629.

Bien instruit de ses véritables interêts & peu dépendant de ses Ministres moins habiles que lui, Maximilien n'hésita pas sur la proposition de ne fournir aucunes troupes à l'Empereur, pour l'Italie. *Je croi le Duc de Mantouë injustement tourmenté*, dit-il, *& je ne veux point contribuer au mal qu'on prétend lui faire.* Quant à ce qui regarde l'accommodement du Bavarois avec Christian Roi de Dannemarck, Maximilien éloigne la proposition, en disant que la paix se négocie à Lubec entre Ferdinand & Christian, & que l'affaire étoit déja fort avancée. Le Duc ne témoigna aucune disposition à se séparer entierement de l'Empereur, & à demeurer neutre dans les differends de sa Majesté Impériale avec le corps des Protestans. Cela lui paroissoit trop contraire aux interêts de sa Maison. L'offre des bons offices de la France en cas qu'il voulût penser à l'Empire, fut bien reçûë. Maximilien se plaignit fort de ce que le Roi d'Espagne le traversoit en tout, & s'étendit particulierement sur les entreprises & l'arrogance de Walstein. Son discours, quoique fort étudié, donnoit à comprendre que ses propres interêts lui étoient infiniment plus chers que ceux de l'Empereur. Le délié Bavarois devoit-il parler autrement? S'il ne pouvoit obtenir la Couronne Impériale pour lui-mê-

1629. me, il étoit bien-aise d'être du moins en état de la faire acheter à la Maison d'Autriche, & d'extorquer quelque bon dédommagement de la part de Ferdinand, dont le fils n'y pourroit parvenir sans le secours d'un Prince qui avoit assez de crédit & d'autorité au dedans & au dehors de l'Allemagne pour la disputer à la Maison d'Autriche.

Paix concluë à Lubec entre l'Empereur & le Roi de Dannemark.

Le Bavarois refusant de s'expliquer plus positivement sur les affaires d'Allemagne, & remettant tout après l'evénement de la négociation déja fort avancée à Lubec pour la paix entre l'Empereur & le Roi de Dannemark, Charnassé part de Munick vers la fin du mois de Mars, & prend la route de Coppenhague. Il avoit ordre de détourner Christian de s'accommoder avec Ferdinand, & de representer au Danois qu'il ne devoit rien espérer d'avantageux de la part de l'Empereur, dont les Princes de la Ligue Catholique ses alliés, ne se plaignoient pas moins que ceux de l'Union Protestante, & que le moien le plus sûr de se tirer de l'oppression, c'étoit de s'accorder ensemble Catholiques & Protestans, ou du moins de garder une parfaite neutralité dans les différends que les uns ou les autres pourroient avoir avec Ferdinand, & de travailler tous unanimement à la conservation de la liberté commune. Le Roi de Dannemark n'étoit pas fort disposé à écouter de pareilles remontrances. Chagrin de ce que les Rois de France & d'Angleterre l'avoient abandonné, & de ce qu'après lui avoir promis des merveilles, l'un lui fournissoit une somme modique d'argent, & l'autre un petit nombre de soldats, Christian étoit dans la resolution de se tirer d'intrigue le plus honnêtement qu'il

Mercure François. 1629 Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. I. & II. Nani Historia Veneta. L. VII. 1629. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 161. 162.

qu'il pourroit, & de laisser à d'autres, autant 1629.
interessés que lui à l'abaissement de la puissance énorme de l'Empereur, le soin de proteger les Princes d'Allemagne opprimés. Charnassé fut près d'un mois sans être admis à l'audience de sa Majesté Danoise. La paix étant presque concluë à Lubec, & Christian espérant d'y obtenir des conditions supportables dans le mauvais état de ses affaires, il eut peur de donner du soupçon & de la jalousie aux Ducs d'Holstein & de Fridland & au Comte de Tilly Commissaires de l'Empereur à Lubec, s'ils venoient à savoir que sa Majesté Danoise conferoit souvent avec un nouveau Ministre de France. Quand il ne lui fut plus possible de reculer l'audience que Charnassé demandoit avec empressement, elle écouta les propositions, & répondit honnêtement que ses Sujets & les Princes ses alliés souhaitoient la paix avec tant d'ardeur, qu'on n'avoit pû se dispenser d'entrer en négociation avec la Cour de Vienne qui ne paroissoit pas éloignée d'accorder des conditions raisonnables. *C'est sur ce pied que je traite avec l'Empereur*, ajouta Christian. *S'il prétend se servir de tout l'avantage que le sort des armes semble lui donner, j'accepterai volontiers les offres de sa Majesté Très-Chrétienne. Je la prie d'avoir toûjours la même bonne volonté pour moi & pour mes alliés.* Voici comment l'Empereur & le Roi de Dannemark en vinrent de part & d'autre à parler de paix.

Les campagnes précedentes furent si malheureuses à Christian, & les Genéraux de Ferdinand remportérent de si grands avantages sur sa Majesté Danoise, qu'elle craignit d'être ruinée, & peut-être dépouillée de ses

1629. Etats. Les Electeurs & les Princes Catholiques presſérent d'un autre côté vivement l'Empereur de donner enfin la paix à l'Allemagne, & de la décharger de ce nombre prodigieux de ſoldats qui la deſoloient de tous côtés. Walſtein ſe trouva lui-même fort embaraſſé. Ses reſſources ordinaires lui manquoient. Il n'avoit plus d'argent pour paier ſes troupes. Ne pouvant retenir des gens acoutumés à vivre ſans diſcipline & à piller indifféremment les amis & les ennemis, il apprehenda quelque fâcheux revers qui lui fît perdre ſa réputation, & peut être les graces & les dignités extorquées de l'Empereur. Les Eſpagnols entêtés de dépouiller le Duc de Mantouë, & de ruiner les Provinces-Unies, demandoient encore avec hauteur les meilleures troupes de Ferdinand pour l'Italie & pour les Païs-Bas. *Cette reconnoiſſance eſt bien duë au Roi Catholique*, diſoient-ils, *après qu'il a ſi genéreuſement donné ſon argent & envoié ſes armées, afin d'établir ſa Majeſté Impériale ſur le throne, & de l'aider à reduire la meilleure partie de ſes Etats heréditaires ſoûlevés.* Contraint de ceder aux inſtances des Princes Catholiques de l'Empire & des Eſpagnols, & incapable de faire ſubſiſter plus long-temps cent cinquante mille hommes qu'il avoit alors ſur pied, dit-on, Ferdinand reſolut de faire la paix avec le Roi de Dannemark, d'envoier une bonne partie de ſes troupes en Italie, & de travailler cependant de concert avec les Princes de la ligue Catholique à ruiner entiérement les Proteſtans trop foibles deſormais pour lui réſiſter. *De qui*, diſoit-on à la Cour de Vienne, *peuvent-ils attendre du ſecours? De la Fran-*

France? Outre que Louïs est occupé dans son Roïaume, il s'engage à maintenir le Duc de Mantouë, entreprise capable d'épuiser entierement ses forces déja fort diminuées par les guerres civiles. Du Roi de Dannemark? Il demande humblement la paix; trop heureux qu'on lui rende ce que nous avons enlevé dans son païs. Des Etats-Généraux des Provinces-Unies? On saura bien les obliger à garder leur argent & leurs troupes pour eux-mêmes. Du Roi de Suéde? Un Prince si pauvre & si foible n'est pas fort redoutable. En fournissant quelques milliers d'hommes au Roi de Pologne avec lequel il est en guerre, on forcera Gustave à penser plutôt à se défendre lui-même, qu'à venir au secours des autres. Les Ministres & les Officiers de Ferdinand le croïoient tellement supérieur à toutes les Puissances de l'Europe, que quelqu'un aiant demandé à l'un d'eux, si le Conseil de Vienne réfléchissoit assez sur l'opposition que les Rois de France & de Suéde, les Provinces-Unies & les Suisses pouvoient former aux vastes projets de l'Empereur, l'Officier Allemand répondit en haussant la tête: *de si foibles ennemis ne font pas grande peur à un Empereur qui a subjugué l'Allemagne.* Cet homme parloit selon les sentimens de Walstein, dans la confidence duquel il étoit. 1629.

La paix fut concluë à Lubec vers la fin du mois de Mai entre l'Empereur & le Roi de Dannemark. Celui-ci obtint des conditions plus honnêtes & plus avantageuses, que ses disgraces durant la guerre précedente, ne lui permettoient d'espérer. Une seule chose fit tort à la réputation de Christian. Oubliant que les Princes de la Maison de Mekelbourg avoient attiré sur eux la colere de

1629. l'Empereur en se déclarant pour sa Majesté Danoise, elle sacrifia leurs interêts à Walstein qui vouloit profiter de leur dépouille. A cela près, on louä Christian d'accepter un Traité par lequel il rentroit en possession de tout ce qu'il avoit perdu, & obtenoit encore un nouvel impôt sur l'Elbe. A ces conditions, le Danois promettoit de ne se mêler plus des affaires de l'Empire, & restituoit les Evêchés dont il s'étoit emparé dans la basse Saxe. La jouïssance de l'Archevêché de Bremen fut seulement laissée à un de ses fils. Gustave Adolphe Roi de Suéde prenoit interêt à ce qui se négocioit à Lubec. Outre qu'il étoit question de la puissance que l'Empereur prétendoit se reserver dans la basse Saxe, & dans les ports de l'Ocean & de la Mer Balthique, il y avoit de la mesintelligence entre Ferdinand & Gustave à l'occasion de la ville de Stralsund, que celui-ci prenoit sous sa protection. Il envoie des Plenipotentiaires à Lubec faire des propositions & des demandes à l'Empereur. Le Duc de Fridland leur refusa des passeports avec une extrême hauteur, soit qu'il craignît que l'intervention du Roi de Suéde qui demanderoit des choses qu'on ne voudroit pas accorder, ne retardât la conclusion d'une affaire que la Cour de Vienne vouloit finir au plûtôt avec le Dannemark; soit que Walstein fût bien aise que l'Empereur eût quelque sujet de quereller le Suédois quand on le jugeroit à propos. Un des Plenipotentiaires de Gustave aiant écrit aux Commissaires Impériaux de l'assemblée de Lubec, pour savoir la raison qu'ils avoient de refuser ainsi d'admettre les Ministres du Roi son maître, qui
pre-

prenoit interêt aux affaires agitées dans les conferences, & qui ne souhaitoit que l'établissement d'une paix solide & durable dans la basse Saxe, on lui répondit, après l'avoir fait long-tems attendre, que Sa Majesté Impériale n'avoit pas donné pouvoir à ses Ministres d'accorder des passeports à ceux du Roi de Suéde, ni de traiter avec eux, & que si Gustave avoit quelque chose à proposer pour le bien public & pour l'établissement de la paix dans le Nord, il devoit s'adresser à l'Empereur même & envoier ses Ministres à Vienne. Le Roi de Suéde ne prévoioit-il point avant sa démarche, que ses Plenipotentiaires ne seroient pas reçus à Lubec? Bien aise de trouver un pretexte specieux de se plaindre de Ferdinand & de lui déclarer la guerre, ne les exposa-t'il pas volontiers à recevoir un pareil affront? Bien des gens crurent que tel fut le dessein du Suédois.

1629.

Dans le temps même que sa Majesté Impériale concluoit son Traité de paix avec le Roi de Dannemark, on dressoit à Vienne un Edit qui devoit porter un coup mortel aux Protestans, & rendre l'Empereur encore plus puissant. Les Evêques d'Augsbourg & de Constance, & l'Abbé de Keisersheim s'étant plaints au Collége Electoral durant la Diéte de Mulhausen l'an 1627. de ce que le Marquis d'Anspach & le Duc de Wirtemberg leur retenoient quelques monastéres & certaines prebendes, les Catholiques Romains prirent cette occasion de proposer la restitution de tous les biens Ecclesiastiques occupés par les Protestans depuis le Traité de Passau fait en 1552. sous l'Empereur Charles-Quint, & confirmé depuis dans la Diète generale d'Augsbourg, où

Edit de l'Empereur pour la restitution des biens Ecclesiastiques occupés par les Protestans depuis la paix de Passau.

Mercure François. 1629. Histoire de la Conspiration de Walstein par Sarrazin. Mémoires de Louise Juliane. Pag. 284. 285. 291. 292.

1629. où ce qu'on nomme en Allemagne *la Paix Religieuse* de l'Empire, fut établie l'en 1555. On n'alla pas plus loin à Mulhausen. L'Empereur craignoit alors les suites des mouvemens du Roi de Dannemark & de quelques Princes de la basse Saxe. Mais Ferdinand qui se croit maintenant supérieur à tous les ennemis de sa puissance, prête d'autant plus volontiers l'oreille aux insinuations des Ecclésiastiques & des Jésuites, qui se pressoient sans cesse d'ordonner la restitution proposée à Mulhausen, que le Duc de Baviere & les autres Princes de la ligue Catholique assemblés à Heidelberg, lui promettoient du secours, en cas que les Protestans refusassent d'obeïr à ses ordres. L'affaire fut ainsi resoluë dans le Conseil de Vienne. Il y eut seulement quelque diversité de sentimens sur l'éxécution du projet. Les uns conseilloient d'aller pied à pied, & de commencer par ceux qui seroient moins capables de resister. *Si vous n'attaquez pas les Electeurs, ni quelques Princes plus puissans*, disoient ceux-ci, *on vous laissera faire d'abord. Les foibles dépouillés se plaindront des autres qui les abandonnent. Nouvelle division dans le parti Protestant, qui le rendra encore moins redoutable.* D'autres étoient d'avis que sans faire cette distinction, les Catholiques portassent les uns après les autres leurs plaintes aux Tribunaux souverains de l'Empire, & y poursuivissent tantôt la restitution d'un Evêché & tantôt d'une Abbaïe. *Cette voie*, disoit-on, *paroit plus douce, plus juridique, & sujette à de moindres inconvéniens. On retirera tout avec le temps, & l'Empereur pourra ménager les Princes Protestans dont il aura besoin, en arrêtant les poursuites, ou bien en retardant la décision du procès.*

Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. I
Nani Historia Veneta. L. VII.
1629.

Les

Les deux avis étoient bons. Mais Ferdinand ébloui du succès de ses entreprises precédentes, & prévenu par ses Jésuites, ne vouloit plus devoir se contraindre, ni garder aucunes mesures. Il publie un Edit par lequel il ordonne generalement à tous les Protestans de restituer aux Catholiques *les Archevêchés, Evêchés, Prelatures, hôpitaux, & tous les autres biens Ecclesiastiques* occupés depuis le Traité de Passau; soit que ces benéfices dépendissent immediatement de l'Empire; soit qu'ils fussent sous la jurisdiction de ceux qui s'en étoient emparés. On déclaroit dans le même Edit que tous les Princes ou Seigneurs Catholiques avoient droit de chasser de leurs Etats ceux qui professoient une autre Religion, & que la *Paix Religieuse* de l'Empire comprenoit uniquement les gens qui suivoient la Confession d'Augsbourg. Les Calvinistes se virent ainsi privés du libre exercice de leur Religion en Allemagne. L'Edit enlevoit aux Protestans deux Archevêchés, Magdebourg & Bremen, douze Evêchés dont les plus considérables étoient Osnabruck, Halberstat, & Verden, enfin un grand nombre de bonnes Abbaïes & de riches Monastéres. L'Empereur prétendoit donner à son second fils & mettre dans sa Maison Magdebourg, Bremen, Halberstat & tous les meilleurs benefices. Les bons Peres Jésuites s'accommodent des moins considérables qui ne se trouvent pas à la bienseance de Ferdinand. *La plus grande gloire de Dieu* le demande à leur avis. Jean George Electeur de Saxe dont le fils est Administrateur de Magdebourg, & les autres Princes Protestans, ont beau crier que l'Empereur n'a pas droit d'ordon-

1629.

1629. donner une chose qui ne peut être décidée que dans une Diète générale de l'Empire, Ferdinand nomme des Commissaires pour l'exécution de son Edit en diverses Provinces, & fait marcher ses troupes & celles de la ligue Catholique pour prêter main forte contre ceux qui refuseront d'obeïr.

Jean George connut alors la faute irréparable qu'il commit en aidant l'Empereur à dépouiller Fréderic Roi de Boheme, & n'eut rien à repliquer aux Princes de l'union Protestante, qui lui reprochérent que ses fausses démarches étoient la cause de tous ces malheurs, qui seroient peut-être suivis de la ruine entiére de la Religion Protestante. Car enfin, il étoit à craindre que l'Empereur maître absolu de tout, n'entreprît bien-tôt de la détruire pour insulter davantage à ceux de la Confession d'Augsbourg. L'exécution du nouvel Edit commença dans cette ville. L'exercice de la Religion Protestante y fut même interdit. Le Duc de Baviére plus occupé de ses interêts particuliers que de ceux de la Religion & de l'Empereur, fait adroitement proposer à Ferdinand, d'établir un Prefet de l'Empire dans chaque ville Impériale, & que les Electeurs Catholiques voisins, aient je ne sai quelle surintendance sur ces nouveaux Officiers. *C'est le moien le plus sûr de reduire des villes dont plusieurs sont Protestantes*, disoit-on à l'Empereur de la part de Maximilien. On s'apperçut à la Cour de Vienne que l'avis du délié Bavarois ne tendoit à rien moins qu'à le rendre maître d'Augsbourg, de Ratisbone, de Nuremberg & de quelques autres villes qu'il trouvoit à sa bienséance. Ferdinand ne donne pas dans le piége. Il veut être

être seul maître en Allemagne & n'a nulle envie d'augmenter la jurisdiction & la puissance des Electeurs. 1629.

Charnassé alla de Dannemark au camp du Roi de Suéde en Prusse, où ce Prince continuoit de faire la guerre au Roi de Pologne avec beaucoup d'avantage. Le Ministre de France avoit ordre de promettre à Gustave une pension considérable par an, en cas qu'il voulût rompre avec l'Empereur & passer en Allemagne, de rendre l'entreprise facile en faisant espérer que Louïs déclareroit en même temps la guerre à Ferdinand, & que le Duc de Baviére & les Princes de la ligue Catholique jaloux de la grande puissance de l'Empereur & chagrins des entreprises continuelles de Walstein Duc de Fridland, demeureroient volontiers neutres, pourvû qu'on ne temoignât point épouser les interêts de Frédéric Roi de Boheme au préjudice du Bavarois, & que les Suédois ménageassent les Catholiques Romains, enfin d'exhorter Gustave à s'accommoder avec Sigismond Roi de Pologne, & d'offrir à l'un & à l'autre la médiation de Sa Majesté Très-Chrétienne. Gustave écouta fort bien les propositions. L'interêt particulier de sa Couronne, l'avidité d'acquerir de la gloire en attaquant la puissance la plus redoutable de l'Europe, le zèle pour la défense de la Religion Protestante menacée d'une prochaine destruction en Allemagne, ces motifs différens excitoient le Roi de Suéde à passer dans la basse Saxe, & à s'opposer au projet que l'Empereur formoit de subjuguer entiérement ce Cercle considérable de l'Empire, & de se rendre maître de la mer & du commerce. Le Roi de Suéde avoit

Trêve entre la Suéde & la Pologne.

Mercure François. 1629. Memoires de Sirot Tom. I. Puffendorf Commentar. Rerum Suecicarum. L. II. Nani Historia Veneta L. VII.

Vittorio Siri Memorie recondite. Tome VII. pag. 167. 168.

1629. avoit déja écrit aux Electeurs une Lettre qui parut comme l'avant-couriére d'un Manifeste & d'une Déclaration de guerre. Il y exposoit les raisons qu'il avoit euës de prendre la ville de Stralsund sous sa protection, se plaignoit de ce qu'on n'avoit pas voulu recevoir ses Ministres aux Conférences de Lubec, prioit les Electeurs d'interposer leur autorité auprès de l'Empereur, & de le presser d'ôter tous les sujets de défiance & de jalousie donnés aux Couronnes du Nord, & particulierement à celle de Suéde; déclaroit enfin que si Sa Majesté Impériale differoit plus long-tems d'avoir égard aux justes remontrances d'un Roi voisin & allié de l'Empire, qui ne demandoit que l'établissement d'une paix sure & durable, il seroit obligé d'opposer la force & les armes aux projets de Ferdinand, & qu'en ce cas les suites d'une guerre justement entreprise, ne pourroient pas être imputées à la Couronne de Suéde.

L'Empereur encore plus fier depuis la réduction du Roi de Dannemark, se mocque des menaces de Gustave. On se flatte qu'en faisant passer un corps considerable de troupes en Prusse au secours du Roi de Pologne, le Suédois sera bien-tôt chassé & contraint à défendre son propre Roiaume, que Ferdinand méditoit encore d'attaquer conjointement avec Sigismond, qui repetoit la Couronne de Suéde comme lui aiant été injustement ravie par Charles pere de Gustave. Arnhem Maréchal de Camp sous Walstein eut ordre de conduire quinze ou seize mille hommes en Prusse. Le Général de l'armée Polonoise aiant joint les Impériaux, on marcha droit a l'ennemi, & Gustave eut du desavantage dans une ren-

rencontre. Il fût même en grand danger d'y perdre la vie. *Je ne me suis jamais trouvé dans un endroit plus chaud*, dit-il ensuite, *Mais je ne suis pas fâché d'avoir eu une occasion de connoitre les gens de l'Empereur.* Cette circonstance m'avertit de rendre ici justice à la bravoure d'un Officier François, dont le Roi de Suéde fut si charmé, qu'il voulut connoître un Gentilhomme qui avoit été sur le point de le prendre prisonnier & de le tuer même. Je parle de Claude de Létouf Baron de Sirot, qui par je ne sai quelle avanture, se mit au service de l'Empereur, & devint Lieutenant Colonel du Prince François Albert de Saxe Lawembourg. Voici comment Sirot raconte lui-même une avanture qui lui fait beaucoup d'honneur. *Le Roi de Suéde*, dit-il, *étoit à la tête d'un regiment & se battit comme une simple soldat. Il faillit à me tuer, & peu s'en fallut que je ne lui rendisse la pareille. Aiant porté par terre le Cornette du regiment, je voulus enlever son enseigne. Le Roi de Suéde qui venoit de la mêlée connut mon dessein, s'approcha de moi, & me donna un coup de carabine dans l'épaule droite, au lieu de me casser la tête comme il le prétendoit. Me sentant blessé, je pris un de mes pistolets que je n'avois pas encore tiré. & voulant aussi lui donner dans la tête, je brulai seulement ses cheveux. En remuant la tête au passage de la balle, il fit tomber son chapeau par terre. Mon valet de chambre le ramassa & me le donna aprés le combat. Si j'avois sû alors que c'étoit le Roi de Suede, il m'auroit été facile de l'arrêter & de le faire mon prisonnier.* Quelques Officiers de l'armée Suedoise pris dans cette occasion, reconnurent le chapeau de Gustave, & Arnhem l'envoia au Duc de Fridland avec quatre piéces d'artillerie. 1629.

1629. Sigiſmond Roi de Pologne vient enſuite à l'armée avec les Princes Ladiſlas & Caſimir ſes deux fils. *Sa Majeſté Polonoiſe*, Pourſuit Sirot, *propoſe au Général de l'Empereur d'aller chercher le Roi de Suède, qui s'étoit retranché à Mariembourg, & de tenter de l'y forcer avant qu'il ſe fût fortifié. Mais le vigilant Guſtave ayant de ſi puiſſans ennemis ſur les bras, ſut profiter des huit jours de tems qu'on lui donna. Ses retranchemens ſe trouvérent ſi bons qu'il fut impoſſible de les ſurmonter. Le Roi de Pologne les attaqua inutilement plus d'une fois, & toujours avec grande perte des ſiens. La tentative d'attirer Guſtave à une bataille genérale, ne réuſſit pas mieux. Bien informé de la force de ſes ennemis, il ſe tint ferme dans ſes retranchemens, & jamais on ne put l'en faire ſortir.* Cependant les Polonois & les Impériaux s'affoibliſſent. Les maladies emportent un grand nombre de ſoldats, & la meſintelligence ſe met entre les deux nations. Les Miniſtres de France & d'Angleterre profitent de l'occaſion & propoſent une longue trêve, dans le deſſein de procurer à Guſtave la liberté de paſſer en Allemagne. La Nobleſſe Polonoiſe chagrine contre les Imperiaux, oblige Sigiſmond à entrer en négociation. Des tentes ſe dreſſent entre les deux camps, & la trêve eſt bien-tôt conclue pour ſix ans à des conditions honnêtes & avantageuſes au Roi de Suéde.

Il voulut abſolument voir Sirot, & s'entretenir avec lui avant l'ouverture des Conférences. Guſtave fit mille careſſes au brave François. Il lui reprocha qu'il avoit preferé le ſervice de l'Empereur naturellement ennemi de la France, à celui de Suéde, & le tenta de quitter l'armée Impériale & de paſſer dans

dans celle de Suéde, où il auroit un emploi 1629.
plus considérable. *Il faudra que vous abandonniez dans peu de tems le service de l'Empereur*, dit Gustave à Sirot. *Si je fais la paix avec la Pologne, le Roi votre maître & moi déclarerons bien-tôt conjointement la guerre à l'Empereur.* Sirot s'excusa en honnête homme, & dit qu'il étoit engagé d'honneur & de parole avec le Prince François Albert de Saxe Lawembourg, dont il commandoit le regiment, & que son Colonel passoit en Italie avec les troupes que Ferdinand y envoioit. *Promettez-moi du moins*, reprit le Roi de Suéde, *que vous me viendrez trouver, dès que vous aurez remis le régiment à votre Colonel.* Sirot ne put se défendre alors d'insinuer à Gustave, qu'il auroit l'honneur d'aller servir un si grand Prince, aussi-tôt qu'il lui seroit possible. L'Officier François y alla en effet. Mais il trouva le Roi de Suéde malheureusement tué à la bataille de Lutzen. Sirot est fameux par ses avantures presque semblables avec les deux Rois du Nord. Deux ans avant celle-ci, le Roi de Dannemark perça d'un coup de carabine les habits de Sirot dans une escarmouche, & Sirot tua le cheval de Christian. Ce Prince brave & genereux voulut savoir le nom de celui avec lequel il s'étoit battu, & lui fit dire qu'il estimoit le courage & la vertu dans la personne de ses ennemis.

Siége & prise de Boisleduc par Frédéric Henri Prince d'Orange.

La trêve concluë entre les Rois de Pologne & de Suéde, étoit un grand acheminement au dessein formé par quelques Puissances de travailler tout de bon à l'abaissement de la Maison d'Autriche & à la délivrance des Princes d'Allemagne opprimés. La Cour de Vienne reçut la nouvelle de cette trêve avec

1629. avec assez d'indifférence: tant on y méprisoit le Héros que Dieu destinoit à mettre Ferdinand pour la seconde fois sur le point d'être perdu sans ressource, & qui l'eût ruiné en effet, s'il eût pris de meilleures mesures après ses premieres victoires. L'Empereur & le Roi d'Espagne furent beaucoup plus sensibles au mauvais succès de leurs armes dans les Païs-Bas, & à la prise de Boisleduc par Fréderic Henri Prince d'Orange, Capitaine Général des armées des Etats-Généraux des Provinces-Unies. Ce brave & expérimenté Guerrier n'avoit rien fait d'éclatant depuis la mort de Maurice son frere; soit que la présence d'Ambroise Spinola dans les Païs-Bas Catholiques, arrêtât l'exécution des projets de Fréderic Henri pour dédommager la République & la Maison d'Orange de la perte de Breda; soit que les Etats-Généraux obligés à de grandes dépenses, afin de soutenir le Roi de Dannemark dans la basse Saxe, & de s'opposer au dessein pris à Madrid & à Vienne de ruiner leur commerce dans le Nord, ne pussent faire d'assez grands efforts du côté de la Flandre & du Brabant. Mais la prise de la Flote Espagnole dans les Indes Occidentales par l'Amiral Hein, aiant donné de nouvelles forces à la République, & diminué considerablement celles du Roi Catholique, lequel s'affoiblit encore lui-même en rappellant à Madrid le Marquis Spinola, seul capable de bien défendre les Païs-Bas de la domination d'Espagne; les Etats Généraux résolurent d'entreprendre cette année quelque chose d'important, & de donner à Fréderic Henri une armée de trente mille hommes.

Mercure François 1629

Nani Historia Veneta. L. VII. 1629.

Il investit Boisleduc le premier jour de Mai &


FREDERIC HENRI
P. D'ORANGE.
J. de Leeuw. fec.

& fit voir qu'il n'avoit pas oublié ce que Maurice lui avoit appris de l'art d'assiéger & de prendre les places les plus fortes. Le commandement de l'armée destinée à faire lever le siége, fut donné au Comte Henri de Bergue, qui s'étoit distingué par sa prudence, par sa valeur, & par son habileté dans les premiers emplois militaires sous Ambroise Spinola. Mais les Officiers Espagnols voioient avec une extrême jalousie un Général Flamand à leur tête: chagrin, dit-on, qui fut une des causes principales du mauvais succès de cette campagne, & des avantages que les Etats-Généraux des Provinces-Unies remportérent. Grobendonc Gouverneur de Boisleduc soutint le siége avec beaucoup de prudence & de courage, quoique sa garnison ne fût que d'environ trois mille cinq cens hommes. Bergue s'approche de la place assiegée vers le commencement de Juillet à la tête de vingt-trois mille hommes, & prétend forcer les lignes & les retranchemens du Prince d'Orange, & jetter deux mille hommes dans Boisleduc. On attaqua Fréderic Henri plus d'une fois inutilement. Le Comte perdit alors toute espérance de réussir dans son entreprise. Changeant tout à coup de dessein, il resolut de faire une puissante diversion, & d'obliger Fréderic Henri à lever le siége, & à venir au secours des Provinces-Unies, dans lesquelles Bergue espéroit d'entrer bien avant, avec un renfort de dix-sept ou dix-huit mille hommes des troupes de l'Empereur que le Comte de Montecuculi & le Comte Jean de Nassau amenoient. Les deux armées se joignent dans le païs de Cleves, se séparent ensuite, jettent l'épouvante dans Utrecht, font trembler 1629.

1629. bler Amsterdam, prenent quelques places, & s'avancent dans le Veluwe, & semblent vouloir prendre des quartiers d'hiver au cœur des Provinces-Unies. Les Etats-Généraux effraiés sollicitérent le Prince d'Orange de lever le siége de Boisleduc, & d'accourir au secours du païs menacé d'une terrible invasion. Fréderic Henri poursuit son entreprise, soit qu'il ne veuille pas abandonner une conquête qui lui paroit certaine; soit qu'il y ait une intelligence secrete entre lui & Bergue mécontent des Espagnols. Le Comte Ernest de Nassau va seulement avec quelques troupes détachées par le Prince d'Orange, ramasser les milices du païs, & tenter de s'opposer au progrès des ennemis.

Une chose déconcerta heureusement Bergue & les Généraux des troupes Impériales. Un Officier Hollandois Gouverneur d'Emeric, surprend Wezel dont les ennemis faisoient leur place d'armes. Bergue & Montecuculi étourdis de ce coup imprévû, craignent qu'on ne leur coupe les vivres, & que le passage ne leur soit fermé, quand ils voudront s'en retourner. Ils se retirent promptement vers les Païs-Bas Catholiques, & laissent le Comte Jean de Nassau pour observer les demarches de l'ennemi. Cependant Boisleduc vivement pressé par Fréderic Henri est contraint à capituler, & Jean de Nassau ne peut demeurer plus long-tems sur les terres des Etats-Généraux. Dès que les Espagnols & les Impériaux furent hors du païs, le Prince Guillaume de Frise, fit de si grands progrès du côté de la Westphalie & dans l'Electorat de Cologne, que l'Empereur qui s'étoit flatté d'envahir quelqu'une des Provinces-Unies, fut obligé de

de penser à la défense des terres de l'Empire & sur tout du Palatinat. Les Espagnols rebutés de leurs pertes continuelles, offrirent alors une seconde trêve aux Etats-Généraux. Quelques-uns étoient d'avis de l'accepter. Mais la fin de la guerre ne s'accommodoit pas avec les interêts du Prince d'Orange. Secondé par les Ministres du Roi de France & du Sénat de Venise, qui craignent que l'Empereur & le Roi d'Espagne délivrés d'une guerre fort embarassante, ne dépouillent le Duc de Mantouë, & ne subjugent l'Allemagne & l'Italie, Fréderic Henri fait rejetter la proposition d'une trêve, à la fin de laquelle la Maison d'Autriche devenuë plus puissante, emploieroit toutes ses forces contre les Provinces-Unies. 1629.

Les Etats-Généraux se rendirent d'autant plus volontiers à ces remontrances, que le parti Réformé entierement réduit, ne donnant plus d'inquiétude & d'occupation à Louïs, on esperoit qu'il emploieroit desormais toutes ses forces contre l'Empereur & le Roi d'Espagne. L'Europe regardoit avec admiration la promptitude avec laquelle sa Majesté Très-Chrétienne, après les avantages remportés sur le Duc de Savoie, venoit de forcer en peu de tems le Duc de Rohan & ceux de son parti à recevoir les conditions qu'elle voulut bien leur accorder. Elles auroient été beaucoup plus dures, si le Cardinal de Richelieu inquiet du passage des meilleures troupes de l'Empereur en Italie, n'eût craint le desespoir des habitans de plusieurs villes, dont chacune étoit capable d'arrêter le Roi plus de trois mois. Nous voici enfin arrivés à l'oppression de ce qui restoit en-

Le Roi de France va faire la guerre à ses Sujets Réformés en Languedoc.

Mémoires de Rohan. L. IV. Discours du même sur les derniers troubles. Bernard Histoire de Louïs XIII. L. XIII. Vittorio Si-

1629. core de liberté en France, après la prise de la Rochelle; je veux dire, à la ruïne totale du parti Réformé, & à la reduction de toutes les villes de la même Religion, qui perdirent leurs fortifications & leurs priviléges aussi bien que la Rochelle. Achevons ce triste récit, & préparons-nous à voir le frere unique du Roi héritier présomptif de la Couronne, les Princes, les grands Seigneurs & les Parlemens subir le joug d'un esclavage honteux. Si quelqu'un refuse desormais de plier sous l'autorité de l'arrogant & vindicatif Cardinal de Richelieu, il lui en coûtera la vie, ou du moins la liberté. Heureux celui qui pourra s'échaper, & aller finir ses jours dans un long & pénible exil! Suites déplorables, mais nécessaires de l'établissement du pouvoir absolu; tranchons le mot, de la Tyrannie.

ri Memorie recondite. Tom. VI. pag. 683.

Avant son départ de Suze, Louïs avoit envoié le Maréchal de Schomberg à Valence en Dauphiné, recevoir les troupes qui venoient du côté de la Bresse & du Lyonnois, faire avancer le canon & les munitions de guerre, & conclure peut-être je ne sai quel traité avec un Gentilhomme Réformé qui offroit de livrer le Vivarets; & qui reçut en effet vingt mille écus pour récompense de sa perfidie. Les uns le nomment *Chevrille* & d'autres *Chabrille*. Le Duc de Montmorenci eut ordre de prendre Soion & joindre ensuite le Roi avec ses troupes. Le Maréchal d'Etrées alla faire le dégât à Nîmes; le Prince de Condé & le Duc d'Epernon à Montauban, le Duc de Ventadour à Castres; & le Comte de Noailles à Milhaud. *Six armées qui faisoient plus de cinquante mille hommes*, dit le Duc de Rohan, *fondent sur nous en même tems, avec cin-*

cinquante canons, avec assez de poudre pour tirer 1629.
cinquante mille coups, & avec les provisions de vivres nécessaires à celle qui devoit agir dans le bas Languedoc. Ce fut alors que les émissaires de la Cour dans nos villes reprirent courage, & proposérent des accommodemens particuliers afin d'empêcher une paix generale. Chacune des grosses Communautés attaquée par le dégât, demandoit que j'amenasse une armée à son secours, & menaçoit de traiter avec la Cour, en cas de refus. Les seules villes de Nîmes & de Montauban ne me firent point une pareille menace. La perfidie de Chevrille causa la perte de la ville de Privas, & celle de S. André Monbrun & de huit cens hommes du Languedoc. Bauvoir après avoir fait sa paix, ménagea celle des gens que j'avois mis à S. Ambroise. Ils furent des Orateurs éloquens à persuader les autres d'être aussi méchans & aussi lâches qu'eux. Je ne trouvai pas un homme dans le Languedoc, ni dans les Cevennes, qui voulût se charger de défendre les villes d'Alets & d'Anduze, lors qu'elles furent menacées d'un siége, à moins que je ne m'y enfermasse moi-même. Les assemblées de diverses Communautés se formérent sous mes yeux & malgré moi, pour demander leur accommodement particulier. Il fallut les dissiper par une assemblée provinciale, & leur promettre que si celle-ci n'obtenoit pas une paix generale, chaque ville pourroit négocier la sienne. Presque tous les principaux du parti cherchoient querelle entre eux, ou bien avec moi. Plusieurs s'accommodent, & tous ne pensent qu'à sauver leurs personnes & leurs biens du naufrage. Aucun ne se met en peine de l'interêt general de nos Eglises. La desolation des Réformés sous le régne que je décris, est certainement déplorable. Mais en lisant les plaintes d'un Héros Chrétien qui

1629. sacrifia si généreusement & son bien & sa vie pour la défense de la Réformation en France, on est beaucoup moins touché du malheur des gens qui se trahissent & se vendent eux-mêmes, en abandonnant le bien genéral de leur Religion.

Le Duc de Rohan attaqué par cinquante mille hommes ne perd pas courage. L'Ambassadeur d'Angleterre à la Cour de Turin le rassuroit. *La paix est faite ici*, écrivit ce Ministre au Duc: *mais elle ne durera pas longtems. On s'en va droit à vous. L'armée n'est pas en trop bon état. Si vous pouvez soutenir le premier effort, il y aura bien-tôt de grandes diversions en votre faveur.* Du Clauzel qui s'étoit rendu de Madrid à Turin, enchérissoit sur l'Ambassadeur d'Angleterre. Il promettoit une prompt secours d'armes & d'argent de la part du Duc de Savoie, ou du Roi d'Espagne. Si ces bonnes paroles donnoient encore quelqu'espérance au Duc de Rohan, elles ne remedioient pas à ses embarras présens. Nîmes & Aimargues travailloient lentement à leurs fortifications. Usez faisoit un peu mieux. Mais aucune ville ne vouloit nourrir les gens de guerre, à moins qu'elle ne fût sur le point d'être assiégée. Un des moiens ordinaires du Duc, quand il vouloit tirer d'une ville de quoi faire subsister ses troupes, c'étoit de former une entreprise sur quelqu'endroit voisin, dont la garnison Catholique incommodoit une ou plusieurs villes Réformées. Il assiége Corsonne. Mais outre que Rohan trouve la chose plus difficile qu'il ne croioit, le Maréchal d'Etrées vient au secours avec six mille hommes de pied & quatre cens maîtres. Le Duc s'étant même engagé mal à propos avec le Maréchal, il

Il fut en danger de recevoir un échec qui auroit été suivi de la ruïne entiere du parti Réformé. Jamais guerrier ne fut mieux que Rohan, réparer habilement ses fautes, & profiter de celles de l'ennemi. Il se tira bien-tôt du mauvais pas. Voiant que les Réformés des Cevennes & du bas Languedoc effraiés des grandes forces du Roi & de la prise de Privas, écoutoient les offres que la Cour faisoit d'un accommodement particulier à chaque ville, Rohan les détourna de l'accepter, en leur remontrant que le Roi seroit bien-tôt obligé de retourner au secours de Cazal & de Mantouë que les Généraux de l'Empereur & du Roi d'Espagne alloient investir, que les Impériaux s'étoient déja emparés de la ville de Coire & des passages des Grisons, & que Louïs pressé de secourir ses alliés & de s'opposer aux progrès de la Maison d'Autriche, accorderoit infailliblement une paix générale aux Réformés. C'est un étrange embaras que d'avoir à conduire une multitude libre & fougueuse, qui ne se règle pas sur les lumïeres de la Raison & du bon sens. Lors que Rohan par son adresse & par sa constance obtiendra une paix générale, ces mêmes gens qui veulent aujourd'hui se mettre à la discretion du Roi, crieront que le Duc les vend & les trahit, parce qu'il ne leur fait pas donner ce que la Cour ne leur auroit jamais accordé dans un accommodement particulier. Indigné d'une si noire ingratitude, le Duc présenta sa poitrine à ces enragés, disant: *frappez, frappez. Je veux bien mourir de votre main après avoir hazardé plus d'une fois de perdre tout mon bien & la vie pour votre service.* 1629.

Le Roi se rendit de Suze à Valence avec un pe- Siége & prise de Privas.

1629. petit nombre de cavalerie. Delà il s'avance dans le Vivarets & investit Privas capitale de la Province avec les troupes que le Maréchal de Schomberg & le Duc de Montmorenci lui amenérent. Le Cardinal de Richelieu & le Maréchal de Bassompierre viennent peu de jours après avec la moitié de l'armée d'Italie. L'autre demeura pour la défense du Monferrat sous la conduite de Toiras, & pour la conservation du passage des Alpes sous le commandement du Maréchal de Créqui. La prise de Privas est fameuse par la cruelle exécution qui s'y fit. Le Roi & son Ministre en eurent honte. On fit courir de fausses rélations pour couvrir une action inhumaine. Richelieu voulut faire accroire au monde qu'il n'y avoit aucune part. *Dieu m'a fait la grace*, dit-il dans une Lettre à la Reine Mere, *de ne voir point la tuërie. Les fatigues & le travail qu'il fallut essuier durant sept ou huit jours, m'obligérent de garder le lit le jour du malheur de ces misérables. La rigueur non volontaire qui s'est exercée, & la bonté dont le Roi usera au regard des villes qui se rendront desormais, feront connoître aux gens qu'il leur est beaucoup plus avantageux de se soumettre au Roi, sans attendre qu'on les y contraigne.* Si le Cardinal ne conseilla pas à Louïs les violences & les cruautés commises à la prise de Privas, il n'en fut pas du moins trop fâché, de son propre aveu. Richelieu espére même qu'elles produiront un bon effet. A quoi bon ce déguisement? Le Roi est plus sincére dans sa Lettre à Marie de Médicis. Il avouë franchement que S. André Monbrun offrit de se rendre avec huit cens hommes de sa garnison, pourvû qu'on leur accordât la vie, & que la proposition fut rejet-

Mémoires de Rohan. L. IV. Journal de Bassompierre. Tom. II. Vie du Cardinal de Richelieu par Aubéry. L. III. Chap. 7.

Mémoires pour servir à l'Histoire du même. 1629. *Histoire du Ministere du même.* 1629. *Bernard Histoire de Louis XIII. L. XIII. Mémoires de Montmorenci. L. III. Vie du même. L. II. Chap. XVI. Mercure François.* 1629. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag.* 670. 671.

rejettée. *Ces gens*, dit Louïs, *étoient les meilleurs soldats des Rebelles. En les faisant tous pendre avec leur Commandant, on coupoit le bras droit au Duc de Rohan.* Il n'en faut pas davantage. Cela prouve assez qu'on resolut d'intimider les villes Réformées & d'affoiblir le Général ennemi par une exécution sanglante à Privas. Bassompierre & Pontis furent présens à l'action. L'un en parle fort legerement, & l'autre n'en dit rien, pour épargner la réputation du Roi. Je rapporterai le recit du Duc de Rohan. Ce Seigneur d'une probité reconnuë, est plus croiable que Richelieu & ses Historiens flatteurs. 1629.

Le Duc de Rohan, dit-il lui-même, *aiant appris les particularités du Traité fait avec le Garde des seaux par Chevrille, qui promettoit de livrer le Vivarets moiennant vingt mille écus, jugea qu'il ne falloit plus differer de secourir cette Province. Il fait passer à Privas S. André Monbrun avec cinq cens hommes de pied & douze maîtres. Monbrun y arrive heureusement, aiant repoussé Montreal & l'Etrange qui l'attendoient en de mauvais passages avec plus de forces qu'il n'en avoit. Il trouve les Consuls de Privas assemblés avec leur Conseil. On lui dit que les habitans avoient autrefois souhaité sa venuë; mais que n'aiant plus besoin de soldats, les siens seroient à charge. Comme ces gens faisoient difficulté de recevoir le secours amené par Monbrun, il s'opiniâtra de son côté à le faire loger dans la ville. On mande Chevrille. Il accourt en diligence avec ceux de sa faction, & assemble incontinent le Conseil de la ville & de la Province, afin qu'on prie Monbrun de s'en retourner, ou du moins qu'on l'oblige à prendre ce parti de lui-même, par le mauvais traitement que ses gens recevront. Averti du complot, Monbrun*

1629. *se rend à l'assemblée, & déclare qu'étant venu par ordre du Duc de Rohan, il demeurera jusques à ce que le Général le rappelle. Chevrille déchu de ses espérances, dit qu'il servira mieux au dehors que dans la ville, puisque Monbrun doit soutenir le siége, & propose de lever quinze cens hommes, dont il jettera une partie dans la ville, quand il sera nécessaire, & qu'avec l'autre il empêchera que les vivres ne passent facilement dans le camp des assiégeans.*

Cependant le Roi se rend à Valence avec peu de gens, dans la pensée que le Traité du Vivarets est conclu, comme le Garde des seaux le lui avoit écrit. Mais l'arrivée de Monbrun aiant changé la face des affaires à Privas, on se dispose au siége de la ville & à la bloquer dans trois ou quatre jours. On offre à Monbrun de la part du Roi, jusques à la la valeur de cent mille écus. Il les refuse généreusement, & fait une réponse pleine de sentimens d'honneur & de probité. Le Gentilhomme auquel le Duc de Rohan rend ici un témoignage si avantageux, est le même S. André Monbrun qui a rempli toute l'Europe du bruit de sa valeur & sa prudence à la défense de la ville de Candie assiégée par les Turcs. Le Duc de Rohan l'aiant envoié à Privas, il fit resoudre ses Officiers, & ses soldats à soutenir bravement le siége, avec serment que le premier qui parleroit de capituler, seroit tué: serment toujours teméraire; car enfin l'interêt du bien public oblige nécessairement de le rompre: Et cela ne manque presque jamais d'arriver, quand une place assiégée n'est pas secouruë. Monbrun assigne les quartiers à chacun, ordonne les fortifications du dehors auxquelles on n'avoit point travaillé avant sa venuë, & quoiqu'il ne les pût commencer que

le

le jour même que la place fut investie, il fit une si grande diligence, que ses ouvrages furent en état de défense; & quelques-uns résisterent en effet. 1629.

Le Cardinal de Richelieu, poursuit Rohan, *arrive peu de jours après le commencement du siége, & presse Chevrille de tenir sa parole. Pour ne perdre pas tout-à-fait la recompense de sa trahison, celui-ci demande d'avoir part au siége, & offre d'y amener quinze cens hommes. On le prend au mot. Il y vient; mais tout seul. Un trompette du Roi somme le lendemain les habitans de Privas. Chevrille ne manqua pas de se trouver, où le trompette se devoit rendre. Il envoie un de ses Capitaines comme pour savoir ce qu'on venoit dire de la part de sa Majesté, & se prépare à persuader aux habitans d'entrer en négociation. Monbrun averti de ce qui se passe, rompt les mesures de Chevrille, fait retirer le trompette sans aucune réponse, & empêche que les habitans ne déliberent s'ils capituleront, ou non. Chevrille s'en va pour la seconde fois, arrête les soldats destinés au secours des assiégés, dit qu'il les conduira lui-même, quand il en sera tems, & rend inutiles tous les efforts de ceux que Monbrun envoioit pour hâter ce renfort. Après que Chevrille fut sorti de Privas, Brunel d'Anduze qui commandoit cinq compagnies des Cevennes, rallie les traitres & les poltrons qui se trouvent dans la place, & complotte de tuer Monbrun en cas qu'il refuse de se rendre. Accompagné de ses partisans, Brunel va dire au Commandant qu'on le livrera au Roi, s'il s'oppose plus long-tems à la capitulation. Le Conseil de guerre aiant approuvé que Monbrun s'abouchât avec Gordes Officier de l'armée du Roi, on proposa de la part de la Cour des conditions si dures, que Monbrun ne voulut jamais les accepter.*

1629. *Privas étoit alors entiérement bloqué. Les batteries étoient dressées & les approches faites. Il y eut un assaut donné. Les assiégeans furent vivement repoussés, & perdirent beaucoup de monde. Mais les assiégés furent si effraiés, qu'on pressa Monbrun de s'aboucher encore avec Vennes Capitaine au regiment des gardes du Roi. Cet Officier offre une capitulation honorable à Monbrun & à sa garnison. Mais on demande que les habitans se remettent à la discretion du vainqueur. Monbrun rejette la proposition, & jure qu'il n'abandonnera point ceux qui se sont confiés à lui. Ces pauvres gens & ceux du Vivarets qui étoient venus pour défendre la ville, épouvantés de la rigueur avec laquelle on les veut traiter, se sauvent dans les montagnes, & abandonnent Privas: tellement que Monbrun demeure avec cinq cens hommes dans une place qui ne pouvoit être défenduë par moins de deux mille. En cette extrémité, il prend le parti de se retirer au Fort de Coulon. Monbrun espéroit d'y capituler plus seurement que dans la ville, parce que le Fort ne se pouvoit prendre en peu de tems, ni sans s'exposer à perdre beaucoup de monde.* Louïs prétendoit faire donner un assaut général dans deux jours. Les gardes du Duc de Montmorenci logés au pied de la demi-lune, n'entendant plus de bruit comme ils avoient accoutumé, deux d'entre eux demandérent à leur Lieutenant la permission d'aller voir ce qui se passoit dans la demi-lune. Ils y entrent & n'y trouvant personne, passent dans la place. *Mes enfans, sauvez-vous*, leur cria une vieille femme: *les gens du Roi sont dans la ville. Et où irons-nous?* demandent les deux gardes. *Dans le Fort de Coulon*, repartit la bonne femme. *Les autres s'y sont retirés.* Les deux gardes empressés de savoir si la cho-


LOUIS DE MARILLAC
MARESCHAL DE FRANCE.
I: D: Leeuw sculp.

se est véritable, poussérent jusques à la porte 1629.
de la ville qui regardoit le Fort de Coulon. L'aiant trouvée ouverte, ils ne doutent plus de la vérité de ce qu'on leur a dit. Contens de leur découverte, les deux gardes vont avertir leur Lieutenant. Celui-ci court au Duc de Montmorenci, & le trouve occupé avec Marillac sur l'assaut qui se devoit donner le lendemain. Le Duc & Marillac vont incontinent dans les tranchées, & tous les Officiers du quartier de Montmorenci ont ordre de quitter leurs postes, & de marcher vers le Fort de Coulon, afin d'assiéger ceux qui s'y sont retirés.

Avant que de commencer la premiere attaque. *Effiat, Gordes, & Vennes,* ajoute le Duc de Rohan, *demandent une conférence avec Monbrun. On ne lui offre que la sureté de sa personne. Il rejette la proposition, refuse d'abandonner ses soldats, & se retire dans la resolution de courir la même fortune qu'eux. Les Officiers de l'armée du Roi voiant la fermeté inébranlable de Monbrun, lui font dire d'envoier quelqu'un des siens, & de déclarer ses dernières intentions. Une autre Brunel de Dauphiné Lieutenant d'une compagnie, offre d'aller au camp du Roi & se laisse gagner. Au retour d'un troisieme voiage, Brunel rapporte l'assurance de la vie pour toute la garnison. Mais avant que de rien écrire, ajoute le traitre, il faut que M. de Monbrun aille se jetter aux pieds du Roi & lui demander pardon. M. le Comte de Soissons qui le doit présenter, m'a chargé de dire à M. notre Commandant qu'on l'attend avec impatience, & qu'il n'y a point de tems à perdre. Monbrun assemble ses Capitaines & tous le prient d'aller. Il en fait difficulté. On*

1629. *lui reproche, qu'après avoir exposé les gens au danger, il ne veut rien faire pour les en tirer. Monbrun se rend, & sort avec cinq Capitaines. Fourille & S. Prueil le conduisent à la chambre de S. Simon. Le Cardinal de Richelieu l'y vient trouver & lui déclare qu'étant venu au camp du Roi sans qu'on lui eût donné aucune parole, il devoit demeurer prisonnier de guerre. On l'oblige ensuite d'écrire à sa garnison de se rendre à discretion. Elle ne veut point se fier à Brunel qui porte la Lettre. On demande à voir Monbrun. Le Roi le fait conduire près du Fort de Coulon sous une bonne escorte. Ses soldats se flattent alors qu'on leur fera grace de la vie, & se rendent à discretion. Ceux de l'armée du Roi qui entrerent dans le Fort, mirent le feu à à quelques bariques de poudre, afin d'avoir un prétexte de faire main basse, comme on le leur ordonna.* Une grande partie de la garnison du Fort est égorgée inhumainement, & les autres sont pendus, ou envoiés aux galéres par ordre du Roi. Monbrun obtint la vie à la sollicitation de quelques personnes de consideration, qui eurent beaucoup de peine à obtenir cette grace. On le conduisit ensuite au château de Valence. Enfin la ville de Privas fut pillée & entierement brûlée.

Ceux qui veulent lire l'Histoire avec discernement, ne doivent jamais juger des actions des Rois & des Princes par certains dehors éclatans. Louïs victorieux du Duc de Savoie & des Espagnols, fond sur le Languedoc, & réduit le parti Réformé à recevoir la Loi. Cela est le plus beau du monde en apparence: Toute l'Europe admira le courage de Louïs & l'habileté de son Ministre. Mais si vous examinez avec soin toutes les cir-

circonstances de cette expédition, qu'y trouverez-vous dans le fond? Beaucoup de perfidie de la part de certains Réformés qui trahissent les interêts de leur Religion; de bas artifices, & d'indignes supercheries du côté de la Cour; de la violence & la derniére inhumanité dans un Roi qui a pris le surnom de *Juste*. Avec cinquante mille homme il opprime le Duc de Rohan qui n'en a pas dix mille pour lui resister, qu'on abandonne au dehors, & qu'on trahit au dedans: qu'elle merveille? La ville de Privas capable d'arrêter le Roi deux ou trois mois, est bientôt prise en corrompant des traitres, & en trompant de braves gens qui ne croient pas leur Roi capable de commettre une noire perfidie, & une cruauté sans exemple. La conquête est-elle si glorieuse à Louïs XIII? Aletz fut pris peu de tems après Privas. Ces deux avantages jettent l'épouvante & la consternation dans les Cevennes & dans le bas Languedoc. Tous craignent le sort de Privas & aiment mieux subir les conditions imposées aux habitans d'Aletz. Voilà comme le parti Reformé fut enfin réduit. Y a-t-il là de quoi se recrier si fort sur la sublimité du genie & sur l'habileté du Cardinal de Richelieu? On dira tout ce qu'on voudra, la prudence, le courage, la magnanimité du Duc de Rohan, quoique malheureux & vaincu, sont infiniment plus estimables, que les qualités & les actions tant vantées de Richelieu. Je l'avance encore hardiment, toutes les personnes judicieuses seront de mon avis. Quand il seroit vrai que les exploits de Louïs XIII. contre ses Sujets Réformés, seroient aussi beaux que celui du pas de Su- 1629.

1629. ze, la barbare inhumanité qu'il fit exercer contre les braves soldats de Monbrun, sera une fletrissure éternelle à la Mémoire de ce Prince, aussi bien que les cruautés commises par son ordre à Negrepelisse & à S. Antonin. On dit qu'il prit plaisir à voir pendre plus de cinquante soldats du Fort de Coulon. Action indigne d'un Roi, qui peut tout au plus ordonner de pareilles exécutions, lors qu'une indispensable nécessité l'y contraint malgré lui, & qui ne doit jamais repaitre ses yeux d'un spectacle si sanglant & si affreux! La clémence ne fut jamais la vertu de Louis XIII. Son fils lui ressemble par ce mauvais endroit. Il n'est pas emporté: on doit lui rendre cette justice. Mais il ne sait ce que c'est que de pardonner genereusement la moindre de toutes les offenses.

Dès que le feu de la colére fut passé, on s'apperçoit du tort que l'exécution pouvoit faire à la réputation du Roi & de ses Ministres. Richelieu tâcha d'en couvrir l'horreur dans une Lettre à la Reine Mere. *Lorsque les gardes entroient dans le Fort, pour empêcher le desordre*, dit le Cardinal, *quelques Huguenots desespérés, & entre autres un nommé Chambellan de Privas, qui s'étoit toujours opposé à ce qu'on se rendît à discretion, aiant à la main une mêche allumée, dit tout haut: ceux qui se rendent à discretion, sont ordinairement pendus. Il vaut mieux périr par le feu que par la corde. Je vas mettre le feu aux poudres. Chambellan fit en même tems ce qu'il disoit. Quelques-uns de la garnison du Fort furent brulés, & les autres se jetterent au bastion où ils étoient, hors du Fort que l'armée bloquoit. Alors tous les gens de guerre croiant qu'on eût fait sauter le dongeon où é-*

toient

soient les compagnies des gardes, tuérent plus de deux cens soldats de la garnison, & s'acharnérent avec tant de furie & de desordre contre les miserables qui s'étoient jettés en bas, que plusieurs de l'armée du Roi furent tués: Et quelques Officiers principaux ont eu beaucoup de peine à se garantir de la colére du soldat animé. Qui en croirons-nous des deux? Le Duc de Rohan dit que les gens de l'armée du Roi mirent exprès le feu à des bariques de poudre, afin d'avoir un prétexte d'exécuter l'ordre qu'on leur avoit donné de faire main basse. Le Cardinal de Richelieu soutient que ce fut un coup de quelques Réformés desesperés. Voici ce qu'un Historien aux gages de Louïs XIII. & qui suivoit sa Majesté dans ses expeditions, dit de cette funeste avanture. *Quatre compagnies des gardes du Roi allérent prendre possession du Fort. Soit qu'un charbon de la méche d'un soldat tombât sur la poudre à canon repanduë dans la place, soit que quelqu'un de la ville y eût mis le feu par desespoir, on crut que les gens du Fort avoient voulu faire jouër une mine pour perdre ceux de l'armée du Roi qui entrerent dans la place.* Cet Historien Catholique Romain, grand flatteur de Louïs XIII. mais moins infidelle que les autres, rapporte qu'il y eut six ou sept cens hommes massacrés, & nous laisse dans l'incertitude entre le recit du Cardinal de Richelieu & celui du Duc de Rohan. Cela ne prouve-t-il point que le bruit repandu exprès par Richelieu & par ses émissaires passoit pour faux, ou du moins pour fort incertain? Je ne sai si je me trompe, il semble que si cet Auteur eût osé dire la vérité, il auroit confirmé ce qu'avance le Duc de Rohan. *Le feu fut mis au Fort*, dit simplement le Maréchal de Bas-

1629.

1629. Bassompierre. Cette breveté qui paroît affectée, ne dément-elle point tacitement le recit du Cardinal & de ses Historiens flatteurs?

Marillac est fait Maréchal de France.

Mercure François. 1629. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1629. Observations sur la vie & sur la condamnation du Maréchal de Marillac, dans le Recueil de diverses piéces pour servir à l'Histoire. L'Entretien des Champs Elisées dans le même Recueil. La Vérité defenduë dans le Recueil des piéces pour la defense de la Reine Mere Vittorio Siri Memorie recondite. Tome VI. Pag. 671.

Le Roi perdit assez de monde & de braves Officiers devant Privas. Le Marquis d'Uxelles fut tué aux premieres approches, & le Marquis de Portes proche parent du Duc de Montmorenci quelques jours après. *Uxelles*, dit-on, *devoit être fait Maréchal de France le jour même qu'il reçut la blessure mortelle. La Cour le regretta comme un Officier de grand service qui pouvoit prétendre aux premiers emplois du Roiaume.* Bassompierre louë la bravoure & l'habileté de Portes, & croit qu'il auroit obtenu bien-tôt le bâton de Maréchal de France. Si ce qu'on raconte d'Uxelles est véritable, Louïs vouloit donner un compagnon à Marillac, qui devint Maréchal de France au camp devant Privas: fortune dont il ne jouït pas long-tems, & qui lui fut funeste. La chute de ce nouvel Officier de la Couronne, & du Garde des seaux son frere, fera l'année prochaine un si grand fracas en France, que je croi devoir dire quelque chose de l'élevation de ces deux Messieurs. Michel & Louïs de Marillac étoient issus d'une famille qui avoit donné des gens de mérite & de réputation dans l'Eglise & dans la robe. Leur pere passa de la charge de Maître des Comptes à celle de Controlleur Général des finances. Nous devons croire qu'il la remplit avec beaucoup d'intégrité, puis qu'il laissa fort peu de bien à ses enfans. Michel de Marillac fut dans sa jeunesse un emporté *ligueur*, & eut grande part au violent emprisonnement du premier Président de Harlay. Il parvint depuis

à

à une charge de Maîtres des Requêtes. Le Magîstrat naturellement bigot, se fit une petite maison dans la cour extérieure du Monastére des Carmélites du fauxbourg S. Jacques à Paris, & donnoit quelque tems aux exercices de dévotion dans l'Eglise de ces Religieuses, dont il étoit comme l'Intendant & l'homme d'affaires. Delà vint sa grande liaison avec le Cardinal de Berulle Directeur des Carmélites. On prétend que les services que Marillac leur rendit, & le soin qu'il prenoit de leurs bâtimens, contribuerent beaucoup à le faire connoître de la Reine Marie de Médicis fondatrice du couvent, & lui donnérent occasion de s'insinuer auprès de cette Princesse, qui consideroit déja Louïs de Marillac frere du Maître des Requêtes & qu'on nommoit le *Gendarme*, parce qu'il avoit pris le parti de l'épée. Michel fut fait Directeur Général des finances après la disgrace du Marquis de la Vieuville, & enfin Garde des seaux depuis l'éloignement du Chancelier d'Aligre. 1629.

On ne peut nier que Marillac n'eût des défauts. Il se fit un grand nombre d'ennemis à la Cour & au Parlement. Outre que sa grande fortune lui attiroit l'envie des Magistrats jaloux & ambitieux, son naturel vif, austére, & imperieux soulevoit beaucoup de gens contre lui. Je ne puis lui pardonner cette adulation basse & servile qu'on couvre depuis long-tems en France du nom specieux de *zèle pour le service du Roi*, ni son application à établir le pouvoir arbitraire de Louïs XIII, dont les Marillacs sentirent plus que les autres les terribles effets. Cependant, je rens volontiers justice au desinteressement

&

1629. & à l'intégrité du Garde des seaux. Une preuve convaincante de sa conduite irréprochable dans l'administration des finances & de la justice, c'est que Richelieu dont il rechercha secretement la vie, & contre lequel il dressa d'étranges mémoires qui tomberent entre les mains du Cardinal, n'auroit pas plus épargné le Garde des seaux que le Maréchal de Marillac, si on eût pû trouver la moindre chose à redire dans la vie du Magistrat. Il avoit amassé si peu de bien dans ses grands emplois, que sa belle-fille fut obligée de lui donner de quoi vivre dans son exil.

Louïs de Marillac, beau, bien fait, fort adroit aux exercices, ne fut pas heureux à son entrée dans le monde. Henri IV. conçut mauvaise opinion de lui, à cause de la mort d'un nommé *Caboche*. On dit que Marillac le tua pour un foible sujet, & lors qu'il n'étoit pas en état de défense. Le Roi n'accorda la grace qu'aux instantes prieres de Gabriele d'Etrées sa maîtresse; & depuis ce tems-là, il traita Marillac avec beaucoup de mépris & de dureté en quelques rencontres. Marillac ne put s'avancer que durant la régence de Marie de Médicis. Il épousa une des filles Italiennes de la Reine. Cette Demoiselle, pauvre, assez agée, médiocrement belle, mais adroite & spirituelle, étoit issuë d'une branche de la maison de Médicis séparée de la principale, avant que la Souveraineté de Florence y fût entrée. En consideration de cette alliance, Marie de Médicis prit soin de la fortune de Marillac. Elle vouloit que le Maréchal d'Ancre se servît de lui. On dit que Marillac donna les premie-

mieres leçons de l'Art militaire à Conchini, qui s'y trouvoit un grand novice, lors qu'il fut honoré d'un emploi, dont le commandement d'une armée est la fonction principale. Aiant suivi la Reine Mere dans sa disgrace, Marillac fut fait un de ses Maréchaux de Camp, lors qu'assistée d'un grand nombre de Princes & de Seigneurs, elle pris les armes contre son fils. Après la paix d'Angers, Marie de Médicis obtint du Roi que Marillac auroit la même qualité dans les armées de sa Majesté. Il servit avec honneur, quoiqu'en disent ses ennemis. Marie de Médicis l'avança encore plus sous le Ministere du Cardinal de Richelieu, qui ne pouvoit refuser de l'emploi à ceux que sa bien-faictrice recommandoit, & qui regardoit comme ses amis toutes les creatures de celle qui l'avoit mis en place. Marillac eut le Gouvernement de Verdun & la Lieutenance générale dans les trois Evêchés de Lorraine. Empressé de s'enrichir, il commit certaines griveleries ordinaires à tous ceux qui avoient alors des emplois militaires, & ne prénant pas assez de soin de cacher son avarice, surtout dans la commission de bâtir une citadelle à Verdun, il donna prise sur lui au vindicatif Richelieu, qui le fit punir selon la plus rigoureuse interprétation des Loix. 1629.

J'ai rapporté que Marillac commanda sous le Maréchal de Schomberg le secours de l'Ile de Ré. Il témoigna beaucoup de prudence & de valeur en cette occasion. Cela est universellement attesté. Cependant aiant été d'un avis contraire à celui de Toiras, qui plus jeune & plus ardent, vouloit qu'on don-

1629. donnât ſur les Anglois, & allegué le proverbe qu'il *faut faire un pont d'or à l'ennemi qui fuit*, les malins & les Officiers jaloux de la fortune de Marillac, lui donnérent le ſobriquet *de pont d'or*. Ne faiſoit-on pas encore alluſion à ſon avidité d'amaſſer du bien ? Du Châtelet indigne & ridicule flatteur qui vendit ſa plume à Richelieu, non content d'être un des principaux inſtrumens dont le Cardinal ſe ſervit pour calomnier ceux qui traverſérent ſa fortune, & pour faire perdre la vie à Marillac, publia des ſatires ſanglantes contre lui, entreprit de prouver la juſtice de l'arrêt par lequel il fut condamné à la mort, & inſultant avec la derniere indignité au malheur d'un Officier de la Couronne qui n'étoit pas plus coupable que beaucoup d'autres, l'accuſa d'avoir toujours été *lâche & poltron*. Depuis le ſiége de la Rochelle Richelieu eut grand ſoin de prévenir le Roi contre Marillac. Cependant ſa Majeſté ne put s'empêcher de dire en le faiſant Maréchal de France, que cette dignité étoit juſtement duë à un Gentilhomme, qui avoit toûjours eu le cœur & la bravoure d'un bon & véritable ſoldat.

Marie de Médicis l'obtint pour lui. Elle preſſa ſi vivement le Roi de l'accorder, que le Cardinal de Richelieu qui haïſſoit alors mortellement Marillac, & qui penétroit les deſſeins de la Reine Mere, craignit qu'elle ne ſe déclarât encore plus contre lui s'il s'oppoſoit plus long-tems à l'élevation de Marillac. Le voilà donc fait Maréchal de France au camp devant Privas. Marie de Médicis l'avoit envoié pour y ſervir, & pour rendre raiſon au Roi de l'empriſonnement de la Princeſſe de Mantouë & du prétendu

me-

mecôntentement de Gaston Duc d'Orleans, toûjours amoureux d'elle en apparence. Marillac portoit avec lui des Lettres de recommandation fort vives & fort pressantes ; afin qu'il ne revînt pas à Paris sans une nouvelle dignité. Le projet de la Reine Mere c'étoit d'éloigner Richelieu & de former un autre Ministere. Le bon Cardinal de Berulle en devoit être le chef pour la forme ; & les deux Marillacs se flattoient de faire tout sous le nom de Marie de Médicis, à laquelle ils s'étoient parfaitement dévoués, & qui avoit pour lors une entiere confiance en eux. Le nouveau Maréchal de France voulant soutenir sa dignité, choqua furieusement Richelieu. Aiant occasion de lui écrire trois ou quatre jours après l'expedition des Lettres de Maréchal de France, Marillac ne donne au Cardinal que du *bien humble serviteur*, Quand Richelieu n'auroit pas eu d'ailleurs du chagrin contre Marillac, cette noble fierté que les gens d'esprit ne condamneront jamais, suffisoit pour animer le Cardinal à perdre un Officier de la Couronne, qui témoignoit si-tôt n'être pas d'humeur à ramper bassement devant un Ministre trop arrogant. 1629.

Extrêmités du Duc de Rohan.

De Privas, le Roi marcha vers les Cevennes. Les traitres du parti Réformé lui livrent plusieurs places, & la ville d'Aletz est prise après quelques jours de siége. Quoique mal fortifiée & incapable d'être bien défenduë, elle pouvoit résister quelque tems & attendre le secours que le Duc de Rohan se préparoit d'y jetter. Mais les émissaires que la Cour y a, font bien-tôt rendre la place. L'épouvante se met alors dans la Province, & cha-

Mémoires du Duc de Rohan. L. IV. Discours du

1629. chaque ville des Cevennes & du bas Languedoc parle de faire sa paix particuliére malgré le Duc de Rohan. Celle de Nîmes témoignoit seule du courage & de la résolution. Le Maréchal d'Etrées & le Duc de la Trimouille aiant commencé le dégât autour, il y eut de belles escarmouches & toutes à l'avantage des habitans, qui tuérent, ou blesserent plus de quinze cens ennemis. Les gens de Nîmes furent mal menés en une occasion, & perdirent quarante hommes, outre les blessés. L'ennemi n'en profita pas beaucoup. Le dégât ne vint pas jusques à la portée du canon de la ville. Mais pendant que Nîmes donne un si bon exemple, Anduze & quelques autres places parlent d'abandonner le Duc de Rohan, & de s'accommoder avec la Cour. Il eut mille peines à retenir le peuple excité par les traitres, & à faire écouter sa remontrance que le Roi pressé de pourvoir aux affaires de l'Italie, accorderoit enfin une paix générale, s'il voioit plus d'union & de concert dans le parti Réformé.

méme sur les derniers troubles Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1629. Vie du méme par Aubery. L. III. chap. 2.

Les perpléxités du Général des Réformés, n'étoient pas petites, dit-il, lui-même. *Les partisans de la Cour dans les Cevennes, usoient de divers artifices afin de persuader aux Communautés, de faire leur paix & d'abandonner le Duc de Rohan. Les plus dangereux de tous, furent d'empécher premierement qu'on ne mit de bonnes garnisons à Anduze & à Sauve. On allarma les habitans de ces deux villes. Le Roi se prépare, disoit-on, à faire passer une partie de son armée au travers du païs, avec ordre de mettre tout à feu & à sang. Les traitres proposoient ensuite de convoquer une assem-*

blée

blée sans la permission du Duc de Rohan. On 1629.
y vouloit appeller seulement les gens de la cabale, & y faire resoudre une députation à la Cour, avec le pouvoir de conclure un accommodement particulier. On publioit enfin que le Duc avoit sacrifié Privas, Aletz, & quelques autres villes; & qu'aiant fait ses conditions, il vouloit contraindre les peuples à subir celles que le Roi imposeroit. Tels discours semés par de petits séditieux qui prétendoient faire leur fortune, causoient un murmure général. Les peuples, & sur tout ceux du Languedoc, faciles à concevoir mauvaise opinion des gens de bien, & à se prévenir en faveur des méchans, écoutent volontiers ces criards, qui blâmant tout, & ne faisant rien, couvrent leur hypocrisie d'un zèle indiscret & contraire à la Religion & à la liberté.

En ce même tems le Duc de Rohan, poursuit-il, *reçoit dépêche sur dépêche des Provinces du haut Languedoc, de Foix, de Rouergue & de Montauban, qui lui demandent des hommes & de l'argent. Mazaribal écrit que si on ne lui envoie cent bons hommes choisis & paiés, il ne peut sauver Mazeres, & que sans cela, il sera chassé du païs dans un mois; à moins que la paix ne se fasse. S. Michel & la ville de Montauban écrivent que le Prince de Condé & le Duc d'Epernon se préparent à faire le dégât autour, & qu'on espére de l'empêcher, si on envoie mille hommes & de l'argent. Chavagnac & la ville de Castres, remontrent qu'ils sont affamés, s'ils ne font pas leur recolte, & qu'ils ne la feront pas, à moins qu'ils ne soient promptement secourus de mille hommes de pied & de cent maîtres paiés pour deux ou trois mois, & d'une somme d'argent, pour faire faire montre aux gens de guerre du païs. On ajoutoit que le Duc de Venta-*

1629. *tadour qui étoit avec son armée dans le voisinage de Castres, offroit de bonnes conditions, si la ville vouloit traiter en particulier; que la propositien avoit été rejettée dans l'espérance d'un prompt secours; & que s'il manquoit, on seroit contraint à l'accepter. Milbaud fait la même harangue, & Alterac Gouverneur de la ville mande au Duc de Rohan qu'il n'en peut plus répondre, si on ne lui envoie pas du renfort. A tant de mauvaises affaires qui surviennent & qui augmentent d'une heure à l'autre, le Duc de Rohan ne trouve point d'autre remede qu'une paix generale. Mais je trouvois de grandes difficultés à l'obtenir*, dit-il dans un autre endroit. *Le Conseil du Roi bien informé de notre foiblesse & de nos lâchetés, avoit envie de passer outre, il y étoit poussé par nos faux freres, qui proposoient tous les jours de nouvelles ouvertures pour nous perdre. D'un autre côté, nulle ville ne se mettoit en état de défense. On ne travailloit point aux fortifications. Il étoit impossible de trouver un denier, ni de lever un homme de guerre, ni d'en faire venir, pour s'enfermer dans les villes menacées de siége. Cependant à l'instigation de quelques petits seditieux paiés pour nous troubler, & pour mettre la division parmi nous, chaque ville murmuroit, quand on parloit d'ôter une seule pierre de ses fortifications.* Et le Roi ne vouloit accorder la paix qu'à condition qu'elles fussent entierement démolies.

Au milieu de ces affreuses difficultés, le Duc de Rohan témoigne tant de courage & de fermeté, que Richelieu n'est pas moins embarassé que lui. Le Cardinal voioit près de trente places capables de donner de l'occupation pour long-tems, sous un chef habile, vigilant & intrépide. Les troupes de l'Em-

l'Empereur marchoient en Italie ; la ville de Coire étoit prise & les passages des Grisons occupés. Le bruit se répandoit que le Roi d'Espagne envoioit le Marquis Spinola dans le Milanois, & que les villes de Mantouë & de Cazal seroient assiegées. Ces fâcheuses nouvelles faisoient souhaiter à Richelieu de finir incessamment la guerre civile, de délivrer le Roi une bonne fois des occupations du dedans, & de le mettre en état de n'avoir plus d'autre affaire, que de s'opposer à l'agrandissement de la Maison d'Autriche. Les Historiens du Cardinal disent qu'il s'appliqua pour lors à gagner le Duc de Rohan, & qu'il fit representer à ce Seigneur, qu'il avoit tort de s'opiniâtrer à favoriser une révolte qui ne se pouvoit plus soutenir ; qu'une plus longue obstination lui seroit fatale & à tous ceux de son Parti ; que le Duc se devoit contenter de la liberté qu'on laisseroit à tous les Huguenots de continuer l'exercice de leur Religion, & qu'en rentrant sous l'obéïssance du Roi, il pourroit avec le tems espérer & mériter par ses services les honneurs reservés aux personnes de sa naissance. On ajoûte que le Duc promit secretement, d'étre desormais fidéle au Roi, & que sa Majesté lui pardonna volontiers, à condition qu'il iroit passer quelque tems hors du Roiaume. C'est ainsi que des flatteurs ont tâché de flétrir la réputation du Duc de Rohan, pour donner à leur Héros toute la gloire de la réduction du Parti Réformé. Mais Rohan est plus croiable que ces plumes venales. Voici comment il raconte la conclusion de la paix, non seulement dans ses Mémoires écrits avec un air de sincerité 1629.

1629. & de probité, qui ne permet pas de douter de la verité de son recit; mais encore dans une Apologie contre ceux qui le décrioient malicieusement.

Le Duc de Rohan, dit-il, *jugea qu'une paix generale, quelque desavantageuse qu'elle fût, seroit toûjours meilleure qu'une dissipation des Edits, qui arriveroit infailliblement, si chaque ville faisoit sa paix en particulier. Il convoqua une Assemblée de toutes les Communautés des Cevennes à Anduze. Son dessein, c'étoit de rompre celle qui se tenoit sans sa permission. Montredon y va de la part de Rohan avertir ces gens qui prétendoient demander leur paix particuliere, que l'Assemblée de la Province est indiquée à Anduze, & qu'on y delibereroit sur les moiens d'obtenir une paix generale. On leur devoit ordonner encore au nom du Duc de se séparer, & les menacer que s'ils continuoient leur Assemblée, on lâcheroit le peuple contr'eux, & qu'ils seroient arrêtés & conduits en prison.* Ces semonces mêlées de menaces eurent un bon effet. On ne parla plus de paix particuliere. Après cela, Rohan envoie querir Caudiac Conseiller à la Chambre mi-partie de Languedoc, qui avoit déja fait quelques voiages à la Cour, afin de moienner la paix, & qui en étoit nouvellement revenu. Il rapportoit qu'on y projettoit de dissiper le Parti Réformé par des traités particuliers avec chaque ville. C'étoit vouloir perdre sans ressource le Duc de Rohan abandonné ainsi de tout le monde; bien loin de penser à le gagner lui seul. *Allez pour la derniere fois à la Cour*, dit-il à Caudiac; *& déclarez à M. le Cardinal que je suis bon François. Je souhaite le bien du Roiaume & le repos de nos Eglises. Mais plusieurs*

braves gens & moi perdrons plûtôt la vie & tout ce que nous avons au monde, que de n'obtenir pas une paix generale & conforme aux Edits qui nous ont été ci-devant accordés. Il est dangereux d'ôter toute esperance de salut à des hommes de cœur, & qui ont les armes à la main, quelque foibles que nous soions. Il raconte encore ainsi la même circonstance dans un autre endroit. *Je fis savoir à la Cour que je mourrois gaiement avec la plûpart de tout le Parti, plûtôt que de n'avoir pas une paix generale; qu'on risque beaucoup, en reduisant au desespoir de braves gens qui se peuvent encore défendre; que je n'entrerois jamais dans aucun traité particulier: mais que si on me donnoit quatre jours avec parole de ne rien entreprendre, & les suretés necessaires pour faire venir l'Assemblée generale de Nîmes à Anduze, je me promettois de conclure une paix generale.* Cela fut enfin accordé après quelques difficultés. 1629.

Achevons de rapporter ce que le Duc de Rohan raconte de la conclusion d'une paix, par laquelle plusieurs villes Réformées qui conservoient les derniers restes de la liberté Françoise, furent obligées d'y renoncer, en consentant à la démolition de leurs fortifications, & de subir le même joug que la Rochelle. *L'Assemblée de Nîmes s'étant renduë à Anduze,* poursuit cet illustre Auteur, *on fut en peine sur l'article de la démolition des fortifications; les villes de Nîmes & d'Uzès, aiant envoié des Députés extraordinaires avec ordre de s'y opposer, & de persuader à ceux des Cevennes de suivre leur exemple. Avant que de rien conclure on voulut avoir le sentiment de l'Assemblée Provinciale des Cevennes; & ceux qui la composoient consultérent le Conseil de la ville*

Paix accordée aux Réformés de France.

Mémoires de Rohan. L. IV. Discours du même sur les derniers troubles. Bernard Histoire de Louïs XIII. L. XIII. Histoire du Ministere

1629. *ville d'Anduze, comme plus interessée que les autres de la Province, à la conservation de ses fortifications, & la plus déterminée à les bien défendre. Les gens d'Anduze porterent leur avis à l'Assemblée Provinciale des Cevennes; & celle-ci communiqua le sien à l'Assemblée generale de toutes les villes unies avec le Duc de Rohan. C'étoit de négocier la paix absolument nécessaire, & de charger les Députés à la Cour, de ménager l'article des fortifications le mieux qu'il seroit possible, & de les obtenir en tout, ou en partie, ou pour un tems. L'Assemblée generale ne veut pas se charger elle seule du traité. On aggrége douze Députés de Nîmes & d'Uzès; & l'Assemblée se trouve ainsi de quarante-cinq, ou cinquante personnes. Elles prirent unanimement la resolution de députer au Roi, afin de lui demander la paix. On recommande sur tout aux Députés d'insister sur l'article des fortifications. Les Ministres conférent avec les Députés. On convient de plusieurs articles. Mais quand on vient à celui de la conservation des fortifications, les Ministres n'en veulent pas entendre parler & renvoient les Deputés.*

du Cardinal de Richelieu. 1629. Mercure François. 1629 Vittorio Siri Memorie recondite. Tome VI. pag. 683. 648.

Ils font leur rapport, & déclarent qu'il ne faut espérer aucun adoucissement sur le chapitre des fortifications & que c'est la pierre d'achoppement. La ville d'Anduze & la Province des Cevennes sont consultées derechef. Elles remontrent que leur Païs est absolument ruiné, si la paix ne se fait pas; chacun étant resolu de l'accepter en particulier; que leur perte entraine nécessairement celle du Bas Languedoc que le feu est à leurs portes, & qu'ils aiment mieux consentir à la démolition de leurs fortifications, que de souffrir les rigueurs de la guerre. L'affaire aiant été bien examinée, on resolut de subir l'article, &

& les Députés furent renvoiés avec plein pouvoir de conclure la paix. Le Duc de Rohan pria pour lors l'Assemblée de leur ordonner d'avoir soin des affaires particulieres du Duc, quand les publiques seroient terminées. Cela fut fait; & la paix est concluë le 27. Juin à Aletz. En voici les conditions principales; une abolition genérale de tout le passé pour les Ducs de Rohan & de Soubize, & pour tous ceux qui avoient pris les armes; le rétablissement de l'Edit de Nantes & des suivans, des articles secrets, brevets & déclarations enregîtrées aux Parlemens; la restitution des temples & des cimetiéres aux Réformés. *J'eus en mon particulier*, dit le Duc de Rohan, *une promesse de trois cens mille livres, sur lesquelles j'ai donné des assignations à ceux qui ont servi le Parti ou paié des gens de guerre pour quatre-vingt mille écus: de maniere qu'il ne me reste pas six mille pistoles pour rétablir mes maisons ruinées.* Y eut-il jamais un cœur plus noble & plus desinteressé? Cependant les Députés de Nîmes à l'Assemblée d'Anduze, eurent l'insolence & la malice de l'accuser de perfidie, & d'avoir vendu des gens qu'il servit si genereusement. Oh! que ce Héros incomparable a grande raison de finir ainsi l'apologie qu'il fut obligé de publier contre ses calomniateurs! *Je souhaite à ceux qui viendront après moi, autant d'affection, de patience, & de fidelité que j'en ai eu; qu'ils trouvent des peuples plus constans, plus zélés, & moins avares, & que Dieu leur accorde plus de prosperité, afin qu'en rétablissant les Eglises de France, ils exécutent ce que j'ai osé entreprendre.* 1629.

Le Duc de Rohan prit le parti d'aller à Venise, où son Epouse s'étoit déja retirée.

1629. La Cour en fut bien-aise. On crut que la présence d'un Seigneur consommé dans la guerre & dans les affaires, y pouvoit être nécessaire dans les mouvemens présens de l'Italie. Il n'eut pas la permission de saluer le Roi avant son départ. La Majesté du Souverain ne permettoit pas à Louïs de recevoir les complimens d'un Sujet, auquel il pardonnoit à regret, & qui eût peut-être enlevé de belles Provinces, à la Couronne, s'il eût été mieux secondé au dedans & au dehors. Rohan conféra seulement avec le Cardinal de Richelieu, qui estima toujours un Seigneur dont la constance & la vertu n'étoient pas inférieures à celle des Aristides, des Fabrices, & des Catons. Qu'il me soit permis de rapporter encore un endroit, où il parle des trois guerres civiles qu'il a si courageusement soutenues, & si noblement écrites. On y verra quels furent les genéreux & Chrétiens sentimens du dernier des grands Seigneurs François. C'est à regret que je donne au Duc de Rohan un éloge qu'il merite avec justice & à la honte de toutes les autres personnes de sa naissance.

Préface des Mémoires du Duc de Rohan.

Le sujet de notre premiere guerre, dit-il, *fut le Bearn. L'inexecution du Traité de Montpellier causa la seconde. Et l'espérance de sauver la Rochelle nous engagea dans la troisiéme. Mais nos péchés ont combattu contre nous-mêmes. Au lieu de faire notre profit des premiers châtimens que Dieu nous avoit envoïés, nous sommes devenus plus méchans. Il y eut de la division parmi nous dans les deux premieres guerres en quelques endroits. A la troisiéme, elle éclata par tout. La corruption fut genérale, & l'avarice étouffa la piété. Sans attendre les recherches de nos ene-*

ne-

-nemis, on alloit se prostituer pour vendre sa Religion, & pour trahir son parti. Nos peres eussent écrasé leurs enfans dès le berceau, s'ils eussent prévû que leur posterité, seroit l'instrument de la ruïne des Eglises qu'ils avoient plantées à la lumiere des buchers, augmentées malgré les supplices, & laissées par leur perseverance & par leur travail dans un repos glorieux. Nos enfans pourront-ils jamais se persuader qu'ils ont eu de si braves ayeux & des peres si infames? Dieu fait tout pour sa gloire. Il ôte & donne le courage aux hommes, selon qu'il veut faire connoître ses merveilles à son Eglise, en la relevant comme du néant, lorsque les Puissances du monde croient l'avoir éteinte, & en l'abaissant jusques au profond de l'abîme, quand par son orgueil elle abuse des faveurs du Ciel. Je parle à vous, Princes & Etats honorés de la connoissance de Dieu, bénis de ses graces, élevés en grandeur, & comblés de richesses. Profitez de notre exemple, ne vous appuiez pas comme nous sur le bras de la chair, & ne vous glorifiez point de vos grandes forces. Craignez une chûte prochaine, lorsque la prosperité vous enfle; c'est alors que vous êtes plus près du péril. Plusieurs d'entre vous ont vû notre perte avec des yeux secs; & leur bras est demeuré léthargique quand nous avions besoin de son assistance. Les vaisseaux & les armes de quelques-uns ont contribué à la perte de ceux qui les avoient secourus dans leur nécessité. Dieu peut achever son œuvre sans vous, quand le tems de notre délivrance sera venu. Il est plus près de nous dans notre affliction, que vous n'êtes près de lui dans votre prosperité. Si nous devons implorer sa grace, vous êtes obligés à prévenir ses jugemens. Encore une fois, profitez de l'exemple d'autrui. Recon- 1629.

 nois-

1629. *noissez pendant qu'il en est tems; d'où vous viennent tant de faveurs & de prosperités: rendez-en l'honneur & la gloire à celui à qui il appartient.*

Le Roi retourne à Paris.

Deux villes refuférent quelque tems d'accepter la paix, Nîmes & Montauban. Les Députés de la premiere déclarérent à l'Assemblée générale, que s'ils y consentoient, on les desavoueroit, & que le peuple les assommeroit à leur retour. Ils vont à Nîmes, assemblent les chefs de leur garnison, exigent d'eux le serment de defendre la place jusques à la derniere extrêmité, & prient qu'on leur fasse couler quelque renfort des Cevennes. La ville pouvoit tenir long-tems. Elle avoit de bons dehors, deux Forts avec de grands bastions à quelque distance de ses murailles, trois mille hommes de garnison, & quatre mille habitans capables de porter les armes, enfin des vivres pour deux ans. La stérilité & la secheresse du païs qui l'environne, rendoient encore le siége difficile. Cependant, ces mêmes Députés si braves & si resolus, qui viennent de refuser hautement de signer la paix & qui crioient si malignement contre le Duc de Rohan, sont les premiers à parler d'accommodement dès que le Roi s'approche de leur ville. Ils se font nommer pour aller prier Louïs d'honorer Nîmes de sa présence. Sa Majesté se rendit à leurs instances, & fit publier à Nîmes un Edit que Louïs XIV. a revoqué en en même tems que celui de Nantes, qui s'y trouvoit solennellement confirmé. Ce nouvel Edit contenoit les articles de la paix concluë à Aletz, & ordonnoit le rétablissement de la Religion Romaine dans toutes

Mémoires de Rohan. L. IV. Journal de Bassompierre Tom. II. Bernard Histoire de Louïs XIII. L. XIII. Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1629. Mercure François. 1629.

les

les villes Réformées, & la restitution des 1629.
Biens Ecclesiastiques. Louïs étoit allé auparavant à Uzés, sa Majesté y sejourna deux ou trois jours. Il ne restoit plus que Montauban à réduire. Richelieu se charge de le faire en retournant à Paris après le Roi. Le vain Prélat veut avoir l'honneur de la prise de Montauban, aussi fameux que la Rochelle par un siége soutenu contre une Armée Roiale. Louïs lui laissa un commandement absolu en Languedoc, en Guienne, & en six autres Provinces. Cela fit un extrême dépit aux Gouverneurs, & particulierement au Duc d'Epernon. Sa fierté le rendoit incapable de plier sous un Prêtre qui avoit autrefois rampé devant lui. Il enrageoit de ce que Richelieu venoit lui enlever dans son Gouvernement, la Conquête d'une place, qu'il avoit tenté de prendre plus d'une fois. Le Roi partit de Nîmes le 15. Juillet, & se rendit en diligence à Paris.



1629.



HISTOIRE DU REGNE DE LOUIS XIII

Roi de France & de Navarre.

LIVRE XXVII.

Retraite du Duc d'Orleans en Lorraine.

DEs que Gaston Duc d'Orleans apprend le retour de Sa Majesté, il sort du voisinage de Paris, va en Champagne, s'arrête quelque tems à Joinville terre du Duc de Guise, passe à S. Dizier, dépêche de là un de ses Gentils-hommes à Charles Duc de Lorraine, & témoigne avoir dessein d'aller à Nanci. Charles envoie une Ambassade magnifique à Gaston, & lui fait dire, que si son Altesse Roiale veut l'honorer d'une visite, elle disposera de toutes choses chez lui. Le Duc d'Orleans prend incontinent la route de Nanci, & arrive au commencement de Septem-

Mémoires anonymes sur les affaires du Duc d'Orleans.

tembre. On lui rend tous les honneurs imaginables ; on le loge dans le plus bel appartement du Palais. Charles se tient toûjours découvert devant Gaston, se laisse presser plusieurs fois avant que de mettre le chapeau sur la tête, & n'ômet aucune des civilités que pouvoit exiger raisonnablement de lui, un Fils de France héritier présomptif de la Couronne. Gaston paroit fort content de ces honneurs & des divertissemens dont il est régalé. La Cour de Nanci étoit leste, galante, & polie. Des Princes & des Princesses en relevoient l'éclat ; & Charles avoit auprès de lui beaucoup de Noblesse & un grand nombre d'Officiers de ses troupes. Le Duc d'Orleans qui cherche de l'appui & une retraite assurée dans les brouilleries qu'il craint d'avoir avec le Roi son Frere, ne semble pas éloigné d'épouser la Princesse Marguerite seconde sœur du Duc de Lorraine. On en jette quelques paroles, & Puiïaurens favori de Gaston, qui devient éperdument amoureux de la Princesse de Phaltzbourg sœur aînée de Marguerite, flatte Charles & ses sœurs de l'espérance de ce mariage, afin de se rendre plus agréable à sa nouvelle Maîtresse. Le Duc de Lorraine affecte d'un autre côté de garder les bienséances au regard du Roi de France. Il donne avis à sa Majesté de l'arrivée du Duc d'Orleans à Nanci, & parle de ce voiage comme d'une simple visite que Gaston qui se trouvoit dans le voisinage, a bien voulu rendre à un Prince Allié de la Couronne de France. Cependant le monde croioit que Charles mécontent du Cardinal de Richelieu étoit d'intelligence avec le Duc d'Orleans, & que le Lorrain fomentoit sous main le chagrin de Gaston con-

1629.

Mémoires de Beauvau L. I.
Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu. 1629.
Vie du même par Aubery. L. III. Chap. 13.
Lettre du Duc d'Orleans au Roi en. 1631.
Réponse à un Libelle contre les Ministres d'Etat.
Mercure François. 1629.
Vittorio Siri Mémoire recondite. Tom. VI. pag. 721. 722. 726. 727. 789. 790.

1629. tre le credit & l'autorité du premier Ministre. Louïs témoigna n'être pas autrement inquiet de la retraite de son Frere. Maître absolu dans le Roiaume par la destruction entiere du Parti Réformé, il ne croioit pas devoir apprehender grande chose de la part du Duc d'Orleans, que sa conduite dans l'affaire de Châlais, des deux Vendômes, & du Comte de Soissons, avoit entierement decrédité. Aucune personne de considération ne se remuoit en sa faveur. On évitoit de le voir durant son éloignement de la Cour, & dans ses différens voiages. Le Gouverneur d'une méchante place près de Verdun ne voulut pas l'y recevoir: Et ceux qui commandoient ses Chevaux-legers & ses Gendarmes, refusérent de l'aller joindre & de lui mener les deux Compagnies, sans un ordre exprès du Roi.

Gaston alloit en Lorraine de concert avec la Reine sa Mere, quoi qu'il feignît d'être mécontent d'elle au dernier point, à l'occasion de la Princesse Marie de Mantouë. Le même jeu continuoit toûjours, afin de tromper le Roi & son Ministre. La maniere dont le Duc d'Orleans oublie sa prétenduë Maîtresse à Nanci, & les démarches faites pour épouser la Princesse Marguérite, sont des preuves de l'indifférence de Gaston & de sa collusion avec Marie de Médicis. Le voiage de Lorraine est un nouvel artifice. On convient que le Duc d'Orleans enverroit de-là de grandes plaintes au Roi contre l'arrogance du Ministre, & que la Reine Mere les appuieroit sourdement. Il y avoit sujet d'espérer que Louïs croiroit plus facilement ce qu'on lui diroit du Cardinal. La brouillerie apparente de Marie de Médicis avec Gaston, ôtoit

étoit à Richelieu l'occasion de reveiller l'ancienne jalousie de Louïs, en lui repetant que le Duc d'Orleans est le fils bien-aimé, & que la Reine Mere cherche à l'élever au préjudice de l'autorité du Roi. Que s'il n'y avoit pas moien d'obtenir si-tôt l'éloignement d'un Ministre dont les services nouvellement rendus, augmentoient la consideration & le credit; on se flattoit que le Roi impatient de rappeller son Frere en France, & de le tirer de la compagnie du Duc de Lorraine suspect à sa Majesté, accorderoit le commandement des Armées, ou du moins le Gouvernement d'une Province considérable à Gaston. Après quoi l'héritier présomptif de la Couronne travailleroit avec plus de force conjointement avec la Reine Mere à la ruïne d'un Ministre odieux à toute la Maison Roiale à la plûpart des grands Seigneurs du Roiaume. 1629.

En effet, dès que le Duc d'Orleans s'est rendu à Nanci, il se plaint hautement de Richelieu, & l'appelle son ennemi déclaré. On écrit au Roi que le Cardinal a emploié mille artifices pour empêcher que Gaston ne suivît sa Majesté à Suze, & pour lui ôter le commandement de l'Armée; que Richelieu s'est efforcé de le brouiller avec la Reine Mere, afin d'en tirer de grands avantages; qu'après la retraite du Duc d'Orleans dans son apanage durant l'expédition d'Italie, le jeune Bautru confident du Cardinal, apportant des Lettres à son Altesse Roiale de la part du Roi & de son Ministre, l'a menacée que si elle fâchoit Richelieu, il persuaderoit au Roi de mettre à son retour d'Italie Gaston dans un endroit, où il passeroit mal son tems; que s'é-

1629. s'étant plaint de cette hardiesse à la Reine Mere & au Cardinal de Berulle, qui avertirent Richelieu de la crainte donnée au Duc d'Orleans, le Ministre ne fit pas la moindre excuse à son Altesse Roiale, & ne dit rien qui pût la rassurer, que le Duc d'Orleans aiant prié diverses personnes de dire au Cardinal qu'on obligeroit enfin Gaston à prendre le parti de sortir du Roiaume avant le retour de sa Majesté, Richelieu affecta de laisser le Duc dans son incertitude. *Bien loin de me mettre l'esprit en repos*, dit depuis son Altesse Roiale dans une Lettre au Roi, *on vouloit qu'il y eût une perpetuelle défiance entre votre Majesté & moi. Le Cardinal m'a dit cent fois en feignant de me donner des avis confidens que je ne devois être jamais ni bien, ni mal avec vous, & que je ferois bien de n'être ni près, ni loin de vous. On me parloit de la sorte pour empêcher que nous ne nous decouvrissions l'un à l'autre nos véritables sentimens. Si dès le tems de mon voiage en Lorraine, le Cardinal eût pu faire séeller & publier des déclarations contre moi à sa décharge, il n'y auroit pas manqué. Mais outre qu'il savoit bien qu'il étoit lui seul la cause de ma sortie hors du Roiaume, que je tenois en main de quoi prouver tous ses crimes, & que la Reine Madame ma Mere qu'il n'avoit encore pu faire disgracier, étoit seule capable de le convaincre, il ne disposoit pas alors si absolument de votre sceau.* Enfin, Gaston déclara dans une Lettre écrite de Nanci au Roi, qu'il ne pouvoit plus souffrir un nouveau *Maire du Palais* qui usurpoit toute l'autorité souveraine.

Cependant on parla d'accommodement. Mais il ne se conclut pas si-tôt. Le Duc d'Orleans demandoit trop de choses; l'augmen-

augmentation de son apanage ; une somme 1629.
d'argent pour paier ses dettes, le Gouvernement d'une Province ; la qualité de Lieutenant Général de toutes les Armées, & le pouvoir de les commander en Chef quand le Roi n'y seroit pas ; d'être toûjours appellé au Conseil secret de sa Majesté ; l'élargissement du Duc de Vendôme prisonnier à Vincennes, & son rétablissement dans le Gouvernement de Bretagne : des gratifications au Duc de Bellegarde, à Puilaurens, au Président le Coigneux, & à quelques autres Domestiques du Duc d'Orleans. Pendant que l'accommodement se différe, on tâche de rendre le peuple favorable à Gaston, & de soulever encore plus les esprits contre Richelieu. Un Ecrit se debite où le Cardinal, le Surintendant des Finances, & quelques autres Ministres sont fort maltraités. L'Auteur soutenoit, & ce n'étoit pas sans fondement, que les Princes doivent être emploiés dans les affaires ; que les Fils de France ont toûjours été Chefs du Conseil du Roi, & que les Canons défendent aux Ecclesiastiques d'abandonner les fonctions de leur ministére pour suivre la Cour. Une plume vénale s'offre bien-tôt au Cardinal, & fait son Apologie, ou plûtôt un long & fade Panégyrique. J'y trouve une Lettre du Prince de Condé qui mérite d'être rapportée. Impatient de revenir à la Cour & de rentrer dans les affaires, il tâchoit de profiter de la brouïllerie de la Reine Mere & du Duc d'Orleans avec Richelieu, & rampoit bassement devant un Ministre, sans lequel il ne pouvoit obtenir de l'emploi. Condé se flattoit que le Cardinal attaqué par de si puissans ennemis, seroit bien-aise d'avoir l'ami-

1629. l'amitié & peut-être la protection du premier Prince du sang. Voici ce qu'il écrivit à Richelieu pour le féliciter sur l'expedition d'Italie & sur la réduction du Parti Huguenot.

Comme il ne se peut rien ajoûter à votre vertu, aussi les effets qu'elle produit, sont hors de la croiance des hommes. Vos conseils genereux exécutés si heureusement par la valeur du Roi assisté de votre sage conduite, font honte à tout ce qui se peut lire d'excellent & d'héroïque dans l'Antiquité. Chasser trois fois les Anglois, prendre la Rochelle, entretenir la guerre en Languedoc, finir ce labeur à la Toussaints, & sans prendre haleine passer les monts au mois de Février, se faire passage par force dans l'Italie, secourir Cazal, faire la paix à l'avantage du Roi, & revenir triomphant pour achever d'abattre la rebellion, après avoir eu en même tems l'Empereur & les Rois d'Espagne & d'Angleterre pour ennemis au dehors, & au dedans la guerre civile, ce sont actes si admirables, que le Roi ne se peut appeller sans flatterie le plus grand Roi qui ait jamais été, & vous le plus sage, le plus prudent, & le plus prévoiant Ministre qui ait jamais servi la France. Tout le monde vous aime & vous est obligé par la connoissance generale de vos services au public. Mais moi, dans l'interêt du Roi & de l'Etat. auquel je veux & dois vivre & mourir du tout attaché, je m'estime comme votre serviteur, obligé à vous témoigner les ressentimens de ma joie.
On lut avec indignation cette Lettre flatteuse de Condé à un Prêtre qui l'avoit fait autrefois enfermer à la Bastille. *M. le Prince mérite bien*, disoient les gens de la Reine Mere & du Duc d'Orleans, *le ridicule*

que

que le Cardinal lui donne dans le monde, en publiant une impertinente & indigne Lettre, sous prétexte de réfuter ce qu'on dit de l'arrogance & des entreprises criminelles du Ministre. Les personnes d'esprit se mocquérent encore plus dans la suite des bassesses du Prince. Elles lui attirérent le mépris de toute la France, & ne lui servirent qu'à obtenir certaines commissions peu convenables à son rang, où il amassoit quelques pistoles. Le Cardinal qui fit jouër tant de ressorts pour éloigner la Mere & le Frere unique du Roi, n'étoit pas d'humeur à donner au premier Prince du sang beaucoup de part aux affaires. 1629.

Quelle étoit la joie de l'orgueilleux Richelieu, en voiant les Princes & les grands Seigneurs du Roiaume, épuiser leur esprit & leur éloquence à faire son Panégyrique! Pardonnons aux gens de l'Academie Françoise leur honteuse & servile adulation au regard du Cardinal fondateur & premier protecteur de leur Compagnie. Les plus éminentes personnes de l'État leur avoient déja fraié le chemin. Condé ne crut pas que sa flatteuse Lettre suffit pour gagner les bonnes graces de l'homme le plus vain qui fut jamais. Son Altesse alla le voir à Pezenas, & lui remit humblement le commandement d'un petit corps d'armée donné au Prince pour faire le dégât devant Montauban. Le Duc de Montmorenci avoit l'ame plus grande que Condé son Beau-frere. Cependant il rampoit alors aussi bassement. Cela donnoit d'autant plus d'indignation en Languedoc, qu'on s'y apperçut incontinent après le départ du Roi, que la ruine du Parti Huguenot

Suppression des Etats de Languedoc.

Journal de Bassompierre. Tom. II. Memoires de Montmorenci. L. II. Chap. 16. Bernard Histoire de Louïs XIII. L. XIII. Mercure François 1629.

1629. not feroit bien-tôt fuivie de l'abolition de je ne fai quelle ombre de l'ancienne liberté, qui reftoit encore dans quelques Provinces, & que le but principal de la réduction de la Rochelle & des autres villes Réformées, c'étoit l'établiffement général du pouvoir arbitraire. De peur qu'on ne s'advife de me reprocher que je donne des interprétations malignes & finiftres aux actions du Cardinal de Richelieu & des premiers Seigneurs de France, je rapporterai ce que je trouve dans la Vie du Duc de Montmorenci publiée depuis peu. L'Auteur contemporain & témoin de ce qui fe paffa pour lors en Languedoc, parle judicieufement de plufieurs chofes.

Le Roi, dit-il, *prit le chemin de Lion pour s'en retourner à Paris, parce que la pefte redoubloit dans le Bas Languedoc. Son Miniftre y demeura quelque tems après lui, & augmenta le nombre des fleaux, dont Dieu vouloit affliger cette malheureufe Province. Il y fit plus de mal que la pefte & la famine qui fuccederent immédiatement à la guerre, & y jetta les fondemens de tous les maux que le Languedoc a depuis fentis, & dont il ne fe relevera jamais. La vuë de l'autorité du Duc de Montmorenci bien établie dans fon Gouvernement, & de l'affection extraordinaire que les peuples avoient généralement pour lui, renouvella l'ancienne jaloufie de Richelieu, & lui infpira le defir d'executer au plûtôt tous les mauvais deffeins qu'il avoit conçus contre Montmorenci. Le Cardinal unit la Chambre des Comptes à la Cour des Aides de Montpellier, afin que ces deux Corps joints enfemble, euffent plus de force & de puiffance pour s'oppofer à l'autorité du Gouverneur. Après la*

veri-

vérification de l'édit d'union, Richelieu se rend à Pezenas, où les Etats généraux de la Province étoient assemblés. Le Duc de Montmorenci lui offre sa Maison de la Grange des Prés. Le Cardinal la prend. Il vouloit faire une grande ostentation de sa puissance en supprimant les Etats, & en substituant les Elûs à leur place. Richelieu étoit accompagné du Duc d'Elbeuf, & des Maréchaux de Bassompierre, de Schomberg, & de Marillac. Le Duc de Montmorenci les défraia tous durant leur sejour à Pezenas, avec une dépense plus fastueuse que nécessaire. 1629.

S'il vouloit paroître grand, ce devoit être en soutenant son autorité, & non pas en régalant un Ministre, qui ne demeuroit dans la Province que pour la ruiner. Je ne puis me dispenser de reprocher ici à la mémoire du Duc de Montmorenci une foiblesse d'autant plus grande, qu'il pouvoit fort bien s'exempter de consentir à une chose contraire à son honneur & à sa réputation. Le Cardinal n'auroit eu rien à dire, si le Duc eût protegé la Province dont il étoit Gouverneur, & que les Rois précedens avoient si religieusement maintenuë dans ses privileges. Qu'est-ce que Montmorenci pouvoit espérer d'un Ministre qu'il savoit bien n'être pas de ses amis, & dont tous les projets ne tendoient qu'à l'abaissement des plus grandes Maisons de France? Cependant le Duc se laissa si bien persuader qu'il rendoit un service important au Roi, en contribuant à la suppression des Etats, & en établissant des Elûs dans la Province, que non content de donner son consentement à l'un & à l'autre, il promit encore au Cardinal d'emploier tout son pouvoir, afin d'engager les Etats à demander eux-mêmes leur révocation. Montmorenci sollicita

1629. *cita chaque Membre de l'Assemblée de faire une si honteuse démarche. J'avois l'honneur d'en être un, & je me souviendrai toute ma vie de la réponse que fit en ma présence, un Gentilhomme envoié du Comte de Clermont Lodève, lors que le Duc le prioit de donner sa voix pour l'établissement des Elûs.* Monsieur, *dit le Gentilhomme*, si nous étions tous criminels de Leze-Majesté dans l'Assemblée, le Roi se contenteroit de nous faire punir, & ne nous obligeroit pas à signer l'arrêt de notre condamnation. Voulez-vous que nous donnions à nos successeurs cette mauvaise opinion de nous, que bien loin de défendre & de soutenir ce que nos Peres nous ont laissé de plus cher, nous avons été nous-mêmes & juges & témoins pour nous détruire ?

Cette réponse pleine de generosité sembloit reprocher à Montmorenci, qu'il étoit comme les autres Seigneurs de son tems, idolâtre de la faveur. Cependant l'Assemblée demeuroit ferme dans sa resolution de ne consentir jamais à l'établissement des Elûs, de faire ses très-humbles remontrances au Roi, & de le supplier de conserver à la Province des privilèges si souvent confirmés par ses prédécesseurs. Mais Richelieu qui vouloit remplir sa vie d'actions extraordinaires, envoie un Huissier du Conseil commander aux Etats de se séparer, & fait vérifier l'édit qui portoit creation de vingt-deux Elections dans le Languedoc. Montmorenci fut bien paié de sa lâche deférence aux volontés du Cardinal. Il va peu de tems après à la Cour, & les Emissaires de Richelieu font courir le bruit que le Duc est amoureux de la Reine. Louïs en parut allarmé. Les Amis de Mont-

Montmorenci lui conseillent de s'absenter : 1629.
Et Marie de Médicis se charge du soin de convaincre son Fils, que ce bruit n'est qu'une imposture des ennemis du Duc qui cherchent à le perdre. Les soupçons du Roi se dissipérent heureusement. Je ne sai s'il avoit raison d'apréhender si fort un Seigneur bien fait à la verité, & capable en apparence d'éxciter de grandes passions. Certaines gens disoient de lui dans le monde *qu'il faisoit plus de jaloux que de cocus.*

Montauban accepte la paix.

Après avoit fait éclater sa puissance en Languedoc d'une si terrible maniere, Richelieu en partit à la mi-Août, & s'avança vers Montauban. Soit que les habitans de cette ville fiers d'un siége autrefois bravement soutenu contre le Roi, se flattassent qu'en faisant quelque difficulté de consentir si facilement à la paix, ils obtiendroient la conservation de leurs fortifications ; soit que le Cardinal jaloux d'avoir en apparence tout l'honneur de la réduction du Parti Huguenot, souhaitât que la principale des villes Réformées après la Rochelle, & la derniere à se rendre, ne se remît qu'entre ses mains, & qu'il eût fait dire secretement aux principaux habitans de Montauban qu'ils obtiendroient meilleure composition de lui que d'aucun autre, & qu'ils ne pouvoient mieux faire que de s'attirer la protection d'un si puissant Ministre, en se donnant de bonne grace à lui. Quoi qu'il en soit des motifs & des intrigues de cette affaire, les gens de Montauban qui haïssoient le Duc d'Epernon qui les avoit fort maltraités durant la guerre, ne veulent point accepter la paix par son entremise, & font mine d'avoir envie de se défen-

Journal de Bassompierre. Tom. II. Histoire du Ministere de Richelieu. 1629. Vie du même par Aubery. L. III. chap. 9. 10. & 11. Bernard Histoire de Louïs XIII. L. XIII. Vie du Duc d'Epernon L. IX. Mercure François. 1629.

fen-

1629. fendre. Richelieu leur envoia d'abord Guron avec quelques-uns de ces habitans de Nîmes qui se devouérent à la Cour; afin d'exhorter ceux de Montauban à suivre l'exemple des autres villes, & de leur promettre le libre exercice de leur Religion, la jouïssance de leurs biens, & toute sorte d'avantages, aux fortifications près, s'ils vouloient se soumettre à la volonté du Roi.

Je ne sai si je me trompe : mais je croi remarquer dans la négociation de Montauban tous les signes d'une collusion secrete avec le Cardinal. On refuse d'abord de se trouver au *rendez-vous* que Guron donne pour déclarer les ordres de Sa Majesté. Mais on se repent incontinent de cette démarche; on va prier Guron de venir dans la ville; on l'y reçoit avec de grands honneurs; on témoigne être fort content de sa harangue & de celle de la Grange de Nîmes; on prend la resolution de députer quelques personnes au Cardinal malade à Pézenas; enfin on leur donne pouvoir de traiter avec lui, à condition que les dehors de Montauban seront seulement démolis; & que les fortifications du corps de la place subsisteront. Il falloit bien donner un prétexte à Richelieu de s'avancer. La proposition est rejettée avec hauteur. *C'est à vous, Monsieur,* dit le Cardinal au Maréchal de Bassompierre, *d'aller faire executer les ordres du Roi, à Montauban, ou d'assiéger la ville.* Bassompierre marche sur l'heure avec les troupes. A la premiere approche du Maréchal, les gens de Montauban sont plus traitables. Richelieu guéri de sa maladie vient de Pezenas à Albi. Il y reçoit une nouvelle députation. Montauban se soumet. On prie le Cardinal d'honorer la ville

de

de sa presence. Il fait difficulté d'y consentir. On le presse avec instance. Il vient enfin à Montauban. Les habitans lui rendent tous les honneurs imaginables. On lui présente le dais à la porte. Mais sa Modestie ne lui permet pas de recevoir une si grande marque de distinction. Richelieu entre à cheval au bruit du Canon, de la Mousquetterie, & des acclamations du peuple, qui crie *Vive le Roi & le grand Cardinal*: va d'un air triomphant faire chanter le *Te Deum* dans l'Eglise Cathedrale. Les Consuls, les Magistrats, & les gens du Consistoire lui firent des harangues soumises & flatteuses. Les derniers méritoient bien la mortification qu'il leur donna. Quand ils se présentent pour le haranguer à leur tour, Richelieu leur fait dire que leur Assemblée n'est point un Corps Ecclesiastique dans l'Etat; qu'il recevra les Ministres comme des gens de lettres qui demandent à rendre leurs respects au Lieutenant Général du Roi, & qu'en cette qualité ils seront les bien venus. 1629.

La Cour du Cardinal à Montauban étoit presqu'aussi nombreuse que celle du Roi. Le Duc de Montmorenci, deux Maréchaux de France, un grand nombre de Seigneurs & de Gentilshommes distingués, deux Archevêques, huit Evêques, le premier Président & plusieurs Magistrats du Parlement de Toulouse le suivoient par tout. Mais un grand Seigneur voisin sembloit manquer au triomphe du Ministre. C'est le Duc d'Epernon, retiré dans sa Maison de Cadillac & fort chagrin de ce que Richelieu lui enlevoit l'honneur de la réduction d'une ville de son Gouvernement de Guienne. Soit que les Confidens d'Epernon le pressassent d'eux-mê-

Le Duc d'Epernon rend avec une extrême repugnance visite au Cardinal de Richelieu à Montauban.

1629. mêmes d'aller voir le Cardinal, de peur de l'irriter; soit que Richelieu en fît parler le premier au Duc, il part de Cadillac & s'approche de Montauban avec une extrême répugnance. On s'appercevoit de la violence qu'il faisoit à son humeur & combien sa fierté naturelle souffroit. *M. d'Epernon*, dit Bassompierre, *m'envoia prier par le Comte de Maillé, de savoir de M. le Cardinal, en quel endroit M. d'Epernon le pourroit saluër sur le chemin, parce qu'on disoit qu'il partoit le lendemain, & que M. d'Epernon fatigué de la traite du jour, ne se trouvoit pas en état de venir à Montauban. J'allai faire cette Ambassade à M. le Cardinal qui la reçut fort mal. Il s'imagina que la gloire de M. d'Epernon, ne se vouloit pas abaisser jusques à venir voir dans son propre Gouvernement, un Ministre auquel le Roi y avoit donné un pouvoir absolu.*

M. le Cardinal se mit fort en colere, poursuit le Maréchal, *& me dit de mander à M. d'Epernon, qu'on ne vouloit le voir ni sur le chemin, ni hors de la Guienne.* Je m'en irai par Bourdeaux, *ajoûta-t-il*, pour m'y faire obéïr selon le pouvoir que j'en ai reçu, & établirai un si bon ordre, que l'autorité du Gouverneur n'y sera plus si grande. J'avois resolu de prendre la route d'Auvergne: mais on changera de mesures, afin que M. d'Epernon nous voie dans son Gouvernement. *Je modérai cette réponse, en donnant la mienne au Comte de Maillé; & j'écrivis à M. d'Epernon de venir à Montauban, & de ne s'attirer par sur les bras un homme tout-puissant. A trois heures de-là, on vint m'avertir que M. d'Epernon se rendroit le lendemain à Montauban, puisque M. le Cardinal n'en partoi*

toit pas si-tôt. La même personne me dit que M. d'Epernon dîneroit chez moi, & qu'il avoit envie de s'entretenir avec M. de Montmorenci & moi, avant que de voir M. le Cardinal. Sur le soir, j'apportai le dessein de M. d'Epernon à M. le Cardinal, qui me parut appaisé. Il trouva bon que j'allasse au devant de M. d'Epernon, ordonna que l'infanterie se mît en armes à l'arrivée de son Colonel Général, & dit qu'il prétendoit que nous dînassions chez lui, & que nous lui ferions un affront si nous en usions autrement. M. de Montmorenci parut froid à la proposition d'aller au devant de M. d'Epernon, & je ne voulus pas le presser. Je vas à mi-chemin de Montesch. J'y trouve M. d'Epernon & je l'amène à Montauban. M. le Cardinal le reçut fort bien. Cependant il y eut quelques picoteries. 1629.

L'Auteur de la vie du Duc avouë que Richelieu témoigna toute la franchise & toute la civilité possible, quoiqu'Epernon y répondît fort mal. Comme il paroissoit souhaiter que sa Majesté lui accordât la permission d'aller à la Cour, *je vous l'obtiendrai*, repartit le Cardinal. *J'estime plus votre amitié que celle de toutes les autres personnes du Roiaume. Je veux mêmes, si vous le trouvez bon, être votre quatrieme fils. Soiez persuadé que mes aînés ne vous honoreront pas plus que moi.* Au dîner, Richelieu donna la premiere place à Epernon, quoique le Duc de Montmorenci fût de la partie, & le Cardinal n'omit rien de tout ce qui pouvoit gagner Epernon. Bien loin de répondre aux avances d'un Ministre aussi fier que lui, mais plus souple quand son interêt le demandoit, il paroissoit se repentir d'en avoir trop fait, & vouloir réparer par une hauteur affectée

Efforts inutiles du Cardinal de Richelieu pour gagner le Duc d'Epernon.

Vie du Duc d'Epernon. L. X.

1629. à contre-tems, la faute qu'il se reprochoit d'avoir commise en rendant visite au Cardinal. De maniere que les amis d'Epernon eurent du chagrin de lui avoir conseillé ce voiage. Il étoit brouillé avec Sourdis Archevêque de Bourdeaux que Richelieu consideroit beaucoup. A l'issuë du repas le Cardinal prend Epernon, lui présente l'Archevêque, & dit: *Monsieur, voici M. de Bourdeaux. Il veut être votre serviteur. Je vous prie d'être son ami pour l'amour de moi. Monsieur*, répond fiérement le Duc & en ne se tournant qu'à demi, *nous nous connoissons bien M. de Bourdeaux & moi.* Et après un salut aussi froid que la repartie, il continuë de s'entretenir avec le Duc de Montmorenci. Epernon ne vouloit-il point insinuer quelque chose de semblable à ce qu'il dit dans une autre réconciliation avec le même Prélat? Ils eurent dans la suite de cruels demêlés, & il fallut les raccommoder plus d'une fois. Sourdis aiant protesté au Duc dans une de ces rencontres qu'il l'honoroit comme son pere, *vous avez raison*, reprit Epernon avec un souris malin, *il en pourroit bien être quelque chose.* La mere de l'Archevêque fut galante, & le monde crut qu'Epernon eut part aux faveurs de la Dame qui ne se contenta pas d'un seul amant.

Richelieu ne se rebute point des manieres du Duc. Il feint de les attribuer à l'humeur de l'orgueilleux vieillard, & continuë de lui faire mille civilités. Le Cardinal part le lendemain de Montauban accompagné du Duc de Montmorenci, du Maréchal de Bassompierre, & d'un grand nombre de personnes distinguées qui suivoient sa litiére à cheval.

Eper-

Epernon le conduisit environ une demi-lieuë au delà de Montauban. Richelieu monte à cheval, s'entretient avec le Duc, & n'en décend pour entrer dans sa litiére qu'après qu'Epernon a pris congé de lui. Venant à refléchir dans la suite sur ce qui s'est passé à l'entrevuë de Montauban, & craignant que sa hauteur n'ait irrité le Ministre, Epernon douta s'il useroit de la permission que Richelieu lui obtint d'aller à Paris. Il consulte le Prince de Condé: Et celui-ci qui ne voit pas que ses bassesses lui soient d'une grande utilité, ne fait que répondre. *En un autre tems & durant la faveur des Luines*, dit le Prince au Duc, *j'aurois pu vous donner des conseils, dont je me serois presque rendu garant. On découvroit leurs intentions: mais je ne connois rien aux divers mouvemens de ceux qui gouvernent à present. Je n'ose vous donner un avis, de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de contraire à ce que je souhaite. Je vous dirai seulement que le Garde des Seaux a pris soin de ramasser toutes les ordonnances que vous avez faites pour la subsistance des troupes qui ont servi dans votre Gouvernement. Je ne sai pas quelle est son intention: mais je doute qu'elle soit bonne. C'est à vous de prendre vos mesures là-dessus.* 1629.

Epernon ne s'étonne point. Il va hardiment à la Cour. Le Roi & son Ministre le reçoivent agréablement. On ne voioit Richelieu qu'avec beaucoup de peine. Les Ducs & Pairs, les Officiers de la Couronne & les personnes de la premiere qualité du Roiaume mêlés parmi la foule attendoient comme les autres dans la salle, que le Cardinal fût visible, & s'en retournoient souvent sans obtenir audience. Epernon est

1629. diſtingué. On le prie de ne venir point, ſans le faire ſavoir auparavant, de peur qu'il ne prenne une peine inutile : on lui donne des audiences telles qu'il les peut ſouhaiter. Le monde ne ſavoit à quoi attribuer une ſi grande diſtinction. Pluſieurs s'imaginérent, & le Duc le penſa lui-même, que Richelieu brouillé alors avec la Reine Mere, vouloit mettre Epernon de ſon côté, ou du moins empêcher qu'il ne ſe déclarât pour elle. Mais quelque mécontent que fût le Duc de Marie de Médicis, qui n'avoit pas aſſez bien reconnu les ſervices importans d'Epernon, il ne voulut point ſe livrer au Cardinal. L'impérieuſe ſupériorité que Richelieu vouloit prendre ſur tous les Grands du Roiaume, choquoit Epernon au dernier point, & le rendoit extrêmement froid & reſervé. En certains momens il oublioit les careſſes extraordinaires du Cardinal, & lui répondoit d'un air hautain & mépriſant. Richelieu s'aviſe un jour de parler au Duc de ſon humeur trop ſevére, & de lui conſeiller de l'adoucir. Dans la ſuite de l'entretien, il ſe mit à contrefaire l'air & le langage gaſcon qu'Epernon conſerva toute ſa vie. Le Cardinal avoit pris des précautions ; l'avis fut aſſaiſonné de termes honnêtes & obligeans. *Au moins*, *Monſieur*, dit le Cardinal, *excuſez la liberté que je prens d'en uſer ſi familierement. Pourquoi trouverois-je mauvais*, répartit brusquement le Duc, *que vous me contrefaſſiez? Je ſouffre tous les jours que Marais me contrefaſſe en votre préſence.* Marais étoit un valet de chambre qui divertiſſoit le Roi par la maniere bouffonne & plaiſante, dont il imitoit les Courtiſans. Epernon & les autres ne

ne pouvoient s'empêcher d'en rire les premiers. Richelieu enrageoit cruellement de l'inutilité de ſes avances. Il diſſimula ſon dépit à ce voiage, & attendit l'occaſion de ſe venger. Le Cardinal de la Valette plus ſouple que le Duc ſon pere, recherchoit autant l'amitié du Miniſtre que l'autre ſembloit la mépriſer. La Valette ambitieux au dernier point, vouloit obtenir de l'emploi & avoir quelque part aux affaires. Perſuadé qu'il ne pouvoit venir à ſon but ſans l'appui de Richelieu, il condamnoit la fierté d'Epernon, & faiſoit réguliérement ſa cour au premier Miniſtre. Le Duc indigné de la baſſeſſe de ſon fils, l'appelloit ſouvent par une alluſion ironique & ſanglante, *le Cardinal valet*. 1629.

Brouillerie du Cardinal de Richelieu avec la Reine Mere.

Le chagrin de la Reine Mere contre Richelieu avoit enfin éclaté à Fontainebleau, le jour même qu'il y arriva triomphant de Montauban. Elle s'appercevoit depuis plus d'un an, & les ennemis du Cardinal le lui faiſoient remarquer avec ſoin, que cet homme uniquement redevable de ſa fortune à Marie de Médicis, cherchoit à l'établir indépendamment de ſa bienfaictrice; qu'ingrat au dernier point, il ne parloit plus qu'avec mépris, ou du moins d'un air dédaigneux, des graces reçuës d'une maîtreſſe trop libérale; qu'il entreprenoit de diminuer l'autorité que la qualité de mere donnoit à la Reine dans le Conſeil de ſon fils; que Richelieu régloit ſeul les affaires les plus importantes; qu'on les communiquoit ſeulement à la Reine Mere par façon, & lors que le Cardinal le jugeoit à propos; qu'il ſe mettoit ſur le pied de contredire hautement celle qui l'avoit mis en place, & de

Journal de Baſſompierre. Tom. II. Vie du Cardinal de Richelieu par Aubéry. L. IV. Chap. 1. 2. 3. 4. Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du même.

1629. se déclarer ouvertement contr'elle; enfin qu'il affectoit de défendre & d'appuier tous ceux que Marie de Médicis n'aimoit pas. Ces choses entrérent fort avant dans l'esprit du l'impérieuse Princesse durant l'absence du Cardinal occupé au siége de la Rochelle: Et dès ce tems-là, elle forma le dessein d'éloigner celui qu'elle avoit trop avancé. Le Cardinal de la Valette ami sincére & constant de Richelieu, lui écrivit alors avec beaucoup de franchise, qu'il ne répondoit pas de la continuation du crédit, ni de la solidité de la fortune d'un Ministre si peu assidu auprès du Prince, que d'autres obsédoient sans cesse.

La Verité defendue, & Réponse à la Lettre de Balzac dans le Recueil des piéces pour la défense de la Reine Mere.

Le mécontentement de Marie de Médicis redoubla cette année. Après avoir tout bien concerté, à son avis, avec le Duc d'Orleans & avec quelques confidens secrets, elle prend la resolution de ne garder plus de mesures, & d'attaquer Richelieu, dès qu'il sera revenu de Languedoc. Mais la bonne Princesse entreprenoit de perdre un homme infiniment plus habile & plus délié qu'elle & tous ses Conseillers. Il eut la précaution de se bien établir auprès du Roi durant le siége de la Rochelle, & encore plus durant l'expedition en Italie & en Languedoc. *Le* 13. *Septembre*, dit le Maréchal de Bassompierre, *nous dinâmes à Némours. Les Cardinaux de la Valette & de Berulle, les Ducs de Longueville, de Chevreuse & de Montbazon, les Comtés de S. Pol & de la Rochefoucaut, en un mot presque toute la Cour y vint au devant de M. le Cardinal. Il arrive avec cette compagnie à Fontainebleau, & décend chez la Reine Mere, où étoient la Reine sa belle-fille & les Princesses.*

On

On le reçut froidement. M. le Cardinal nous aiant presentés ensuite à la Reine Mere, M. de Schomberg & moi, elle ne nous dit pas un mot. Le Maréchal de Marillac fut le seul auquel on parla. Le Roi arrive incontinent après, & fait un fort bon accueil à M. le Cardinal. Ils entrent dans le cabinet. M. le Cardinal se plaint de la mauvaise reception de la Reine Mere, & demande la permission de se retirer de la Cour. Je veux vous racommoder ensemble, *dit le Roi.* . . . . . 1629.

Bassompierre omet ici plusieurs circonstances remarquables. Nous les trouvons dans un Apologiste de Marie de Médicis; mais un peu trop envenimé contre Richelieu. Ce qu'il dit en cette rencontre paroit sincere, quoiqu'il brouille l'ordre du tems dans son récit: Et les Historiens du Cardinal conviennent des choses principales que cet Auteur raconte. Il avoit de l'esprit, & une assez grande connoissance des belles Lettres. Son stile est vif, pur, & elégant. On ne peut nier qu'en plusieurs rencontres, il ne réfute solidement Balzac, du Chatelet, & les autres plumes flatteuses & venales que Richelieu avoit à ses gages. Voici ce que nous apprend un homme louable d'avoir consacré la sienne à la défense d'une Reine cruellement persécutée par son domestique. *Le Cardinal*, dit-il, *entra dans la chambre de la Reine Mere pour lui faire la reverence. Sa Majesté lui demande s'il se porte bien. Il répond enflammé de colère, le front ridé, le nés affilé, & les levres tremblantes; cela lui arrive ordinairement lors qu'il est en desordre*: je me porte mieux que beaucoup de gens qui sont ici, ne voudroient. *La Reine Mere rougit selon sa coutume. Et cherchant à*

1629. *à le détourner de sa mauvaise humeur, soûrit lors que le Cardinal de Berulle entra en habit court & avec des botines blanches.* Le bon homme devenoit Courtisan, & s'accoutumoit insensiblement aux manieres des Cardinaux qui s'imaginent que leur dignité les exempte de porter ordinairement l'habit Ecclésiastique, & qu'une calotte rouge les distingue assez des Laïques. *Le Cardinal de Richelieu s'approcha pour lors entre les deux Reines, & dit à la Reine Mere d'un air plein de colere:* je voudrois être aussi avant dans vos bonnes graces, que celui dont vous vous mocquez. *Dissimulant cette seconde picoterie, la Reine Mere répondit que l'estime qu'elle faisoit du Cardinal de Berulle, ne diminuoit point les sentimens avantageux qu'elle avoit toûjours eus du Cardinal de Richelieu, & que son souris venoit de la surprise que l'habit extraordinaire du Cardinal de Berulle lui avoit causée. Richelieu se met à dire des choses étranges contre deux Princesses qui avoient l'honneur d'approcher la Reine Mere. Ne pouvant plus souffrir cette insolence, sur tout en présence de la Reine sa belle-fille, la Reine Mere témoigne quelque ressentiment, & dit au Cardinal qu'il se rend insupportable. Le Roi arrive sur ces entrefaites. Le Cardinal s'avance au devant de lui & le prie d'entrer dans le cabinet. Son dessein, c'étoit de prévenir sa Majesté. Mais il fit trop paroitre que la passion le transportoit. Il reprocha ses derniers services, & menaça de se retirer. La Reine Mere raconte ensuite au Roi comment tout s'étoit passé. L'insolence du Cardinal fut blâmée. Sa bile se modére durant la nuit, & réflechissant de sang froid à ce qu'il vient de faire, il reconnoit sa faute.* Peut-être que sa niéce Combalet

&

& ses confidens l'obligérent à rentrer dans lui-même. Ils craignirent d'être tous perdus, si le Cardinal étoit pris au mot. Bassompierre rapporte que Richelieu envoia querir la Combalet, la Meilleraïe son proche parent & toutes les créatures qu'il avoit dans la maison de Marie de Médicis, pour les avertir de se préparer à quitter le service de la Reine Mere, & qu'il leur déclara sa resolution de sortir au plûtôt de la Cour. 1629.

Soit que revenu de son emportement, le Cardinal se condamnât véritablement lui-même; soit qu'il ne trouvât pas encore Louïs dispofé à lui sacrifier la Reine sa mere, Richelieu écrivit une Lettre à Marie de Médicis, dans laquelle il lui demandoit pardon de ce qui s'étoit passé. *Le Confesseur de leurs Majestés*, poursuit l'Auteur dont j'ai tiré ces circonstances, *n'aiant pû presenter la lettre parce qu'il étoit malade, le Cardinal la porta lui-même, & la rendit les larmes aux yeux. Il pleure facilement, & sur tout quand il veut tromper. Sa douleur appaisa la Reine Mere, qui le rétablit dans ses bonnes graces. Mais il ne les conserva pas long-tems. Après sept ou huit jours, le Cardinal la supplia en présence de la Reine sa belle-fille d'ordonner que la pension du Vicomte de Sardigni fût paiée.* Je l'ai fait arrêter, *répondit la Reine Mere*, sur les plaintes que vous m'avez faites de lui. Si vous êtes content de sa conduite, je veux bien qu'on lui donne satisfaction. Vous pouviez aussi bien le faire paier de votre tête, *réprit Richelieu*, comme vous avez donné de votre mouvement & sans me consulter, une Abbaïe à Vaultier votre Médecin. Je trouve fort étrange, *dit*

1629. *la Reine Mere outrée de cette réponse insolente*, que vous prétendiez vous rendre le maître de tout ce qui est à ma disposition. Je vous ai consulté sur la disposition de mes bienfaits quand je l'ai jugé à propos. Vous vous trompez fort, si vous croiez que je veuille être votre esclave, & me priver de la liberté de gratifier mes serviteurs.

La Reine Mere prit alors la resolution d'ôter l'administration de ses affaires au Cardinal. Un valet de chambre porta la Lettre qui lui donnoit son congé. Richelieu la montre au Roi, & proteste qu'il ne peut quitter la charge de Surintendant de la maison de la Reine Mere, sans abandonner la Cour, & qu'il ne veut pas y demeurer avec la flétrissure d'avoir été chassé par sa maîtresse. Le Roi promit de s'emploier pour le remettre dans les bonnes graces de la Reine Mere. Il l'entreprit en effet, quoique sa Majesté blamât fort la conduite de Richelieu. La Reine Mere assura le Roi qu'elle n'avoit point intention de le prier, d'ôter la connoissance des affaires de son Etat au Cardinal, si sa Majesté le croioit propre à la servir utilement. Je demande seulement, *ajouta la Reine Mere*, que vous me permettiez de renvoier le Cardinal de ma maison, afin que je ne sois pas obligée de traiter ailleurs avec cet insolent, que dans votre Conseil & en votre présence. *Le Roi persuadé des raisons de la Reine sa Mere alloit plus loin qu'elle ne desiroit. Et si le Cardinal n'eût fait jouër tous les ressorts, sans épargner même celui de la Religion, le Roi, ou plûtôt le bon génie de la France renvoioit cet homme chercher le repos qu'il a ôté depuis à la Maison Roiale, à la France & à toute l'Europe.* Je doute que Louïs ait proposé sérieusement

ment

ment de se défaire de son Ministre. Les mouvemens survenus depuis quelques mois en Italie, rendoient Richelieu trop nécessaire. Peut-être que le Roi dit quelque chose d'approchant par déference à la Reine sa mere justement irritée contre un domestique insolent. Mais elle reconnut fort bien que Louïs vouloit continuer de se servir d'un homme, dont-il ne croioit pas se pouvoir passer. Si elle eût jugé que son fils étoit véritablement dans la disposition d'éloigner Richelieu, elle n'auroit pas manqué son coup. Trop de gens la sollicitoient de faire envoier à Rome, ou ailleurs celui qui vouloit lui enlever toute son autorité. L'Ambassadeur d'Espagne, & les émissaires du Duc de Savoie entroient secretement dans l'intrigue. On espéroit de faire abandonner à Louïs la protection du Duc de Mantouë, & son intelligence avec le Roi de Suéde, si Richelieu étoit une fois hors des affaires. La Reine Anne d'Autriche n'étoit guéres moins animée que sa belle-mere à la ruine du Ministre. Si nous en voulons croire le Cardinal, Anne s'imaginoit qu'il vouloit l'empoisonner, & engager le Roi à épouser la Combalet. Les flatteurs de Richelieu disent que Marie de Médicis demanda l'éloignement du Cardinal avec instance. Mais elle protesta depuis, qu'elle ne parla point au Roi de chasser Richelieu, ni de lui ôter la connoissance des affaires d'Etat, & que son intention fut seulement de ne se servir plus d'un domestique ingrat & arrogant, ni des parens du Cardinal dont elle étoit assiégée.

1629.

Journal du Cardinal de Richelieu.

Quoi qu'il en soit, la Reine Mere fut obligée de pardonner en apparence à Richelieu.

1629. Elle ne pensa plus qu'à ménager le retour du Duc d'Orleans, & à lui obtenir une augmentation de son appannage & quelques autres gratifications. La partie de ruiner le Cardinal fut remise à une autre fois. Il fallut même que Marie de Médicis consentît à l'expédition des Lettres patentes, par lesquelles Richelieu fut fait *principal Ministre d'Etat.* Il en exerçoit les fonctions; mais il n'en avoit pas le titre dans les formes. Sa dignité de Cardinal lui donnoit seulement la préséance sur les autres Ministres dans le Conseil du Roi. Les Lettres furent expediées le 21. Novembre de cette année. Il les fit dresser de la maniere la plus avantageuse à sa réputation. *Considerant vos éminentes qualités*, disoit le Roi au Cardinal même; *que vous avez secondé nos desirs & exécuté nos desseins; que Dieu qui reservoit à notre regne l'extirpation de l'hérese & de la rebellion, a voulu que ce fût par votre soin, par votre valeur, & par votre magnanimité; enfin que par votre prudence les affaires d'Italie ont eu l'heureux succès dont Dieu a béni nos armes, nous n'avons pas dû choisir aucune personne pour être admise à la participation de nos plus importantes affaires, que préalablement nous ne vous y eussions donné le rang & la place que votre condition & vos vertus méritent.* Les gens d'esprit se mocquérent de la ridicule vanité d'un Prêtre qui faisoit louër ainsi sa bravoure & *sa valeur.* Pierre Cardinal de Bérulle que Marie de Médicis prétendit mettre à la place de Richelieu, étoit mort subitement en disant la Messe un mois avant l'expédition de ces Lettres magnifiques. Un pareil accident fit croire à plusieurs personnes que Richelieu l'avoit

Lettre du Duc d'Orleans au Roi 1631.

l'avoit empoisonné. Le Duc d'Orleans l'insinuë dans une Lettre au Roi. *En me reconciliant avec la Reine Madame ma mere*, dit Gaston, *mon cousin le Cardinal de Berulle me rendit un fort bon office. Mais il lui fut funeste, puis que sa mort le suivit de si près.* N'est-ce pas pousser la malignité trop loin? Berulle languissoit depuis plus d'un an. On lui trouva les parties nobles gâtées & corrompuës. Peut-être que les malins s'imaginérent que c'étoit un effet du poison lent que Richelieu qui vit l'élévation de Berulle avec chagrin, lui avoit fait donner. Quoi qu'il en soit, tout le monde reconnoit que Berulle étoit parfaitement homme de bien. S'il eut des travers dans la Politique, cela vint de la tendresse de sa conscience, & de ce que trompé par un zèle mal entendu de Religion, & par certains préjugés de dévotion, il s'imaginoit bonnement que son opinion étoit plus avantageuse au bien de l'Etat, & au rétablissement du culte Romain en France & ailleurs. 1629.

Les troupes de l'Empereur se saisissent du païs des Grisons afin de passer en Italie.

Incontinent après l'arrivée du Cardinal de Richelieu à Fontainebleau, Louïs ne pensa plus qu'aux affaires d'Italie. Elles avoient changé de face depuis son départ de Suze. Le Duc de Savoie ennemi du repos dans un âge où les autres le cherchent, forma bientôt de nouveaux projets. L'occupation du Roi en Languedoc reveille les espérances de l'ambitieux Vieillard. On represente de sa part à Vienne que la violence que le Roi de France lui a faite à Suze, est moins préjudiciable & moins honteuse au Duc qu'à Ferdinand; que son Altesse n'a disputé le passage à Louïs, que pour soutenir les droits

1629. de l'Empire en Italie; & que le secours de Cazal est un attentat manifeste contre l'autorité de l'Empereur, puisque la place étoit uniquement assiégée dans le dessein d'obliger le Duc de Nevers intrus dans un fief de l'Empire, à rendre l'obeïssance légitimement duë à sa Majesté Impériale. L'Abbé Scaglia Ambassadeur de Charles Emmanuel à Madrid, remontroit encore plus vivement à Philippe & au Comte Duc d'Olivarés, que l'affront fait aux armes d'Espagne devant Cazal, rendroit l'autorité de sa Majesté Catholique méprisable en Italie, s'il demeuroit impuni; que Louïs excité par son Ministre méditoit de chasser les Espagnols d'Italie; que les Génois gagnés par la France étoient dans la disposition de se soulever contre le Roi d'Espagne à la premiere occasion favorable; que le projet d'envahir le Duché de Milan se concertoit dans le Senat de Venise & à la Cour de France; qu'on avoit tenté d'y engager le Savoiard par des propositions avantageuses; que Louïs lui offroit une somme considerable d'argent pour ravoir le Marquisat de Saluces par lequel il prétendoit entrer en Italie; enfin que la perte du Roiaume de Naples suivroit de près celle du Milanois.

Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1629. *Histoire du Cardinal Mazarin par Aubery. L. I. Chap. 2. Mercure François.* 1629. *Nani Historia Veneta. L. VII.* 1629. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. Pag.* 673 679. 680. 681.

Les remontrances recherchées de Charles Emmanuel n'étoient pas fort nécessaires à la Cour de Madrid. On n'y avoit nulle envie de s'en tenir au Traité de Suze. Si Philippe le ratifia, ce fut seulement pour gagner du tems. Cependant il est bien aise de connoître la disposition du Savoiard, & de s'assurer de lui avant que de rien entreprendre. Irrité du mauvais succès de son

en-

entreprise dans le Monferrat, le Roi d'Espagne demandoit avec instance les meilleures troupes de l'Empereur, & le prioit de les joindre aux siennes au plûtôt, afin de dépouiller entierement le Duc de Mantouë, avant que le Roi de France pût venir une seconde fois à son secours Don Gonzalez de Cordouë est rappellé de Milan. Le Marquis Ambroise Spinola reçoit ordre d'aller prendre sa place & d'assiéger Cazal pendant que les Généraux de l'Empereur attaqueront la ville même de Mantouë. Les mesures nécessaires à l'exécution de ce nouveau dessein, se prirent avec toute la diligence possible à Vienne & à Madrid. Ferdinand écrit dès le mois de Mai aux Ligues Grises & aux Cantons Suisses. Il demandoit passage pour les troupes qui devoient aller en Italie, & qu'il fût permis à ses Officiers de garder les endroits par où l'armée Allemande entreroit, & de pourvoir à la sureté de son retour, quand les ordres de sa Majesté Impériale seroient exécutés. Ce n'étoit qu'un artifice afin d'amuser les Suisses & les Grisons. Pendant que les Cantons assemblés à Bade, cherchent les moiens de refuser honnêtement la demande de l'Empereur, & de s'opposer à l'entrée de ses troupes dans le païs des Grisons, le Comte de Merode assemble à Méninguen dans la Suabe un corps de dix mille hommes de pied, & de quinze cens chevaux, s'empare du Steich passage important, & du pont du Rhin, prend Maïenfeld, force la ville de Coire à lui ouvrir ses portes; & sans aucun égard au droit des gens, arrête Mesmin Ambassadeur de France aux Grisons, met des soldats autour de sa maison 1629.

son

1629. ſon & le fait garder comme un priſonnier.

Cette irruption ſoudaine fut ſuivie d'une déclaration de Ferdinand dattée du 5. Juin, par laquelle il faiſoit ſavoir que ſes troupes marchoient en Italie, non pour y porter la guerre, mais afin de conſerver la paix, de maintenir l'autorité légitime de l'Empereur, de défendre les fiefs de l'Empire dont les étrangers prétendoient diſpoſer au préjudice de ſes droits. Pour cet effect, Ferdinand ordonne aux Officiers Généraux de l'armée, d'avertir ceux qui commandent les troupes du Roi de France, ou de quelqu'autre Prince que ce ſoit, de ſe retirer inceſſamment des fiefs de l'Empire. Par la même déclaration, l'Empereur *fait*, dit il, *inſtance amiable au ſereniſſime Roi d'Eſpagne comme à celui qui poſſede le fief principal de l'Empire en Italie*, *de pourvoir les troupes Impériales des vivres & des munitions néceſſaires*. Enfin, Ferdinand enjoint aux parties intereſſées à la ſucceſſion du feu Duc Vincent de Mantouë, de ſe rendre à la Cour Impériale & d'y faire apparoir leur droit & la validité de leurs prétentions, ſur quoi on leur promet de les écouter dans un tems prefix, & de prononcer enſuite un jugement définitif. L'invaſion du païs des Griſons jetta l'épouvante dans toute l'Italie. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne & le Reſident de l'Empereur à Veniſe tâchent de raſſurer le Sénat effraié. *Sa Majeſté Impériale*, diſoient-ils, *ne penſe qu'à maintenir ſon autorité, & le Roi Catholique veut ſeulement ſecourir l'Empereur ſon proche parent*. Ces deux Miniſtres propoſent au Sénat de s'unir à leurs maîtres, & lui font eſpérer de grands avantages. Le piége étoit gros-

groſſier : d'auſſi habiles gens que les Veni- 1629.
tiens l'apperçurent bien-tôt. Ils ordonnent promptement de nouvelles levées, mettent leurs places frontiéres en état de défenſe, & envoient des vivres, des munitions, du canon, des Ingenieurs & de l'argent au Duc de Mantouë, afin que ſa capitale puiſſe arrêter les Imperiaux, & donner le tems au Roi de France de ſecourir ſes alliés.

Le Roi de France envoie Sabran à l'Empereur.

Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu. 1629. Mercure François. 1629. Nani Hiſtoria Veneta. L. VII. 1629. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom VI. pag. 674. 675. &c.

L'Ambaſſadeur de Veniſe le preſſoit inſtamment de pourvoir aux beſoins de l'Italie menacée d'une inondation prochaine des troupes de l'Empereur. Merode amenoit ſeulement l'avantgarde. On attendoit le Comte Collalte avec un corps d'armée plus nombreux ; Et le bruit couroit que Valſtein Duc de Fridland viendroit enſuite à la tête de cinquante mille hommes. Quel remede Louïs occupé contre ſes propres Sujets pouvoit-il apporter à ce nouvel inconvenient ? Abandonnera-t-on le Languedoc où tout plie devant ſa Majeſté ? Ce n'étoit pas le deſſein du Cardinal de Richelieu. Les Venitiens & le Duc de Mantouë ſe flattérent que le Roi reviendroit du moins en Italie après la paix accordée au Duc de Rohan. Mais les troupes de France fatiguées & diminuées avoient beſoin de repos & de grandes recruës. Richelieu ne trouve point d'autre expédient, que de gagner du tems, & de propoſer à l'Empereur la voie de la négociation. Soit qu'on eût appris devant Privas quelque choſe du deſſein formé par Ferdinand, de faire paſſer des troupes en Italie ; ſoit que Louïs crût devoir inſtruire lui-même ſa Majeſté Impériale des particularités du Traité de Suze, & la prier de donner

l'in-

1629. l'investiture au Duc de Mantouë, & de prévenir par ce moien une guerre funeste & sanglante, il depêcha Sabran Gentilhomme ordinaire de sa chambre à la Cour de Vienne. On lui donna des Lettres extrêmement civiles pour l'Empereur & pour l'Imperatrice, avec une instruction assez ample. Voici ce que le Roi écrivoit à Ferdinand.

Très-haut, très-excellent & très-puissant Prince, notre très-cher frere & cousin. Le désir sincère que nous avons de contribuer autant qu'il nous est possible à la conservation de la paix dans la Chrétienté, & de prévenir tout ce qui est capable de la troubler, nous a portés à soutenir les interêts de notre très-cher & bien-aimé cousin le Duc de Mantouë, & à le maintenir par notre assistance en possession des Etats qui lui appartiennent legitimement. Nous l'avons confirmé en même tems dans le bon dessein qu'il a toûjours eu de remplir exactement ses devoirs, & de vous faire toutes les soumissions ausquelles il est obligé en qualité de Prince feudataire de l'Empire. Il n'y a pas manqué, puis qu'un Evêque & même le Prince de Mantouë sont allés de sa part vous demander l'investiture. Le Traité conclu depuis peu à Suze, aiant appaisé les mouvemens excités à l'occasion du Monferrat, nous croions ne devoir rien omettre de tout ce qui nous paroit nécessaire à l'affermissement de la paix. C'est dans cette vuë que nous avons resolu d'envoier à votre Majesté le Sieur de Sabran Gentilhomme ordinaire de notre chambre. Nous lui ordonnons de vous representer ce qui nous paroit dans l'affaire de notre cousin le Duc de Mantouë, regarder particulierement le bien public & le repos de la Chrétienté. Nous vous prions de lui accorder l'investiture qu'il vous demande,

&

& nous vous assurons que nous prendrons part au bon traitement qu'il recevra de vous, & à la justice que vous lui rendrez. Cette action sera un nouveau témoignage de votre équité & de la droiture de vos intentions pour le bien général de la Chrétienté. Le Sieur de Sabran vous expliquera plus au long nos sentimens: nous vous prions de lui donner une entiere créance. 1629.

Comme l'Impératrice étoit de la Maison de Gonzague & proche parente du Duc de Mantouë, Louïs la pria en même tems d'appuier la demande qu'on faisoit à Ferdinand son époux. L'instruction jointe aux deux Lettres, en prouvoit nettement la justice. Je donnerai l'extrait de cette piéce, afin qu'on puisse mieux juger du mérite d'une affaire qui eut de grandes suites. Elle fut comme le prélude de la rupture ouverte entre la France & la Maison d'Autriche. On verra que s'il y a de l'interêt dans la generosité de Louïs, qui marche deux fois lui-même au secours d'un Prince injustement opprimé, cela n'empêche pas que son entreprise ne soit autant louable, que la violence de Ferdinand & de Philippe est blâmable. L'Empereur pouvoit trouver étrange que le Roi fût entré en Italie à main armée, & qu'il eût enlevé des places au Duc de Savoie sans communiquer son dessein à sa Majesté Impériale. On tâche d'excuser la hauteur apparente de cette démarche, en remontrant qu'on n'a pas cru devoir faire aucune proposition à Ferdinand, sans savoir premierement si elle seroit bien ou mal reçuë. *Le Roi*, dit l'Instruction, *a jugé que l'Empereur le renverroit à la réponse que le Roi d'Espagne donneroit par le canal du Gouverneur de*

1629. *de Milan, dépositaire des intentions de sa Majesté Catholique sur l'affaire du Monferrat. Il a donc fallu s'en éclaircir d'abord. Le Roi d'Espagne consent maintenant que le Duc de Mantouë demeure en possession de la succession qui lui est legitimement échuë. Sa Majesté Catholique déclare même qu'elle n'a jamais pris d'autre interêt dans l'affaire du Monferrat que celui de la conservation des droits de l'Empereur. Rien n'empêche donc plus sa Majesté Impériale, d'accorder une chose que le Roi d'Espagne reconnoit juste & raisonnable. Sa Majesté Très-Chrétienne a si bonne opinion de la droiture & de l'équité de l'Empereur, qu'elle n'a jamais pû se persuader qu'il voulût troubler le Duc de Mantouë dans la possession d'un bien qui lui appartient incontestablement. Les Loix de l'Empire ordonnent que l'investiture des fiefs se donne au plus proche héritier du dernier Seigneur, sur tout lors qu'il se trouve en possession de l'héritage que le droit lui ajuge. Toutes ces qualités requises se rencontrent dans la personne du Duc de Mantouë, qui a l'honneur d'appartenir de près à l'Impératrice.*

La modération du Comte Jean de Nassau Commissaire de l'Empereur, en demandant que les Etats de la Maison de Gonzague fussent mis en séquestre & en dépôt, confirme le Roi dans la pensée que sa Majesté Impériale prétend que l'affaire se termine par les voies ordinaires de la justice. Bien loin de suivre cet exemple, les Espagnols en ont usé avec une extrême violence. Le séquestre n'étoit point nécessaire, puisque selon les Loix de l'Empire, lors que celui qui paroit le plus proche héritier, est en possession du fief qui lui écheoit, y doit être maintenu jusques à ce que le droit de ceux qui le lui disputent soit éclair-

éclairci. Cependant, le Duc de Mantouë a consenti que les armes & les enseignes de l'Empereur fussent mises dans Cazal; Et les Espagnols n'ont pas voulu souffrir qu'on rendît cette déférence à ses ordres & à son autorité. Le Roi veut bien croire que leurs Majestés Impériale & Catholique n'ont pas de part aux violences commises par les Officiers Espagnols dans le Monferrat. Mais enfin le Roi voiant l'oppression injuste d'un Prince son allié, n'a pû lui refuser son secours & sa protection, en conséquence des Traités de Cambrai & de Vervins. Il étoit même nécessaire que sa Majesté prît les armes, pour arrêter certaines gens, qui abusant de la bonté de l'Empereur cherchent à brouiller l'Italie. La sincerité des intentions du Roi paroit manifestement dans sa conduite. Content de faire acquiescer le Duc de Savoie à des conditions raisonnables, il a pris un soin extrême de n'attaquer point les États du Roi d'Espagne & de ne lui donner aucun sujet de plainte. Puis donc que les personnes qui prétendoient avoir le plus grand interêt à empêcher que le Duc de Mantouë ne se mît en possession du Monferrat, consentent maintenant que l'investiture lui soit donnée, sa Majesté espère que l'Empereur voudra bien terminer enfin cette affaire avec honneur. Il y a en tout ceci beaucoup de complimens & de dissimulation. Mais la politesse & la civilité siéent bien entre les grands Princes. Dans les demandes les plus justes, il vaut mieux dédommager de la sorte l'amour propre & l'orgueil de ceux avec lesquels on traite, que de les irriter en leur reprochant trop vivement l'injustice de leurs entreprises. 1629.

Louïs vient au fonds de l'affaire dans la suite de l'instruction. *Sa Majesté Impériale,* dit-

1629. dit-il, *n'a pas sujet de se plaindre du Duc de Mantouë. Il s'est mis dans son devoir. Non content d'envoier à Vienne l'Evêque de sa capitale, faire les soumissions duës à l'Empereur, le Duc a voulu que le Prince son fils allât lui-même demander l'investiture. La même Loi qui prescrit cette demarche aux feudataires de l'Empire, veut que sa Majesté impériale accorde l'investiture au plus proche héritier du fief, sur tout lors qu'il se trouve en possession. Que si quelqu'un forme opposition, le droit Impérial déclare que l'investiture se doit donner sans prejudice des prétentions de ceux qui réclament le fief en tout, ou en partie. Bien loin de garder ces formalités ordonnées par les Loix, l'Empereur a rejetté la demande du Duc de Mantouë; Et les Espagnols entrant à main armée dans le Monferrat, ont tenté de lui enlever une partie considérable de ses Etats. Après avoir inutilement emploié ses bons offices à Vienne & à Madrid pour arrêter le cours de cette violence, le Roi s'est vû dans la nécessité d'y opposer la force de ses armes: Et les choses ont été ménagées de telle maniere, que l'Empereur ne se peut pas plaindre qu'on ait donné la moindre atteinte à ses droits. Les Rois de France & d'Espagne sont d'accord que le Duc de Mantouë demeure en possession de ses Etats, & le Duc de Savoie a transigé sur ses prétentions dans le Morferrat; il n'y a donc plus rien qui empêche que l'Empereur n'accorde l'investiture. Le Roi n'entre dans cette affaire, qu'autant que la nécessité de maintenir le repos de l'Italie & de prévenir une guerre funeste l'y engage. C'est dans cette vue qu'il presse sa Majesté Impériale d'accorder une chose qu'on lui demande avec justice, & laquelle seule peut affermir la paix concluë. Lors que le Roi étoit aux*

aux portes de l'Italie, on lui a souvent proposé de profiter de l'occasion & de porter ses armes plus loin. Mais sa Majesté a crû devoir arrêter le cours de ses conquêtes, dès qu'on a parlé de paix & d'accommodement. Cette modération lui fait espérer que l'Empereur écoutera de son côté la raison & la justice. 1629.

Sabran étoit déja parti lors que Louïs apprit l'irruption des troupes Impériales dans le païs des Grisons. C'est pourquoi on lui envoia une nouvelle instruction avec deux articles sur cette affaire inopinée, & sur la maniere dont Merode en usoit au regard de Mesmin Ambassadeur de France. Sabran eut ordre de dire à Ferdinand que Louïs ne pouvoit croire que le Général de sa Majesté Impériale eût ordre d'exercer une si grande violence, & de la presser de retirer ses troupes du païs des Grisons, & de donner au Roi une satisfaction convenable sur l'injure faite à son Ambassadeur. Que si l'Empereur offroit de rappeller ses gens & de rendre la ville de Coire & les autres endroits occupés chez les Grisons, lorsque le Roi de France retireroit ses troupes d'Italie, & restitueroit Suze au Duc de Savoie, Sabran devoit representer à sa Majesté Impériale que ces deux choses n'avoient nulle relation l'une à l'autre. *Le Roi*, disoit-on dans l'instruction, *a des troupes dans le Monferrat, parce que le Roi d'Espagne demeure armé à la porte du païs. On garde Suze comme un dépôt jusques à l'évaluation des quinze mille écus de rente en terres, promis au Duc de Savoie dans le Monferrat, lequel doit restituer ensuite Albe & Moncalvo. Il est raisonnable que le Roi ait une garantie de l'observation d'un Traité solen-*

1629. *lennellement fait en présence des Ministres de plusieurs Princes, & qu'on cherche cependant à rompre tous les jours par des voies obliques & indirectes. Sa Majesté doit enfin s'assurer d'un passage pour les troupes qu'elle est obligée de laisser en Italie, en attendant l'exécution du Traité. Or l'Empereur n'a pas les mêmes raisons de se saisir des passages des Grisons & de les garder. Dès que la paix sera bien établie en Italie, par l'investiture donnée au Duc de Mantouë, par le rappel des troupes Impériales qui sont chez les Grisons, & par l'éloignement de celles du Roi d'Espagne qui causent de l'ombrage & de la jalousie aux Princes voisins du Milanois, sa Majesté retirera volontiers les siennes, & restituera Suze au Duc de Savoie.* Les Ministres de Ferdinand aïant témoigné que les négociations du Baron de Charnassé en Allemagne & dans le Nord donnoient de l'inquiétude à sa Majesté Impériale, Sabran eut ordre de répondre à ceux qui lui parleroient de cette affaire, que Charnassé avoit seulement commission d'informer les Princes alliés du Roi, des justes raisons du voiage de sa Majesté en Italie. Defaite grossiére & ridicule, dont l'Empereur & ses Ministres ne se paierent pas.

Inutilité des remontrances de Sabran à l'Empereur.

Il seroit inutile de rapporter ici le Mémoire que Sabran fit présenter à Ferdinand. C'est une copie exacte & seulement plus étenduë de l'instruction. Sa Majesté Impériale y répondit qu'elle avoit envoié divers Commissaires en Italie dans le dessein d'arrêter les mouvemens qui s'y élevoient, de prévenir les voies de fait & la prise d'armes, d'obliger les divers prétendans à la succession du feu Duc Vincent de Mantouë

à remettre leur différend au jugement du Seigneur souverain des fiefs contestés, & à souffrir que l'affaire fût terminée selon le cours ordinaire de la justice : *choses que l'Empereur*, ajoutoit-on, *devoit d'autant plus espérer, que le Roi d'Espagne & le Duc de Savoie promettoient de s'en tenir à ce que sa Majesté Impériale ordonneroit. Mais le Duc de Nevers a usé de divers subterfuges afin de gagner du tems, & a mieux aimé recourir à l'appui d'une Puissance étrangere, qu'à l'Empereur qui lui offroit sa protection & toute sorte de justice. Il est arrivé de-là que le Roi de France venant en Italie avec une puissante armée, sans aucune déclaration précedente, s'est rendu maître par les armes, ou par composition de quelques endroits soumis à la jurisdiction de l'Empereur, s'est attribué la connoissance de plusieurs choses au préjudice des droits de sa Majesté Impériale, & a causé de grands dommages aux feudataires de l'Empire dans le Monferrat & ailleurs. L'Empereur étant obligé de rendre justice à toutes sortes de personnes sans aucune exception, attend de l'équité du Roi Très-Chrétien qu'il rappellera ses troupes d'Italie, & qu'il souffrira que l'affaire soit décidée selon le droit commun. Par ce moien, on évitera une guerre funeste, la paix se maintiendra entre les premieres Puissances de la Chrétienté, & chacun des prétendans à la succession du feu Duc de Mantouë obtiendra ce qui lui appartient légitimement. Quant aux passages des Grisons occupés, sa Majesté Impériale ne voit pas quel sujet le Roi de France peut avoir de se plaindre, & de prétendre qu'elle doit retirer ses troupes. On a demandé passage aux Grisons qui l'ont respectueusement accordé : Et l'Empereur engagé à protéger ses vassaux en Italie &*

1629.

Mercure François. 1629. Vittorio Siri Mémoire recondite. Tom. VI. pag. 698. 699. 700.

1629. *à maintenir son autorité, ne peut se dispenser de garder les endroits que ses troupes occupent maintenant. Dès qu'on a reconnu que le Sieur Mesmin étoit Ministre du Roi Très-Chrétien, l'Empereur a ordonné qu'on ne le molestât en aucune maniere, & que ses papiers lui fussent rendus avec le respect dû au Roi son maître.*

La défaite de Ferdinand ne valoit gueres mieux que celle de Louïs sur l'envoi de Charnassé en Allemagne & en Suéde. Mais il faut bien user d'équivoques & chercher des prétextes éloignés, quand on se met en tête de soutenir une mauvaise cause. Sabran donna incontinent une replique par articles à la réponse de l'Empereur. *Puisque sa Majesté Impériale*, disoit-il, *ordonne le sequestre des Etats du feu Duc Vincent de Mantouë, pour empêcher qu'on ne prenne les armes, & pour faire justice aux divers prétendans à la succession, d'où vient que les Espagnols ont fait irruption dans le Monferrat? Si le Roi Catholique y prétend quelque chose, on doit produire ses titres au Seigneur souverain du fief. S'il n'y demande rien, pourquoi a-t-on usé de voies de fait? Le sequestre regarde uniquement les parties prétendantes, & non point ceux qui viennent attaquer par quelque raison d'Etat, ou de leur pure volonté. Les Loix de l'Empire n'ordonnent le séquestre & le dépôt qu'en cas de succession vacante, ou de race finie. Or M. le Duc de Mantouë ne se trouve ni dans l'un ni dans l'autre cas. Il est le plus proche & l'incontestable héritier du Duc Vincent. Le Commissaire Impérial ne se peut pas plaindre de lui. On sait que ce Prince n'a refusé aucun des partis raisonnables qui lui ont été proposés, qu'il a consenti d'entrer en négociation, & qu'il a même envoié les enseignes*

Im-

Impériales à Cazal, au lieu que les Espagnols n'ont voulu entendre parler ni de séquestre ni d'accommodement. Si sa Majesté Impériale a offert sa protection à M. de Mantouë, il y a eu recours de son côté. Il a demandé justice à l'Empereur par la bouche de l'Evêque & du Prince même de Mantouë. Bien loin de sentir les effets de la bonté de l'Empereur, il a vû Cazal plus pressé qu'auparavant par les Espagnols. Dans cette extrémité, M. de Mantouë a levé par le moien de ses amis & à ses dépens des troupes en France, pour défendre ses Etats attaqués. Mais cet effort n'aiant pas eu le succès qu'on espéroit, sa Majesté Très-Chrétienne a cru que conformément aux Traités de Cambrai & de Vervins, elle pouvoit aller au secours d'un Prince allié de la Couronne de France. 1629.

Elle ne s'est point avancée vers l'Italie sans aucune déclaration précedente. On sait les instances que M. le Commandeur de Valancé a faites à M. le Duc de Savoie de se désister de son entreprise & d'accorder passage au Roi mon maître. M. Bautru est encore allé de sa part en Espagne prier sa Majesté Catholique de laisser M. le Duc de Mantouë en possession des Etats qui lui sont légitimement échûs; enfin l'Empereur a été prié plus d'une fois d'interposer son autorité pour la levée du siége de Cazal, & de rendre justice à M. le Duc de Mantouë. Comment peut-on reprocher encore au Roi mon maître d'avoir voulu étendre son autorité au préjudice de la jurisdiction de l'Empereur? Toute l'Europe a vû avec admiration que sans écouter ceux qui lui remontroient avec quelle facilité on pouvoit faire des conquêtes en Italie, sa Majesté n'a rien entrepris, dès qu'on a parlé d'accommodement, & s'est contentée de laisser quelques trou-

1629. *pes à Suze, afin d'assurer l'exècution d'un traité conclu en présence du Nonce du Pape & des Ministres de plusieurs Souverains d'Italie. Le Roi mon maître n'a pas prétendu non plus se faire l'arbitre des differends mûs entre des Princes de l'Empire: il les a seulement sollicités de s'accommoder à l'amiable: action plus louable & plus digne d'un Roi Chrétien, que celle des Ministres d'Espagne, qui ont partagé le Monferrat entre le Roi leur maître & le Duc de Savoie, sans aucun égard aux droits de l'Empereur, dont cette Souveraineté reléve.*

Quant à ce que sa Majesté Impériale demande que le Roi Très-Chrétien retire ses troupes d'Italie, je la supplie de considerer combien l'honneur du Roi mon maître est engagé dans l'affaire de Cazal. Le secours donné à cette place deviendroit inutile, si après l'avoir delivrée, on la laissoit exposée à un danger encore plus grand d'être promptement envahie. Sa Majesté Très-Chrétienne a pris un soin extrême que l'autorité de l'Empereur ne reçût aucune atteinte. Cette précaution lui donne lieu d'espérer que l'Empereur aura quelqu'égard à la reputation d'un Prince qui sait garder de si grands ménagemens avec lui. Comment le Roi peut-il rappeller ses troupes d'Italie, lors que les Grisons ses alliés sont menacés d'une prochaine oppression; lors que les Espagnols renforcent leur armée & ont auprès d'eux un grand nombre d'Allemans paiés & nourris par le Gouverneur de Milan? J'ai déclaré dans ma précedente proposition, & je le repéte encore: sa Majesté Très-Chrétienne n'est point entrée en Italie dans le dessein de diminuer l'autorité de l'Empereur, mais de la maintenir. Bien loin de vouloir usurper le bien d'autrui, elle prétend le défendre contre ceux qui cherchent

à

à l'envahir, lever les obstacles mis au cours ordinaire de la jurisdiction Impériale, & rappeller ses troupes dès que la paix sera bien affermie, & qu'il n'y aura plus sujet de craindre que les Espagnols accoutumés à violer les traités les plus solennels quand leur interêt le demande, ne rompent celui de Suze. 1629.

Comme l'Empereur ne paroit pas assez exactement informé des raisons que le Roi mon maître a de presser l'évacuation des endroits occupés chez les Grisons, j'ajouterai avec le respect dû à sa Majesté Impériale, que la demande que je fais, est fondée sur l'ancienne confedération des Grisons avec la Couronne de France. Elle est obligée à maintenir la liberté procurée avec beaucoup de peine à ces peuples. S'ils ont consenti que les troupes Impériales se saisissent des passages de leur païs, c'est qu'ils ne se sont pas trouvés en état de s'y opposer, les endroits aiant été occupés dans le tems même qu'on demandoit d'y entrer. Les Grisons ont donné leur agrément par écrit, lors qu'on les y a contraints & mis hors d'état de resister à la violence. Je finis en remontrant à sa Majesté Impériale que l'ordre envoié de remettre en liberté le Sieur Mesmin & de lui rendre ses papiers, n'est pas une satisfaction convenable à l'injure faite à un Roi dans la personne de son Ambassadeur. Il étoit encore prisonnier le 14. du présent mois de Juin: Et son neveu qui lui apportoit un pacquet de la part du Roi mon maître & le sien, a été arrêté nonobstant un passeport, afin d'ouvrir le pacquet de sa Majesté Très-Chrétienne. Sur quoi je demande que l'offense faite à la dignité du Roi, soit duëment réparée.

Les instances de Sabran parurent fortes. Ferdinand y répondit que les diverses par-

1629. ties qui prétendoient à la ſucceſſion du feu Duc Vincent de Mantouë, aiant démande un ſequeſtre au ſouverain Seigneur des fiefs conteſtés, il l'avoit ordonné, afin de prévenir une guerre ouverte, & de maintenir le repos de l'Italie; que l'Empereur Charles-Quint mit ainſi le Monferrat en ſequeſtre, lors que cette Souveraineté fut diſputée à la derniere Princeſſe de la Maiſon Paleologue, & que Fréderic Marquis de Mantouë ſon époux conſentit à cette formalité, nonobſtant l'inveſtiture déja donnée & la poſſeſſion dans laquelle il ſe trouvoit. Qu'il ſeroit à ſouhaiter que le Duc de Nevers ſuivît l'exemple de ſes ancêtres, & qu'il eût accepté de bonne grace le ſequeſtre que l'Empereur vouloit bien modifier; au lieu de faire ſeulement la façon de reconnoitre l'autorité Impériale en mettant les enſeignes de l'Empire dans Cazal. Que par ſes divers ſubterfuges, le Duc de Nevers affectoit d'embrouiller une affaire qui ne ſouffroit aucune difficulté. Qu'il étoit cauſe de l'irruption du Roi de France en Italie, de la priſe de pluſieurs fiefs de l'Empire dont elle a été ſuivie. Qu'on avoit tranſigé ſur des Principautés qui relevent de l'Empereur, ſans ſtipuler ſeulement la ratification de ſa Majeſté Impériale, & que le Duc de Mantouë continuoit de commettre pluſieurs énormités dont Ferdinand ſe croioit obligé de pourſuivre la réparation. C'eſt ainſi qu'on s'efforçoit de rendre un Prince coupable du crime de felonnie, afin d'avoir un prétexte de le dépouiller de ſon bien, en cas que les armes Impériales fuſſent ſuperieures. Mais Ferdinand qui les veut emploier

ploier aujourd'hui à contenter l'ambition demesurée du Roi d'Espagne, se mettra par cette diversion en danger de perdre bien-tôt lui-même ses Etats heréditaires. 1629.

A la vérité, disoit-on encore dans la replique donnée à Sabran, *c'est une action digne d'un Prince Chrétien, que de travailler à la réconciliation de ceux qui sont en contestation. Mais enfin il y a des mesures à garder. Le Roi de France & quelque autre Souverain que ce soit, souffriroient-ils qu'un Prince étranger qui n'a nulle jurisdiction dans leurs Etats, y vînt à la tête d'une armée, commander à des vassaux en differend sur une succession, de s'accommoder, & qu'il disposât des fiefs relevans de la Couronne d'un autre? Tel est le cas dont il s'agit maintenant. L'Empereur & le corps de l'Empire ne peuvent pas permettre que le Roi de France entre à main armée dans les fiefs de l'Empire, & qu'il en dispose comme il lui plaît. L'autorité de l'Empereur n'est-elle donc plus reconnuë en Italie? L'Empire a-t-il besoin du secours d'un Prince étranger pour faire valoir ses droits? Sa Majesté Impériale a déja declaré, & elle déclare encore que son intention est de rendre justice à qui il appartient; mais avec une entiere liberté, & sans qu'aucune Puissance paroisse l'y contraindre. On diroit que le Roi de France entreprend avec hauteur d'obliger l'Empereur à donner une investiture malgré lui. La chose parle d'elle-même. Le Roi Très-Chrétien doit premierement rappeller ses troupes d'Italie. C'est par là qu'on jugera s'il a veritablement, comme il le publie, les égards dûs à l'autorité de l'Empereur, qui seul a droit de disposer des fiefs de l'Empire, & d'en proteger & les Vassaux & les Sujets.* Louïs n'auroit pu donner une ré-

1629. ponſe raiſonnable à cette inſtance de Ferdinand, ſi les Eſpagnols ne ſe fuſſent pas tant preſſés de partager le Monferrat avec le Duc de Savoie, & s'ils n'y fuſſent point entrés à main armée. C'eſt peut-être la raiſon pourquoi ſa Majeſté Impériale condamna d'abord l'entrepriſe du Gouverneur de Milan. Elle vouloit qu'on la laiſſât faire. Le procès mû ſur le Monferrat ſe ſeroit plus embrouillé par la procédure, & l'Empereur eſpéroit de trouver avec le tems l'occaſion d'en diſpoſer auſſi bien que du Duché de Mantouë. Les Eſpagnols gâtérent tout par leur précipitation. En témoignant trop d'avidité, ils ſoulevérent tout le monde contre eux.

Propoſitions inutiles d'accommodement ſur l'affaire de Mantouë.

Je ſuis obligé de m'étendre ſur les négociations ou propoſées, ou entamées ſur l'affaire de Mantouë, dans laquelle trois des premieres Puiſſances de l'Europe, la République de Veniſe & le Duc de Savoie entrérent, parce qu'au milieu du bruit des armes & durant la plus grande chaleur des ſiéges, on mit ſur le tapis tantôt une ſuſpenſion d'armes & tantôt un Traité d'accommodement. Cela ne manque preſque jamais d'arriver dans les guerres d'Italie. Le Pape qui s'en rend l'arbitre, envoie un Nonce, quelquefois un Légat; & ces Meſſieurs rafinés & habiles à trouver des expediens, propoſent diverſes choſes ſelon les occaſions, afin d'éloigner les armes étrangéres de leur païs. L'affaire de Mantouë ſe termina de la ſorte après pluſieurs négociations entamées & interrompuës à la tête des armées & durant le fort de la guerre. Ce fut alors que le *Giulio Mazarini*, ſi connu depuis dans le monde ſous le nom *du Cardinal Ma-*

Vittorio Siri Mémorie recondite. Tom. VI. pag. 696. 617. &c. 716.

za-

zarin, commença de donner des preuves de sa souplesse & de sa dextérité dans le maniement des plus grandes affaires. Tout le monde se mêloit de négocier en ce tems-ci. Les Capucins s'intriguoient par tout autant que les Jésuites; Joseph en France, Jacinte à la Cour de Baviére, & Valerien à celle de Vienne. Celui-ci alla de la part du Prince d'Ekemberg Ministre de l'Empereur, faire ces propositions à Sabran Envoié extraordinaire de France; que le Nonce du Pape demanderoit au nom d'Urbain son maître à Ferdinand, de n'envoier plus de troupes en Italie, & de n'y faire pas même entrer celles qui étoient déja dans le païs des Grisons; que sa Majesté Impériale se contenteroit de prendre ce qu'on nomma *la possession civile* de Mantouë & de Cazal, c'est-à-dire que le Commissaire de l'Empereur iroit sans troupes recevoir le dépôt de ces deux villes, & que Ferdinand promettroit de juger le different mû sur la succession du feu Duc Vincent dans un tems préfix & le plûtôt qu'il se pourroit. Le Capucin portoit encore parole, que si le Roi de France vouloit à la requête du Pape retirer ses troupes du Monferrat, le Roi d'Espagne enverroit les siennes du Milanois dans les Païs-bas. La Cour de France n'agrea point ces conditions. Outre que Louïs ne pouvoit abandonner le Monferrat après l'avoir si glorieusement délivré, les Etats du Duc de Mantouë demeuroient trop exposés à une invasion à cause du voisinage des troupes Impériales dans le païs des Grisons. Il importoit peu au Roi d'Espagne de garder les siennes dans le Duché de Milan, puis que l'Empereur demeu- 1629.

1629. roit maître d'y faire passer une armée nombreuse en peu de jours.

Urbain effraié de l'inondation d'Allemans & de François dont l'Italie étoit menacée, ordonnoit à ses Nonces d'exhorter l'Empereur & les Rois de France & d'Espagne à convenir de quelques voies d'accommodement, & de proposer divers expédiens à Vienne, à Paris, & à Madrid. Le Pape offre sa médiation, & tâche d'attirer la négociation à Rome. Mais la lenteur ordinaire de cette Cour, n'accommode pas la France, qui demande une prompte conclusion de l'affaire. Je trouve que Richelieu envoia de Montpellier un Mémoire à Bagni Nonce du Pape, où le Cardinal assure, que si Urbain veut promettre que le Duc de Mantouë obtiendra l'investiture après l'avoir demandée dans les formes, & que le Roi d'Espagne ratifiera plus précisément le Traité de Suze, Louïs à la considération du Pape, rappellera ses troupes du Monferrat, avant que Ferdinand retire les siennes du païs des Grisons, & que les Impériaux n'abandonneront les passages occupés qu'après que les François auront évacué le Monferrat. Pour ce qui est de la restitution de Suze au Duc de Savoie, Richelieu déclare que Louïs donnera sa parole de rendre la place dès que les troupes de l'Empereur quitteront le païs des Grisons & la Valteline. Par une delicatesse ordinaire des Rois au regard des Princes inferieurs, Louïs demandoit que cet article ne fût point inseré dans un Traité public. Sa Majesté Très-Chrétienne prétendoit qu'on se reposât sur sa parole Roiale, & que le Duc de Savoie lui parût uniquement re-

redevable de la restitution de Suze. L'Empereur & le Roi d'Espagne rejettérent les propositions du Cardinal de Richelieu, comme la Cour de France refusa celles du Prince d'Ekemberg faites à Sabran par le Capucin Valerien. L'affaire de Mantouë étoit la plus claire & la plus facile du monde, mais le point d'honneur l'embrouilla tellement du côté des grandes Puissances qui y entrérent, que l'accommodement en fut long & difficile. Cependant pour une pareille vetille des Provinces sont desolées, & il y a beaucoup de sang répandu. 1629.

Le Roi presse le Duc de Savoie de se déclarer.

Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1629 *Vie du même par Aubery. L. III. chap. 12. Histoire du Cardinal Mazarin par le même. L. I. chap. 2. Mercure François* 1629.

Durant ces diverses négociations, le Maréchal de Créqui eut ordre d'aller à Turin, & de presser Charles Emmanuel de se déclarer au plûtôt: l'irruption des Impériaux dans le païs des Grisons, étant un signe manifeste du projet formé de rompre le Traité de Suze, que son Altesse avoit promis de faire exécuter, & de joindre en cas de refus ses troupes à celles du Roi de France. Le dissimulé Savoiard n'ignore pas les veritables desseins de sa Majesté Impériale. Il l'a même sollicitée d'envoier ses meilleures troupes en Italie, & donné de grandes espérances qu'il favorisera de tout son pouvoir les entreprises de Ferdinand & du Roi d'Espagne. Cependant le Duc de Savoie fait l'étonné, témoigne n'avoir rien appris des raisons pourquoi l'Empereur se saisit des passages des Grisons, & demande du tems pour s'informer des intentions de Ferdinand. On lui donne quelques jours de délai, & il répond enfin aux nouvelles instances du Maréchal, que le mouvement des Impériaux n'a point de rapport à ce qui s'est

 fait

1629. fait dans le Traité de Suze; que le Roi d'Espagne souhaite à la vérité que les François sortent de l'Italie, & que Suze soit promptement restituée, & que si Louïs veut donner cette satisfaction à Philippe, son Altesse obtiendra de Ferdinand qu'il retire ses troupes du païs des Grisons; *quoique sa Majesté Impériale*, ajoute le Savoiard, *soit extrémement offensée de ce que le Roi Très-Chrétien a pris connoissance d'un différend mû entre des feudataires de l'Empire.* Créqui aiant fait savoir cette réponse à la Cour, on lui ordonna de dire à Charles Emmanuel qu'il n'étoit point question de ce que l'Empereur & le Roi d'Espagne desiroient, mais de savoir si son Altesse vouloit tenir sa parole donnée, de joindre ses forces à celles du Roi pour maintenir l'exécution du Traité de Suze. Cependant le Maréchal eut commission de promettre de la part de Louïs à Charles Emmanuel, que sa Majesté rendroit Suze & rappelleroit ses troupes d'Italie, dès que le Duc de Mantouë seroit investi dans les formes; le Roi n'aiant jamais eu d'autre intention que de prévenir l'invasion des Etats du Duc de Mantouë, dont le feu Roi son pere s'est reservé la protection dans le Traité de Vervins.

L'Empereur, reprit le Savoiard, *ne prétend point dépouiller M. de Mantouë. Il se plaint seulement de l'offense que le Roi de France lui a faite, en prenant connoissance du differend de sa Majesté Impériale avec un vassal, à raison d'un fief qui releve d'elle. On prétend que cet attentat ne se peut reparer qu'en rendant l'Empereur dépositaire du Duché de Mantouë & du Monferrat, & qu'en permettant qu'il juge la contesta-*

testa-

testation mue avec une entiere liberté. Cela n'a rien de commun avec le Traité de Suze ; les troupes Impériales s'avancent vers l'Italie, pour y maintenir les droits de l'Empire. Je demeurerai neutre dans cette nouvelle contestation, & me contenterai d'exhorter l'Empereur & les Rois de France & d'Espagne à la paix. Tel étoit le nouveau tour que la Cour de Vienne donnoit à l'affaire de Mantouë. Le Savoiard s'en accommode afin de se dispenser des conditions qu'on l'a obligé de subir dans le Traité de Suze. Créqui lui remontra qu'il n'étoit point raisonnable de remettre les Etats du Duc de Mantouë entre les mains de l'Empereur, qui cherchoit un prétexte de les usurper; que Ferdinand aiant dessein de faire valoir les prétentions mal fondées de l'Impératrice son épouse sur la succession du feu Duc Vincent de Mantouë frere de cette Princesse, l'Empereur ne pouvoit être Juge & partie; enfin, que Charles Duc de Mantouë héritier légitime de la Maison de Gonsague tant de son chef que celui de la Princesse Marie sa belle-fille, aiant obtenu la possession par ordre du feu Duc Vincent, & du consentement de tous les ordres des deux Principautés, l'Empereur n'avoit pas droit de la lui ôter sous prétexte d'un séquestre, ou d'un dépôt. Le Maréchal de Créqui revient encore à sa prémiere instance, que son Altesse ait à déclarer nettement, si elle joindra ses troupes à celles de France, en cas que l'Empereur & le Roi d'Espagne prétendent rompre le Traité de Suze: mais c'est toujours inutilement. Charles Emmanuel évita de s'expliquer sur cet article. La Cour de France ne doute plus alors des mau- 1629.

1629. vaises intentions du Savoiard; & le Cardinal de Richelieu différe à le presser plus vivement jusques à ce que le Roi ait une bonne armée en Savoie & à l'entrée du Piémont. Ce n'est pas que Charles Emmanuel soit déterminé à se déclarer plûtôt pour l'Espagne que pour la France. Mais il projette d'engager les deux Couronnes à une rupture ouverte, & de se vendre ensuite à celle qui lui offrira de meilleures conditions, & dont les forces paroitront supérieures.

Intrigues des Ministres de France & d'Espagne chez les Suisses.

Bachelier qui avoit porté au Maréchal de Créqui l'ordre de tirer une déclaration du Savoiard, passa ensuite à Mantouë & à Venise. Il devoit avertir le Duc de pourvoir aux choses nécessaires à la défense de ses places, & exhorter le Sénat à lui donner promptement du secours, comme le plus proche voisin de celui des confedérés qui se trouveroit attaqué. y étoit obligé par le Traité de Ligue conclu l'année precédente, & à prendre des mesures pour empêcher, s'il étoit possible, que les Impériaux n'entrassent en Italie. Louïs proposoit au Sénat de faire avancer les troupes Venitiennes dans la Valteline & dans le Comté de Chiavenne afin de disputer le passage aux Allemans. Sa Majesté promettoit d'agir cependant auprès des Cantons Suisses, de leur distribuer une somme considérable d'argent, & de les porter à s'unir tous ensemble, & à chasser les Imperiaux du païs des Grisons. Le Sénat remontra qu'il seroit inutile d'entrer dans la Valteline, parce que les Allemans maîtres des passages des Grisons, pouvoient penétrer dans le Milanois par d'autres endroits;

Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1629. Mercure François. 1629. Nani Historia Veneta. L. VII. 1629. Vittorio Siri Mémorie recondite. Tom. VI. pag. 681. 706.

droits ; & que le moien le plus sûr d'arrêter le torrent qui menaçoit l'Italie d'une inondation prochaine, c'étoit d'occuper les Impériaux dans le païs même des Grisons, en attaquant les postes saisis. Dans un Conseil tenu à Paris en présence de Soranzo Ambassadeur de Venise, il fut resolu de lever quatre mille Suisses, & de les joindre à un corps de quatre autres mille hommes de pied & de cinq cens chevaux, afin de reprendre Coire, Mayenfeldt & les autres endroits occupés par les troupes de l'Empereur. Le dessein étoit bon, s'il eût été promptement exécuté. En empêchant les Allemans de passer outre, on déconcertoit les Espagnols incapables de rien entreprendre sans le secours des autres. Mais le Conseil de France laissa perdre l'occasion par sa lenteur. Le Maréchal de Bassompierre Officier agreable aux Suisses, fut d'abord destiné à commander le corps d'armée qu'on prétendoit opposer aux Impériaux. Mais Bassompierre qui se défioit du Cardinal de Richelieu son ennemi secret, refusa cet emploi. Le Maréchal ne vouloit servir que sous le Roi, de peur que ses ennemis profitans de son absence, ne le perdissent dans l'esprit de sa Majesté. Au refus de Bassompierre, on nomme le Maréchal d'Etrées : Et les Suisses mécontens de sa conduite dans l'affaire de la Valteline, prient Louïs de donner le commandement à un autre. Cependant la saison s'avance, & les Allemans passent en Italie. 1629.

Les treize Cantons ne purent pas même prendre une resolution certaine & unanime, à cause des intrigues des Ministres d'Espagne

1629. pagne parmi les Catholiques. L'entrée des Impériaux dans le païs des Grisons causa d'abord une allarme genérale dans tous les Cantons. La Diète convoquée à Bade auroit pris une resolution vigoureuse, si le Gouverneur de Milan n'eût pas depêché promptement le Comte Casati aux Cantons Catholiques assemblés à Lucerne, afin de les gagner, & de dissiper l'ombrage & la jalousie qu'une si soudaine irruption donnoit. *Magnifiques Seigneurs*, leur dit Casati, *Don Gonzalez de Cordoue Capitaine-Général & Gouverneur du Duché de Milan, aiant appris que l'entrée des troupes de l'Empereur dans le païs des Grisons, vous est suspecte, & que le bruit qui court de la marche d'un plus grand nombre de gens vers la Suabe vous allarme, son Excellence m'a chargé de vous assurer que ces mouvemens ne doivent vous donner aucune inquiétude. L'Empereur veut seulement se servir du passage des Grisons, en cas que le Duc de Nevers s'opiniâtre à refuser de rendre à sa Majesté Impériale les soumissions dues au Seigneur souverain des fiefs de Mantouë & du Monferrat, ou que le Roi de France soutienne encore la desobeïssance de M. de Nevers, & se fasse au préjudice des droits de sa Majesté Impériale arbitre d'un différend mû sur des Principautés qui relévent de l'Empire. Si le Roi Très-Chrétien veut se desister de son entreprise & rappeller ses troupes d'Italie, la paix sera bien-tôt rétablie, & l'Empereur retirera les siennes du païs des Grisons. Don Gonzalez de Cordouë m'enjoint encore de vous dire qu'il est averti, que les Ministres du Roi de France & de quelques autres Princes travaillent à vous persuader de joindre vos armes à celles de leurs maîtres contre l'Empereur. Son*

Ex-

Excellence a si bonne opinion de votre sagesse, qu'elle ne peut croire que vous pensiez à entrer dans une affaire si dangereuse. Les François, & d'autres gens tâcheront de vous y engager par des présens & par des promesses spécieuses. Mais ce qui est arrivé dans la derniere affaire de la Valteline, doit vous avoir appris quel fonds vous pouvez faire sur les paroles de la France. 1629.

Louïs informé des intrigues du Gouverneur de Milan afin de gagner les Suisses Catholiques, & de les séparer de l'interêt commun de la nation Helvetique, envoie Leon Brulart Conseiller d'Etat, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire à la Diète generale des treize Cantons convoquée à Soleurre dans le mois d'Août. Il avoit ordre de leur proposer de résister ouvertement à la nouvelle entreprise de la Maison d'Autriche sur les Grisons. *Magnifiques Seigneurs*, dit l'Ambassadeur à l'Assemblée, *je viens vous assurer de la part du Roi Très-Chrétien votre bon ami & ancien allié, qu'il apprend avec un extrême déplaisir, que les Ministres d'Espagne appellent les troupes de l'Empereur en Italie, dans le dessein de rompre la paix que sa Majesté y a établie par la délivrance de Cazal, par la restitution des autres places envahies dans le Monferrat, & par l'accommodement conclu entre les Ducs de Savoie & de Mantouë. Je ne vous puis exprimer quelle a été la surprise de sa Majesté, quand on lui a rapporté que contre le droit des gens, contre la foi publique, contre le serment de plusieurs traités, les passages des Grisons ses anciens amis & alliés, ont été non seulement envahis, fortifiés de bastions, & remplis de soldats & de toutes sortes de munitions de guer-*

1629. *guerre; mais encore que par une demande préjudiciable à votre Souveraineté, on vous a pressés d'ouvrir vos passages, & d'aider le Roi d'Espagne à étendre sa puissance déja trop formidable à la Chrétienté, en lui donnant le moien de joindre les forces de l'Allemagne à celles de l'Italie. Ce projet tend à vous envelopper de tous côtés, à diminuer le credit & la consideration de votre République dans le monde, qui se trouveroit privée des avantages qu'elle tire de ses passages & de ceux des Grisons, & à s'ouvrir une porte dans votre païs, quand la Maison d'Autriche voudra y penétrer plus avant, & reveiller les vieilles prétentions d'une Souveraineté dont elle se croit injustement privée.*

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'Empereur & le Roi d'Espagne ont formé le dessein de vous ruiner insensiblement. Souffrez, Magnifiques Seigneurs, que je vous représente les artifices emploiés par les Espagnols, afin de mettre la division entre vous & les Grisons, & affoiblir premiérement ceux-ci, en les retirant de l'union du corps Helvétique. On inséra finement cette clause dans le Traité de Madrid sur l'affaire de la Valteline, que les treize Cantons promettroient la garantie du Traité. Au lieu de vous laisser tous agir selon les véritables interêts de votre République, les Espagnols détournérent Mrs. des Cantons Catholiques de consentir à la garantie. Quel étoit leur dessein? De faire croire aux Grisons que vous les abandonniez en empêchant l'exécution du Traité de Madrid, de les détâcher de votre confederation, de l'affoiblir par la perte d'un de ses Membres, & de s'assurer la possession de ce qu'ils avoient usurpé dans la Valteline. Les Espagnols ne furent pas moins subtils à inspirer aux Grisons de la défiance des bon-

nes

nes intentions du Roi mon maître, & à leur insinuer que dans le Traité de Monçon, sa Majesté ne se mit pas en peine de leur conserver la Souveraineté de la Valteline. Après avoir exécuté ce premier projet, ne doutez pas, Magnifiques Seigneurs, que la Maison d'Autriche ne forme tous les jours quelque nouvelle entreprise sur votre liberté, & qu'elle ne s'efforce de profiter de la division de vos Cantons, aussi bien que de la mesintelligence mise entre vous & les Grisons. L'usurpation du passage du Steicb & du pont du Rhin est d'une dangereuse conséquence pour votre République. L'entreprise ne la regarde pas moins que ses voisins & ses alliés. Il y a seulement cette difference entre vous & les autres, que vous sérez les derniers assujettis. Les Lettres écrites de même datte & en mêmes termes aux uns & aux autres, prouvent manifestement le dessein de se saisir de vos passages, aussi-bien que de ceux des Grisons. Si on a commencé par eux, c'est que l'entreprise a paru plus facile & plus sure. On seroit entré de même chez vous, si on ne vous avoit pas trouvés en état de résister. 1629.

Supposons, si vous le voulez, qu'on ne pense point à se saisir de vos passages. N'avez-vous pas un interêt considérable à vous opposer à l'invasion d'un païs voisin? Laisserez-vous fortifier paisiblement des places sur vos frontieres? Ne demanderez-vous point qu'elles soient remises dans leur premier état & renduës à vos alliés? Si vous souffrez cette injure faite à un Membre de votre confedération, sans en témoigner le ressentiment qu'on attend de votre sagesse & de votre courage, ne devez-vous pas craindre que l'audace de vos ennemis n'augmente, & qu'à la faveur des passages occupés dans votre voisinage, on n'at-

1629. *n'attaque un jour le corps entier de votre République? Les Grisons, je l'avouë, n'implorent pas votre secours. Ils paroissent insensibles au joug qu'on leur impose. Regardons-les comme un malade tellement abattu, qu'il n'a pas la force de recourir au Médecin. Si quelqu'un entreprend de le guérir, il lui rendra mille actions de graces; il publiera par tout la grandeur du bienfait inespéré. Ne doutons point qu'il n'y ait encore du courage & de la vertu chez vos voisins opprimés. Plusieurs se releveront, dès que vous leur tendrez la main; ils viendront à vous, si vous témoignez avoir envie de les réunir à votre confedération. Pour vous, Magnifiques Seigneurs, qui sentez qu'un ennemi dangereux sappe les fondemens de votre liberté, il est de votre sagesse de rechercher les moiens d'arrêter son entreprise, & de réparer promptement la brêche faite, avant que l'édifice soit prêt à s'écrouler. Le plus utile & le plus efficace de tous, c'est de vous réunir, Catholiques & Protestans, & de travailler de concert à l'affermissement de votre République. Sa puissance & sa force consiste dans l'étroite union des divers Membres qui la composent. Par ce moien vous ferez rechercher votre alliance, & vous serez toûjours redoutables à vos ennemis. Le Roi mon maître fut extrémement consolé, quand il apprit la brave resolution que vous aviez unanimement prise dans votre derniére assemblée generale, de defendre vos Etats, de disputer vos passages, & de protéger vos alliés. Sa Majesté vous exhorte à poursuivre ce dessein digne de votre prudence & de votre courage. Soiez persuadés que ses armes victorieuses viendront à votre secours, dès qu'il faudra combattre pour votre liberté.*

Leon Brulart avoit si bien ménagé les esprits,

prits, que tous les Cantons resolurent de 1629.
demeurer étroitement unis, & d'écrire à l'Empereur, que s'il ne retiroit ses troupes du païs des Grisons, le corps Helvétique se joindroit au Roi Très-Chrétien pour venger l'atteinte donnée à leur liberté, & pour les tirer d'oppression. La Diète proposa encore de renforcer les garnisons, & d'avoir un corps de six mille hommes, pour être emploié selon qu'il seroit jugé convenable à la seureté de la République. Le Gouverneur de Milan allarmé de la delibération de la Diète de Soleurre, renvoie incessamment Casati à l'assemblée particuliére des Cantons Catholiques à Woggio L'Agent d'Espagne fit un discours, ou plûtôt une déclamation de College, afin d'effraier les gens. *On vous a tendu un piége*, crioit-il: *on prétend engager tout le corps Helvétique à se déclarer contre sa Majesté Impériale en faveur des Protestans.* Soit que les Suisses Catholiques se laissassent étourdir par les exclamations de Casati; soit que le parti Espagnol prévalût chez des gens qui menagent fort la Cour de Madrid, à cause du voisinage & du commerce du Duché de Milan, l'assemblée de Woggio refusa d'accepter le decret de la Diète de Soleurre. L'Ambassadeur de France s'efforça de détromper les Cantons Catholiques dans une autre Diète générale qui se tint à Bade. Mais ils ne firent aucune attention à la solidité de ses raisons. *Vous reconnoitrez sans peine, Magnifiques Seigneurs, l'illusion que les Espagnols vous veulent faire*, disoit Leon Brulart de fort bon sens, *si vous comparez la proposition qui vous a été faite dans la Diète générale de Soleurre, avec le Mémoire pre-*

1629. *presenté à l'assemblée de Woggio. L'un insinuë aux Catholiques de se desunir des Protestans leurs alliés, sous un faux prétexte de Réligion, de laquelle il ne s'agit point dans l'affaire présente: l'autre vous exhorte tous charitablement à l'union & à la paix. L'un vous détourne de penser à la seureté de votre République afin qu'on puisse vous surprendre plus facilement: l'autre vous avertit d'être sur vos gardes, & de pourvoir sérieusement à la conservation de votre liberté. L'un veut que vous demeuriez sans défense & exposés aux entreprises d'un ennemi subtil & vigilant, armé de toutes parts, & qui opprime sous vos yeux vos voisins & vos alliés: l'autre vous conseille de vous préparer à une juste & nécessaire résistance. L'un vous menace imperieusement de l'indignation de l'Empereur, en cas que vous preniez les armes, comme si vous étiez ses Sujets: l'autre vous convie à lever des troupes, à vous tenir prêts à tout evénement, & à témoigner que vous êtes des Souverains libres & indépendans. Et vous doutez encore, Magnifiques Seigneurs, lequel des deux partis vous embrasserez?* L'Ambassadeur de France épuisoit en vain son éloquence. La resolution de la Diète de Soleurre est changée. On se contente de lever quelques troupes pour défendre l'entrée du païs, en cas que les Impériaux entreprenent de forcer des passages, qui leur sont desormais inutiles.

Cependant l'armée de Ferdinand grossit tous les jours; & le Comte Collalte qui la commande, passe en Italie avec trente mille hommes de pied & cinq mille chevaux. Ambroise Spinola Marquis *de los Balbazez* étoit arrivé à Genes dès le mois de Juillet. Le Roi d'Espagne l'avoit fait Gouverneur de Mi-

Le Roi d'Espagne envoie Spinola en Italie.

Milan à la place de Don Gonzalez de Cordouë, dont la Cour de Madrid étoit fort mécontente. On crut dans le monde que sa Majesté Catholique envoioit son meilleur Général en Italie, afin d'y rétablir la réputation des armes Espagnoles entierement perduë par la malhabileté de ceux qui les commandérent dans le Milanois depuis le fameux Comte de Fuentes. Cependant les plus clairvoians jugérent que le favori de Philippe bien-aise d'éloigner de Madrid un homme, dont l'expérience & la capacité lui causoient de l'ombrage & de la jalousie, procuroit cet emploi à Spinola, & que le Comte Duc avoit engagé le Roi son maître à presser tellement le Marquis de l'accepter, qu'il ne pût pas le refuser. Quoi qu'il en soit, on s'apperçut que Spinola obéïssoit par devoir & non par inclination. Blamoit-il l'entreprise d'une guerre qui attiroit les Allemans en Italie? Ne craignoit-il point aussi que sa derniére expedition ne répondît pas à sa grande réputation, si les Espagnols malins & jaloux de la gloire qu'il avoit acquise dans les Païs-bas, venoient à ne lui fournir pas les choses nécessaires à soutenir la guerre avec avantage? Spinola differa son départ jusques à ce qu'on lui eût donné l'argent & les autres choses qu'il demandoit. Sa Majesté Catholique lui fit un présent d'environ quarante mille écus, & la jouïssance d'une Commanderie qu'il possedoit, fut assurée pour vingt-six ans après sa mort à Philippe Spinola son fils aîné. Avant que de s'embarquer, le Marquis écrivit une Lettre au Roi par laquelle il demandoit la permission de revenir passer le reste de

1629.
Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1629.
Histoire du Cardinal Mazarin L. I Chap. 2.
Histoire du Maréchal de Toiras. L. II.
Mercure François. 1629.
Nani Historia Veneta. L. VII. 1629.
Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag. 719. 721.

1629. de ses jours dans une solitude en Espagne, où renonçant absolument aux choses de ce monde périssable, il ne s'occuperoit plus que des biens celestes & éternels, après avoir terminé l'affaire de Mantouë par la négociation, ou par les armes. Philippe répondit que bien loin de vouloir accorder une pareille demande, il attendroit avec impatience le retour d'un si habile homme, afin de profiter de ses conseils & de ses instructions. Ce furent les derniéres douceurs que Spinola reçut d'un Roi qu'il avoit utilement servi. On le rendit suspect à sa Majesté Catholique, & ce grand homme mourut peu de tems après extrêmement chagrin contre les Espagnols qu'il accusoit de lui avoir fait perdre sa réputation.

Spinola vint débarquer à Génes sa patrie. Il la trouva fort aigrie contre les Espagnols & dans la disposition de se tirer au plûtôt de leur dépendance. Mais il sut ménager les Genois & dissiper les ombrages qu'on leur avoit donnés. Cependant il mande une grande quantité de blés de Sicile & de Naples, & après avoir fait les provisions nécessaires à l'entretien des armées, il se rend à Milan. Le nouveau Gouverneur publioit que sa Majesté Catholique souhaitoit la paix, & témoignoit dans toutes les occasions que sa plus grande passion, c'étoit de la conclure. Pancirole Nonce du Pape qui négocioit à Turin & ailleurs pour disposer les esprits à un accommodement, en attendant que le Cardinal Antoine Barberin vint de la part d'Urbain son oncle en qualité de Légat & de Médiateur; Pancirole, dis-je, envoia Jules Mazarin faire des pro-

positions à Spinola. Ce Gentilhomme Romain qui portoit alors l'epée, fut toûjours adroit & insinuant au dernier point. Il remontre au Gouverneur de Milan, qu'il ne doit pas perdre une si belle occasion de rendre un service considerable à la Chrétienté & particuliérement à l'Italie menacée d'une guerre ruineuse & sanglante; qu'en empêchant les deux Couronnes d'en venir à une rupture ouverte à l'occasion de l'affaire de Mantouë, il fera une action vraiment digne d'un Héros Chrétien; qu'il délivre sa patrie de l'épouvante & de la desolation que les Allemans & les François y vont porter également; qu'au lieu de commander dans son Gouvernement, il sera lui-même dans la nécessité d'obéïr à Collalte Général de l'Empereur; que les Espagnols travailleront à l'augmentation de la puissance de Ferdinand bien loin d'établir celle du Roi Catholique, & qu'il ne faut pas espérer que les Princes d'Italie, ni le Duc de Savoie même favorisent jamais l'agrandissement de la Monarchie d'Espagne contre leurs interêts particuliers, ni qu'ils souffrent que l'Empereur fasse valoir avec tant de hauteur ses droits de Souverain sur les fiefs qui relévent de l'Empire. *Si le Duc de Nevers*, repartit Spinola, *veut accepter certaines conditions préliminaires qui sauveront l'honneur du Roi mon maître & de l'Empereur, je ne desespere pas d'une prompte conclusion de la paix. Allez à Mantouë & proposez à M. de Nevers de la part du Pape de recevoir deux mille Impériaux dans le Mantouan, & deux mille Espagnols dans le Monferrat, sans les placer dans les villes principales qui demeureront dans une entiere seureté. A-*

1629.

 près

1629. *près cette déference rendue à l'autorité de l'Empereur, on entamera la negociation de la paix, & l'affaire sera bien-tôt terminée au contentement de toutes les parties.* Mazarin va faire la proposition. Charles la rejette avec beaucoup de hauteur, soit qu'il craigne quelque surprise, soit qu'il n'ose faire aucune démarche sans le consentement du Roi de France qui le protége. L'expedient n'étoit pas même praticable. Comment pouvoit-on introduire des Espagnols dans le Monferrat, sans en faire sortir les François, chose dont Louïs ne vouloit pas entendre parler. Spinola irrité en apparence d'un refus auquel il s'attendoit, ne pense plus qu'à executer les ordres qu'on lui a donnés, d'investir Cazal, pendant que les Imperiaux assiegeront la ville de Mantouë.

Les Imperiaux assiégent Mantouë.

Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu. 1629. *Mercure François.* 1629. *Nani Historia Veneta. L. VII.* 1629. *Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag.* 742. 746. 748. 749. 754. 755. &c.

Ils étoient déja dans le Milanois, où ils étendoient leurs quartiers le long des riviéres d'Adda & d'Oglio, sur les confins de la République de Venise. Quelques-uns blamérent le Sénat de s'exposer au danger d'attirer contre elle les forces de l'Empereur & du Roi d'Espagne, en se déclarant trop librement pour le Duc de Mantouë, que la France ne pouvoit secourir si-tôt. Mais ces habiles & prévoians Politiques laissérent dire le monde. Ils connoissoient trop combien il étoit important à leur propre seureté, de s'opposer vigoureusement à l'agrandissement de la Maison d'Autriche dans le voisinage de la République. Non contens de renforcer leurs troupes par les nouvelles levées que les Ducs de Rohan & de Candale, & le Chevalier de la Valette frere naturel de celui-ci, amenérent de France, ils

en-

envoient quatre mille hommes à Mantoue, 1629.
& fournissent au Duc de quoi en lever autant, & de quoi armer des galiottes & des barques sur le lac dont cette ville est environnée. Un camp volant de l'armée Venitienne commandé par le Proveditеur Justiniani & par le Colonel Milander, côtoioit les Allemans, & couvroit le païs de la République. Le reste de ses troupes qui montoit à dix-huit mille hommes demeuroit sous la conduite du Général Frizzo dans un poste avantageux, où il couvroit Verone & Peschiera, & duquel on pouvoit facilement envoier du secours au Duc de Mantoue. Collalte né sujet de la République eut d'autant plus de soin d'épargner ses compatriotes, qu'il savoit bien que l'Empereur ménageoit les Venitiens, & ne vouloit pas rompre avec eux. La Cour de Vienne esperoit de les détacher de la ligue concluë avec la Couronne de France, quand le Sénat verroit de près la supériorité des forces de la Maison d'Autriche. Les Impériaux n'eurent pas les mêmes égards pour les Sujets du Roi d'Espagne qui les avoit appellez. Tous les endroits du Milanois par où les Allemans passérent, furent presqu'entierement desolés.

Leurs Généraux doutérent d'abord s'ils entreroient dans le Duché de Mantoue avant l'hiver. Ils ne connoissoient pas assez le païs, & craignoient que les Venitiens & quelques Princes d'Italie ne leur coupassent les vivres. Mais d'un autre côté leurs soldats mal païés & mal entretenus, ne trouvant pas grand butin à faire, desertoient en foule. Cela faisoit apprehender que l'ar-

1629. mée Impériale trop affoiblie à la fin de l'hiver, ne se trouvât pas en état d'entreprendre quelque chose de considérable. On consulte Spinola. Il fut d'avis que Collalte assiegeât incontinent Mantouë, de peur que le Duc n'eût le tems de se fortifier davantage, & de retirer dans ses places les provisions qui se trouvoient encore à la campagne. Le Gouverneur de Milan offrit même aux Impériaux une somme d'argent, s'ils prenoient ce parti. La proposition est acceptée. Collalte publie à Milan un Edit par lequel il défend de la part de l'Empereur à tous les habitans du Duché de Mantouë & du Monferrat de reconnoitre Charles, & de lui obéïr comme à leur Seigneur. Le Prince de Bozzolo fut sommé de remettre Ostiano entre les mains des officiers de sa Majesté Impériale; & sans attendre sa réponse on se saisit de la place. Collalte voiant que les Sujets de Charles ne déferoient pas à l'Edit sous prétexte qu'il n'emanoit pas directement de l'Empereur, en publie un autre en Latin au nom de Ferdinand. On y déclaroit rebelles tous les Seigneurs des fiefs & arriere-fiefs de l'Empire, qui assisteroient le Duc de Nevers. Sa Majesté Impériale protestoit qu'elle n'envoioit ses troupes en Italie que pour y soutenir les droits de l'Empire, & pour s'opposer aux entreprises du Roi de France sur la jurisdiction de l'Empereur.

L'invasion de plusieurs places importantes du Duché de Mantouë suivit de près l'Edit de Ferdinand. Viadana, Caneto & quelques autres villes sont emportées sans résistance. Un des plus agréables païs de l'I-

talie

talie est detruit en peu de jours. On n'épargne pas même les choses saintes. Tout est pillé & réduit en cendres. Collalte malade à Cremone, ordonne à Galas & à Aldringhen ses Officiers subalternes de marcher droit à Mantouë, quoique les chemins fussent presqu'impraticables à cause des pluies extraordinaires, & d'investir la place. Charles s'y enferme avec ce qu'il a de meilleures troupes dans le dessein de se défendre jusques à l'extremité & d'attendre le secours que la France promettoit. Les troupes de Venise devoient agir alors & faire une diversion en attaquant le Milanois. Il n'étoit pas si facile de prendre Mantouë entourée de bonnes murailles, & située au milieu d'un lac. Le canon ne la bat que de loin, & le secours y entre sans peine par plus d'un endroit. Elle arrêta l'impetuosité des Allemans. Ils manquerent bien-tôt de vivres, & leurs soldats mouroient de maladies & de misere. Ces accidens auroient contraint les Officiers de l'Empereur à lever le siége & à s'en retourner peut-être en Allemagne, si le Pape ne leur eût pas permis de tirer des vivres de l'Etat Ecclésiastique. Le Sénat de Venise se plaignit hautement de la condescendance d'Urbain. On lui reprocha que l'avidité de gagner un peu d'argent en fournissant du blé, aux Allemans, le portoit à vendre la liberté de l'Italie. La vigilance & l'activité des Venitiens sauvérent cette année la ville de Mantouë. Ils la pourvurent de blé, ils y jetterent du renfort, des rafraichissemens, & des munitions : ils fournirent de l'argent au Duc; ils coupérent les vivres aux assiégeans; en un mot, ils n'o- 1629.

1629. mirent rien de tout ce qui pouvoit ruiner l'armée Impériale dans un siége long & difficile. La conduite de Charles ne répondoit point à ce qu'on attendoit de lui. Etonné des grandes affaires qu'il avoit sur les bras, il se deconcerte, manque de prévoiance, & se laisse surprendre par les propositions insidieuses que les Impériaux lui envoient faire; quoique d'ailleurs il ne manquât ni de courage, ni de fermeté.

Le dessein formé dans le Sénat de Venise de ruïner l'armée Impériale au siége de Mantouë, où le brave S. André Monbrun & quelques autres Officiers François entrérent avec un convoi que les Veniciens firent passer; ce dessein, dis-je, auroit été heureusement exécuté, si Charles trompé par Mazarin que les Impériaux lui depêchérent, n'eût pas consenti à une espéce de suspension d'armes, qui leur donna le temps de lever le siége à leur aise le jour de Noël, & d'envoier leur armée fatiguée & fort affoiblie se rafraichir en divers endroits voisins & dépendans de l'Empire, où elle tenoit encore la ville de Mantouë comme bloquée. L'Empereur voiant que le succès de ses armes en Italie ne répondoit pas à ses espérances, fit faire par le Nonce Panciroле & même par le Cardinal Antoine Barberin Légat du Pape son oncle, diverses propositions, tantôt d'une suspension d'armes pendant laquelle on negocieroit un accommodement, & tantôt d'une reconciliation entiere avec sa Majesté Impériale. Mais comme tout cela ne tendoit qu'à détacher Charles de la France, & à l'engager à recevoir garnison dans Mantouë & dans Casal,

le

le Duc ne voulut jamais accepter aucune 1629.
condition que de concert avec Louïs & le Sénat de Venise. On dit que l'Evêque de Mantouë qui étoit encore à Vienne, envoia son Secretaire à Charles pour l'assurer, qu'en écrivant une Lettre dans laquelle il demanderoit pardon à l'Empereur, il obtiendroit l'investiture du Duché de Mantouë, & peu de temps après celle du Monferrat. Le Duc consentit d'écrire une Lettre honnête & respectueuse à l'Empereur; mais il refusa de demander pardon. *Mon honneur & ma conscience*, dit-il, *ne me permettent pas de reconnoitre que j'aie commis une faute en défendant mon bien, & en implorant le secours du Roi de France dont j'ai l'honneur d'être allié.*

Spinola entre dans le Monferrat

Spinola entra dans le Monferrat en même tems que les Impériaux dans le Duché de Mantouë. Son armée étoit de six mille hommes de pied & de trois mille chevaux. Philippe fils ainé de Spinola étoit à la tête de la Cavalerie Espagnole, & le Duc de Nocera de celle de Naples. Toiras qui commandoit les troupes Françoises dans le Monferrat, y avoit pris le château de *l'Altare* & Roque-Vignal fiefs du Marquis de Grana qui s'étoit déclaré pour l'Empereur contre le Duc de Mantouë. A la nouvelle de l'irruption des Impériaux & du dessein de Spinola sur le Monferrat, le Roi envoia ordre à Toiras d'abandonner plusieurs places, de se renfermer dans Cazal, & de garder seulement Rosignan, Pontdesture, & quelques autres endroits nécessaires à la conservation & à la défense de Cazal. Spinola ne pensoit point encore à former le siége de cette place, mais seulement à la bloquer, & à l'in-

Histoire du Maréchal de Toiras. L. II. *Mercure François.* 1629. *Nani Historia Veneta.* L. VII. *Vittorio Siri Memorie recondite.* Tom VI. pag. 730. 731. 732. 746. &c. 809. 810.

1629. l'incommoder. Son dessein, c'étoit de se tenir prêt à s'opposer aux François, en cas qu'ils vinssent au secours du Duc de Mantouë, & de laisser aux Impériaux le temps de prendre sa capitale. Après cela, Spinola devoit assiéger Cazal, pendant que l'armée Allemande disputéroit l'entrée du Monferrat à celle de France.

Au commencement de ces mouvemens, le Roi d'Espagne écrivit au Pape une Lettre en forme d'Apologie & de Manifeste. *Très saint Pere*, disoit Philippe, *si je consentis l'année dernière que mes forces fussent emploiées dans le Monferrat, ce fut dans le dessein d'empêcher qu'on n'appellât les étrangers en Italie. Le siége de Cazal ne fut point pressé, parce que je voulois donner le temps aux parties interessées de s'accommoder, & dissiper l'ombrage & la jalousie qu'on prend mal à propos de mes armes en Italie. La nécessité des affaires a quelque-fois obligé les Rois mes predecesseurs à se saisir de plusieurs places plus importantes que Cazal. Mais ils les ont genereusement restituées à leurs maîtres après les avoir défenduës contre d'autres qui prétendoient s'en emparer. Le Duc de Nevers abusant de ma modération a persisté dans sa desobéïssance aux ordres de l'Empereur mon oncle. A l'instigation de quelques Princes & du même Duc de Nevers, le Roi de France s'est approché de l'Italie. Non content d'exécuter le dessein qu'il publioit de vouloir seulement appaiser le differend mû sur le Monferrat, le Roi Très-Chrétien y a laissé des troupes, aussi bien qu'à Suze & a fait fortifier des places. Son entreprise a donné occasion à l'Empereur mon oncle d'envoier une armée en Italie pour y soutenir les droits & la jurisdiction de l'Empire. La proxi-*

proximité du sang, l'étroite alliance qui est entre nous, & les fiefs Impériaux que je possède en Italie, m'obligent de me joindre à l'Empereur, & d'appuier la justice de ses prétentions. C'est le seul interêt que je prens dans l'affaire présente, comme mes Ambassadeurs l'ont déclaré plus d'une fois à vôtre Sainteté. 1629.

La paix que les Rois mes predecesseurs ont eu le soin d'établir & de conserver en Italie, se trouvant ainsi en danger d'être troublée, je croi, Très-saint Pere, devoir vous representer que la resistance aux ordres de l'Empereur & les entreprises faites sur sa jurisdiction & sur son autorité, exposent l'Italie à une desolation prochaine par les armées étrangéres, & que si on n'y remedie promptement, elle souffrira infailliblement les maux que nous voulons détourner. Le moien le plus sûr de l'en garantir, c'est que vôtre Sainteté exhorte puissamment le Duc de Nevers à se soumettre à la jurisdiction de l'Empereur, que vous pressiez le Roi de France de rappeller ses troupes, que vous persuadiez à quelques autres Princes qui appuient le Duc de Nevers, de ne se mêler plus de cette affaire. En permettant qu'elle se décide par les regles du droit & la justice, toutes les parties interessées sauvéront leur honneur & leur reputation. Chacun pourra prier l'Empereur de ne suivre pas les mouvemens de sa juste indignation contre le Duc de Nevers. En mon particulier j'emploierai mes bons offices, afin que sa Majesté Impériale lui rende prompte justice. Je la prierai même de faire éclater en cette occasion sa clemence & sa generosité. Ma plus forte passion, c'est de prévenir l'effusion du sang Chrétien, & de faire en sorte qu'on ne prenne les armes que pour la défense de la Religion. Tels sont mes veritables sentimens. Je vous les dé-

1629. *déclare, Très-saint Pere, & vous prie d'user de l'autorité que vous donne le poste éminent où Dieu vous a mis, afin de détourner les maux dont la Chrétienté est menacée. Que si Dieu justement irrité contre nous, permet qu'elle soit affligée d'une guerre sanglante, j'aurai du moins la consolation d'avoir tâché de la prévenir, & de m'être mis dans la disposition d'embrasser tout ce qui pouvoit établir une paix solide.*

Quelle dissimulation! quelle hypocrisie! Les Princes croient-ils en imposer de la sorte au monde? En lisant cette Lettre, on croiroit que Philippe n'avoit que des intentions droites, & qu'il ne pensoit nullement à usurper le bien d'autrui. Cependant en partageant contre toutes les regles de la justice le Monferrat avec le Duc de Savoie, il alluma lui-même la guerre qu'il feint aujourd'hui de vouloir prévenir. Confus de ce que son entreprise blâmée de tout le monde a honteusement échoué, le Roi d'Espagne ne pense, dit-il, qu'à soutenir les droits & la jurisdiction de l'Empereur, afin que Ferdinand devenant maître de la décision du differend, trouve un prétexte de dépouiller l'héritier legitime des Etats de Mantoue, & d'en disposer de la maniére la plus avantageuse à la Maison d'Autriche. Urbain répondit civilement à la Lettre du Roi d'Espagne, que sa Majesté Catholique ne pouvoit pas ignorer les instances qu'il faisoit à toutes les parties interessées de terminer l'affaire par la voie de la negociation. Le Pape promit de continuer ses bons offices. Mais il ne s'engagea pas à presser le Duc de Mantoue de se mettre à la discretion de l'Empereur, ni le Roi de France d'a-

d'abandonner son allié. La Cour de Rome étoit trop bien informée du projet de s'emparer du moins de la meilleure partie des Etats de la Maison de Mantouë.

Je trouve que le Cardinal Antoine Barberin fit en ce temps-ci proposer de la part du Pape à Charles, de demander pardon à l'Empereur, qui lui feroit volontiers justice après cette soumission. Ferme dans sa resolution de n'accepter rien que de concert avec le Roi de France & le Sénat de Venise, le Duc répondit à peu près de la même maniere, qu'il avoit déja fait à une pareille proposition de l'Evêque de Mantouë. *En me conseillant de demander pardon*, dit-il, *le Pape devroit me marquer la faute que j'ai commise depuis mon avenement à la succession des Etats de mes ancêtres. Bien loin d'avoir attiré l'indignation de l'Empereur, je mérite qu'il se souvienne des services signalés que j'ai rendus à sa Maison. Avouër que je suis coupable, c'est reconnoître que sa Majesté Impériale a droit de me priver de mes Etats, & que je ne puis plus les tenir que de sa clemence & de sa liberalité. J'ai toûjours imploré la justice de l'Empereur. Mais ses Ministres l'ont rendu sourd à mes justes demandes. J'offre de subir tout ce que les Loix & les Constitutions de l'Empire ordonnent. Au lieu de s'y conformer, on me propose un séquestre afin de m'oter la possession de ce qui m'apartient légitimement.*

Le Roi de France se prepare à secourir puissamment le Duc de Mantouë.

Le Sénat de Venise faisoit représenter vivement à la Cour de France le mauvais état des affaires du Duc de Mantouë, & le danger auquel la République même se trouvoit exposée. Richelieu donnoit les meil-

1629. leures espérances du monde. Il juroit que le Roi son maître emploieroit toutes ses forces à maintenir la liberté de l'Italie, & que sa Majesté sauroit bien empêcher que la République ne souffrît le moindre dommage. Navas Secretaire du Marquis de Mirabel Ambassadeur d'Espagne, que son maître envoioit à Madrid, alla prendre congé du Cardinal. On charge l'Espagnol de déclarer aux Ministres de sa Majesté Catholique & particuliérement au Comte Duc d'Olivarés, que Louïs veut bien vivre en bonne intelligence avec Philippe, & terminer à l'amiable les affaires d'Italie. Mais que si sa Majesté Catholique n'a pas égard aux offres que Louïs lui fait de son amitié, elle peut compter que la France est en état d'entrer en guerre contre toute autre Puissance, & que le Roi ne la fuira jamais. *En un mot, Monsieur,* ajoute Richelieu, *on donne la carte blanche à l'Espagne. Le Roi votre maître peut choisir de la paix ou de la guerre.* Le Cardinal parloit sérieusement. Il amassoit les fonds nécessaires pour l'entretien de soixante mille hommes que Louïs prétendoit avoir en Italie, en Champagne, & dans quelques Provinces voisines des Etats de la Maison d'Autriche. Le Maréchal de la Force ancien & habile Officier eut ordre dès le mois d'Octobre de marcher avec dix-huit mille hommes, & de joindre le Maréchal de Créqui à Suze. Louïs se prépare à entrer lui-même en Italie à la tête de quarante mille hommes. Richelieu devoit prendre les devants, afin d'obliger le Duc de Savoie à se déclarer enfin avant l'arrivée du Roi.

Journal de Bassompierre. Tom. II. Vie du Cardinal de Richelieu par Aubéry. L. III. Chap. XV. Histoire du Maréchal de Toiras. L. II. Nani Historia Veneta. L. VII. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VI. pag. 729. 730. 799.

Ma-

Marie de Médicis veut être du voiage & suivre son fils. Outre que la Reine Mere avoit en tête de s'opposer hautement à Richelieu en cas qu'il voulût engager le Roi à rompre avec l'Espagne, & de faire épargner les terres du Duc de Savoie que cette Princesse favorisoit sous main, elle s'étoit apperçuë que le Cardinal profitoit trop des expéditions de Louïs, & qu'aiant seul l'oreille de son credule & soupçonneux maître, il l'entretenoit dans sa défiance & dans ses préjugés contre sa mere & contre son frére. On resolut que Richelieu partiroit pour le Piémont avant la fin de l'année. Les Maréchaux de Créqui & de Bassompierre sont nommés d'abord pour commander l'armée sous lui. Mais Schomberg qui cherche toutes les occasions de se rendre encore plus agreable au Cardinal & de servir sous lui, fait adroitement insinuer par les Ministres de la République de Venise & du Duc de Mantouë, que Bassompierre étant plus propre qu'aucun autre à ménager les Suisses, il est à propos de le leur envoier, pour obtenir de puissantes levées, pour exciter les Cantons à la delivrance des Grisons leurs alliés en chassant les Impériaux des postes qu'ils ont occupés, & pour empêcher qu'on n'accorde à l'Empereur un renfort de Suisses pour son armée d'Italie. Bassompierre eut ainsi ordre de se préparer à une seconde ambassade en Suisse; après quoi il lui étoit permis de revenir prendre sa place à l'armée. On crut que Richelieu retardoit exprès jusques à la fin de l'année le secours destiné au Duc de Mantouë. Le Cardinal ne vouloit pas que le Roi s'enga-

1629. geât dans une si grande entreprise, avant que d'avoir menagé le retour du Duc d'Orleans en France. Il étoit bien aise encore que l'armée Impériale s'affoiblit au siége de Mantouë, & que les choses se disposassent tellement que les ennemis & les alliés du Roi déja las de la guerre, consentissent facilement aux conditions de paix que Louïs jugeroit convenables au bien de ses affaires.

Accommodement du Duc d'Orleans avec le Roi.

Dès que la Reine Mere vit, que bien loin de réussir dans son projet d'éloigner Richelieu, il falloit se racommoder du moins en apparence avec un Ministre, dont Louïs croioit ne se pouvoir passer dans le nouvel embaras que lui causoient les affaires d'Italie, elle ne pensa plus qu'à la reconciliation de ses deux fils, & à faire obtenir quelque satisfaction au Duc d'Orleans. Marie de Médicis projettoit que Gaston demeurât en France, & qu'il commandât à Paris & dans les Provinces voisines durant l'absence du Roi, puis qu'elle étoit obligée de suivre, de peur que le Cardinal qui se trouveroit encore seul auprès de lui durant trois ou quatre mois, n'achevât de la perdre entiérement aussi bien que Gaston. Les Ducs de Lorraine & de Savoie travailloient également à entretenir le mécontentement de celui-ci. Ils offroient l'un & l'autre leurs troupes & tout ce qui dependoit d'eux, en cas que le Duc d'Orleans voulût se déclarer contre un Ministre qui cherchoit à l'humilier & à le reduire à la condition d'un simple particulier. On dit que Charles Emmanuël fit à son Altesse Roiale des reproches honnêtes & obligeans de ce qu'elle ne s'étoit pas retirée plûtôt à Turin qu'à Nanci.

Mémoires anonymes sur les affaires du Duc d'Orleans. Histoire du Ministere du Cardinal Richelieu. 1629. *Mercure François.* 1630. *Vittorio Siri Mémoire récondite. Tom. VI. pag.* 789. 792.

On

On assura Gaston que s'il vouloit y aller, toutes choses & les troupes du Savoiard seroient à la disposition de son Altesse Roiale, & que le pere & les enfans lui étoient parfaitement dévoués. Marie de Médicis detourna le Duc d'Orleans d'écouter ces propositions. Mais il la pria qu'en le racommodant avec le Roi, on n'exigeât point de lui d'oublier les injures de Richelieu son plus dangereux ennemi, dont il le puniroit tôt ou tard. La Reine Mere bien aise de voir Gaston dans des sentimens si conformes aux siens, lui conseille de les dissimuler par complaisance pour le Roi, & de se reconcilier avec sa Majesté qui lui accorde de nouveaux avantages C'étoit le Duché de Valois avec une augmentation de cent mille livres de pension par an; le gouvernement d'Orleans, de Blois, de Vendome, & de Chartres, dont le Comte de S. Pol se demetroit; le château d'Amboise que Toiras ceda de bonne grace; le commandement de l'armée de Champagne, & la commission de Lieutenant général à Paris & dans les Provinces voisines durant l'absence du Roi, en cas que Marie de Médicis persistât dans la resolution de le suivre. 1629.

Le Maréchal de Marillac & Bouthillier Secretaire d'Etat allérent à Nanci ménager l'accommodement des deux freres à ces conditions. Qu'il me soit permis de rapporter ici ce qu'un Historien du Cardinal de Richelieu raconte de la négociation de Marillac, qui rendit ce Ministre son ennemi irreconciliable. Il peut bien y avoir quelque chose de véritable dans le récit. *M. le Cardinal*, dit l'Auteur, *ordonna au Maréchal de*

1629. *de dire à son Altesse Roiale, que le Roi avoit toûjours pour elle la même affection, qu'il imputoit son éloignement aux mauvais conseils de certaines gens, & que si sa Majesté se trouvoit dans la necessité d'attendre plus long-temps à Paris le retour de Monsieur en France, les armes de l'Empereur & du Roi d'Espagne feroient des progrès considerables en Italie; malheur auquel son Altesse Roiale seroit fachée d'avoir donné occasion. Ne pouvant pas s'imaginer qu'un homme qui lui étoit redevable du baton de Maréchal de France oubliât si tôt ce bienfait signalé. M. le Cardinal recommanda encore à Marillac d'appaiser son Altesse Roiale, & de l'assurer que M. le Cardinal souhaitoit ardemment d'obtenir ses bonnes graces qu'il estimoit plus que toute autre chose, après celles du Roi. Au lieu de s'acquitter fidèlement de cette commission, le Maréchal affecte d'entretenir son Altesse Roiale du pouvoir de M. le Cardinal auprès du Roi, des places fortes qui sont à sa disposition, de la depense de sa maison, des nouveaux bienfaits dont le Roi le comble tous les jours. Le Maréchal savoit bien que ce recit irriteroit le jeune Prince & lui rendroit M. le Cardinal plus odieux & plus suspect. On n'omit pas à la vérité, de couler que M. le Cardinal avoit recommandé d'assurer son Altesse Roiale, qu'il souhaitoit de la servir & de mériter sa bienveillance. Mais Monsieur aiant demandé au Maréchal, s'il vouloit répondre de la sincérité de celui au nom duquel il parloit, on n'hésita pas de répondre que non. Les discours de Marillac jettérent tant de défiance dans l'esprit de son Altesse Roiale, qu'il ne fut pas possible de lui persuader de venir auprès du Roi avant que M. le Cardinal eût passé les Monts.*

Il partit de Paris le 29, Decembre après avoir donné au Roi & aux deux Reines une fête magnifique. Il y eut comedie, ballet, musique excellente, & tout ce qui peut contribuer au divertissement d'une Cour galante & polie. N'insultoit-il point aux vains efforts de ses ennemis secrets & declarés, en les régalant de ces spectacles au temps de son triomphe? Bassompierre dit que le Roi fit Richelieu son *Vicaire general en Italie avec une puissante armée.* Nous avons la copie des pouvoirs que sa Majesté lui donna. Ils sont si amples que les Courtisans dirent, qu'elle ne se reservoit que celui *de guerir les écrouëlles.* A cela près le Ministre étoit aussi puissant que son maître. Les Lettres patentes le nomment seulement, *Lieutenant genéral.* Le mot paroit n'exprimer pas assés la grande autorité dont le Cardinal est revêtu. Ses adulateurs en cherchent un dans les païs étrangers. La Langue Françoise est trop pauvre à leur avis. On appelle Richelieu *le Generalissime* des armées du Roi. Rien ne flata plus la sote vanité d'un Prêtre, qui sous cette nouvelle qualité faisoit les fonctions de Connétable, ou plûtôt de *Maire du Palais*, comme le Duc d'Orleans le reprocha peu de tems après au Roi son frére, *Le Cardinal*, dit-il, *usurpe les deux principales charges de vôtre Etat, dont celle des anciens Maires du Palais étoit composée. Il a fait supprimer la charge d'Amiral sous prétexte d'épargner je ne sai quelle dépense, & de la tirer des mains d'un homme déja trop puissant par ses grands biens, par ses alliances, & par un des plus grand gouvernemens qu'il possédoit. Mais la charge supprimée*

1629.

Le Cardinal de Richelieu est fait Generalissime de l'armée du Roi en Italie.

Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1629 *Vie du même par Aubery. L. III. chap.* 15. *Journal de Bassompierre. Tom. II. Mercure François.* 1629. *Lettre du Duc d'Orleans au Roi en* 1631. *Vittorio Siri Mémorie recondite. Tom. VI. pag.* 800. 801.

1629. *primée en apparence, fut bien-tôt rétablie sous le nom du Cardinal, avec un pouvoir beaucoup plus étendu, & avec un plus grand nombre d'Officiers qui dépendent de lui. Par un semblable artifice il fait encore les fonctions de Connétable sous le titre de Generalissime de vos armées. Et parce qu'il ne les peut commander que dans vôtre absence & la mienne, on nous en chasse l'un & l'autre. Le Cardinal garde seulement un peu plus de mesures avec vous.*

Le nouveau Généralissime sort de Paris en grande pompe, accompagné du Duc de Montmorenci, du Cardinal de la Valette, & du Maréchal de Schomberg. *Un gros de cent cavaliers tous gens d'élite*, dit-on, le joignit à la porte du Louvre, & le conduisit une demi-lieuë hors de la ville. Ses gardes & son équipage l'attendoient là. Huit compagnies du régiment des gardes du Roi, dont chacune étoit composée de trois cens hommes, eurent ordre de partir trois jours avant le Cardinal, & de se trouver l'une après l'autre sur la route, dans les endroits où il devoit coucher ou séjourner. Alphonse son frére avoit été transferé de l'Archevêché d'Aix à celui de Lion. Le Pape à la nomination du Roi de France, le fit Cardinal dans les derniers jours de cette année. Bagni & Pamphilio Nonces en France & en Espagne obtinrent la même dignité à cette promotion. Le mérite de l'Archevêque de Lion étoit au dessous du mediocre. Son frere ne l'estima jamais: il ne le souffroit même qu'avec peine auprès de lui. Mais Richelieu vouloit illustrer encore sa famille, & avancer ses plus proches parens autant qu'il lui seroit possible. L'élevation de

de son frere aîné ne lui causa guéres moins de joie que sa qualité de *Généralissime*. 1630.

Puisque j'entre dans une année fameuse par un grand changement arrivé à la Cour de France, & par les commencemens d'une révolution qui jetta l'épouvante dans toute l'Allemagne, & que les autres nations regardérent avec une extrême surprise, je croi devoir donner l'extrait d'un Ecrit publié en ce tems-ci, à l'occasion de la harangue fastueuse que l'Ambassadeur d'Espagne fit au Sénat de Venise, afin de persuader aux sages de cette auguste compagnie, qui avoit pour lors à sa tête Nicolas Contarini successeur de Jean Cornaro mort à la fin de l'année precedente, de se séparer de l'alliance contractée avec la Couronne de France, & de ne s'opposer point à l'entreprise de l'Empereur & du Roi d'Espagne. La piéce me paroit être de la façon du Duc de Rohan. Les interêts de l'Europe y sont admirablement bien expliqués. Nous y verrons combien la face des affaires est changée depuis le Ministére du Cardinal de Richelieu. Ce que les Politiques éclairés disoient de l'Espagne, il y a 70. ans, & de la nécessité de s'opposer à l'agrandissement de la Maison d'Autriche, ceux de ce tems-ci l'inculquent avec soin dans toutes les Cours interessées à maintenir la liberté de l'Europe contre les ambitieux projets de Louïs XIV.

Réflexions sur l'Etat de l'Europe.

Mercure François. 1629.

La Maison de France & celle d'Autriche, dit l'Auteur, *sont les deux grandes puissances de la Chrétienté. Elles seules peuvent entreprendre & soutenir une longue guerre, parce que leurs Etats fournissent abondamment des hommes*

1630. *mes & de l'argent. La première qui se trouve située entre l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne & l'Angleterre, peut attaquer ou secourir fortement ses voisins. La seconde dont les Etats sont divisés, n'est capable d'attaquer & de secourir que foiblement. L'une n'est ni si étenduë, ni composée de si puissantes nations que l'autre. Mais c'est un Roiaume hereditaire & d'une longue succession, dont les Sujets sont accoutumés à l'obéissance & assujettis à des loix anciennes & bien établies: au lieu que dans les Etats de la Maison d'Autriche, il y a beaucoup de nouvelles usurpations & des peuples las de leur servitude. La Maison de France a pour alliés fidèles tous ceux qui redoutent la puissance de l'Empereur & du Roi d'Espagne. Et celle d'Autriche n'en peut compter d'autres que ceux qui n'osent se déclarer contr'elle. Ils ne lui seront attachés, qu'autant que le Roi d'Espagne demeurera l'arbitre de la guerre & de la paix dans l'Europe. La première des deux Maisons ne pense qu'à se maintenir, la seconde cherche à s'agrandir. Celle-ci a toujours les armes à la main pour usurper quelque chose; Et celle-là ne les prend que dans la nécessité de se défendre ou de proteger ses alliés. L'une s'applique à conserver l'union entre ses voisins, afin de se soutenir elle-même: l'autre séme par tout la division pour en profiter. Celle-là justifie ses démarches, avant que de rien entreprendre hors de ses limites: celle-ci usurpe tout ce qu'elle peut, & trouve ensuite un prétexte de s'approprier ce qu'elle tient. En un mot, la Maison de France est contente de conserver ses Etats, & celle d'Autriche aspire à la Monarchie universelle.*

Des vuës si differentes produisent une politique entierement opposée. Durant la minorité du Roi qui

qui regne maintenant en France, on a voulu conserver la paix au-dedans de l'Etat par la profusion des finances, & au dehors en achetant l'amitié de la Maison d'Autriche aux dépens des alliés de la Couronne. La maxime du Conseil de France en ce tems-là, c'étoit de maintenir la grandeur de la branche d'Autriche en Allemagne. Cela paroissoit un moien subtil de la diviser de celle d'Espagne, d'arrêter le progrés des Turcs dans la Chretienté, d'abaisser les Princes Protestans, & d'affermir la Religion Catholique Romaine. Pour ce qui est du Roi d'Espagne, il a son projet formé depuis long-tems. On ne l'abandonne point; on met tout en œuvre pour l'exécuter. De là cet argent repandu afin de corrompre les Ministres des autres Princes, ces divisions semées ou entretenuës par tout, ces usurpations nouvelles à la prémiere occasion qui se presente. Comme la France est le plus grand obstacle que le Roi d'Espagne trouve en son chemin, ses plus puissans efforts tendent à le renverser. Les divisions de la ligue fomentées par Philippe II. en sont une preuve manifeste. Acharné à la ruine de la France, il ne se mit pas en peine de perdre de belles Provinces dans les Païs-bas. Les deux Maisons se réconciliérent ensuite. Mais celle d'Autriche a fait encore plus de mal à la France durant la paix. Pour obtenir l'amitié de la Maison d'Autriche, le Conseil de France a permis qu'elle conservât l'Empire comme un bien heréditaire. Et peu s'en est fallu qu'on n'ait souffert encore qu'elle s'emparât du Duché de Mantouë & du Monferrat. En dix ou douze années de paix, la Maison d'Autriche a fait de plus grands progrès que durant les guerres sanglantes de Charles-Quint & de François I. On s'est enfin reveillé en France & ailleurs; 1630.

on

1630. *on a secouru le Duc de Mantoue, on a donné du courage aux Princes d'Allemagne. Ces premiers coups d'essai font voir que le mal n'est pas incurable, pourvû qu'on ait autant de constance à maintenir sa liberté que la Maison d'Autriche à poursuivre son projet de la Monarchie universelle.*

Commencer bien, c'est quelque chose: mais un simple effort ne suffit pas. Il vaudroit mieux ne former aucune opposition, que d'entreprendre & se desister ensuite. La crainte de voir ses projets déconcertés, rendra la Maison d'Autriche plus active. En abandonnant ceux que vous avez voulu défendre contr'elle, vous découragez tous les autres Princes. Les émissaires d'Espagne leur persuaderont qu'on s'efforce inutilement de resister à une puissance trop supérieure. Si la France eût soutenu ceux qui ont tenté d'enlever la Boheme à l'Empereur, cela étoit capable d'abaisser son orgueilleuse Maison. En ne secourant pas les Princes de l'union Protestante d'Allemagne, on les a laissés à la discretion de ceux qui cherchent à les subjuguer. L'effort fait pour conserver les Etats du Duc de Mantoue, ne rompt pas les desseins de la Maison d'Autriche sur l'Italie: cela ne lui ôte point l'esperance de l'assujettir. Si on l'a déconcertée pour cette fois, elle prendra mieux ses mesures à la premiere occasion. Tant qu'elle aura l'avantage de pouvoir attaquer ceux qu'il lui plaît, & que son pis aller sera de faire la paix, en attendant un tems plus favorable, il faut qu'elle execute enfin ses projets. Les Etats réünis contr'elle ne sont pas toûjours dans la même disposition de s'accorder. Il arrive tant de changemens & de revolutions, qu'il est rare & difficile que tous conspirent également dans le dessein de travailler à leur

leur mutuelle conservation. Ne perdez donc pas une si heureuse conjoncture, profitez des fautes passées, & ne vivez plus au jour la journée. Formez un dessein entre vous, & poursuivez en l'exécution avec constance. Vous voiez d'où vient le mal : portez le reméde jusques à sa racine, afin de l'éteindre. Que le travail & la dépense ne vous rebutent point. Il vaut mieux faire un bon effort que de s'amuser à ces remédes palliatifs qui prolongent la maladie & ne la guérissent pas. 1630.

Pour réüssir dans cette noble entreprise, n'attaquez point l'ancien patrimoine de la Maison d'Autriche. Pensez seulement à la chasser de ce qu'elle a usurpé. Chacun sait à quel titre elle posséde l'Empire & de grands Etats en Italie & en Allemagne. Ces deux puissantes nations doivent être mises en liberté. Les Princes Protestans d'Allemagne ont plûtôt manqué de conduite que de force. La persécution qu'ils souffrent, les irrite plus qu'elle ne les affoiblit. Ils ont encore des hommes, de l'argent, de bonnes villes, Dieu leur suscite un protecteur. Si le Roi Suéde est aidé par la France, par l'Angleterre, & par les Provinces-Unies, on peut espérer de voir bientôt une grande revolution. Pour ce qui est de l'Italie, elle doit succomber, à moins que la Couronne de France ne la secoure puissamment. Le Roi d'Espagne en tient la moitié, & le reste est divisé en plusieurs Etats dont la plûpart dépendent de lui. Il faut que la France y posséde quelque chose, ou que les Espagnols en soient chassés. Si la France y met le pied, ce sera un obstacle à la servitude : mais les guerres seront fréquentes. Le plus sûr, c'est de faire sortir les étrangers, & que les Princes Italiens partagent entr'eux ce que les Espagnols ont usurpé. La chose est d'autant plus faisable, que l'Allemagne

occu-

1630. *occupée chez elle, ne pourra fournir des Soldats; secours absolument necessaire au Roi d'Espagne pour conserver l'Italie. Les Suisses ne lui donneront pas des hommes. Jaloux de leur liberté & bien informés des prétentions de la Maison d'Autriche sur leur païs, ils ne se déclareront pas en sa faveur, quand on s'y prendra de la bonne maniére pour l'abaisser. Je croi même que cette nation contribuera volontiers à la délivrance du Duché de Milan.* Dans la situation des affaires de l'Europe au tems dont j'écris l'Histoire, pouvoit-on rien dire de plus juste, de mieux pensé? Nous trouvons encore dans cet extrait des instructions merveilleuses par rapport à ce qui se passe maintenant, & à ce qui occupe nos habiles Politiques depuis l'ouverture du nouveau siécle.

Le Cardinal de Richelieu refuse une entrevuë sur les confins de la France & de la Savoie proposée par le Prince de Piémont.

Dès que Richelieu fut arrivé à Lion, il depêcha Servient Intendant de l'armée à Turin, & lui ordonna de dire au Duc de Savoie, que le Cardinal s'approchoit avec quarante mille hommes, dans le dessein de secourir le Duc de Mantouë, & de maintenir la liberté de l'Italie; qu'on espéroit que Charles Emmanuel, conformément à ce qu'il avoit promis dans le Traité de Suze, joindroit ses troupes à celles du Roi; & que le President de Monfalcon Ministre de son Altesse avoit donné depuis peu de nouvelles assurances qu'elle fourniroit dix-mille hommes, & que l'armée du Roi qui marcheroit au secours du Duc de Mantouë auroit le passage libre & des étappes. Le Savoiard répondit froidement qu'il desavouoit Monfalcon, auquel il n'avoit jamais commandé de promettre rien de semblable. *Mr le Prince de Piémont*, ajouta-t-il sans s'expli-

quer

quer davantage, *ira jusques au pont Beauvoisin conférer avec M. le Cardinal.* Cette réponse fait juger à Richelieu que l'avis donné depuis peu par le Maréchal d'Etrées, peut bien être véritable. Ce Seigneur que le Roi envoioit à Venise & à Mantouë, se persuada en passant par Turin que Charles Emmanuel amusoit le Maréchal de Créqui, & que bien loin de vouloir joindre ses troupes à celles de France, son Altesse prenoit de nouveaux engagemens avec les Espagnols; & qu'elle ne consentiroit aux demandes du Roi, qu'à la derniére extrémité, & après y avoir été contrainte par la force des armes. Etrées avertit incontinent Richelieu & son Capucin Joseph de la disposition qu'il croioit remarquer dans le Duc de Savoie.

1630.

Journal de Bassompierre. Tom. II. Relation du siége de Mantouë faite par le Maréchal d'Etrées. Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu. 1630. Vie du même par Aubery. L. III. Chap. 16. Examen des Lettres, Manifestes & Declarations du Duc de Savoie, dans le Recueil de diverses piéces pour servir à l'Histoire. Mercure François. 1630.

Le Comte de S. Maurice vient ensuite à Lion & offre au Cardinal de la part du Prince de Piémont le passage & des étapes dans les Etats du Duc de Savoie, & prie Richelieu que Victor Amédée puisse s'aboucher avec lui au Pont Beauvoisin, où il est arrivé de Turin en poste par le mauvais tems, & avec danger de se perdre dans les montagnes. Le Cardinal reçut fort bien S. Maurice, & dit qu'il confereroit avec les Maréchaux de la Force, de Bassompierre, & de Schomberg ses Lieutenans généraux sur la proposition du Prince de Piémont. *J'étois present à cette premiére entrevuë du Comte de S Maurice & de M. le Cardinal*, dit Bassompierre. *Il me sembla que celui-ci étoit bien aise de s'aboucher avec M. le Prince de Piémont, dans l'esperance que cette conference contribueroit à un prompt accommodement. M. le*

1630. *Cardinal le souhaitoit, afin de retourner bientôt à la Cour, où ses ennemis lui rendoient de mauvais offices. Je l'y exhortai.* Le Maréchal ne penétroit pas bien les véritables sentimens de Richelieu. Il avoit en tête de faire le Connêtable & de se venger du Duc de Savoie, qu'il regardoit comme un de ses plus dangereux ennemis. Le Cardinal espéroit que ce Prince usant de ses artifices ordinaires, pour engager le Roi à lui accorder des conditions avantageuses, ou pour servir les Espagnols ausquels sa haine contre Richelieu le rendoit extrêmement favorable, donneroit enfin occasion à Louïs de l'attaquer à force ouverte. Le Cardinal ne se mettoit point en peine de retourner si-tôt à la Cour. Il savoit bien que le Roi s'approcheroit de l'Italie dès que la guerre commenceroit, & que si Marie de Médicis vouloit suivre son fils, elle ne feroit pas grand mal à un Ministre, sans lequel Louïs croioit ne se pouvoir demêler de ses grandes affaires avec l'Empereur & le Roi d'Espagne. La suite du récit de Bassompierre montre assez quelles étoient les intentions du Cardinal.

Le Duc de Montmorenci, les Maréchaux de la Force & de Schomberg, & le Marquis d'Alincourt Gouverneur de Lion, s'étant rendus à l'Abbaïe d'Aisnai, où Richelieu & Bassompierre les attendoient, le Cardinal leur demanda ce qu'ils pensoient de l'entrevuë proposée par le Prince de Piémont. Alincourt dit rondement qu'il n'y trouvoit pas d'inconvénient. *Soit que M. de Schomberg*, poursuit Bassompierre, *voulût montrer son bel esprit en appuiant de raisons un mauvais sentiment; soit qu'il eût seulement en-*

vie

vie de contredire M. d'Alincourt, il déclara qu'il n'étoit point d'avis que M. le Cardinal allât au Pont Beauvoisin. Voici ses raisons. M. le Cardinal sembleroit chercher M. le Prince de Piémont, & témoigner un grand empressement de conclure la paix. Que les Espagnols fiers de cette avance, demanderoient des conditions trop avantageuses. Que l'entrevuë proposée n'étoit qu'un amusement, afin de retarder l'exécution des desseins & le progrès des armes du Roi. Que les Espagnols souhaitoient la paix autant que nous, & que par une vanité affectée, ils vouloient la negocier avant que l'armée du Roi entrât en Italie, de peur que sa Majesté ne parût les contraindre à l'accepter. Qu'il étoit de l'interêt du Roi d'obliger M. de Savoie à se déclarer. Que ce Prince voulant faire le neutre entre les deux Couronnes, proposoit une entrevuë sur un pont qui separoit ses États de ceux de France, chose à laquelle M. le Cardinal ne devoit point condescendre. Enfin, qu'on pouvoit répondre au Comte de S. Maurice, que les affaires du Roi & l'indisposition de M. le Cardinal l'arrêtoient encore pour huit jours à Lion; que si M. le Prince de Piémont vouloit se donner la peine d'y venir, on le recevroit avec les honneurs dûs au beaufrére du Roi: sinon que M. le Cardinal allant en Italie conféreroit avec son Altesse à Chamberi, en cas qu'il lui plût de l'y attendre. M. le Maréchal de la Force approuva l'opinion de M. de Schomberg, & M. de Mont morenci la confirma inconsiderément. 1630.

Bassompierre se trompoit étrangement dans ses conjectures. Schomberg n'avoit nulle envie *de montrer son bel esprit*, & ne contredisoit point le Marquis d'Alincourt par caprice. Il parloit selon le cœur d'un Ministre, dont il

1630. connoissoit la disposition, & duquel il dépendoit entiérement. Bassompierre fut mauvais Courtisan en cette rencontre.

Pour moi, ajoute-t-il, *je voulus contredire ouvertement M. de Schomberg. Je dis qu'à moins que le Roi & M. le Cardinal n'eussent quelque raison secrete de n'entendre à aucune proposition de paix, je ne voiois pas pourquoi on refuseroit l'offre faite par M. le Prince de Piémont de s'aboucher avec le Cardinal. Que c'étoit un Prince affectionné à la France & beau-frere du Roi. Qu'il venoit de cinquante lieuës au milieu de l'hiver, & qu'il avoit même exposé sa personne en cherchant M. le Cardinal, afin de proposer des choses peut-être utiles au service de sa Majesté. Que si les propositions de M. le Prince de Piémont n'étoient pas de cette qualité, M. le Cardinal ne les accepteroit point. Qu'on devoit témoigner au dehors que M. le Cardinal étoit également prêt à recevoir des conditions honorables, & à rejetter celles qu'il ne jugeroit pas avantageuses au Roi. Que les Espagnols faisoient paroitre plus que nous leur empressement à conclure la paix, puis qu'ils engageoient M. le Prince de Piémont à venir de cinquante lieuës au devant du Général de l'armée du Roi, & à l'arrêter par un acquiescement aux volontés de sa Majesté. Que l'entrevuë ne retardoit ni le voiage de M. le Cardinal, ni la marche de l'armée, puis qu'il ne se détournoit pas de sa route, en allant au Pont Beauvoisin, & qu'il n'y demeureroit qu'autant qu'il seroit nécessaire pour écouter les propositions de M. le Prince de Piémont, & pour y répondre. Qu'on offroit la paix par l'entremise d'un Prince le plus proche allié du Roi. Que je n'appercevois pas cette vanité Espagnole tant exaggerée par M. de Schomberg.*

berg. Qu'il étoit au contraire fort glorieux au Roi qu'on lui vint présenter sur la frontiere de ses Etats tout ce qu'il pourroit demander à la tête d'une puissante armée au milieu du Duché de Milan. Qu'il y avoit plus de prudence que de vanité dans la démarche des Espagnols, qui prennoient soin d'appaiser & d'arrêter leurs ennemis par des propositions justes & raisonnables. Que bien loin de croire que les Espagnols ne souhaitoient pas la paix autant que nous, je jugeois que des gens qui l'envoioient demander au Roi jusques dans ses propres Etats, avoient une extréme impatience de l'obtenir. Que sa Majesté s'étant contentée de la condition offerte par M. de Savoie, de se joindre à elle avec dix mille hommes de pied & deux mille chevaux, en cas qu'il y eût une rupture entre les deux Couronnes, on ne devoit pas exiger de lui une autre déclaration. Que si nous ne voulions pas faire la guerre à l'Espagne, il n'étoit pas de l'interêt d'un Prince voisin du Duché de Milan & oncle de sa Majesté Catholique, de se déclarer contre elle. Que le Pont Beauvoisin separoit à la vérité les Etats du Roi de ceux de M. de Savoie; mais que M. le Prince de Piémont franchiroit le pas & entreroit sur les terres de France pour traiter avec M. le Cardinal, qui ne feroit rien de contraire à sa dignité, ni de préjudiciable à la grandeur du Roi, en allant écouter les proposicions d'un Prince beaufrere de sa Majesté. Qu'il étoit même important que la conclusion, ou la rupture de la paix se fît par l'entremise de M. le Prince de Piémont, puis que si elle s'achevoit, le monde jugeroit que le Roi se relâchoit en considération de son beaufrere, & que si on en venoit à la guerre, les étrangers croiroient que les Espagnols avoient proposé des choses si déraisonnables 1630.

1630. *nables que M. le Prince de Piémont n'a pas été capable d'obtenir le consentement du Roi.* Bassompierre parloit plus juste que Schomberg. Cependant l'avis de celui-ci l'emporta, il flattoit trop l'arrogance du Ministre.

Nouvelle aigreur entre le Duc de Savoie & le Cardinal de Richelieu.

Fier de sa qualité de Généralissime, Richelieu vouloit que le beaufrere de son Roi, fît de plus grandes avances ; qu'il vînt jusques à Lion demander la paix, ou du moins qu'il attendît que le Cardinal fût à la tête d'une armée en Savoie. Le discours de Bassompierre le rendit encore plus suspect au Ministre. On s'imagina que le Maréchal donnoit aveuglément dans les sentimens de Marie de Médicis, qui vouloit qu'on ménageât le Duc de Savoie, non seulement en considération de la Princesse de Piémont Sœur du Roi, mais encore de peur qu'en attaquant les Etats de Charles Emmanuel, on ne s'exposât à rompre avec le Roi d'Espagne, qui ne se pourroit dispenser de les défendre. La Reine Mere apprehendoit tellement la guerre entre les deux Couronnes, qu'elle déclara nettement au Cardinal avant son départ de Paris, que s'il y donnoit occasion, elle le priveroit à jamais de l'honneur de ses bonnes graces. Voilà pourquoi Richelieu affecta de garder quelques ménagemens au regard du Duc de Savoie. Il paroissoit ne rien faire, sans avoir premiérement consulté les principaux Officiers de son armée. Mais ces Messieurs esclaves de la faveur, opinoient comme il plaisoit au Cardinal, qui se servoit de leur nom pour se mettre à couvert du reproche d'avoir trop poussé le Duc de Savoie. La souplesse & les artifices de Richelieu n'empéche-

Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1630. Histoire du Cardinal Mazarin. L. I. chap. 2. Nani Historia Veneta. L. VII. 1629. Vittorio Siri Mémorie recondite. Tom. VII. pag. 12. 14. 15.

pécherent pas que Marie de Médicis & ses creatures ne criassent que la hauteur du Cardinal, & les divers piéges qu'il tendit à ce Prince, l'avoient porté malgré lui à la resolution desesperée de se jetter dans le parti du Roi d'Espagne & de l'Empereur. Richelieu & ses gens publioient de leur côté qu'on avoit eu tous les ménagemens imaginables pour Charles Emmanuel. *Quoique la conduite de M. de Savoie*, dit le Cardinal dans une Lettre à Bethune[1] Ambassadeur de France à Rome, *donnât sujet de penser qu'il se déclareroit enfin contre nous, j'ai jugé toutesfois qu'il étoit à propos de fermer les yeux & d'user de patience en plusieurs choses, afin de ne rien omettre de ce qui pouvoit l'engager à suivre les justes intentions du Roi pour la défense des Etats de M. de Mantouë, selon ce qui est stipulé dans le Traité de Suze, où sa Majesté s'est uniquement proposée de maintenir la paix dans la Chrétienté, & la liberté de l'Italie en particulier.* 1630.

Richelieu dissimule ici la vérité. S'il *ferma* quelque tems *les yeux*, s'il eut *de la patience* en certaines rencontres ; c'est qu'il craignoit que Charles Emmanuel irrité à contretems, ne l'empêchât de jetter des vivres & des munitions dans Cazal qui en manquoit. Le Savoiard n'étoit pas assez fort pour résister lui seul à la France. Mais il pouvoit disputer le passage dans le Monferrat, & faire en sorte qu'on ne pût mettre Cazal en état de soutenir le siége dont Spinola le menaçoit. Dès qu'on eût pourvû à la sureté de la place, le Cardinal impatient de se venger & d'humilier le Duc de Savoie, ne garda plus de mesures avec lui.

1630. Ces deux hommes qui se haïrent toûjours, & dont l'un cherchoit à tromper celui avec lequel il traitoit, semblent prendre plaisir à se donner réciproquement des sujets de plainte. L'un ne veut point se déclarer pour la France à moins qu'elle ne rompe avec l'Espagne, & qu'on n'attaque le Milanois ou les Etats de la République de Genes, dont il espere d'atrapper quelque débris. L'autre demande absolument que Charles Emmanuel joigne ses troupes à celles du Roi pour secourir le Duc de Mantouë, sans exiger que sa Majesté déclare la guerre au Roi Catholique, ou bien à la Republique de Genes. Tous deux avoient leurs raisons & leurs vuës secretes: tous deux paroissoient fondés sur des traités, ou sur des paroles données. Ils pouvoient s'accorder facilement. Mais leur animosité & leur opiniâtreté allumérent enfin une guerre qui desola les Etats de la Maison de Savoie, pendant que les Allemans & les Espagnols ruinoient ceux du Duc de Mantouë. Charles Emmanuel n'en vit pas la fin, non plus que Spinola. Louïs fut en danger de mourir de la peste, & d'une maladie qui le surprit à Lion. Enfin Richelieu se trouva lui-même à la veille d'être perdu sans ressource, & de rester à la discretion de l'héritier présomptif du Roi mourant & de la Reine Mere qui attendoient l'un & l'autre l'occasion de se venger des infidelités & de l'arrogance du Cardinal. Ceci se developpera dans la suite de cette année.

Le Prince de Piémont aiant refusé d'attendre Richelieu à Chamberi, de peur, dit-on, qu'il n'y vînt trop bien accompagné, le

le Cardinal remit l'entrevuë à Suze. Charles Emmanuel fit grand bruit sur la hauteur de Richelieu. Son Altesse se plaignit du refus d'aller trouver son fils venu en poste jusques au Pont Beauvoisin, comme d'un affront & d'un outrage fait de gaieté de cœur à la Maison de Savoie. Il faut avouër que la conduite du Cardinal n'est pas soutenable en cette rencontre. Le Maréchal de Bassompierre avoit raison de dire que M. le Généralissime ne s'abaisseroit pas trop en allant conférer avec le fils aîné d'un Prince souverain & beaufrére de sa Majesté. Cependant elle approuva la réponse de son Ministre à la proposition de Victor Amédée. Le Roi écrivit à Richelieu de ne consentir point à une suspension d'armes, & d'éviter les longues négociations, parce que les Espagnols ne cherchoient qu'à gagner du tems, & à faire affoiblir l'armée de France par les desertions & par l'incommodité de la saison, avant qu'elle passât les Alpes. Louïs vouloit une prompte paix ou la guerre, & profiter du moins de la grande diminution & du mauvais état des troupes de l'Empereur presqu'entiérement ruinées au siége de Mantouë. Richelieu avoit ses creatures auprès du Roi qui le faisoient écrire au gré de son Ministre. Pour ce qui est des plaintes de Charles Emmanuel, on répondit que le Prince de Piémont prétendoit traiter d'égal à égal avec le Roi de France; que son Altesse demandoit une conférence sur les confins des deux Etats, avec une barriere entre elle & le Cardinal, & que l'un ne fût pas plus escorté que l'autre. Que ces sortes de précautions ne se prennent que dans 1630.

1630. une guerre déclarée; que bien loin qu'il y eût aucune rupture entre le Roi de France & le Duc de Savoie, celui-ci offroit le passage, des étapes, & des vivres dans ses Etats à l'armée de Louïs. Que Richelieu avoit répondu à la civilité du Prince de Piémont, en offrant d'aller trouver son Altesse à Chamberi. Enfin que dans toute entrevuë avant l'arrivée du Cardinal à Suze, on n'auroit pû rien conclure, parce qu'il ne lui étoit pas permis d'ouvrir plûtôt les pacquets cachetés que le Roi lui donna en partant de Paris.

Mazarin vient trouver le Cardinal de Richelieu à Lion.

Le Pape avoit deux Ministres occupés à moienner la paix de l'Italie, ou du moins une suspension d'armes jusques à ce que l'affaire de Mantouë fût ajustée, le Cardinal Antoine Barberin Legat, & Pancirole Nonce extraordinaire à Turin. Jules Mazarin étoit adjoint à celui-ci, comme un Gentilhomme propre à être envoié de côté & d'autre, faire des propositions, & entamer une négociation. Mazarin arrive à Lion sept ou huit jours après le Comte de S. Maurice. On ne sait pas bien ce qu'il venoit offrir. Nous voions seulement qu'il s'en retourna dès le lendemain sans rien conclure. L'Auteur de l'histoire d'un homme qui jetta cette année les premiers fondemens de sa prodigieuse fortune, dit qu'il demanda sans façon à Richelieu, que le Roi de France retirât ses troupes du Piémont & du Monferrat, comme celles de l'Empereur & du Roi d'Espagne sortiroient des Etats de la Maison de Mantouë. *Monsieur*, repartit le Cardinal surpris de ce début, ***vous êtes mal informé des intentions du Pape***

Journal de Bassompierre Tom. II. Histoire du Cardinal Mazarin. L. I. Chap. 2.

Pape pour lequel vous traitez. Les Ministres de sa Sainteté ont toujoûrs pressé le Roi de passer les monts, & de marcher au secours du Duc de Mantouë. Cela étoit bon, Monseigneur, reprit Mazarin, *pendant que la paix, ou la suspension d'armes étoit desespérée, & qu'il n'y avoit pas d'autre parti à prendre que celui de la guerre. Mais aujourd'hui que la conclusion de l'une ou de l'autre est fort avancée, le Pape souhaite que les Souverains interessés dans l'affaire de Mantouë, retirent leurs troupes qui ruinent l'Italie.* Mazarin parloit en avanturier, s'il croioit qu'on fût sur le point de faire la paix, ou du moins de consentir à une suspension d'armes. La France ne vouloit point entendre parler de ce second article: Et les propositions de paix que les parties interessées se faisoient reciproquement, étoient si contraires, qu'on ne pouvoit pas espérer de rapprocher bien-tôt des gens, qui demandoient des choses entiérement opposées. Il y a plus d'apparence que Mazarin venoit faire quelque message secret à Richelieu de la part du Cardinal Antoine Barberin. Par une politique assez ordinaire à Rome, Antoine favorisoit la France; & le Cardinal François son aîné se déclaroit ami de l'Espagne. Mazarin étoit fort bien auprès du Cardinal Antoine son patron à la Cour de Rome. On rapporte que le Gentilhomme Romain fut enfermé trois heures avec Richelieu, & que le Cardinal dit ensuite à Bassompierre & à quelques autres personnes de qualité, qu'il n'avoit point encore vû de plus beau génie que Mazarin, ni d'homme qui entrât plus heureusement dans les négociations 1630.

1630. & dans les affaires. Il est certain que depuis celle de Mantoue, dans laquelle Mazarin s'intrigua beaucoup, Richelieu conçut une estime & une amitié particuliere pour lui L'Italien délié saura bien profiter de cet avantage.

Diverses propositions de paix faites inutilement.

Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1630. Vie du même par Aubery. L. III. Chap. 16. Examen des Lettres, Declarations & Manifestes du Duc de Savoie. Relation fidele de ce qui s'est passé en Italie l'an 1630. dans le Recueil de diverses piéces pour servir à l'Histoire. Mercure François. 1630. Nani Historia Veneta. L VIII. 1630. Vittorio Siri Memorie recondite. Tom. VII. pag. 13. 14. &c. 22. 23.

Le Cardinal part de Lion le 28. Janvier, continuë sa route vers le Piémont & depêche de Grenoble Emeri au Maréchal de Créqui à Turin, avec ordre de faire conjointement diverses propositions au Duc de Savoie. On vouloit l'amuser de peur qu'il ne se jettât trop tôt dans le parti de l'Empereur & du Roi d'Espagne: contretems qui auroit causé la perte de Cazal, & mis l'armée de France en danger de mourir de faim avant que de passer dans le Monferrat. Voici les conditions que Richelieu offroit pour la paix generale de l'Italie. Que le Duc de Mantoue demanderoit l'investiture à l'Empereur, & le prieroit de l'excuser s'il l'avoit offensé; quoique le Duc n'en eût jamais eu l'intention. Que sa Majesté Impériale accorderoit l'investiture à la priére du Pape & du Roi Très-Chrétien. Que Ferdinand & Louïs jugeroient les différends des Ducs de Savoie & de Mantoue. Que l'armée Impériale & celles des Rois de France & d'Espagne se retireroient du Mantouan & du Monferrat dans un tems préfix. Que les passages des Grisons & celui de Suze seroient rendus en même tems par l'Empereur & par le Roi de France. Que Cazal seroit suffisamment pourvû de vivres & de munitions. Que le Duc de Savoie seroit obligé de donner passage par ses Etats quand il en seroit requis. Que pour plus grande sureté tous les Prin-

ces

ces d'Italie s'engageroient par un Traité de 1630.
ligue à la défense des Etats du Duc de Mantouë & de ceux des confédérés. Que ce Souverain retiendroit telle garnison qu'il voudroit pour garder ses places ; qu'elle n'excéderoit pas le nombre nécessaire, afin d'ôter toute jalousie au regard du Milanois, & que le Roi Catholique n'auroit aussi dans ce Duché que les garnisons ordinaires. Que les contraventions faites au Traité de Monçon sur la Valteline seroient réparées. Que le Duc de Savoie auroit la ville de Trino & quinze mille écus de rente pour ses prétentions sur le Monferrat, & que le Prince de Guastalla seroit dédommagé des siennes sur quelques endroits du Duché de Mantouë, par une somme d'argent une fois paiée. Le Maréchal de Créqui & Emeri devoient encore faire des offres particuliéres à Charles Emmanuel, afin de l'engager à joindre ses troupes à celles du Roi, & à fournir du blé pour Cazal & des vivres à l'armée de France. Richelieu leur recommandoit expressément de ne rompre point avec le Savoiard, quelque sujet qu'il en pût donner, afin qu'on eût le tems de mettre Cazal en état de soutenir un siége. Il répondit à Créqui & à Emeri avec ses artifices ordinaires, & ne donnoit aucune parole positive.

Durant cette incertitude où Charles Emmanuel tenoit Richelieu, l'armée de France n'osoit s'approcher de Suze, de peur de consumer ses vivres, ni attaquer les Etats du Savoiard qu'il falloit ménager, jusques à ce que Cazal fût bien pourvû. Le Cardinal s'arrête quelque tems à Embrun. Pancirole Nonce du Pape & le Comte de Scarnafis l'y vinrent

1630. trouver. Celui-ci étoit seulement chargé de faire des civilités générales à Richelieu de la part du Duc de Savoie. Spinola, Collalte, & l'Abbé Scaglia Ministre de Charles Emmanuel revenu d'Espagne avec le nouveau Gouverneur de Milan détachoient Pancirole afin d'amuser le Cardinal en feignant d'entamer une négociation. Mais il étoit plus délié que le Nonce. Richelieu lui demande d'abord s'il a pouvoir de conclure quelque chose: Et Pancirole avouë bonnement qu'il n'en apporte aucun. C'étoit dire assez clairement qu'il ne venoit que pour arrêter la marche de l'armée de France, & pour tromper le Cardinal. On lui met alors entre les mains en présence de Soranzo Ambassadeur de Venise, un Mémoire qui contenoit les conditions de la paix envoiées au Duc de Savoie, & Richelieu demande au Nonce si Charles Emmanuel & les Généraux de l'Empereur & du Roi d'Espagne sont dans la disposition de les accepter. Pancirole fut obligé de déclarer alors que l'Empereur ne permettroit jamais que les Princes d'Italie se liguassent pour défendre les Etats du Duc de Mantouë *envers tous & contre tous*; que le Roi d'Espagne ne souffriroit pas non plus que le Duc de Mantouë eût garnison Françoise dans aucune de ses places; que le Duc de Savoie ne vouloit pas s'obliger à donner passage en tout tems pour le secours du Monferrat; enfin que Spinola & Collalte ne pouvoient traiter des prétenduës contraventions au Traité de Monçon, ni de ce qui concernoit les Grisons, parce que leur commission ne leur permettoit de négocier & de conclure que sur l'affaire de Mantouë. Des prétentions si contraires de

part

part & d'autre & sur lesquelles aucune des parties interessées ne vouloit se relâcher, rendirent l'accommodement fort difficile. Chacun jugea dès lors qu'on n'y penseroit serieusement qu'après que le sort des armes obligeroit les uns ou les autres à céder au vainqueur. 1630.

Richelieu laisse là toutes les conditions de paix que les Ministres du Pape proposent desormais, les écoute tout au plus par bienseance, & s'applique uniquement à réduire Charles Emmanuel à la nécessité de se déclarer pour la France, ou de souffrir que son païs devienne le theatre de la guerre, & qu'on lui enleve la Savoie & peut-être le Piémont. Comme le Cardinal devoit garder quelques mesures non seulement à cause de Cazal, mais encore pour empêcher ses ennemis & sur tout la Reine Mere de crier qu'on prenoit plaisir à pousser le Duc de Savoie, & à le mettre au desespoir, Richelieu lui fait des offres avantageuses afin de l'engager à joindre ses forces à celles du Roi, ou du moins à donner de bonnes étapes & à fournir des vivres autant qu'il sera nécessaire. Mais Charles Emmanuel trouvoit tous les jours quelque nouvelle défaite. Quand on lui accordoit une chose, il en demandoit une autre. *La disette est dans mes Etats*, disoit-il, *affamerai-je mes Sujets pour nourrir la garnison de Cazal & l'armée de France?* On promet de lui livrer vingt mille sacs de blé à Nice à condition qu'il en donnera la même quantité. Le Savoiard accepte la proposition, & la France l'execute de bonne foi. Mais il ne rend pas la moitié de ce qu'on lui remet. Le Duc forme des difficultés [illegible] le prix des étapes : le Cardinal consen[illegible] que le Savoiard demande. Le lendemai[illegible] pro-[illegible]se

1630. pose que le Roi lui rende le Pont de Grezin où sa Majesté a mis garnison : cela est accordé. Le voilà qui veut encore que Louïs lui entretienne un plus grand nombre de gens de guerre que celui qui est porté dans le Traité de Suze. Richelieu qui prétend mettre absolument le Duc dans son tort, en cas qu'il refuse de se déclarer pour la France, consent au nom du Roi à entretenir cinq mille hommes de pied & cinq cens chevaux à Charles Emmanuel. Une si grande condescendance ne le contente pas. Il exige quelque chose de nouveau. Le Cardinal promet presque tout & amuse le Duc jusques à ce qu'on puisse rompre surement avec lui. Durant cette négociation que le François & le Savoiard trainent exprès en longueur par des vuës differentes, l'un pour obtenir du Roi des conditions fort avantageuses, ou pour servir sourdement les Impérieux & les Espagnols, en faisant partir les troupes de France dans une saison incommode ; & Richelieu afin de ne rien hazarder mal à propos par une rupture precipitée ; celui-ci part d'Embrun, s'avance à Oulx près de Suze, & y demeure jusques aux premiers jours du mois de Mars.

Ambassade du Maréchal d'Etrées à Venise.

On négocioit dans toute l'Europe sur l'affaire de Mantouë, à Rome, à Vienne, à Madrid, à la Cour de France, à Turin, à Venise, chez les Suisses. Bethune Ambassadeur de Louïs auprès du Pape, le pressoit de déclarer aux Ministres du Roi d'Espagne que si leur maître s'opiniâtroit plus long tems à tourmenter le Duc de Mantouë, le S. Siége ne pourroit se dispenser d'appuier les efforts du Roi de France pour la conservation de la liberté de l'Italie. *Ce seroit une chose fort étran-*

ge,

ge, Très saint Pere, disoit Bethune à Urbain, *que vous témoignassiez de la froideur & de l'indifference à soutenir le Roi mon maître dans une affaire où vous l'avez embarqué vous même. Il ne s'est porté avec tant d'ardeur à cette entreprise qu'en consequence des exhortations de votre Sainteté, qui la lui a representée comme juste & nécessaire. Vous êtes le pere commun des Chrétiens. En cette qualité vous devez user de votre autorité contre celui de vos enfans, qui met le trouble & la division dans la famille, bien loin de l'aider dans ses mauvais desseins. Vos Ministres ont commis cette faute en permettant que les Allemans achetassent du blé dans l'Etat Ecclesiastique, & en donnant passage aux Régimens Espagnols envoiés de Naples dans le Milanois. Le Roi mon maître a droit d'espérer que votre Sainteté aura encore plus d'égards pour lui, & que les vaisseaux de France qui ameneront du secours au Duc de Mantouë & à la République de Venise, seront reçus dans vos ports. Sa Majesté a de la peine à croire une chose qu'on lui assure de bonne part; que M. le Cardinal Antoine neveu & Legat de votre Sainteté, exhorte le Duc de Mantouë à demander pardon à l'Empereur & à s'accommoder avec lui indépendamment du Roi mon maître. Veut-on que M. de Mantouë reconnoisse tout publiquement que sa Majesté l'a injustement soutenu dans une révolte contre l'Empereur?* Richelieu préscrivit lui-même à l'Ambassadeur de faire ces remontrances au Pape. Elles ne le touchérent pas. Bethune répondit au Cardinal qu'il ne falloit pas compter sur Urbain; qu'il ne se déclareroit point en faveur de la France; mais qu'il n'emploieroit jamais son autorité contre les Espagnols, à moins qu'il ne vît un soulevement général des Princes d'Italie; que le Pape mou & timide,

1630.

Relation du siége de Mantouë
Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu 1630.
Nani Historia Veneta. L. VIII. 1630.
Vittorio Siri Mémorie recondite Tom. VI. pag. 774. 775. Tom. VII. pag. 29 30. 34. 35. &c.

1630. mide, n'étoit capable d'aucune résolution vigoureuse, & que la peur de s'exposer au ressentiment du Roi d'Espagne, l'emportoit sur tous les bons sentimens du Pontife au regard de sa Majesté Très-Chrétienne. Voici la peinture qu'Avaux Ambassadeur de France à Venise, faisoit des Souverains d'Italie. *Le Sénat*, disoit-il, *a de bonnes intentions, mais il est si circonspect & si mesuré dans toutes ses démarches, qu'il ne veut rien hazarder. Les autres Souverains d'Italie sont tout de glace, & n'ont point de courage. Des gens si laches mériteroient que le Roi les abandonnât, mais son interêt l'empêche de souffrir que les Espagnols achevent de subjuguer l'Italie.*

Le Duc de Mantouë aiant besoin d'un bon Général pour commander ses troupes, & pour l'aider à défendre sa capitale, en cas que les Impériaux qui la tenoient toûjours comme bloquée par *Goito* & par *Governolo*, places qu'ils occupoient au dessus & au dessous de Mantouë, l'assiégeassent une seconde fois dans les formes, le Roi de France envoia le Maréchal d'Etrées. On lui donna encore la qualité d'Ambassadeur extraordinaire. Il avoit ordre d'aller premiérement à Venise, & d'y appuier les exhortations qu'Avaux Ambassadeur ordinaire faisoit de son mieux au Sénat, de défendre vigoureusement la ville & le Duché de Mantouë, & de commencer la diversion projettée du côté du Milanois, pendant que l'armée de France entreroit dans le Monferrat. Voici la Lettre de creance que le Maréchal rendit de la part de Louïs au Sénat. *Très-chers, grands amis, alliés & confédérés. Plusieurs motifs importans nous excitent à secourir notre très-cher &*

& bien-aimé cousin le Duc de Mantouë, la considération particuliere que nous avons pour lui, & nos bonnes intentions pour la conservation de votre République & de tous les Princes d'Italie extrêmement interessés au bon succès de notre entreprise. Nous avons mis sur pied plusieurs armées, dont l'une entrera bien-tôt, moiennant la grace de Dieu, en Italie sous la conduite de notre très-cher & bien-aimé cousin le Cardinal de Richelieu, en attendant que nous y allions nous-mêmes avec des forces encore plus nombreuses. Les avis que nous recevons de l'état de la ville de Mantouë, & du besoin que le Duc notre cousin a d'être assisté de quelque personne d'experience & d'autorité, nous obligent à lui envoier notre cher & bien aimé cousin le Maréchal d'Etrées, personne ornée de toutes les qualités nécessaires pour servir utilement dans la conjoncture présente, & que nous estimons particuliérement. Notre intention est que sous notre cousin le Duc de Mantouë, & dans l'absence du même, il commande en chef toutes les troupes d'Infanterie & Cavalerie qui sont tant hors que dans la ville de Mantouë, à la solde du Duc notre cousin, & celles qui seront envoiées à son secours, de quelque qualité qu'elles soient, comme il appartient à un Maréchal de France. Nous lui avons ordonné de vous aller premiérement trouver en qualité de notre Ambassadeur extraordinaire, de vous informer des resolutions que nous avons prises sur les affaires présentes, de traiter avec vous de ce qui sera nécessaire à la conservation de la vile & de l'Etat de Mantouë, & de concerter toutes les autres choses qui regardent le bien public. Sur quoi nous vous prions de lui donner une creance entiere, & de l'écouter comme une personne en qui nous avons une parfaite confian- 1630.

1630. *fiance, & que nous considerons beaucoup.*

Etrées & Avaux presserent vivement le Sénat de faire irruption au plûtôt dans le Milanois. Ils exaltoient tellement les bonnes intentions de Louïs, la prudence de son Ministre, le grand succès des armes de France, le nombre & la force des troupes levées, qu'à les entendre parler, la conquête du Duché de Milan étoit certaine. Les Venitiens devoient se préparer à partager incessamment les dépouilles des Espagnols avec les autres Princes d'Italie. *L'armée Impériale*, disoient les deux Ministres de Louïs, *est presqu'entierement consumée de misère & de maladies. Les troupes du Gouverneur de Milan diminuent tous les jours. Le Duc de Savoie est réduit à la nécessité de se déclarer pour la France, ou d'appeller au secours de ses Etats les armes de la Maison d'Autriche, qui ne les desoleront pas moins que les François. La République n'a plus rien à craindre. L'ennemi va s'éloigner de ses frontières. Trouvera-t-on jamais une plus belle occasion de délivrer l'Italie & de rompre les chaines que plusieurs de ses Princes portent à regret? Nos forces sont supérieures & la conjoncture est la plus belle du monde. Le Sénat peut en toute seureté mettre ses troupes en action. De nouveaux délais, de plus longues délibérations gâteront tout. Avec un peu de diligence le Sénat assurera pour jamais la liberté de l'Italie, & fera des acquisitions considérables. Le Roi notre maître abandonne toutes les conquêtes à ses alliés. Content de ses Etats, il se reserve uniquement le titre glorieux de Liberateur de l'Italie.*

La vivacité Françoise n'échauffe point encore le phlegme Venitien. Les sages du Sénat pe-

penétrans & attentifs à tout, remarquoient fort bien que la France n'avoit nulle envie de rompre avec l'Espagne, & que Louïs ne pensoit qu'à engager la République à la guerre, afin de se rendre ensuite arbitre de la paix. Le Sénat demeure ferme dans sa resolution de n'attaquer le Milanois, que dans le temps que l'armée de France aiant passé les Alpes, y fera irruption d'un autre côté. La ligue des Venitiens avec Louïs étant seulement defensive, ils auroient été fort imprudens d'en venir à l'offensive, avant que le Roi de France leur en eût donné l'exemple. On s'excusa sur la nécessité de se tenir sur ses gardes contre une seconde irruption des Allemans, & sur le danger auquel on exposeroit la République, en éloignant les troupes de la frontiére, & du voisinage de Mantouë qui n'étoit pas encore delivrée. Les choses en demeurérent là jusques à ce que la France eût rompu ouvertement avec le Duc de Savoie. 1630.

Arrivée du Maréchal de Bassompierre en Suisse.

Journal de Bassompierre. Tom. II. Mercure François. 1630.

Le Maréchal de Bassompierre agissoit en même temps de toute sa force chez les Suisses, auprès desquels sa charge de Colonel général de ceux de la même Nation qui étoient au service de la France, lui donnoit beaucoup de credit & d'autorité. Il demanda selon la coutume la convocation d'une Diète générale à Soleurre. Le Chancelier d'Alsace y arrive peu de temps avant l'ouverture. rl venoit en apparence de la part de l'Archiduc Leopold: mais il avoit des ordres secrets de l'Empereur & du Roi d'Espagne, de traverser la négociation du Maréchal. Irrité de ce que l'Envoié de la Maison d'Autriche ne lui fait pas la moindre civilité, Bassompierre se met en tête d'empêcher que la Diète ne donne audien-

1630. dience à un homme qui en use avec tant de hauteur. Leon Brulart faisoit encore les fonctions d'Ambassadeur ordinaire en Suisse. Ce Ministre & quelques-uns des principaux du païs voulurent détourner le Maréchal de cette entreprise, dans laquelle on ne croioit pas qu'il pût réussir. Sûr de son credit dans le païs, Bassompierre ménage si bien les esprits, qu'il gagne la pluralité des voix avant que de se déclarer hautement. Le 5. Mars jour marqué pour l'ouverture de l'assemblée, le Maréchal envoie Molondin dire de sa part aux Députés, qu'il est surpris d'apprendre que le Chancelier d'Alsace vient à une Diète convoquée au nom & pour les affaires du Roi de France, afin d'y traverser la négociation de l'Ambassadeur de sa Majesté Très-Chrétienne; que son Excellence demande que le Ministre de la Maison d'Autriche ne soit point admis; que si les Députés veulent lui donner audience, Bassompierre ne paroitra point dans l'assemblée, & qu'il remettra sa proposition à une autre Diète; enfin que le Maréchal prie les Députés de délibérer là-dessus, & de lui rendre une réponse positive, afin qu'il prenne ses mesures.

Les partisans de l'Empereur & du Roi d'Espagne crient qu'il est inouï qu'aucun Ambassadeur ait été exclus d'une Diète générale, encore plus un Ambassadeur de la Maison d'Autriche, avec laquelle on a non seulement une alliance ancienne & héréditaire, mais encore plusieurs autres nouvelles & particuliéres: qu'il est dangereux d'offenser de si puissans Princes, & sur tout l'Empereur qui a des troupes, & occupe des places importantes dans le païs des Grisons: que

que les Miniſtres de France cherchent à brouiller les Cantons avec la Maiſon d'Autriche, & à les mettre dans la néceſſité de ſe jetter entre les bras de Louïs : enfin qu'il eſt de la derniére conſequence à la République de garder une parfaite neutralité entre les deux Couronnes. Les Suiſſes affectionnés à la France répondent que lors que les Miniſtres d'Epagne demandent la convocation d'une Diète à Fribourg, les François ne les y vont point troubler : que la Maiſon d'Autriche n'a pas d'autre affaire préſente avec les Suiſſes, que de reſtituer ce qu'elle a uſurpé chez les Griſons leurs alliés : que la Diète n'eſt convoquée ni pour l'Empereur, ni pour le Roi d'Eſpagne, & que le Maréchal a raiſon de ne ſouffrir pas que leurs Miniſtres y ſoient écoutés : qu'il parle d'une maniére à laquelle il n'y a pas de replique, puiſqu'il offre de ceder la place au Chancelier d'Alſace, & de remettre les propoſitions du Roi ſon maître à une autre aſſemblée : enfin que c'eſt à la Diète de déclarer quel parti elle veut prendre. 1630.

On opine après de grandes conteſtations : Et la France l'emporte à la pluralité des voix. Les partiſans d'Eſpagne propoſent alors de prier Baſſompierre, de trouver bon que la Diète donne audience au Chancelier d'Alſace, qui reparera ſa faute en allant voir ſon Excellence, & témoignera lui être redevable de la condeſcendance de la Diète. Quelques Députés vont trouver le Maréchal, & lui font la propoſition. *J'ai demandé*, répondil, *l'excluſion du Miniſtre de la Maiſon d'Autriche de la part du Roi mon maître, & je ne puis plus me retracter ſans le conſentement de ſa Majeſté. Si M. le Chancelier d'Aſace veut demeu-*

1630. *meurer ici jusques à ce que j'aie reçu réponse à la Lettre que j'écrirai, je lui promets qu'elle viendra dans huit jours.* Les Députés voient bien que Bassompierre se mocque à son tour de celui qui avoit prétendu le braver. On prie honnêtement le Ministre de l'Archiduc Leopold de se retirer. La Diète déclare qu'elle ne peut l'écouter; puisque l'assemblée est convoquée au nom & pour les affaires du Roi Très-Chrétien; & que si le Chancelier en demande une autre de la part de l'Empereur ou du Roi d'Espagne, on est disposé à la tenir, à moins qu'il n'aime mieux remettre sa proposition à celle qui est indiquée à Bade dans quelques mois. Déchu de ses espérances, le Chancelier se retire en couroux, & ménace les Cantons de l'indignation de tous les Princes de la Maison d'Autriche.

Proposition de Bassompierre à la Diète de Soleurre.

Bassompierre va ensuite d'un air triomphant faire sa proposition à la Diète. *Magnifiques Seigneurs*, dit-il, *votre République a été troublée depuis quelques années par plusieurs intrigues & par quelques invasions, que la sagesse & la puissance du Roi mon maître, ont ou dissipées, ou repoussées. Attentif à secourir ses anciens & fideles alliés, il vous a prévenus dans vos besoins. Sa Majesté vous témoigne qu'elle se souvient des services importans que vous avez rendus aux Rois ses prédecesseurs, & qu'elle en conserve une juste reconnoissance. Je ne vous repeterai point ici les avis differens que le Roi mon maître vous a fait donner par ses Ambassadeurs ordinaires, de veiller soigneusement à votre conservation, lors qu'il a prévû les pernicieux desseins qui se formoient contre votre liberté. Je ne vous parlerai pas non plus des exhortations*

Mercure François. 1630.

que

que ses Ambassadeurs extraordinaires vous ont faites de sa part, ni de la manière dont ils vous ont offert le secours & les forces de la Couronne de France. Lors que le mal prévû est arrivé, & que le païs de vos alliés a été envahi, sa Majesté n'a rien épargné pour le reconquérir. Je vous dirai seulement qu'elle est vivement touchée de vos malheurs, & que son cœur vraiment Roial, ne peut souffrir l'injuste & tyrannique oppression de ses alliés, ni même d'aucun autre Souverain. Le Roi mon maître fit assez connoître l'année dernière ses nobles & généreux sentimens. Fatigué d'un long & pénible siége, il part dans la saison la plus rigoureuse de l'année, laisse des provinces de son Roiaume en proie à ses Sujets rebelles, traverse les montagnes couvertes de neige, & force des passages disputés par un puissant & courageux Prince pour aller secourir M. le Duc de Mantouë injustement troublé dans la possession d'une succession légitime qui lui étoit nouvellement échuë. 1630.

Jugez, Magnifiques Seigneurs, de ce que sa Majesté est capable de tenter & d'entreprendre pour vous, qui êtes les plus anciens alliés de la Couronne, & qui avez dans toutes les occasions si librement exposé vos personnes pour la conservation de la France. Pensez aussi à la douleur avec laquelle un Prince si juste voit les Grisons ses alliés & les vôtres, reduits à une dure servitude, leur païs envahi, & vos frontières fermées par des Forts & par des retranchemens. Cette puissante considération, & le pitoiable état de l'Italie l'ont animé à lever de puissantes armées. Son intention n'est pas d'usurper avec violence le bien d'autrui, ni de dépouiller des Princes plus foibles que lui. Vous savez qu'étant l'année dernière avec plus de soixante mil-

1630. *le hommes, tant de ses troupes que de celles de ses alliés aux portes de l'Italie dénuée de forces, & que pouvant conquérir sans nulle résistance une grande partie des Etats de ceux qui lui avoient donné de justes sujets de leur faire la guerre, le Roi mon maître se contenta de rendre la liberté à l'Italie. Il n'emploiera jamais ses armes à l'exécution d'un projet ambitieux. Elles sont consacrées à repousser les invasions tyranniques des autres & à défendre la cause commune. Sa Majesté n'entreprend pas seulement de protéger M. le Duc de Mantouë inquieté sans raison, & de rétablir les Grisons dépouillés dans leur bien. Elle veut encore que toute la Chrétienté, dans laquelle les Rois de France tiennent un rang si éminent, soit libre, & que chaque Souverain jouïsse en paix de ses Etats. En un mot, le Roi mon maître se déclare l'ennemi de quiconque voudra injustement opprimer les autres. Voilà, Magnifiques Seigneurs, pourquoi sa Majesté m'envoie vers vous. Je viens vous témoigner que si elle emploie maintenant ses armées en Italie, cette juste occupation ne la détourne pas de penser à votre conservation, & à la délivrance des Grisons vos communs alliés.*

Arrêtons-nous en cet endroit. Il mérite quelques réflexions. Si tels ont été les sentimens du Prince dont j'écris l'histoire, il ne peut être assez dignement loué. Son fils ne s'est pas mis en peine de marcher sur les traces d'un pere si généreux. Bien loin de suivre ces nobles & Chrétiennes maximes, il a pris celles de Philippe IV. son beau-pere & de l'Empereur Ferdinand II. que Louïs XIII. détestoit hautement. Non content d'usurper contre la bonne foi des Traités les plus solennels, une grande partie de

patrimoine de la Maison d'Autriche rivale 1630.
& ennemie trop maligne & trop opiniâtre de celle de France, Louïs XIV. a emploié la violence, la supercherie, & la fraude la plus honteuse pour opprimer les anciens alliés de sa Couronne, & pour dépouiller ses voisins *plus foibles que lui*. Le pere s'est fait un mérite de conserver Cazal & le Monferrat à l'héritier légitime de la Maison de Gonzague: Et le fils a tenté de s'en assûrer la possession après la mort du dernier de la postérité masculine de Charles Duc de Mantouë, que Louïs XIII. protégea si glorieusement. Gustave Roi de Suéde conduit par la main de Dieu comme un autre Cyrus, déconcerta les ambitieux projets de la Maison d'Autriche en Allemagne. Il est arrivé quelque chose de semblable en nos jours. Quand la Maison de France supérieure à sa rivale a voulu se régler sur la politique de Charles-Quint & de son fils, Guillaume Roi d'Angleterre, Guerrier d'immortelle mémoire, & qui mérite mieux que Louïs XIII. le bel éloge d'avoir consacré sa valeur & la puissance *de ses armes à répousser les invasions tyranniques des autres., & à la défense de la cause commune, & de s'être déclaré l'ennemi de quiconque a tenté d'opprimer injustement les plus foibles:* Guillaume, dis-je, a eu la gloire d'arrêter les usurpations de Louïs XIV. Dieu a privé l'Europe de son vaillant & infatigable défenseur, lors qu'il étoit plus nécessaire que jamais. Les jugemens du Seigneur sont impenétrables, & ses voies sont infiniment élévées au dessus de celles des hommes. Que savons-nous si l'arriere petit-fils de Philippe II Roi d'Espagne, & l'hé-

1630. ritier des ſentimens de ce Prince ambitieux & ſanguinaire, ne trouvera point en Angleterre une nouvelle Elizabeth? Ce que j'apprens des nouvelles publiques en faiſant ces réflexions, ſemble nous permettre d'espérer quelque choſe de pareil. Je reviens à la ſuite du Diſcours de Baſſompierre, dont j'ai rapporté l'exorde.

Le Roi mon maître, continua-t-il, *m'ordonne de vous informer, Magnifiques Seigneurs, des raiſons qui le portent à entreprendre la guerre, afin que vous approuviez ſes juſtes intentions, de vous remontrer le déplorable état de la nation Helvétique, & de vous exhorter à prendre une généreuſe reſolution dans un danger ſi évident. Sa Majeſté les ſecondera puiſſamment & avec une dépenſe Roiale. Je vous offre ſes forces; & je viens pour les commander. C'eſt le ſujet véritable de mon Ambaſſade. M. de Leon plus habile & plus verſé que moi dans la négociation, n'avoit pas beſoin d'un collégue à la direction & au maniment des affaires du Roi en ce païs. Je vous dirai donc, Magnifiques Seigneurs, que par la mort du feu Duc Vincent de Mantouë, M. le Duc Charles ſon couſin & ſon héritier légitime, fut, à proprement parler, inveſti du Duché de Mantouë & du Monferrat, puiſque les Empereurs en ont accordé l'inveſtiture à toute la race maſculine de la Maiſon de Gonzague. M. le Duc envoia incontinent faire les ſoumiſſions duës à ſa Majeſté Impériale, & fut reçu dans les Etats de ſa nouvelle ſucceſſion, ſans aucune contradiction & avec l'aplaudiſſement de tous les Sujets. Ce bonheur ne dura pas longtemps. Les Eſpagnols s'emparérent de pluſieurs places dans le Monferrat, & aſſiégerent Cazal. Par quel droit? ſous quel prétexte? Nous n'en*

apper-

apperceVons pas d'autre que celui de bienséance. 1630.
L'adjonction du Monferrat semble convenir au Duché de Milan. Telle est la violence du desir insatiable de s'agrandir. Une longue & légitime succession, une possession de temps immémorial ne sont pas capables de l'arrêter. Le siége de la Rochelle finit plûtôt, & Casal fut mieux défendu que les Espagnols ne croioient. Le Roi accourt avec une puissante armée au secours de M. le Duc de Mantouë opprimé. La rigueur de la saison, la neige dont les Alpes sont couvertes, l'opposition faite au passage de ses troupes, ne l'empêchent pas de penétrer en Italie. On offre la paix & la sureté de M. de Mantouë. Sa Majesté s'en contente & ne va pas plus avant. Dès qu'elle s'est retirée, les Espagnols qui la voient occupée à une guerre domestique, recommencent de persécuter M. de Mantouë. Une armée nombreuse d'Allemans paiée par les Officiers & de l'argent du Roi d'Espagne, passe sous le nom de l'Empereur en Italie. On achéve de ruiner le Monferrat, le Mantouan est desolé, M. le Duc se voit assiegé dans sa capitale. Après cela, doit-on trouver étrange que le Roi mon maître envoie ses troupes sous le commandement de M. le Cardinal de Richelieu son Lieutenant général en Italie, pour delivrer M. de Mantouë & les autres Princes de l'oppression des Espagnols, & pour venger par un genereux ressentiment tant de Traités rompus & de promesses violées ?

Ce qui offense davantage & touche plus vivement sa Majesté, c'est, Magnifiques Seigneurs, l'injuste usurpation du païs des Grisons ses anciens alliés & les vôtres : entreprise d'une dangereuse consequence à votre République, à moins que vous n'y pourvoyiez promptement. Le Roi mon

1630. *maître est tout prêt à vous aider. Mais il est extrêmement surpris que vous aiez arrêté votre juste ressentiment, sur la remontrance que certaines gens vous ont artificieusement faite, que l'Empereur veut seulement avoir un passage en Italie, & que les Grisons seront remis en liberté, dès que la guerre finira. Ne vous y trompez pas. La Maison d'Autriche s'est saisie des passages pour les garder éternellement, en cas qu'elle n'y trouve pas d'opposition. A-t-elle jamais rendu ses usurpations, à moins qu'elle n'y ait été contrainte? Les dernieres paroles qu'on vous a données sont aussi peu sincéres que les premieres. On vous assuroit que les troupes de l'Empereur demeuroient dans votre voisinage, afin de contenir la Suabe & de faciliter l'exécution du nouvel Edit qui enjoint la restitution des biens Ecclésiastiques possedés par les Protestans. Trompés par ces prétextes spécieux, vous n'avez pas prévenu l'invasion. Les Grisons amusés comme vous, ont fait la même faute. Et avec quelle indignité vous a-t-on traités les uns & les autres dans cette affaire? L'Empereur a-t-il demandé passage selon la coutume établie entre les Souverains? Les Grisons l'ont-ils refusé, ou accordé à des conditions trop dures? Ont ils voulu se dispenser de fournir des vivres & les autres choses nécessaires? Rien de tout cela. Les Impériaux n'ont pas fait le moindre compliment. L'outrage est tout entier. On veut voir jusques où va votre patience. Vous n'avez rien dit: Et votre silence a donné occasion aux Impériaux & l'audace de s'établir chez les Grisons, & de construire des Forts sur toutes les avenuës de la Suisse. N'est-ce pas vous déclarer ouvertement, qu'après avoir envahi le païs des Grisons sur vous, on prétend s'y maintenir contre vous?*

Ne

Ne croiez pas, Magnifiques Seigneurs, que je vous parle de la sorte pour vous animer à prendre les interêts du Roi mon maître. Il s'agit ici des vôtres. Sa Majesté n'entre dans cette affaire que comme votre allié. C'est à votre porte qu'on frappe. Les Grisons ne sont nos voisins que parce qu'ils sont les vôtres. Nous n'allons point en Italie par leur païs. Le Fort du Steich & le pont du Rhin ne touchent aucune de nos Provinces. Ils n'implorent pas votre assistance dans leur extrémité. N'en soiez pas surpris. Ce sont des malheureux qui n'ont plus de voix, ni de parole. Les plaintes leur sont interdites. Mais l'oppression qu'ils soufrent, parle assez haut pour émouvoir. Permettez-moi d'ajouter quelques considerations qui vous feront sentir combien vous êtes interessés à les délivrer promptement. Pourquoi votre alliance est-elle si fort recherchée par les Princes vos voisins, qu'ils n'épargnent ni soin, ni dépense pour l'obtenir? Parce qu'on craint vos armes victorieuses; parce que votre Nation se fait estimer par tout; parce que vos passages sont nécessaires en plusieurs rencontres. Qui redoutera desormais la Nation Helvétique, si elle soufre patiemment que le païs de ses alliés soit envahi? Les Princes l'appelleront-ils à la défense de leurs Etats, si elle ne sait pas conserver les siens? De quelle utilité seront desormais ses passages, si les plus importans & les plus commodes sont enlevés? 1630.

Je ne m'apperçois pas, Magnifiques Seigneurs, qu'un homme de ma profession ne doit pas tant parler aux personnes de la vôtre. La conséquence de l'affaire se fait assez sentir d'elle-même. Ce que vous voiez doit plus vous ébranler, que toutes les raisons que je pourrois alléguer. Je finis en vous offrant de la part du Roi mon maître,

1630. *en cas que vous vouliez entrer dans sa juste entreprise de la délivrance des Grisons, & fournir au prix qui sera paié par sa Majesté, les vivres, les canons, & les munitions nécessaires, de faire une levée de six mille hommes de votre Nation, & d'y joindre cinq mille hommes de pied & cinq cens chevaux des troupes du Roi pour l'exécution du dessein.*

Abscheid, ou Resolution de la Diète de Soleure.

Journal de Bassompierre. Tom. II. Mercure François. 1630.

Après quelque déliberation sur la proposition de l'Ambassadeur, on résolut d'accorder au Roi de France la levée des six mille hommes demandés. *Quant au recouvrement de la Valteline*, dit la Diète, *& au rétablissement de nos alliés des trois Ligues Grises dans leur ancienne liberté, nous aurions véritablement sujet de suivre les bons conseils de son Excellence. Mais étant avertis qu'on négocie une paix entre les Potentats interessés, nous voulons espérer qu'elle sera heureusement concluë, & que la Valteline & nos alliés des trois Ligues Grises y seront compris. Que si cela n'arrive pas contre toute espérance, nous ne croions devoir abandonner ni la Valteline, ni nos alliés, dans l'état misérable auquel leur païs se trouve réduit. Mais nous jugeons qu'il est nécessaire d'aviser aux moiens de remettre les Ligues Grises & la Valteline dans leur premier état.* Voilà comme les partisans de la Maison d'Autriche en Suisse, firent adroitement échouër le projet formé par Richelieu d'attaquer les Forts occupés chez les Grisons, d'en chasser les Impériaux, de fermer le passage aux nouvelles troupes que l'Empereur voudroit envoier en Italie, & d'empêcher que celles qu'il y avoit encore, ne pussent retourner en Allemagne. Les Espagnols furent habiles dans cette occasion. Il étoient en grand dan-

danger de perdre le Milanois, si les Suisses eussent entiérement accepté la proposition de Bassompierre, & si Louïs & les Venitiens eussent attaqué ce Duché en même temps, comme le Sénat en pressoit le Roi. Peut-être que les Suisses s'apperçurent de la conséquence de l'entreprise dans laquelle sa Majesté Très-Chrétienne les solicitoit d'entrer, & qu'ils craignirent de se priver des grands avantages de leur alliance avec le Roi d'Espagne, qui n'auroit plus eu besoin d'eux, après avoir perdu le Duché de Milan. Bassompierre fit ses levées en Suisse, & en partit après que Richelieu se fut signalé par la prise de Pignerol. C'est l'affaire dont je dois parler maintenant. 1630.

Diverses entrevuës du Prince de Piémont & du Cardinal de Richelieu.

Le Cardinal se rend enfin à Suze, & y attend encore quelque temps la derniére resolution du Duc de Savoie & la nouvelle de l'entrée des vivres & des rafraichissemens destinés à Cazal. Le Duc de Montmorenci alla durant cet intervalle faire un tour à Turin. Fut-ce seulement un voiage de plaisir & de curiosité? Ne se fit-il point aussi de concert avec Richelieu, pour inviter Charles Emmanuel à se déclarer en faveur de la France? Quoi qu'il en soit, le delié Savoiard qui n'ignoroit pas que le Cardinal n'aimoit point Montmorenci, & que celui-ci avoit de grands sujets de haïr le Ministre, reçût le Seigneur François avec tous les honneurs imaginables, & fit ses efforts pour le mettre dans ses interêts. Montmorenci aimoit les Dames: du moins il cherchoit à se faire aimer d'elles. Charles Emmanuel flate sa vanité. *Monsieur*, lui dit le Savoiard qui dans un âge avancé se picque encore de

1630. galanterie, *depuis que vous êtes ici, nos Dames ont grand soin de paroitre belles, & les maris deviennent inquiets & melancoliques.* Ce fut Montmorenci, dit-on, qui moienna que le Prince de Piémont & le Cardinal de Richelieu se verroient & confereroient ensemble.

Examen des Lettres, Déclarations & Manifestes du Duc de Savoie. Relation fidéle de ce qui s'est passé en Italie l'an 1630. Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu. 1635. Vie du même par Aubery L. III chap. 17. Vie de Montmorenci. L. II. Chap. 17. Histoire du Cardinal Mazarin. L. I. chap. 2. Nani Historia Veneta. L VIII. 1630.

D'autres assurent que cela fut ménagé par le Maréchal de Créqui. Tous deux purent y travailler. Ces deux Seigneurs attachés à la Reine Mere, étoient bien aises de prévenir la rupture entre la France & la Savoie. On se vit premiérement à Rivol. Mais tout se passa en complimens réciproques. L'un attendoit que l'autre commençât de parler d'affaires, & ne vouloit point faire la premiére avance. Après que le Prince & le Cardinal se furent separés, Emeri négocie une seconde entrevuë à Bussolin près de Suze, où châcun mettra ses propositions sur le tapis. On y parle d'abord de la paix générale. Les conditions offertes par Victor Amédée de la part de son pere, n'agréent pas à Richelieu. Elles n'étoient avantageuses qu'au Savoiard. Le Cardinal n'en fut pas surpris. Il savoit bien que Charles Emmanuel souhaitoit moins la paix, qu'une guerre bien allumée entre la France & la Maison d'Autriche, pendant laquelle il demeureroit neutre, jusques à ce qu'il trouvât l'occasion d'obtenir de grands avantages, en se déclarant pour l'une des deux Couronnes.

On en vient donc aux conditions particuliéres que le Duc de Savoie demande, afin d'embrasser le parti de celle de France à l'heure présente. Victor Amedée exige diverses choses. Richelieu les lui passe. Mais quand il est question de conclure, le Prince de

Pié-

Piémont déclare que le Duc son pere veut bien donner des places de sureté, fournir dix mille hommes au Roi, & contribuer tout ce qu'on pourra trouver dans ses Etats; mais à condition que la France attaquera le Duché de Milan, & les Etats de la République de Génes, avec laquelle Charles Emmanuel n'avoit point encore fait la paix, & que Louïs promettra de n'écouter aucune proposition d'accommodement de la part de la Maison d'Autriche avant la conquête du Milanois & la ruine entiére des Genois. 1630.
Comment, dit le Cardinal surpris d'une pareille demande, *le Roi envoie ici son armée pour assurer la liberté de l'Italie: Et M. le Duc veut l'engager à détruire la République de Génes, dont sa Majesté n'a nul sujet de se plaindre? Elle emploiera volontiers ses bons offices & son autorité, afin que les Genois donnent satisfaction à M. de Savoie sur ses prétentions contre eux: mais il n'est point question de leur faire maintenant la guerre. Si les Espagnols mettent le Roi dans la nécessité d'attaquer le Milanois, on le fera sans doute, & le plus vigoureusement qu'il sera possible. M. le Duc peut compter que sa Majesté ne rendra jamais ce qui se prendra pour lors. La resolution en est formée.* Victor Amedée demande quelques jours de délai & promet de rapporter la réponse de son pere. Il revient à Bussolin, & dit que Charles Emmanuel aiant grand sujet de craindre que Louïs ne s'accommode avec le Roi d'Espagne, dès que la guerre sera commencée, la prudence ne permet pas au Savoiard de se déclarer pour la France, à moins qu'on ne lui promette de ne poser les armes qu'après avoir chassé les Espagnols du Milanois. On parle

1630. alors du paſſage des troupes du Roi & des étapes promiſes dans le Traité de Suze. Victor Amédée répond que ſon pere ne peut pas permettre que l'armée du Roi paſſe par Veillane, quoique ce ſoit le chemin ordinaire des troupes qui marchent en Italie, mais qu'il accorde volontiers le paſſage à gauche par Condouë, qui n'eſt pas moins commode, & que les étapes y ſeront exactement données.

Richelieu bien averti que les vivres & les munitions ſe portent actuellement dans Cazal & dans quelques autres places du Monferrat, fait mine d'accepter la propoſition pour gagner encore du temps. L'avantgarde de l'armée Françoiſe s'avance vers le Monferrat ſous la conduite du Maréchal de Créqui. Le Cardinal marche enſuite avec le reste des troupes, & s'arrête quelque temps à Cazelette. On ſoufrit infiniment de l'incommodité des chemins & de la diſette, quoiqu'on eût remis à Nice les vingt mille ſacs de blé promis, & cinquante mille écus à Suze pour les étapes. De maniere que Richelieu & les principaux Officiers de l'armée crurent alors que le Duc de Savoie penſoit ſérieuſement à la faire perir, ou du moins à la reduire à de ſi grandes extrémités, que le Roi fût dans la néceſſité de conſentir à toutes les demandes du Savoiard. On dit même que ce Prince toujours fourbe & perfide, envoia demander de la Cavalerie au Marquis Spinola, dans le deſſein d'enlever à l'improviſte un des quartiers de l'armée Françoiſe. Mazarin en donne promptement avis au Cardinal. Il y avoit je ne ſai quelle jalouſie entre le Nonce Panciro le &

Ma-

Mazarin. Le prémier s'étoit livré aux Espagnols. L'autre qui cherche à supplanter son rival, & à s'avancer plûtôt que lui, embrasse d'autant plus volontiers le parti de la France, que Richelieu lui fait des avances. On sut bon gré à Mazarin de ce service. 1630.

Charles Emmanuel étoit lors à Rivol. Par une ostentation qu'elle affecta toujours, son Altesse s'y occupoit à des parties de divertissement, & ne paroissoit point embarassée du danger qui la menaçoit. Mais le Duc avoit affaire à un homme plus profond encore & plus fin que lui. Le Maréchal de Créqui & Emeri le vont trouver à Rivol, & lui disent que le Cardinal a reçu de nouvelles depêches du Roi, & que sa Majesté consent de retirer la garnison qui est au Pont de Grezin, & d'entretenir cinq mille hommes de pied & cinq cens chevaux au Duc, & de l'aider à recouvrer ce que les Génois lui retiennent, pourvû qu'il se déclare pour la France. Son Altesse demande du temps pour conferer avec le Prince de Piémont. Il étoit à Veillane où l'armée Savoiarde composée de dix mille hommes de pied & de trois mille chevaux s'assembloit. Victor Amédée vient trouver Richelieu à Cazelette, & témoigne que son pere & lui agréent les nouvelles offres. Mais ils demandent qu'elles soient exécutées de la part de la France, avant que le Duc de Savoie soit obligé d'accomplir ce qu'il promet. Le Cardinal accorde tout, pourvû que son Altesse se déclare en faveur du Roi. Quand il est question de franchir le pas, le Prince de Piémont dit que son pere fournira volontiers dix mille hommes de pied & mille chevaux

1630. comme il est porté dans le Traité de Suze: mais que Charles Emmanuel & lui veulent aller en personne attaquer la République de Génes avec laquelle ils sont en guerre, & terminer cette affaire avant que de s'engager dans une autre. Richelieu jugea que la nouvelle proposition qui paroissoit concertée avec les Espagnols, tendoit à éviter une déclaration ouverte contre eux. Il craignit encore que les troupes offertes ne se debandassent insensiblement par un ordre secret de l'artificieux Duc, & qu'on ne tendît un piége à l'armée de France afin de l'envelopper, quand elle seroit plus avancé vers le Monferrat. Le Cardinal offre des troupes du Roi pour attaquer la République de Génes, & demande que Charles Emmanuel, ou son fils, vienne à l'armée de France, & agisse de concert avec elle. On ne put ainsi convenir d'aucune chose. Les Savoiards & Richelieu avoient des vuës trop opposées. Celui-ci vouloit que les autres se déclarassent pour la France; & le Duc Savoie prétendoit éviter cette démarche.

Rupture ouverte de la France avec la Savoie.

Histoire du Ministére du Cardinal de Richelieu. 1630. Vie du même par Aubery. L. III. chap. 17. & 18.

Immédiatement après le départ du Prince de Piémont, le Cardinal assemble les Maréchaux de Créqui, de la Force & de Schomberg, le Duc de Montmorenci, Toiras, Fouquieres, d'Auriac, Servient & Emeri, raconte ce qui s'est passé entre Victor Amédée & lui, tant sur la paix générale, qu'au regard du Traité particulier avec le Duc de Savoie, & demande à ces Messieurs ce qu'ils pensent des mesures qu'on doit prendre dans la conjoncture présente. Richelieu avoit eu l'adresse de mettre les choses en tel état, que ceux qui lui étoient moins dévoués, furent obli-

gés

tés de dire comme les autres, que s'agissant de sauver Cazal, il falloit absolument avoir un passage assuré & pour l'entrée des troupes en Italie, & pour leur retraite; que la plus grande difficulté n'étoit pas d'entrer, puis que les troupes nombreuses & aguerries, renverseroient celles qui entreprendroient de leur faire tête; mais d'avoir des recruës de tems en tems pour les rafraichir, de l'argent pour les paier, & des vivres pour les nourrir. Que la prudence vouloit qu'on s'assurât d'une bonne retraite, en cas que l'armée reçût quelqu'échec Qu'on ne se devoit point fier aux paroles du Duc de Savoie après tant de fuites & de supercheries. Que si on laissoit derriére soi l'armée de ce Prince habile & vigilant, elle pourroit aisément fermer les passages aux recruës, aux vivres, & à l'argent. *Enfin*, dirent ceux qui vouloient faire leur cour au vindicatif Richelieu, *il est de la gloire du Roi, de punir l'injure que M. de Savoie fait à sa Majesté, en lui manquant si souvent de parole, & en faisant soufrir à l'armée Françoise des incommodités capables de la ruiner.*

1630.

Examen des Lettres, Declarations & Manifestes du Duc de Savoie. Relation fidele de ce qui s'est passé en Italie l'an 1630. Histoire du Cardinal Mazarin L. I. chap. 2. Histoire du Maréchal de Toiras. L. II. Mémoires de Pontis & de Puységur. Mercure François. 1630. Nani Historia Veneta. L. VIII. 1630. Vittorio Siri Mémorie recondite. Tom. VIII. pag. 64.

C'étoit opiner au gré du Cardinal. Impatient de mortifier Charles Emmanuel, & encore plus de se venger de lui avec éclat, il prend resolution de l'attaquer, puis que Cazal se trouve enfin pourvû. De peur que Soranzo Ambassadeur de Venise ne s'opposé à la rupture avec la Savoie, & ne remontre une chose qui sautoit aux yeux, que les Imperiaux & les Espagnols auroient le tems de prendre Cazal & Mantouë, pendant que l'armée de France seroit occupée à dépouiller le Duc de Savoie, Richelieu prie l'Ambassa-

1630. baſſadeur d'aller trouver Charles Emmanuel, de le preſſer encore d'entrer dans la ligue, & de lui faire même eſpérer qu'on attaqueroit le Milanois. Cependant le Cardinal envoie des ordres ſecrets à l'avant garde qui s'avançoit vers le Monferrat, de revenir ſur ſes pas, & dépêche Toiras & Emeri au Duc de Savoie à Veillane. Il leur ordonne de lui déclarer que l'armée du Roi ne peut pas aller plus avant comme ſon Alteſſe le demande, à moins qu'elle ne ceſſe de lui cauſer de la jalouſie. Que Richelieu en ſon particulier ſe fie à la parole de Charles Emmanuel; mais qu'un Général ſeroit juſtement blâmé de laiſſer derriére lui des places & une armée. Qu'on prie ſon Alteſſe de remettre Veillane dans l'état où ſe trouvoit la place au tems du Traité de Suze, parce que les nouvelles fortifications qu'on y a faites, ſont un obſtacle au paſſage promis aux troupes du Roi. Que le Duc eſt encore prié de remettre dix mille ſacs de blé à Cazal, dont le prix ſera exactement paié; n'étant pas à propos de commettre l'armée de ſa Majeſté ſans avoir des vivres pour trois mois. Que le Prince de Piémont l'a promis dans ſes derniéres conferences avec le Cardinal. Ces remontrances finirent par une ſommation à Charles Emmanuel, qu'il eût à joindre ſes troupes à celles de France, comme ſon Alteſſe y étoit obligée, & à ſe déclarer pour le Roi. *Démolir nos places*, répondit fiérement le Duc de Savoie. *Nous prend-on pour des Huguenots? Et bien, il faudra les égratigner un peu pour faire bonneur à l'armée du Roi.* Il donnoit à entendre qu'afin d'ôter tout ſujet d'ombrage, on pourroit

roit abattre quelques ouvrages nouvellement faits. *La disette dont mes Etats sont affligés*, poursuit Charles Emmanuel, *ne me permet pas de fournir une si grande quantité de blé, & me dispense de tenir la parole que mon fils a donnée. Je reléve de l'Empire & j'honore sa Majesté Impériale. On ne doit pas attendre que je lui fasse jamais la guerre. M. le Cardinal veut me forcer à me déclarer, il verra quel parti je prendrai.* 1630.

Feignant de vouloir garder encore quelques mesures, le Savoiard fait sortir de Veillane six à sept mille hommes de pied & quinze cens chevaux. *M le Cardinal*, disoit-il, *ne veut pas voir une armée derriére lui, ôtons-lui ce sujet d'inquietude.* Cependant les troupes de Savoie se postent aux ponts d'Arpignan & de Coligni. On se saisit de tous les gués & de tous les passages de la Douaire, afin que les François ne puissent aller à Charles Emmanuel. Il retire même les Commissaires établis pour fournir les vivres à l'armée du Roi pendant son passage, fait emprisonner les Marchands qui ont traité des étapes, retient l'argent avancé, décrie la monnoie de France afin d'empêcher qu'on ne vende aux François qui n'en ont pas d'autre, paroit de l'autre côté de la riviére, côtoie l'armée du Roi, & fait faire les mêmes mouvemens à la sienne. Pendant que le Cardinal se dispose à passer la Douaire malgré la résistance de Charles Emmanuel, le Prince de Piémont arrive accompagné du Nonce Paneirole, sous prétexte de parler encore de la paix. Mais le but principal de Victor Amédée, c'étoit d'examiner la contenance de l'armée de Fran-

1630. France, & de penétrer, s'il étoit possible, l'intention de Richelieu. Le Prince fut reçu avec les honneurs dus à son rang. On fait quelques propositions de paix : mais c'est inutilement : aucune des parties ne relâchoit rien de ses prétentions. Victor Amédée finit en demandant de la part du Duc son pere, pourquoi l'avant garde de l'armée du Roi s'éloignoit de Cazal, & se rapprochoit de Cazelette. *Ce mouvement donne de la jalousie*, dit le Prince avec un souris mocqueur. *Monsieur*, repliqua froidement le Cardinal, *je n'ai pas eu la curiosité de savoir la raison pourquoi votre armée a quitté Veillane, & s'est saisie des ponts d'Arpignan & de Coligni, & de tous les passages de la Douaire. Si le mouvement de notre avant garde vous donne de l'ombrage, vous pouvez vous tenir sur vos gardes.*

Richelieu envoie secretement sur l'heure défendre aux Officiers & aux soldats de faire aucun honneur à Victor Amédée qui sort. Ils laissérent tous leurs armes bas quand son Altesse parut. On se promena, on s'entretint les uns avec les autres sans faire semblant de la voir. Elle s'en retournoit effraiée & contente. On l'avoit avertie sous main que le Cardinal projettoit de passer la riviére, & de surprendre dans Rivol le Duc de Savoie, son fils, & toute leur Cour. Le Duc de Montmorenci fut soupçonné d'avoir donné l'avis en reconnoissance des marques d'honneur & de distinction qu'il avoit reçues de Charles Emmanuel à Turin. Richelieu accusa hautement Montmorenci de ce secret revelé : mais ce ne fut qu'après la disgrace de ce Seigneur. Le Duc de Savoie se retire dès le lendemain à Turin, emméne

e son armée, & laisse la campagne libre à 1630.
elle de France. Une autre chose l'inquiétoit. Durant les allées & les venuës du Prince de Piémont & de ceux que le Cardinal depêchoit à Charles Emmanuel, plusieurs Officiers & un assez grand nombre de soldats François allérent par curiosité à Turin; peut-être avec des ordres secrets d'examiner s'il n'y auroit pas moien de surprendre la ville. Quoi qu'il en soit, le Duc s'allarme encore là-dessus, & pense à mettre sa capitale en sureté.

Le 18. Mars les Officiers de l'armée Françoise furent étonnés de ne voir plus les Savoiards, & d'apprendre qu'ils s'étoient tous retirés avec le Duc & le Prince son fils. Richelieu passe un gué de la Douaire à la tête de la Cavalerie, & l'Infanterie fait un detour afin de passer sur un pont. *Ce que je trouvai de plus remarquable dans cette rencontre*, dit un Officier dont nous avons les Mémoires, *ce fut de voir un Cardinal Evêque revêtu d'une cuirasse, par dessus un habit de couleur de feuille-morte, enrichi d'une petite broderie d'or. Il avoit une belle plume autour de son chapeau. Deux pages marchoient devant lui à cheval. L'un portoit les gantelets & l'autre le casque du Prélat guerrier. A ses côtés, deux autres pages tenoient chacun par la bride un coureur de grand prix. Le Capitaine de ses gardes marchoit derrière lui. Dans cet équipage il entre dans l'eau aiant l'épée au côté, & deux pistolets à l'arçon de la selle, & passe la riviere. Quand il est à l'autre bord, son cheval voltige cent fois, & le Cavalier se vante d'avoir bien appris ses exercices. On marcha par un des plus cruels temps de pluie, qui ait jamais été,* ra-

1630. raconte un autre Officier dans ses Mémoires. *Les soldats étoient mouillés d'une façon si extraordinaire, qu'ils donnoient le Cardinal & tous ses gens au Diable. Me voiant passer, il m'appelle, se plaint de la grande insolence des soldats des gardes, & me demande, si j'entens le bien qu'on dit de lui.* Oui, Monseigneur, *lui répondis-je.* C'est la coutume du soldat. Quand l'armée souffre, il ne manque jamais de donner au Diable ceux qu'on en croit la cause. Mais dès que le soldat est à son aise, il dit du bien du Général, & s'enivre beuvant à sa santé. Il faudroit pourtant, *reprit M. de Cardinal*, les empêcher de dire tant de sotises. Monseigneur, *repartis-je*, en donnant l'ordre je ne manquerai pas de leur recommander d'être plus sages. *Nous arrivâmes avec toute l'armée à Rivol. M. le Cardinal logea dans le château, & toutes les troupes furent mises dans le bourg que nous trouvâmes rempli de vivres. Il entendit bien-tôt les soldats contens qui beuvoient à la santé du grand Cardinal de Richelieu.* Vos gens ont bien changé de langage, *me dit-il quand j'allai recevoir l'ordre de lui.* Les avez-vous avertis? Non, Monseigneur, *répondis-je.* Ne leur parlez de rien, *ajouta-t-il.* Aiez seulement soin que le Regiment des gardes soit prêt à marcher de grand matin.

Charles Emmanuel s'emportoit alors de la plus étrange maniere contre Richelieu qui avoit projetté de le faire son prisonnier; & le Cardinal enrageoit secretement d'avoir manqué son coup. Servient va de sa part à Turin, sous prétexte de rendre compte à la Princesse sœur du Roi, de tout ce qui s'est passé, & de conférer avec le Nonce

Pan-

Pancirole, & avec Soranzo Ambaſſadeur de Veniſe. Le Duc irrité au dernier point, ne voulut pas permettre à Servient de parler au Nonce ni à Soranzo. Lors que celui-ci prit congé de ſon Alteſſe, elle lui proteſta qu'il n'étoit plus temps de parler d'accommodement, & qu'elle n'en vouloit pas écouter la moindre propoſition. Prevenu encore que le Sénat de Veniſe eſt d'intelligence contre lui avec la France, Charles Emmanuel ordonne à Cornaro Ambaſſadeur ordinaire de la Republique, de ſe retirer inceſſamment. Tous les François qui ſe trouvérent à Turin furent arrêtés en même temps, & le Duc voulut qu'on s'aſſurât de ceux qui étoient au ſervice de la Princeſſe de Piémont. Il craignoit que le Cardinal ne le vînt aſſiéger dans ſa capitale. Perſuadé que la France va lui faire la guerre tout de bon, Charles Emmanuel prépare une Déclaration pour ſes Sujets, & dreſſe un Manifeſte pour tous les Princes d'Italie. Il ſe plaignoit dans l'un & dans l'autre de la violence, de la hauteur, & des artifices de Richelieu, des grands deſordres commis à Rivol, & de l'injuſtice du Roi de France au regard de la Princeſſe de Piémont ſa ſœur & de toute la Maiſon de Savoie; ſoutenoit que le refus de ſe déclarer contre l'Empereur, dont le Duc de Savoie eſt le Vicaire en Italie, & contre le Roi d'Eſpagne, duquel la Maiſon de Savoie n'avoit reçu aucun déplaiſir, étoit la ſeule raiſon pourquoi Louïs commençoit de ſi grandes hoſtilités dans le Piémont; prétendoit enfin que pluſieurs François entre leſquels il nommoit malignement le Capucin Joſeph, blâmoient 1630.

la

1630. la conduite du Cardinal de Richelieu.

Prise de Pignerol.

Dès que l'armée Françoise fut à Rivol, on resolut d'ouvrir le passage du Dauphiné en Piémont, par la prise de Pignerol, place importante, dont la France étoit autrefois en possession, aussi bien que du Fort de la Perouze & de Savillan. Le foible Henri III. les aliena en faveur du Duc de Savoie. Gonzague Duc de Nevers pere de Charles Duc de Mantoue, Gouverneur de Pignerol & Général des armées de France en Italie, emploia inutilement son esprit & son éloquence à détourner Henri III. d'une resolution si préjudiciable à sa Couronne. Nous avons encore les fortes & sages remontrances de Gonzague au Roi en cette occasion. Il y insiste particulierement, sur la nécessité de conserver un passage aux armes de France en Italie, quand les Princes de cette Nation auront besoin de leur secours. Ne diroit-on pas que le prudent & brave Duc de Nevers, prévoioit que son fils devenu Duc de Mantoue, se trouveroit en danger d'être dépouillé de ses Etats, faute d'un passage ouvert aux troupes de France? Voiant qu'Henri demeuroit insensible à ses remontrances, Gonzague demanda d'être déchargé du gouvernement de Pignerol avant le Traité d'aliénation. Il ne vouloit pas que la posterité le pût soupçonner d'avoir consenti, ou pris quelque part à une chose si contraire au bien de l'Etat. Richelieu eut l'honneur de réunir à la Couronne du Roi son maître ce qu'un de ses predecesseurs en avoit honteusement démembré. Le Cardinal aiant fait avancer du canon & quelques troupes vers Turin, Charles Emmanuel trompé par cette

Histoire du Ministere du Cardinal de Richelieu. 1630. Vie du même par Aubery. L. III. chap. 19. Examen des Lettres, Declarations & Manifestes du Duc de Savoie. Relation fidele de ce qui s'est passé en Italie l'an 1630. Mémoires de Pontis & de Puysegur Histoire du Cardinal Mazarin. L. I. chap. 2. Mercure François. 1630. Nani Historia Veneta. L. VIII. 1630. Vittorio Siri Mémorie recondite Tom. VII. pag. 63. 64. 65. 66.

cette feinte, contremande mille hommes qu'il envoioit pour renforcer la garnison de Pignerol. Les troupes de France font incontinent un demi tour à droit, & le Maréchal de Créqui va investir Pignerol avec six mille hommes. Le Cardinal arrive le lendemain accompagné des Maréchaux de la Force & de Schomberg. La ville ne tint qu'un jour. Le Comte Urbain d'Escalange Gouverneur se retire avec huit cens hommes dans sa Citadelle. Il pouvoit s'y défendre assez long-tems, & donner le loisir à Charles Emmanuel de venir à son secours. Mais, ou peu brave, ou gagné par l'argent de France, Escalange capitule peu de jours après. *La garnison*, dit un Officier, *fut rencontrée à deux lieuës de Turin par le Duc de Savoie, qui s'avançoit au secours de Pignerol. Irrité de ce que la place a été si-tôt renduë, son Altesse ordonne à sa Cavalerie de charger la garnison, & de faire main basse. Ils furent presque tous tués. Le Gouverneur n'y étoit pas heureusement. Il demeura derriére pour quelques affaires qu'il avoit dans la ville, & se donna bien garde ensuite de retourner à Turin.* Escalange étoit le plus coupable, & méritoit seul d'être puni. La violence & l'inhumanité de Charles Emmanuel font une tâche aux derniers jours de sa vie inquiéte, malheureuse, & déja noircie de plusieurs crimes. Devoit-il sacrifier à sa colére, quoique juste, tant de soldats innocens, & perdre par un emportement barbare, six ou sept cens hommes dans un si grand besoin. 1630.

Cominges Capitaine aux gardes, Gentilhomme d'un merite distingué, se fit tuër par sa faute dès le premier jour du siége. Voici

ce

1630. ce que Pontis son ami raconte de cet accident. Je le rapporte volontiers, parce que les gens d'épée y trouveront des refléxions utiles & judicieuses. *Comme j'étois allé reconnoître deux ou trois fois un travail avancé*, dit Pontis, *pour voir si on ne le pourroit pas pousser encore plus avant, & se faire un logement plus près de la ville, M. de Cominges voulut l'aller reconnoitre aussi & en demanda la permission à M. le Maréchal de Créqui.* Je ne vous conseille pas de vous aller faire tuër sans nécessité, *lui dit M. le Maréchal.* Pontis a vû tout ce qui se peut voir. *M. de Cominges ne se rend pas, & presse tant M. de Créqui, qu'on lui donne enfin la permission de s'aller faire casser la tête. Aveugle & entêté de signaler mal à propos sa bravoure, il ne s'appercevoit pas, que Dieu punit assez souvent l'ostentation & la temerité de ceux qui recherchent le peril. M. de Cominges marchoit assez doucement dans un lieu fort découvert. Je l'avertis de doubler le pas, de ne faire pas tant le brave, & que je voiois un homme qui le couchoit en jouë. Par une vaine affectation de ne témoigner aucune crainte, il va son pas ordinaire, brave la mort qui le menace, & tombe dans le moment par terre, percé d'un coup de mousquet qui lui passoit au travers du corps. Le pauvre homme vécut assez pour reconnoitre qu'il avoit eu tort de ne suivre pas le conseil de M. le Maréchal de Créqui & le mien. Je ne vis jamais un effet plus sensible du jugement de Dieu dans la punition des présomptueux & des teméraires. C'est à regret que je condamne une conduite si peu sage dans un brave Officier, mon ami. Il est juste & même nécessaire de ne craindre pas la mort, lors qu'il s'agit d'être fidéle à son devoir.*

voir. Mais la braver à contretems, c'est la dernière folie. J'ai toûjours méprisé cette ridicule intrepidité, & n'ai jamais fait gloire de m'exposer à un coup de mousquet sans nécessité. Il n'y a rien de plus sot que d'être tué de la sorte. En voulant acquerir une fausse gloire, on s'attire le blame & le mépris des personnes sages & judicieuses. 1630.

La prise de Pignerol fut incontinent suivie de celle du Fort de la Perouze & de quelques autres endroits qui donnoient une entiére & libre communication avec le Dauphiné. Quels furent alors le chagrin & le dépit de Charles Emmanuel! rempli depuis sa premiére jeunesse de vastes projets d'agrandissement & de conquêtes, il voit toutes ses espérances renversées à la fin de sa vie. Un fier & implacable ennemi lui insulte au cœur de ses Etats devenus le théatre d'une sanglante guerre. Il ne lui reste plus d'autre ressource que d'implorer humblement le secours des Espagnols & des Allemans qui ne desoleront pas moins son païs que les François. L'Abbé Scaglia son fidéle Ministre va promptement trouver Spinola, qui témoigne plus de joie de l'occupation que l'armée de France aura desormais dans le Piémont, que de déplaisir de la disgrace du Savoïard déconcerté. Pour ne le décourager pas entiérement, Spinola & Collalte s'abouchent avec lui à Carmagnole. On offre au Duc une partie du renfort nouvellement arrivé d'Allemagne. Il insiste en vain sur un plus puissant secours. Le Gouverneur de Milan ne veut pas affoiblir son armée, dont il a besoin pour l'exécution de ses projets dans le Monferrat. Bien loin

1630. de plaindre Charles Emmanuel, on le blâme d'avoir confié la clef de ses Etats à des gens incapables de la garder. Tout le monde est étonné que ce Prince attentif & prévoiant ait commis une faute si grossiére.

Dès que la nouvelle de la rupture ouverte entre la France & la Savoie fut arrivée à Venise, on envoia ordre aux Ministres de la République, de remontrer à Louïs & au Cardinal de Richelieu que le Sénat étoit surpris de ce que l'armée de France destinée à la délivrance de l'Italie, s'occupoit à ruiner un Prince de la même Nation. Que Cazal & Mantouë se perdroient par cette diversion. Qu'il étoit plus à propos d'attaquer la Maison d'Autriche, afin de l'obliger à se désister de ses entreprises. Que la République seroit desormais dans la nécessité de soutenir seule tous les efforts des Impériaux, & de pourvoir à la défense de la ville de Mantouë. Enfin, qu'en s'attachant aux Etats du Duc de Savoie, on prolongeoit une guerre ruineuse qu'il étoit important de finir au plûtôt, & que la République n'en pourroit pas soutenir la dépense. On tâcha d'amuser les Venitiens en leur répondant que la paix se feroit, dès que la Maison d'Autriche offriroit des conditions raisonnables, & que Louïs ne pouvoit ni secourir l'Italie, ni réduire l'Empereur & le Roi Catholique à faire justice au Duc de Mantouë, sans s'ouvrir un passage libre & assuré en Italie.

Deux jours après la prise de Pignerol, Mazarin arrive de la part du Cardinal Antoine Barberin Légat, prie Richelieu de rendre la place au Duc de Savoie, qui sera de-

desormais plus traitable, & lui remontre que si le Roi Très-Chrétien veut avoir cette genérosité, en considération de la Princesse de Piémont sa sœur, la conclusion de la paix s'avancera beaucoup, au lieu que ce nouvel incident est capable de la reculer pour long-tems. Mais Richelieu ne pensoit à rien moins qu'à la restitution de Pignerol. Glorieux d'avoir signalé son Ministére par la conquête d'une place importante, dont l'aliénation fut généralement blâmée sous le regne d'Henri III. le Cardinal prétendoit la garder comme un monument éternel de son Généralat & de son expédition en Italie. Le Légat vint lui-même accompagné du Nonce Pancirole faire la même proposition. Richelieu répondit civilement, qu'il avoit à la verité un plein pouvoir de conclure la paix & de faire la guerre; mais que dans cette rencontre que le Roi son maître ne prévoioit pas, un Ministre ne devoit prendre aucune résolution, sans savoir auparavant les intentions du Prince. *Sa Majesté*, ajouta le Cardinal, *n'a pas encore apris la conquête de Pignerol. Je ne puis rien faire avant qu'elle m'ait déclaré; si elle veut garder la place, ou bien si elle est disposée à en faire une honnêteté à Madame sa sœur. On m'écrit que le Roi est parti de Paris & qu'il s'approche de l'Italie. Attendons jusques à ce qu'il soit arrivé à Lion, ou à Grenoble Alors on pourra entrer sérieusement en négociation, & donner des paroles plus positives.* 1630.

Je ne sai comment Barberin s'avisa de proposer une pareille chose à Richelieu. Avoit-il si mauvaise opinion de l'habileté du plus grand Politique de son tems? Par

1630. la prise de Pignerol, la France ouvroit non seulement un passage aux recruës, aux vivres, aux munitions nécessaires à son armée, mais elle mettoit encore à contribution tout le païs d'alentour extrêmement fertile. Suze & Pignerol facilitoient toutes les nouvelles conquêtes que Louïs voudroit faire, & le mettoient en état de reprendre bientôt Cazal s'il arrivoit que le Duc de Mantouë le perdît faute de secours, ou par quelqu'autre accident. Enfin, la France maîtresse de Pignerol, pouvoit obtenir desormais une paix si avantageuse, que le secours de Mantouë & de Cazal ne paroissoit plus absolument nécessaire. Ajoutons à ces raisons, que Richelieu étoit trop aise de faire sentir à Charles Emmanuel, qu'en perdant Pignerol, il avoit perdu sa réputation & tout son crédit. Bien loin de pouvoir se vanter, comme il faisoit auparavant, qu'il dépendoit de lui de couper les vivres à l'armée de France, d'empêcher le secours de Cazal, & de tenir les Espagnols dans une continuelle jalousie de sa reconciliation avec la France, le Savoïard se voioit à la discretion de Richelieu; qui avoit la liberté de faire de Pignerol des courses dans tout le Piémont, & dans une servile dependance de la hauteur & des caprices des Espagnols, sans le secours desquels il ne pouvoit plus conserver ses Etats.


... Premiere Partie du Tome VI.





